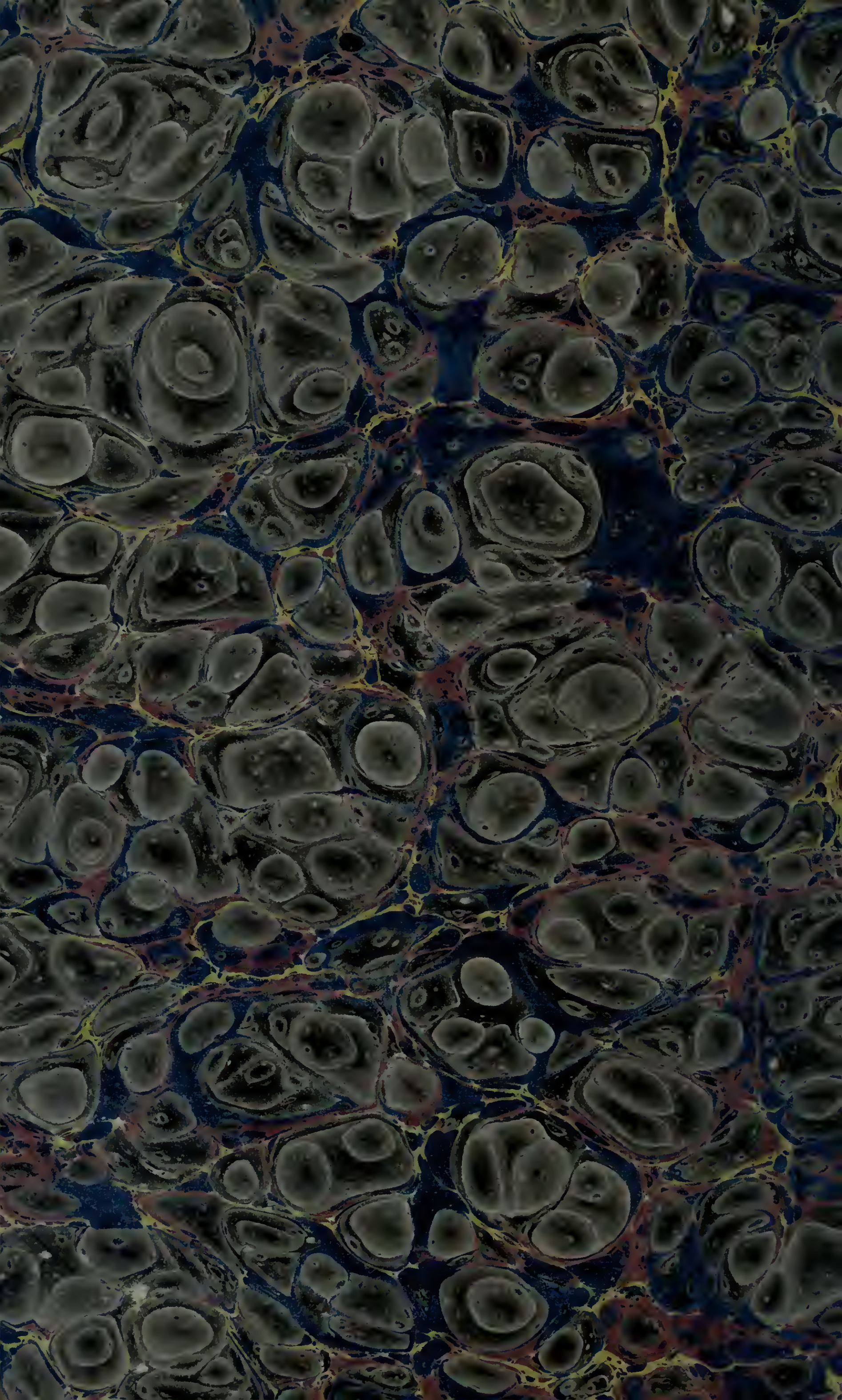
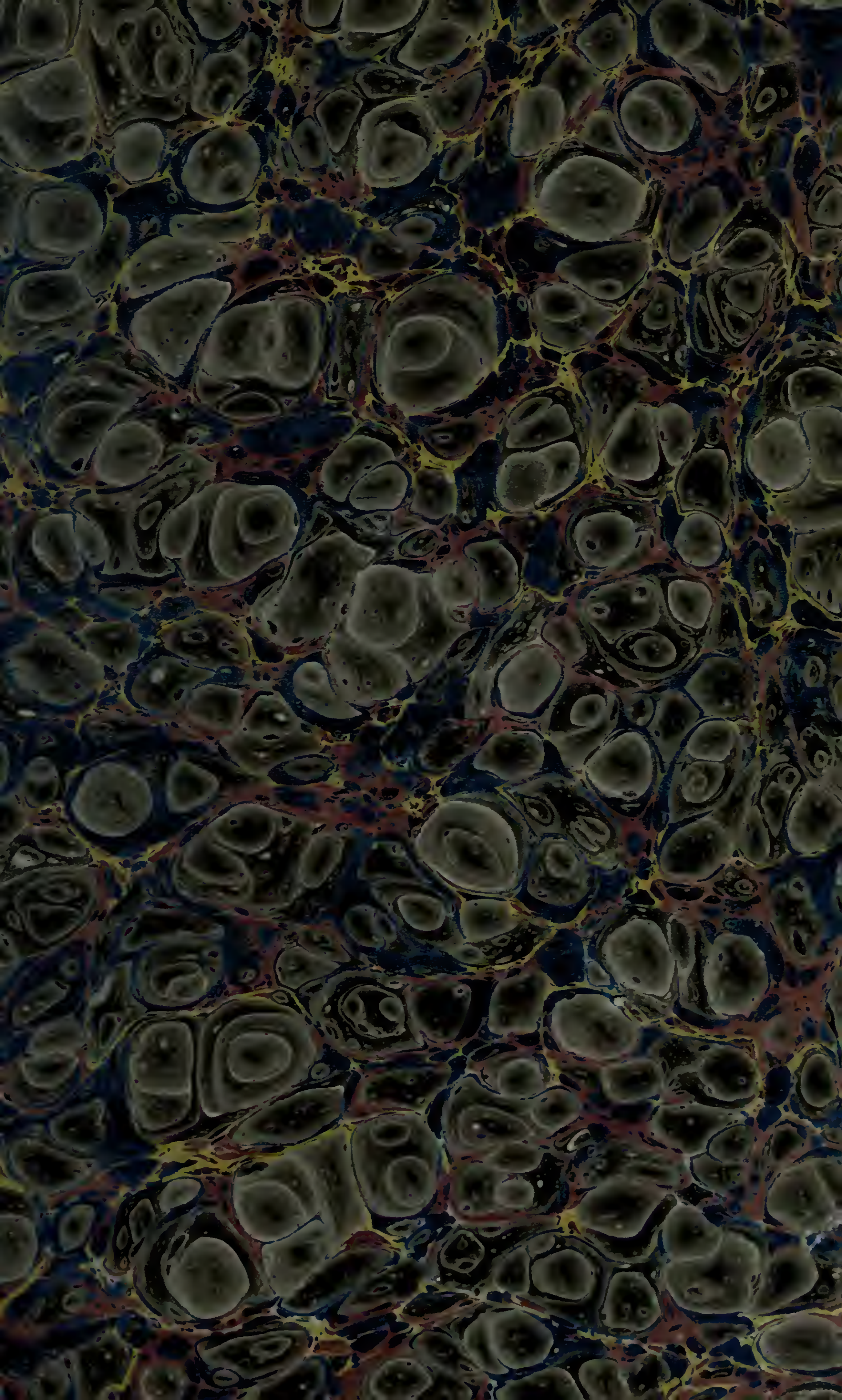






MÉMOIRES

D'UN

BOURGEOIS DE PARIS.

Paris. — Imp. Lacour et Cᵉ, rue Soufflot, 16.

MÉMOIRES

D'UN

BOURGEOIS DE PARIS

PAR

LE DOCTEUR L. VÉRON

COMPRENANT :

La fin de l'Empire, la Restauration, la Monarchie de Juillet, et la République jusqu'au rétablissement de l'Empire.

—

TOME DEUXIÈME.

—

PARIS
GABRIEL DE GONET, ÉDITEUR,
6, RUE DES BEAUX-ARTS,
MARTINON, libraire, rue de Grenelle-St-Honoré, 14
—
1853

MÉMOIRES

D'UN

BOURGEOIS DE PARIS.

CHAPITRE PREMIER.

LES RESTAURATEURS ET LES CAFÉS CÉLÈBRES DE PARIS.

GALERIE D'ORIGINAUX.

Les restaurateurs, spécialité parisienne.— Les Frères Provençaux. — La tente des Tuileries. — Legacque. — Véry. — Le café de Foy. — Le duc d'Orléans et madame Joussereau. — Le café Lemblin. — Dupont (de l'Eure) et son cousin. — Quatre officiers étrangers. — Un capitaine de la garde nationale. — Inauguration du buste de Louis XVIII au café Lemblin. — Le café Valois. — Le café du Caveau. — Le café de la Rotonde. — Le peintre Demarne. — Souscription pour la première ascension des frères Montgolfier. — Le café des Mille-Colonnes. — Le café du Bosquet. — Le café de la Montansier. — Chanson d'un capitaine de fédérés. — Le café de Chartres. — Le café de la Régence. — Le café Hardi. — La Maison-Dorée. — Le café Riche. — Le café Anglais. — L'Anglais Schmitt. — Velloni. — Tortoni. — Spolar et le prince de Talleyrand. — Prévost. — M. Demidoff. — Le café de Paris. — Le café Desmares. — Le vicomte Léaumont. — Lointier. — Beauvilliers. — Grignon. — Le Rocher de Cancale. — Galerie d'originaux. — Le prince Kaunitz. — M. de Saint-Ange.

Depuis trente ans environ, j'ai vécu à Paris presque comme un étranger, et sous la Restauration, depuis 1823,

j'ai promené mes goûts d'observations chez ces nombreux restaurateurs qui sont une spécialité parisienne. Aucune des grandes capitales de l'Europe n'est décorée de ces somptueux établissements au service luxueux, ouverts le jour et la nuit, où à toute heure un repas vous attend, où vous pouvez jouir du silence et de la solitude au milieu de la foule.

Ecrivains, princes, artistes, magistrats, ministres, législateurs, hommes de guerre, étrangers accourus de tous les coins du globe, Crésus de tout rang et de tout âge, beautés du Nord, beautés du Midi, que de générations, que d'originaux ont posé pour l'observateur, *inter pocula*, devant ces tables offertes à tout venant.

Il n'est même pas de bourgeois de Paris qui, à certains jours, ne se fassent fête de dîner au *café de Paris*, aux *Frères Provençaux*, au *café Anglais*, chez *Riche*, chez *Véry* ou chez *Véfour*. J'ai pu facilement recueillir quelques détails historiques assez curieux sur les restaurateurs et sur les cafés célèbres de Paris, et je dois initier mes lecteurs à cette érudition prise aux sources, qui jette d'ailleurs quelques lumières sur d'autres temps.

Entrons au hasard dans tous ces établissements ; l'origine d'un grand nombre date de loin.

L'établissement connu sous le nom des *Frères Provençaux* remonte à 1786; trois jeunes gens nés en Pro-

vence, unis par une étroite amitié, mais qui n'étaient pas frères, MM. Barthélemy, Manneilles et Simon, louèrent aux abords du Palais-Royal une maison pour y donner à manger. Lorsque les galeries de pierre furent construites, ils ouvrirent dans ces galeries des salons qui font encore partie aujourd'hui des riches et vastes appartements des *Frères Provençaux*. L'un de ces trois amis se chargea de la direction et de la surveillance de l'établissement; les deux autres étaient attachés, dans la maison du prince de Conti, au service des cuisines et de l'office. En 1786, les salons des *Trois Frères Provençaux* ne ressemblaient guère à ce qu'ils sont aujourd'hui; l'ameublement était des plus modestes; les tables étaient recouvertes d'une toile cirée, les salières étaient en bois; les pièces d'argenterie y étaient rares. Les *Trois Frères Provençaux* n'en avaient pas moins déjà une nombreuse clientelle; on n'y buvait que des vins naturels, et les caves étaient riches en bonnes années et en bons crûs; la cuisine y était très estimée; on citait les *Trois Frères Provençaux* pour les mets à la provençale.

Le général Bonaparte et Barras dînaient souvent ensemble aux *Provençaux*, et de là ils se rendaient tous deux au théâtre voisin de mademoiselle Montansier. La grosse fortune des *Frères Provençaux* date surtout de 1808, de la première guerre d'Espagne. On fit venir alors des troupes pour cette guerre de tous les points de l'Allemagne; ces troupes traversaient Paris; généraux et officiers avaient

choisi les salons des *Trois Frères Provençaux* pour y faire bombance. L'or était rare à cette époque, et les recettes étaient telles que plusieurs fois dans la journée et dans la soirée, on était obligé de vider la caisse surchargée d'argent dans des caisses supplémentaires. Les recettes ne s'élevaient pas à moins de douze à quinze mille francs par jour. Les *Trois Frères Provençaux* virent encore, comme tous les restaurateurs en renom, se reproduire, en 1814 et 1815, les jours de fortune de 1808.

Cet établissement a été dirigé et exploité par ses fondateurs pendant cinquante ans. Un nommé Lionnet, encore sommelier aujourd'hui de l'établissement, y remplit ces fonctions depuis quarante-huit ans. Vers 1836, le restaurant des *Frères Provençaux* fut acheté par les frères Bellenger qui ne l'exploitèrent que pendant un an; le titre et le restaurant furent alors cédés par les frères Bellenger à M. Collot, qui depuis quinze ans a su conserver à cette maison l'éclat de sa réputation et de sa prospérité.

Le restaurant *Véry* n'a été fondé qu'en 1805; il était situé au jardin des Tuileries, terrasse des Feuillants; il avait alors pour voisin et pour rival sur cette terrasse le restaurateur *Legacque*.

La maison *Véry* eut bientôt la vogue; elle obtint la fourniture de tous les grands dîners qui se donnaient souvent à l'École militaire dans les premières années de l'Empire.

De hauts fonctionnaires, des généraux, et surtout le maréchal Duroc, étaient les habitués du restaurateur *Véry.* C'était même le maréchal Duroc, grand-maître du palais, qui avait fait obtenir à *Véry* l'autorisation d'ouvrir ce qu'on appelait la *Tente des Tuileries.* La cuisine y était exquise et savante ; les vins excellents, et on y recevait un accueil engageant de la dame du comptoir, de madame *Véry* de ce temps-là, dont on vantait la grâce et les beaux yeux.

Ce fut seulement en 1808 que *Véry* fonda au Palais-Royal la maison qui y existe encore, et jusqu'en 1817, il exploita concurremment l'établissement du jardin des Tuileries et celui du Palais-Royal. En 1817, la bicoque de *Véry* et celle de son voisin *Legacque*, sur la terrasse des Feuillants, furent démolies. A cette époque *Véry* quitta les affaires, riche d'une grande fortune, dont hérita bientôt son fils.

Véry était né en 1760, dans un village de la Meuse : il arriva à Paris en sabots, déjà âgé d'une trentaine d'années; il se plaça comme garçon de cuisine, et devint, en peu de temps, habile cuisinier.

Véry céda son établissement à ses trois neveux, les frères Meunier ; de ces trois frères, l'un mourut peu de temps après cette cession ; l'autre vendit sa part au troisième qui resta ainsi seul propriétaire ; ce dernier s'est retiré en 1843; il eut pour successeur M. Neuhaus, possesseur actuel. *Véry* est resté un des premiers restaurants de Paris,

Ce fut en 1749 qu'un ancien officier, M. *de Foy*, fonda le café de Foy, devenu depuis si célèbre. Ce café occupait alors tout un étage d'une des maisons situées dans cette portion de la rue Richelieu, qui longeait le jardin du Palais-Royal ; un escalier particulier conduisait du *café de Foy* à l'une des entrées du jardin; les galeries de pierre de ce palais n'étaient pas encore construites.

Vers l'an 1774, le *café de Foy* passa entre les mains d'un sieur Joussereau ; ce Joussereau venait d'épouser une jeune et jolie femme, dont la beauté fit un certain bruit. Le duc d'Orléans, père du roi Louis-Philippe, voulut voir de près la belle limonadière ; il vint un soir s'installer dans le café, et y prendre une glace. Il y revint plusieurs fois et sa protection fut acquise à cet établissement ; madame Joussereau eut du prince une audience particulière ; elle obtint pour son mari l'autorisation de vendre des rafraîchissements et des glaces dans la grande allée des marronniers du jardin du Palais-Royal, où furent construites depuis les galeries de pierre. Il fut d'ailleurs expressément interdit à Joussereau de placer des tables dans le jardin, il ne pouvait y placer que des chaises.

Les galeries de pierre ont été terminées vers 1792. Lorsqu'elles furent achevées, le *café de Foy* s'établit alors dans les appartements qu'il occupe encore aujourd'hui.

Le *café de Foy* est le premier établissement de ce genre qui s'ouvrît au Palais-Royal ; il eut entre autres habitués

célèbres toute la génération des peintres Vernet, Joseph, Carle et Horace. Au milieu du plafond du rez-de-chaussée, on voit encore un oiseau, aux ailes éployées, peint d'amitié par Carle Vernet. C'est du *café de Foy* que, la veille de la prise de la Bastille, partit Camille Desmoulins, une feuille verte à son chapeau, et suivi d'une foule immense; il appelait aux armes les bourgeois de Paris.

Madame Lenoir a succédé à M. Joussereau; à madame Lenoir, M. Lemaître, et enfin à M. Lemaître, M. Questel, propriétaire actuel, qui occupe la maison depuis près de vingt-cinq ans.

Au Palais-Royal se fonda encore, en 1805, un café qui devait plus tard, sous la Restauration, devenir un café politique. Je veux parler du *café Lemblin*.

Dans la galerie de Chartres, aux numéros 100 et 101, se trouvait un petit café de troisième ou quatrième ordre; un nommé Perron végétait là depuis une douzaine d'années; son bail expira; le propriétaire demanda pour le renouveler un pot-de-vin de mille écus, que Perron ne put donner.

Un des garçons du café de *la Rotonde*, un nommé Lemblin, aux aguets de cette affaire, trouve des ressources et de l'aide; il court chez ce propriétaire exigeant; il lui compte les trois mille francs de pot-de-vin, et obtient un bail de vingt ans.

La confiance renaissait; le Palais-Royal était le rendez-

vous de tous les étrangers et de tous les joueurs du monde entier. Lemblin entreprend de transformer l'ancien café borgne en un brillant salon ; des dessins sont vite faits par l'architecte Alavoine, le même qui avait été chargé par le gouvernement d'élever sur la place de la Bastille un éléphant colossal en bronze, dont le modèle en plâtre existait encore en 1830, et servait de caserne à une armée de rats.

Le café Lemblin ne dut d'abord son succès qu'à l'exquise qualité du chocolat, du thé et du café qu'on y prenait. Mais après 1814, cet établissement eut deux clientelles, celle du matin et celle du soir.

Le matin on n'y rencontrait que des personnages graves, des académiciens, des savants, des magistrats savourant le chocolat fabriqué par le fameux Judicelli, le café préparé par Viante, Piémontais, qui avait fait ses premières études à Rome, sous le chef d'office du Vatican.

Au nombre des plus fidèles habitués du matin étaient Chappe, l'inventeur du télégraphe, Boïeldieu, Martinville, Jouy, de l'Académie Française, qui écrivait alors dans *la Gazette de France* son *Ermite de la Chaussée-d'Antin ;* Ballanche, depuis membre de l'Académie Française, Brillat-Savarin, conseiller à la Cour de cassation, que sa *Physiologie du goût* n'avait pas encore illustré.

Le soir, sous les flots de lumière que projetaient des lustres de cristal, étincelaient les brillants uniformes des officiers supérieurs de toutes armes ; on remarquait parmi eux

le général Cambronne, le général Fournier, le brillant colonel Dulac, depuis général, le colonel Sauzet, fait aussi général après avoir subi dix ans de captivité, de 1820 à 1830, le colonel Dufaï et tant d'autres dont le sang avait coulé sur tous les champs de bataille de l'Europe.

Au nombre des garçons du café Lemblin était un nommé Dupont, cousin germain de M. Dupont (de l'Eure), alors député et depuis élu président de deux gouvernements provisoires. Un soir, en 1817, M. Dupont (de l'Eure) sortant du restaurant des Frères Provençaux, où il avait dîné en compagnie de plusieurs députés, entre avec eux chez Lemblin. Le café demandé par M. Dupont (de l'Eure) lui est servi par Dupont le garçon limonadier. Ce dernier reconnaît son illustre cousin, rougit, tremble; peu s'en faut que le plateau qu'il apporte ne lui échappe des mains. Le député, de son côté, avait reconnu son parent. M. Dupont (de l'Eure) se lève, et tendant les deux mains au pauvre garçon tout étourdi : — « Eh ! bonjour, cousin, s'écria-t-il ; je suis charmé de vous voir et de pouvoir vous dire que l'on se porte bien à Neubourg » (bourg du département de l'Eure, dont la famille Dupont est originaire).

M. Dupont (de l'Eure) est toujours venu en aide à ses parents pauvres. En 1848, il fit admettre comme concierge à l'Hôtel-de-Ville ce même garçon du café Lemblin, devenu presque aveugle, et qui occupait encore cette place en 1850.

C'est au café Lemblin que se montrèrent en 1815 les premiers officiers russes et prussiens qui entrèrent à Paris. C'était le soir : le café était rempli d'officiers revenus de Waterloo, bras en écharpe, casques et schakos troués par les balles.

On laissa les quatre officiers étrangers prendre place à une table ; mais bientôt tout le monde se leva comme frappé d'une même étincelle électrique, et un cri formidable de *Vive l'Empereur!* fit bruire les vitres ; vingt officiers s'élancèrent vers les quatre étrangers ; un capitaine de la garde nationale, taillé en hercule, se jeta au devant d'eux.

« Messieurs, dit-il, vous avez défendu Paris au dehors, c'est à nous à le faire respecter au-dedans! »

Puis se tournant vers les officiers étrangers, il reprit :

« Messieurs, ce sont les bourgeois de Paris que votre présence prématurée offense, et c'est un bourgeois de Paris qui vous en demande raison. » Lemblin, qui était sergent de la garde nationale, intervint alors et, sous le prétexte d'explications plus tranquilles, il fit passer Russes et Prussiens dans son laboratoire, d'où ils purent s'échapper.

Quoique le café Lemblin fût le lieu de réunion des officiers de l'Empire, on y voyait fréquemment des gardes-du-corps, des mousquetaires qui, la moustache retroussée, la lèvre dédaigneuse, venaient là chercher aventure.

Un soir les gardes-du-corps se présentèrent en masse et annoncèrent que le lendemain ils viendraient inaugurer au-

dessus du comptoir le buste de Louis XVIII. Le lendemain près de trois cents officiers de l'empire occupaient la place menacée ; mais l'autorité avait été avertie, les gardes-du-corps ne parurent point.

Sous la Restauration florissait au Palais-Royal, comme café politique et comme antagoniste du café Lemblin, le café Valois. C'était le club, d'ailleurs assez calme, assez pacifique, des vieux émigrés, qu'on appelait alors les voltigeurs de Louis XIV.

Le café Valois n'existe plus.

Près du café Lemblin, vers 1805 ou 1806, s'ouvrirent le café du Caveau et le café de la Rotonde ; ces deux maisons furent bientôt achetées par M. Angilbert qui, plus tard, en 1822, fonda, le café de Paris. Le café du Caveau surtout était fréquenté par les officiers de la garde impériale ; toutes les notabilités du temps, dans les lettres et dans les arts, s'y rencontraient ; Demarne, le peintre de paysages et de tableaux de genre, y a présidé pendant trente ans un petit coin où se réunissaient, de dix heures du soir à minuit, les peintres et les amateurs du temps.

C'est au café de la Rotonde qu'on ouvrit une souscription pour la première ascension des frères Montgolfier. Ce fait était inscrit sur une table de marbre.

Les bustes de Philidor, Gluck, Piccini, Grétry et Sacchini, étaient placés dans l'un des salons du café de la Ro-

tonde ; les Gluckistes et les Piccinistes venaient souvent se quereller à propos de musique en sortant de l'Opéra, situé alors au Palais-Royal.

M. Angilbert tint cet établissement depuis 1806 jusqu'en juillet 1815. En 1814, M. Angilbert se trouvait dans une mauvaise situation de fortune et de santé ; forcé de garder le lit, il fut même obligé d'abandonner sa maison à la gestion de son premier garçon, Casimir B..... Mais arrivèrent les alliés, et, du 31 mars 1814 au 15 juillet 1815, au moment où M. Angilbert entrait en convalescence. la maison avait réalisé 467,000 francs de bénéfices. Cette fortune de M. Angilbert lui était venue en dormant et en souffrant.

De tous les cafés situés au premier étage du Palais-Royal, le café des Mille-Colonnes était, sous l'Empire et sous la Restauration, le plus brillant et le mieux achalandé. Il eut pendant près de vingt ans une grande vogue ; il dut sa fortune à la beauté de la maîtresse de la maison, madame Romain, dont le mari, par une sorte de compensation, était petit, maigre et manchot.

Ce couple si mal assorti avait tenu d'abord le café du Bosquet, rue Saint-Honoré, établissement de troisième ordre, où la beauté de madame Romain attira bientôt la foule. On faisait queue dès le matin à la porte de ce café pour y trouver place ; la foule était si grande à ses abords,

que l'autorité fut obligée d'intervenir. On chansonna la *belle limonadière* :

...Et son nom par la ville
Court ajusté sur l'air d'un vaudeville.

Vers la fin de 1817, la vogue du café des Mille-Colonnes diminua, bien que madame Romain, à peine âgée de trente-quatre ans, fût dans tout l'éclat de sa beauté. En homme intelligent, Romain dédaigna les demi-mesures : il ferma son café, et en quelques jours, grâce à une armée d'habiles ouvriers. ses salons étaient transformés en un véritable palais des *Mille et une Nuits;* la belle limonadière était assise sur un trône de roi.

Vers 1824, la gloire du café des Mille-Colonnes s'éteignit comme s'éteignent toutes les gloires! En 1824, Romain le manchot mourait d'une chute de cheval, et deux ans après la belle limonadière se faisait religieuse.

Le plus couru des cafés du premier étage, au Palais-Royal, après celui des Mille-Colonnes, était celui de la Montansier. Ce fut au commencement de 1813 qu'un nommé Chevalier ouvrit un café dans la salle où pendant plusieurs années Brunet, Tiercelin, Baptiste cadet et même mademoiselle Mars encore enfant, avaient joué le vaudeville. Ce café devint, en 1831, le théâtre du Palais-Royal. Chevalier avait voulu transformer cette salle en un café-théâtre; l'au-

torité lui permit seulement d'en faire un café chantant. Les chanteurs se plaçaient sur la scène de l'ancien théâtre, et comme les duos et les trios n'étaient pas interdits, on arrivait aisément à jouer de petits drames lyriques sans contrevenir à la lettre du privilége.

Cet état de choses dura du commencement de 1813 au 20 mars 1815. A compter du 20 mars, de chauds partisans de l'Empire, des officiers, des sous-officiers, improvisèrent dans ce café une tribune du haut de laquelle les Bourbons étaient insultés quotidiennement de six heures du soir à minuit. Les chanteurs gagés ne paraissaient plus; la scène était occupée par les consommateurs, qui venaient à tour de rôle faire entendre divers refrains très souvent répétés en chœur par toute la salle. Voici un de ces couplets, que j'entendis chanter par un capitaine de fédérés, avec chœurs :

LE CAPITAINE.

Croyez-vous qu'un Bourbon puisse être
Roi d'une grande nation?

CHŒUR DES CONSOMMATEURS.

Non, non, non, non, non, non, non.

LE CAPITAINE.

Mais il pourrait fort bien peut-être
Gouverner un petit canton?

CHŒUR.

Non, non, non, non, non, non, non.

LE CAPITAINE.

Alors que le diable l'entraîne
Au sombre palais de Pluton !

CHŒUR.

Bon, bon, bon, bon, bon, bon, bon.

LE CAPITAINE.

Et chantons tous à perdre haleine :
Vive le grand Napoléon !

CHŒUR.

Bon, bon, bon, bon, bon, bon, bon.

A ce capitaine succéda un autre officier qui déclara d'abord ne pas savoir chanter : mais, ajouta-t-il, cela n'empêche pas les sentiments, et

Je me f... du roi,
Du comte d'Artois,
Et du duc d'Angoulême,
Du duc de Berry,
D'la duchesse aussi,
Et de ceux qui les aiment.

Ces saturnales durèrent cent jours, c'est-à-dire jusqu'à la rentrée de Louis XVIII. Alors sonna l'heure des représailles ; les mousquetaires et les gardes-du-corps à leur tour voulurent venger la royauté de ces outrages, comme si ces outrages avaient pu atteindre la royauté. Dans l'égarement de leur dévoûment, ils s'oublièrent jusqu'à envahir à main

armée le café Montansier; on brisa les glaces, et une partie des meubles, du linge, de l'argenterie, fut lancée par les fenêtres.

Le *café de Chartres*, situé au Palais-Royal, au rez-de-chaussée des galeries de pierre, conserve aujourd'hui, sous le nom de *Véfour,* son ancienne réputation. On ne rencontrait guère au café de Chartres que de hauts fonctionnaires, des généraux, de riches financiers et des étrangers de distinction. Murat, n'étant encore que grand-duc de Berg, y déjeunait fréquemment en compagnie de ses aides-de-camp. Les célèbres gastronomes, le poète Berchoux et Grimod de La Reynière, y professaient l'art de bien dîner.

Le café de la Régence, ouvert place du Palais-Royal et aujourd'hui en démolition, fut fondé en 1718, et prit son nom historique de la régence du duc d'Orléans. Il devint presque aussitôt et il est resté le rendez-vous des joueurs d'échecs.

A diverses époques, un assez grand nombre de personnages célèbres vinrent faire *leur partie* d'échecs dans ce café. On cite entre autres : *J.-J* et *J.-B. Rousseau, Voltaire*, les maréchaux *de Richelieu* et *de Saxe*, l'empereur *Joseph II*, *Franklin*, *Marmontel*, *Diderot*, *Chamfort*, *Sainte-Foix*, les trois illustres joueurs *Philidor*, *Deschapelles* et *La Bourdonnais*, *Bernardin de Saint-Pierre*,

Louvet, le marquis de *Bièvre*, le général *Bonaparte*, *Dumont d'Urville*, les architectes *Percier* et *Fontaine*, le peintre *Regnault*, *Champion*, l'homme au petit manteau bleu, etc. Tels sont les cafés et les restaurateurs célèbres dont l'histoire se rattache aux annales du Palais-Royal, et qui ont contribué plus ou moins à l'illustrer par leurs savantes mascarades culinaires.

Dans les premières années de ce siècle, les cafés et les restaurateurs étaient aussi nombreux qu'aujourd'hui sur le boulevart des Italiens. C'étaient d'abord le café Hardi, remplacé depuis dix ans par la Maison-Dorée ; c'étaient le café Riche et le café Anglais.

M. Hardi, fondateur du café de ce nom, avait fait construire, dans le plus grand de ses salons, une splendide cheminée en marbre blanc ; dans cette cheminée, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi, un énorme gril d'argent était en permanence sur des charbons incandescents.

Près de cette cheminée se dressait un buffet où l'on choisissait les mets variés et appétissants qui devaient être servis grillés. Hardi piquait de sa longue fourchette d'argent les mets choisis et les préparait sous les yeux du consommateur, dont il surexcitait ainsi l'appétit.

Le plus singulier des habitués du café Hardi, vers 1815

ou 1816, était un Anglais nommé Schmitt, qui demeurait près de là. Chaque jour, il se levait à cinq heures de l'après-midi, il se mettait à table chez Hardi à six heures du soir, dans le salon de la cheminée de marbre ; à dix heures, il achevait de dîner, mais non de boire ; à minuit, il se faisait servir un hareng saur. Il se retirait à la pointe du jour, laissant au moins une douzaine de bouteilles de vin de Bordeaux parfaitement vides.

Au coin de la rue Taitbout, sur le boulevart des Italiens, vers 1798, s'ouvrit aussi un café tenu par un certain Velloni, le premier glacier napolitain qui vint à Paris. Ce Velloni, qui fonda successivement, dans divers quartiers de Paris, plusieurs cafés où l'on prenait des glaces, ne fit jamais que de mauvaises affaires, et il fut forcé de placer l'établissement de la rue Taitbout sous le nom de *Tortoni*, qui depuis longtemps dirigeait cette maison.

Au commencement du siècle, sous l'Empire et sous la Restauration, le café Tortoni était le lieu de rendez-vous et le salon de conversation de plus d'une célébrité et des élégants du jour. MM. de Saint-Didier, Riboutté, auteur de *l'Assemblée de famille ;* Delrieu, Lacretelle, Harel, Jouy, s'y rencontraient presque tous les soirs. Dans un des salons du premier, était alors établi un billard dont un certain Spolar fit la réputation. On y jouait les parties les plus chères. Ce Spolar était un avocat assez distingué du barreau

de Rennes ; il avait été forcé de quitter Rennes pour de mauvaises affaires. Tortoni lui avait donné dans sa maison la table et le logement. Le prince de Talleyrand et Montrond vinrent plus d'une fois à Tortoni voir jouer Spolar. Le prince de Talleyrand fit même venir Spolar chez lui, et le présenta à un de ses amis, receveur général du département des Vosges, qui se croyait le plus fort joueur au billard. Le prince paria pour Spolar et gagna au receveur général 40,000 fr. Spolar fut nommé en 1809 professeur de billard de la reine Hortense ; il mourut en 1811.

Sous l'Empire et sous la Restauration, Prévost, un des garçons du café Tortoni, se créa une renommée historique. Il était poudré ; c'était un modèle de respectueuse et incessante obséquiosité : il ne vous abordait qu'avec cette phrase : « Pardon !... Monsieur a-t-il eu la bonté de désirer quelque chose ? » Lorsque des consommateurs riaient entre eux, Prévost, par respect, se remplissait la bouche avec sa serviette pour ne pas rire comme eux. Il s'indemnisait de ses humbles politesses. Prévost prélevait soir et matin un petit impôt sur les habitués de Tortoni : quand il avait à vous rendre de la monnaie, il ne vous donnait jamais que des pièces de *quinze sous* pour des pièces de vingt sous ; mais en vous faisant ainsi vos comptes, il vous répétait sans cesse : « Pardon ! pardon ! mille fois pardon ! » Prévost a mal fini.

Le café Tortoni a fait la fortune de tous ceux qui s'y sont succédé.

Vers 1816 et 1817, les bourgeois de Paris s'arrêtaient volontiers et s'extasiaient devant de riches et vastes appartements situés au rez-de-chaussée, sur le boulevart des Italiens, au coin de la rue Taitbout. Ces appartements étaient occupés par M. Demidoff, Russe millionnaire, qui devait surtout ses immenses richesses à l'exploitation de mines de charbon, de cuivre, de fer et de malachite.

Il eut deux fils, MM. Paul et Anatole Demidoff; M. Anatole Demidoff est le seul qui survive. M. Demidoff père habitait tour-à-tour à Paris et à Florence ; il avait à sa solde une troupe de comédiens qu'on appelait la *Troupe Demidoff;* il faisait jouer dans son palais, à Florence, la comédie, le vaudeville et l'opéra-comique. Un hôtel tout entier était réservé aux logements des artistes. Ce n'était chez M. Demidoff, surtout à Florence, que représentations théâtrales, bals somptueux et brillants concerts.

Usé, vieilli avant le temps, et podagre, M. Demidoff arrivait au milieu de toutes ses fêtes dans un fauteuil roulant, d'où il ne bougeait pas ; il se retirait de bonne heure, et la fête continuait ; quelquefois même il tombait en syncope, perdait connaissance, et l'orchestre et les danses ne modéraient ni leur gaîté ni leur entrain. On emportait M. Demidoff, et voilà tout.

Sevré de tous plaisirs, il s'égayait au spectacle animé des plaisirs d'autrui. Il avait pour ami et pour familier un Russe, homme d'esprit. Cet ami logeait dans l'hôtel, et près de la

chambre à coucher de M. Demidoff. Lorsque ce pauvre riche, étreint par la goutte et par la douleur, comme le Laocoon par les serpents, ne dormait pas, ce qui lui arrivait souvent, il faisait appeler son ami au milieu de la nuit et à toute heure. « Tiens, lui disait-il d'abord, voilà deux ou trois rouleaux de mille francs pour tes dépenses de jeu, et maintenant pour me distraire, dis-moi ce que tu as fait hier, et ce que tu feras demain. » M. Demidoff était comme un martyr de l'opulence ; il eût volontiers donné pour un *bon somme* ses précieux tableaux de maîtres, ses rares et merveilleuses curiosités, ses admirables objets d'art, même le trésor placé à Florence, au milieu de son salon, et abrité sous des vitres; il s'était plu à y entasser de brillants carcans, des bracelets, des colliers, des anneaux, des turquoises, des saphirs, des diamants, des émeraudes, des rubis ; en un mot, des richesses à sauver un empire.

Le 15 juillet 1822, les vastes appartements de M. Demidoff recevaient une nouvelle et fastueuse destination ; des affiches apposées sur les murs, dès le matin, disaient : « Aujourd'hui à cinq heures, ouverture des salons du *café de Paris.* » Ce furent *MM. Angilbert* et *Guéraz* qui fondèrent le restaurant du *café de Paris.* A compter du 15 mars 1837, *M. Angilbert fils* exploita seul cet établissement; il eut pour successeur, le 15 juillet 1838, *M. Alexandre Kratocville.* Depuis le 18 novembre 1845 le *café de Paris* est dirigé par *M. Martin Guépet.* Le café de Paris, connu

de toute l'Europe, est aujourd'hui en pleine prospérité. L'officier anglais qui se bat contre les Birmans, l'officier russe qui se bat à Khiva, au-delà de la mer d'Arad, sur les bords de l'Oxus, rêvent au bivouac les joies d'un bon dîner au *café de Paris.*

Il faut encore citer comme café politique, sous la Restauration, le café Desmares, qui s'ouvre au coin de la rue de l'Université et de la rue du Bac. On y déjeunait, on y dînait; des officiers supérieurs des gardes-du-corps, des officiers supérieurs de la garde et des chefs de division des divers ministères de la rive gauche de la Seine représentaient surtout la clientelle du matin. M. Desmares était le frère de mademoiselle Desmares, agréable comédienne qui, pendant quinze ans, se fit applaudir au théâtre du Vaudeville. Mademoiselle Desmares disait de son frère : « Je ne peux pas voir un marchand d'eau chaude.» M. Desmares disait de sa sœur : « Je ne peux pas voir une femme qui monte sur les planches. »

Le café Desmares avait pour commensal assidu un colon, ancien commissaire des guerres, homme d'esprit et grand philosophe; il ne possédait qu'une petite pension pour vivre, mais il comptait beaucoup d'amis : c'était le vicomte Léaumont. Tous les jours son couvert était mis à la table de Desmares. « Ce Desmares est excellent pour moi, me dit-il; il me fait faire de bons dîners; mais j'ai trouvé récemment le

moyen de lui témoigner ma reconnaissance. Ce pauvre Desmares est très peu lettré, je doute même qu'il sache lire et écrire. Un de ces matins, j'entrai dans son café : il y avait foule, toutes les tables étaient prises ; et du plus loin que j'aperçus Desmares, je lui criai : « Bonjour, mon cher camarade de collége ! »

Le vicomte Léaumont faisait de petits vers ; mais il ne s'élevait jamais jusqu'à l'alexandrin : ses vers n'avaient que huit syllabes. « Je n'écris mes poésies, disait-il, que sur mes genoux et, dans ma misère, j'ai la cuisse si maigre qu'au quatrième pied, ma table me fait défaut pour écrire. »

Le café Desmares était légitimiste ; il fut chargé d'approvisionner chaque jour plus d'une table de service du Château.. Agier était le protecteur de la maison Desmares ; il y avait là table ouverte aux jours des élections du département de la Seine.

On comptait à Paris, en 1825, plus de neuf cents restaurateurs ; ceux que nous venons de citer étaient les plus en renom, et leur prospérité a survécu à toutes les révolutions. Le restaurant Lointier, le restaurant Beauvilliers, le restaurant Grignon, le Rocher de Cancale, qui jouissaient d'une grande célébrité sous l'Empire et sous la Restáuration, n'existent plus.

Mes habitudes de dîner chez les restaurateurs ont été pour moi une source intarissable de surprises, de décou-

vertes et de révélations sur l'humanité. Que j'ai coudoyé d'originaux, de gens bizarres et grotesques! L'esprit humain, c'est l'infini..... Et cependant l'anatomie et la chimie ne nous montrent dans le cerveau humain, dans cet organe de l'intelligence, que des différences de forme, de poids, de consistance et d'éléments organiques, presque insaisissables. Le fait le plus saillant que nous révèle l'anatomie, ce sont les variations de volume du cerveau. Plus d'un physiologiste mesure les forces de l'intelligence à la quantité de la masse cérébrale : je prétends qu'outre la quantité, il y a la qualité. L'hygiène, l'air, l'eau et les lieux influent sur le développement et sur la qualité du cerveau. Ne voyons-nous pas des dynasties de crétins se produire et se continuer dans le Valais, au bas des Alpes.

L'abondance des richesses, la satiété de toutes les jouissances, surtout les tourments de l'oisiveté, exercent sur le caractère et sur l'intelligence des influences plus imprévues, plus étranges, plus singulières, que la pauvreté et les privations. « Une huître peut être malheureuse en amour, dit lord Byron ; et pourquoi ? parce qu'elle rêve oisive dans son écaille. »

A côté des fous, il y a dans ce monde des quarts de fou, des tiers de fou, des demi-fous, qui vivent entre eux, qui se recherchent et se conviennent, qui se raillent les uns les autres, et s'estiment heureux de conserver une moitié de raison humaine, au milieu de ceux qui n'en ont plus qu'un

tiers ou un quart. Tels ces pauvres poitrinaires qui se complaisent et se soulagent aux *Eaux-Bonnes* : ceux qui n'ont plus qu'un poumon et demi s'estiment heureux et se consolent à la vue de ceux qui, pour toute respiration, n'en ont qu'un, et quelquefois même que la moitié d'un.

J'ai dîné assidûment tous les jours, pendant plus de deux ans, chez Véry. J'arrivais à la même heure, et je m'installais à la même table. J'eus, pendant quelques mois, pour voisin un Anglais aussi exact, aussi régulier que moi. Un jour, mon voisin me fit ses adieux : « Je vais, dit-il, m'embarquer et faire le tour du monde. » Au bout de dix-huit mois, de retour à Paris, il me retrouvait, comme à un rendez-vous, à la même heure, à la même table. Il avait fait son tour du monde, et je n'avais que bien peu changé de place.

Toutefois, en dînant longtemps chez plus d'un restaurateur, j'ai pu faire le tour de l'intelligence humaine, et surtout de ces *quatre mille opulents et oisifs* dont parle Byron, qui ne courent dans la vie qu'après des plaisirs de cinq minutes, et pour qui le monde est fait.

Lorsque l'éducation, les devoirs de famille, la religion ou la morale, ne poussent pas au bien, ne servent pas de garde-fous, l'esprit et le cœur humain, sans frein et sans mors, courent à l'aventure et ne savent plus que faire de la vie ; on se heurte alors à toutes les passions, à tous les vices : on en invente ; on n'estime que ce qui est nouveau ;

et le nouveau, c'est le raffinement, l'excès, l'abus; le plus souvent, ce n'est même que l'*envers* de toutes choses. Ces opulents de Byron mettraient volontiers le feu à une ville, non pour la purifier et la rebâtir, mais pour ce plaisir de cinq minutes de la voir brûler !

On dit que Xercès promit un immense trésor à qui pourrait lui inventer un nouveau plaisir.

Il n'y a de moral, d'honnête et d'humain, que les petites joies et les petits bonheurs, et les petites joies et les petits bonheurs sont d'ailleurs assez faciles, même au milieu des situations les plus tristes et les plus douloureuses.

Dans les hôpitaux, j'ai vu des malades se faire de petites joies avec une fleur qu'ils cultivaient, avec de petits travaux que la maladie leur rendait possibles, avec un mets permis et désiré. J'ai vu bien des malades heureux une journée et plus, des paroles encourageantes du médecin, des paroles consolantes et chrétiennes de ces sœurs de charité, qui rivalisent à donner des exemples de tous les courages et de toutes les vertus. La médecine, comme la charité, inspire et accomplit des miracles de compassion et de soulagement.

Dans l'adversité, la tendresse d'un ami, la bienveillance d'un inconnu, le plus faible rayon d'espérance, font palpiter et sourire le cœur.

Au milieu de cet état fébrile de l'âme auquel les richesses exposent, la joie et le bonheur ne s'obtiennent pas si facilement. L'homme pauvre et souffrant est blasé sur la misère

et sur la douleur, il n'est sensible qu'aux petites joies, qu'aux petits bonheurs. L'homme riche, entouré de prospérités, blasé sur les excitations du succès, sur les ivresses du plaisir, n'est sensible qu'aux petits chagrins, qu'aux communes souffrances physiques et morales de la vie.

Les anciens croyaient à une puissance fatale qui faisait trembler les heureux, et qui consolait les petits par la souffrance des grands. Il faut presque se réjouir des envieux qui raillent; il faut presque cultiver les inimitiés actives et ardentes; toutes les persécutions sont de justes et de morales expiations de ces prospérités qui font qu'on vous appelle *un heureux.*

Recherchez au besoin un petit chagrin, comme la perte d'une bague, à l'exemple de ce roi de la riante Samos; mais désirez qu'un poisson n'avale pas cette bague, qu'un ami ou qu'un ennemi ne vous la rapporte pas; s'il en était ainsi, vous n'auriez plus qu'à redouter la vengeance des dieux, et surtout l'envie et la vengeance des hommes. Aux grands bonheurs, les calamités terribles! A ce Crésus, roi de Lydie, se pavanant avec ostentation au milieu de ses palais, de sa magnificence et de ses richesses, les flammes du bûcher!

Dans cette philosophie, qui est la mienne, on ne s'enorgueillit point des brises charmantes du succès, de la prospérité, et on supporte sans plaintes et sans effroi les vents contraires et les tempêtes, autant par l'espérance d'un

nouveau rayon de soleil que par ce sentiment qui est un devoir : l'humilité.

Étudions quelques-uns de ces personnages, fous et abrutis par leurs richesses ; montrons, pour l'honneur de la morale, leurs misères et leurs souffrances.

Dans le premier volume de ces mémoires, j'ai cherché à peindre toutes les folies de la passion du jeu ; je complète pour ainsi dire ici l'étude de cette trinité des vices humains, en montrant, par un coin de rideau à peine soulevé, les folies et les excès de la passion du vin et les extravagances contre nature où peuvent entraîner de bizarres amours.

Il est à remarquer que tous les goûts naturels de l'homme sont pour lui des occasions d'excès qui, renouvelés et prolongés, deviennent des vices. L'homme sauvage comme l'homme civilisé ont sans cesse besoin de faire appel à leur raison.

La vigne féconde, changeant de saveur et de parfum au nord et au midi et presque sur les coteaux les plus voisins, est un des plus riches dons faits à la France. Il n'y a ni vice, ni péché à aimer le vin. La religion, la morale et la bonne éducation imposent seulement, comme devoir, la tempérance.

La vigne a surtout, depuis bien des siècles, fait fleurir en France la chanson. Le vin et la chanson sont comme frère et sœur. Nous avons surtout vu sous l'Empire entourer d'une

certaine célébrité les chansonniers du Caveau : Désaugiers, Béranger, ont été les poètes de ces sociétés, qui rendaient un culte à nos crûs illustres et aux gais refrains. Mais les excès de vin abrutissent l'intelligence et déshonorent l'humanité.

J'ai été présenté chez le comte Torreno, ancien ministre de la reine Christine, mort à Paris du charbon, à un ménage anglais, mari et femme, jouissant d'immenses revenus, qui ne résidaient que très peu de jours à Paris, et qui le reste du temps voyageaient dans toute la France : ils n'aimaient que la bouteille et ne quittaient la table qu'après avoir perdu la raison. Dans leurs voyages en France, ils ne recherchaient que les riches coteaux, et la durée de leur séjour dans une province était calculée sur la qualité et sur le renom des crûs qu'on y récoltait. Qu'on me permette cette distinction : ce n'étaient point des *ivrognes*, c'étaient des *soûlards*.

L'observation m'a révélé qu'il y a une classification à établir pour tous ceux qui ne supportent la vie qu'au milieu des fumées de l'ivresse. J'appellerai *soûlards* ceux qui n'aiment que le vin et qui en boivent tout leur soûl. Le *soûlard* a une ivresse gaie, il recherche la compagnie des buveurs et s'y montre presque divertissant à force d'idées fixes, de sorties imprévues, et de singularités spirituelles. Ces *soûlards* riches concilient quelquefois leurs excès de vin avec un certain état de santé.

L'*ivrogne*, en tous points, diffère du *soûlard*. L'*ivrogne* pousse l'ivresse jusqu'à l'abrutissement de l'intelligence, et jusqu'à une paralysie momentanée de tout l'appareil musculaire ; il méprise le vin, et ne satisfait sa passion d'ivrogne qu'avec de l'eau-de-vie, ou même qu'avec de l'absinthe. Ceux qui s'enivrent avec l'absinthe arrivent à un état de folie si singulièrement accentué qu'on lui a donné le nom de folie des *absinthiers*. Un de ces malheureux se livrant à l'absinthe me disait un jour : « Je ne sens jamais ce que je mange, je ne sens que ce que je bois. » Je voulus faire faire un pas vers la guérison à un de ces *ivrognes ;* je voulus le convertir à l'usage du vin : nous dinâmes ensemble et ses causeries, même le dîner fini, ne manquaient ni d'esprit ni de raison. Je le quittai un instant et je lui donnai rendez-vous à l'Opéra. Il y arriva les jambes chancelantes et dans un état d'abrutissement complet; plein de dédain pour le dîner que je lui avais fait faire, il avait été se gorger d'absinthe en me quittant. Ce jeune ivrogne n'avait pas plus de trente ans; il porte un beau nom, il est instruit, spirituel dans ses moments lucides; sa fortune s'élève à plus de cent mille francs de rente.

Comme toutes les grandes passions, l'ivrognerie recherche la solitude ; l'*ivrogne* ne se plaît qu'en compagnie d'ivrognes. J'ai beaucoup connu, pendant ma direction de l'Opéra, un de ces jeunes grands seigneurs ivrognes. Il donnait souvent les mêmes ordres à sept ou huit fiacres, se faisait ainsi con-

duire et accompagner par les sept ou huit cochers à un cabaret hors barrière, et y passait toute la nuit à boire de l'eau-de-vie et à s'abrutir au milieu de ses camarades d'ivresse.

Selon moi, cette ivrognerie dont je viens d'indiquer quelques traits n'est plus un vice: c'est une maladie, c'est une maladie qui suscite les plus grands désordres dans les fonctions digestives, dans les fonctions de l'intelligence, dans les fonctions du cœur, qui conduit à une vieillesse prématurée, au mépris de la vie et à une mort avant l'âge.

N'exigez pas sans transition d'un ivrogne un retour à la tempérance, à la sobriété; quelques jours de diète produiraient plutôt un paroxysme qu'une guérison. Un prélat était arrivé par une pente douce dans sa solitude à s'enivrer chaque soir; et il imagina un procédé assez ingénieux pour rentrer dans des habitudes nouvelles de tempérance. Il prit pour verre une coupe de vermeil; il y faisait tomber chaque jour une goutte de cire, et diminuait ainsi par une transition insensible la capacité du verre et la quantité de vin qu'il buvait. Toute la question pour lui était de ne pas suppléer à la capacité diminuée de sa coupe par la multiplicité des rasades.

J'échangeai certaines politesses avec un Anglais qui me parut digne de quelques études. Il m'envoya sa carte: son nom y était entouré de bouteilles, de danseuses le jarret tendu, de fleurs, d'oiseaux, le tout finement gravé. Il logeait à l'hôtel Meurice, et il y donnait souvent à des Anglais, ses

amis, des dîners qui commençaient à huit heures du soir pour ne finir qu'à huit heures du matin. Son père, maître d'une des grosses fortunes de l'Angleterre, y possède la plus riche collection d'oiseaux. Comme son père, cet Anglais n'avait que deux passions, le vin et l'ornithologie. Il me convia un jour à déjeuner : on ne servit sur la table que les œufs durcis des oiseaux les plus rares, depuis l'œuf de perdrix jusqu'à l'œuf du cygne. Je déjeunai comme il faut déjeuner ; car je ne déjeunai pas du tout.

Pitt, qui fut appelé dès l'âge de vingt-deux ans à délibérer sur les grandes affaires de son pays, en avançant dans la vie, se laissa entraîner à l'ivrognerie ; il s'enfermait pour boire, et souvent il quittait la Chambre des Communes pour aller au club s'enivrer. Il sortit un jour avec un de ses amis ivrogne comme lui : en rentrant tous deux dans la Chambre, Pitt s'écria avec étonnement : « Tiens, je ne vois plus d'orateur. » Son ami s'écria au contraire : « Tiens, moi, j'en vois deux. » L'un n'y voyait plus, l'autre y voyait double. Pitt cherchait à oublier dans l'ivresse tout ce que lui enseignaient sa haute intelligence et son expérience des hommes.

Chez l'ouvrier, chez le soldat, on comprend quelques excès d'ivrognerie. Privés de vin dans leur vie ordinaire, ils perdent vite la raison, l'usage de la parole et la sûreté de la marche. Mais ne doit-on pas conclure que la richesse ne peut suppléer à cette influence morale, bienfaisante et antispasmodique du travail, lorsqu'on voit quelques million-

naires oisifs chercher à oublier le vide de leur cœur et à perdre la raison dans d'ignobles et honteuses habitudes d'ivrognerie.

J'ai longtemps connu et rencontré chez le restaurateur un demi-fou aux reparties originales et quelquefois spirituelles. Il entre un jour au café Anglais : « Je suis bien fatigué, me dit-il, je marche depuis huit heures du matin. » Et tirant de sa poche une bouteille de vin de Bordeaux : « Voilà du vin excellent, et dont je veux vous faire goûter ; tout le monde sait que le vin de Bordeaux gagne en voyageant, et depuis huit heures du matin, je le fais voyager. »

Ce fut cette même moitié de fou qui interrompit les acteurs au milieu d'une première représentation, au Théâtre-Français, se leva dans sa loge, et dit au public : « Il est bien malheureux, convenez-en, messieurs, que l'auteur de cette pièce nouvelle n'ait pas cinquante mille livres de rente : on l'amènerait peut-être à ne plus faire de pièce aussi pitoyable. »

Je demandais des nouvelles d'un ami commun à un de ces jeunes fous, toujours agité par un mouvement fébrile, passant les nuits au jeu, ne se délassant d'un excès que par un autre excès : « Ne me parlez pas de notre ami, me répondit-il, il s'abrutit dans la lecture. »

Un Anglais, dans quelques rencontres, échangea avec moi des confidences de situation et de caractère. Sa fortune était immense ; il n'avait plus de famille, il était garçon. La vie lui était lourde, il n'avait à satisfaire aucun

vice, aucun goût. Je craignis un instant qu'il ne me confiât quelques projets de suicide; mais il n'en fut point ainsi : « J'ai trouvé, me dit-il, un moyen de supporter l'existence; j'ai conçu un projet qui, pour être accompli, me conduira jusqu'aux limites de la vieillesse. J'ai fait construire trois voitures de voyage, dont j'ai combiné moi-même toutes les dispositions; je me suis imposé la tâche de recueillir, dans des flacons étiquetés, de l'eau de tous les fleuves et de toutes les rivières du monde; mais j'aurai malheureusement le regret de mourir avant que ma collection soit complète. » N'est-ce pas là un bien intelligent et un heureux emploi de la vie et d'une grande fortune?

J'ai encore mis la main sur un autre millionnaire qui s'était fait voyageur. Il traçait au hasard le plan d'un voyage; il ne s'arrêtait dans chaque ville que pour y manger et pour y rester deux ou trois jours couché : il chargeait son valet de chambre d'aller visiter les curiosités, et d'y faire provision des pipes les plus riches et des meilleurs cigarres. La science, les lettres et les arts ne s'enrichiraient guère des relations de voyages de ce nouveau Christophe Colomb, de ce nouveau Humboldt.

Je fus, pendant un certain temps, le camarade de dîner d'un étranger, riche et généreux, instruit, bien élevé, d'une taille élégante et d'une physionomie pleine de noblesse et de beauté. Sa vie se passait en romans d'amour, dont l'exposition et le dénoûment ne duraient guère qu'une semaine. Il

s'était abonné aux *Petites-Affiches*, et c'était là qu'il cherchait les héroïnes de ses romans. Il prenait le nom et l'adresse des dames de compagnie, des dames de confiance, et même des cuisinières à placer; les journées suffisaient à peine à toutes ses visites dans les faubourgs et dans les mansardes, et pendant huit jours il était le Desgrieux de ces Manon de rencontre. Il leur choisissait un nom; il leur improvisait une toilette; c'étaient quelquefois des toilettes de deuil; il leur meublait un appartement de petite bourgeoise, et les laissait là.

Ma curiosité et ma patience me valurent aussi les confidences les plus secrètes et les plus singulières. Un très riche financier me confia un jour ses étranges bonnes fortunes : « Je n'ai, dit-il, de sympathie et d'entraînement que pour les horlogères. » Il est bien entendu que des roueries de proxénètes menaient facilement à bonne fin les négociations de cœur de ce personnage, ne lui ménageant de tendres relations qu'avec des coquines habiles à jouer la comédie, et qui n'étaient ni des bourgeoises ni des horlogères. Il était l'homme le plus heureux du monde, et il me racontait avec verve toutes les joies de ses liaisons romanesques : « Mon goût, ou plutôt ma passion pour les horlogères, a cependant, me dit-il, un inconvénient : voilà un an que ma montre est arrêtée, et je n'ose pas entrer chez un horloger de peur d'y rencontrer une des malheureuses que j'ai séduites. »

Tous les bourgeois de Paris ont souvent remarqué un vieil-

lard débraillé, s'arrêtant des heures entières à manger des sucreries chez les confiseurs, et ayant toujours, dans les rues comme aux théâtres, un livre à la main. C'était le prince Kaunitz, petit-fils du prince Kaunitz qui, vers le milieu du siècle dernier, fut premier ministre de Marie-Thérèse. Le prince Kaunitz qui a fini sa vie dans les rues de Paris, s'asseyant tantôt dans des boutiques, tantôt sur des bancs et même sur des bornes, avait dévoré une grande fortune. Je ne vous dirai pas le titre des livres dont il faisait ses lectures favorites; il ne plaçait comme sinets dans ses livres que des portraits de femmes. Il avait obtenu, en sa qualité d'étranger de distinction, d'assister à tous les huis-closdelacour d'assises. Comme ce prélat que cite Saint-Simon, dont la correspondance surprise était écrite du style le plus grossier et le plus licencieux, il était forcé de mettre deux adresses à ses lettres, tant l'adresse cachée était d'un cynisme éhonté. Il promenait souvent dans ses quarts d'heure d'opulence, en voiture découverte, de jeunes filles singulièrement attifées. Je lui demandai un jour quelle était une de ses nouvelles compagnes : « C'est, me répondit-il, une marchande de pommes, dont j'ai fait hier connaissance, et qui a bien voulu, pour quelques jours, mettre de côté son éventaire. J'ai commencé par des duchesses, ajouta-t-il, et je finis par des marchandes de pommes. »

Je baissele rideau sur tous ces dérèglements de l'imagination et de l'âme humaine, fruits de l'oisiveté et d'une opu-

lence gaspillée de la façon la plus triste et la plus stupide. « Quel bien peut faire un sage qui est pauvre? dit Pindare; quel mal ne peut pas faire un riche qui n'est pas sage? »

Combien rencontre-t-on de ces riches oisifs jetant tout un héritage et toute une fortune par la fenêtre, se ruinant en dîners fins, en avant-scènes, en chevaux élégants et en riches carrosses, blottis dans des nids de colombes infidèles, où l'on se trahit mutuellement et au grand jour! C'est sans doute pour ces jeunes fous un vif plaisir de cinq minutes que de poser le bout de leurs bottes vernies sur le marche-pied de la voiture la mieux attelée! Que j'en ai connu de ces jeunes dissipateurs, dévorant en une année, quelquefois dans un trimestre, une fortune paternelle acquise par trente ans de travail, et qui, après cette courte ivresse de vanités, dînent un jour seuls, tranquillement, vous serrent la main, vous disent adieu, rentrent chez eux, se pendent ou se brûlent la cervelle.

Quelle belle vie que cette vie illustrée par des amours à publics sobriquets, par des élégances de livrée et de harnais, par un ou deux trotteurs cités, et enfin par le suicide!

J'égaierai ce tableau en donnant ici le crayon d'un de mes plus assidus convives, pauvre, modeste, et heureux, que je puis nommer, tant ses originalités sont spirituelles, tant ses excentricités sont pleines de savoir et d'instruction. Je veux parler de mon ami M. Fario de Saint-Ange, fils de M. de Saint-Ange, de l'Académie Française.

Il représente toute une encyclopédie très intéressante à consulter. Ne croyez pas cependant qu'il ait tout lu, pour vous donner avec générosité une part de son riche gâteau de science et d'instruction. Il n'est savant que par curiosité; et, fussiez-vous médecin, hydrographe, trompette à piston, sommelier ou cuisinier, il ne vous quittera pas qu'il n'ait tiré de vous tout ce que vous pourrez lui apprendre. Ce qu'il sait, il le garde pour lui, et il prélève incessamment sur autrui ce qu'il ne sait pas. Il aime la langue latine, comme l'aimait Duviquet et comme l'aime J. Janin. Il relisait souvent *Horace* à l'orchestre de l'Opéra, et ce fut pour ainsi dire l'aimable poète latin qui nous présenta l'un à l'autre. M. de Saint-Ange m'a fait souvent relire *Tacite, Juvénal, Virgile, Horace*, et même les écrivains et les poètes de la décadence; il a des divertissements de traduction et des joies d'expressions justes, qui auraient suffi à remplir sa vie.

M. de Saint-Ange, élevé à l'École-Militaire, servit sous l'Empire, fit la guerre d'Espagne, et, quoique lettré, il ne jetait pas son bouclier à la vue de l'ennemi : il fut fait capitaine au siége de Valence et reçut la croix de la Légion-d'Honneur au siége de Lerida. M. de Saint-Ange fut dans les Cent-Jours sous-préfet de Mont-de-Marsan sous Harel, préfet du département des Landes. Attaché aujourd'hui à la rédaction du *Journal des Débats,* M. de Saint-Ange s'y fait remarquer par ses hautes études de géographie et de plans stratégiques.

C'est un philosophe pratique, n'ayant jamais eu d'amour durable que pour les livres, d'un désintéressement et d'une résignation bien rares, aimant le théâtre, plein d'admiration pour Racine et pour Corneille, d'une naïveté spirituelle et malicieuse.

Ce fut de M. de Saint-Ange que je reçus ce billet, qui semble écrit par un des plus charmants esprits du dix-huitième siècle :

« Mon cher Véron,

« Prêtez-moi trois cents francs, et vous êtes si heureux qu'il n'est pas impossible que je vous les rende. »

Au bout de peu de temps, M. de Saint-Ange s'était acquitté envers moi.

Je me préoccupais avec intérêt de ses ressources pour ses derniers jours : « Soyez tranquille, me répondit-il ; je m'arrange pour mourir avec une bonne garde-malade, et tous les sirops nécessaires. »

Le directeur du *Journal des Débats*, M. Armand Bertin, disait à M. de Saint-Ange : « Vous êtes parti du journal hier de bien bonne heure. — C'est vrai, répondit M. de Saint-Ange, j'ai eu peur que vous n'ayez besoin de moi. »

A un dîner d'amis, c'était à qui citerait un ou deux vers des poètes les plus oubliés et les plus inconnus : M. de Saint-Ange cita ce vers impie :

« *Ah ! que le nom de Dieu fit de mal à la terre !* »

« Ce vers, dit M. de Saint-Ange, est de Sylvain Maréchal, auteur d'un poème sur l'*athéisme* et du *Dictionnaire des athées*. Et savez-vous, ajouta-t-il, où j'ai lu quelques vers de ce poème? Dans un couvent à Saragosse. Quelques hommes de la compagnie que je commandais comme capitaine couchaient dans la bibliothèque du couvent, et, pour être couchés plus mollement, ils avaient fait litière de tous les feuillets des livres de la bibliothèque. Je pris et lus au hasard quelques-uns de ces feuillets, et je fus bien surpris de mettre la main sur le poème de l'athée Sylvain Maréchal dans un couvent. » Les couvents, en Espagne, étaient protégés par l'Inquisition; ils étaient même autorisés à lire tous les mauvais livres pour en défendre la lecture.

La curiosité de mon ami M. de Saint-Ange n'a jamais connu la satiété; la vie n'est pour lui qu'un spectacle. Dès le matin, en se réveillant, il tient à savoir de quel côté vient le vent. De sa chambre à coucher, et de son lit, un jour il remarque le faîte d'une maison : « Comme une girouette placée là me serait utile ! » Il sait bientôt le nom du propriétaire, se présente chez lui, et lui demande, comme le service le plus grand à lui rendre, de vouloir bien faire établir une girouette à l'endroit qu'il lui désigne. Ce propriétaire, surpris, mit la plus aimable obligeance à satisfaire notre solliciteur, et je crois que M. de Saint-Ange est devenu plus matinal uniquement pour savoir le plus tôt possible si le vent souffle du nord ou du midi. A la vue de constructions à peine commencées, M. de

Saint-Ange s'écria devant moi : « Que diable va-t-on *me* faire là? » Il mourra assez gaîment, tant sa curiosité sera pressée de jouir des mystères de l'autre monde.

Je ne prétends pas, en esquissant ici quelques figures étranges, tracer un tableau de notre société actuelle. La France est aujourd'hui préoccupée de travaux, de spéculations, d'industrie, de commerce, d'agriculture, d'arts et de sciences. Notre société n'est ni oisive ni licencieuse, et nos riches capitalistes, laborieux et hardis, se jettent dans le mouvement des affaires pour les aider et pour faire fleurir en France le crédit public. Les diverses maisons des Rothschild soutiennent la fortune des nations ; des découvertes et des progrès se multiplient chaque jour pour le bien-être de tous. Le pouvoir règle, protége, aide et encourage cet ensemble d'efforts, cet utile courant d'idées.

De toutes parts les populations s'accroissent dans des proportions immenses. Il faut d'abord songer à les nourrir, à les vêtir, à les protéger contre la misère. La misère est un mauvais conseiller.

L'hygiène et la morale se donnent la main; l'oisiveté, le dénûment et la souffrance ont bientôt pour escorte tous les vices et toutes les mauvaises passions.

En montrant ici quelques groupes d'originaux, j'ai voulu seulement mettre en lumière un fait et une vérité : c'est que ces vieilles familles des vices humains ne s'éteignent jamais ; c'est que Juvénal, Martial, Perse et Pétrone, n'ont pas peint

seulement les vices abrutissants de la Rome impériale, mais les honteuses passions de toutes les sociétés civilisées et de tous les siècles. Heureusement les moralistes peuvent aujourd'hui constater avec joie que, malgré bien des prédicateurs à l'esprit faussé, malgré tous les bouleversements politiques, notre société reprend le goût de la raison, du calme, du juste, l'amour de la famille et la passion du travail. Aujourd'hui, la majorité, ce sont ceux qui prennent la vie à l'endroit ; la minorité, ce sont ceux qui prennent la vie à l'envers.

CHAPITRE II.

DES FONDS SECRETS.

Les fonds secrets sous l'Empire, sous la Restauration, sous la monarchie de Juillet et sous la République de 1848. — Les discussions et les votes des fonds secrets. — Mot de M. Molé sur un accès de goutte. — Rosman et Gérin. — Les pensionnaires de Gérin. — Les prélèvements accidentels. — Les crises ministérielles. — Un dîner de Gérin. — La chanson *le Vieux Drapeau*. — Emploi des fonds secrets. — Achats de journaux. — Une émeute en projet. — Un courtier en politique. — La mouche du coche. — Harel et Casimir Périer. — Harel et Rosman. — La Restauration et la monarchie de Juillet. — Le Pré-aux-Clercs. — Madame Casimir. — Les 40,000 fr. d'Hamet, agent de change. — Madame Dorus.

Tous les gouvernements ont eu des dépenses secrètes.

L'Empereur, dans son administration financière, encore loin de la simplicité et de la perfection, affectait telle recette à telle dépense spéciale. Les recettes de la ferme des jeux, par exemple, payaient, entre autres dépenses, les dépenses secrètes de police, et servaient tout à la fois de salaire à la délation et de rémunération ou d'encouragement aux arts et aux lettres.

Dans les premières années de la Restauration, on continua ces pratiques financières de l'Empire. Ce n'est que dans

le budget du ministère de l'intérieur de 1823 qu'on trouve inscrit un chapitre spécial sous cette rubrique : *Dépenses secrètes de police générale.*

Nous donnons ici le tableau du chiffre des dépenses secrètes ordinaires et extraordinaires de police générale sous la Restauration depuis 1823 jusqu'à 1830 ; sous la monarchie de Juillet et sous la République, depuis 1830 jusqu'à 1853.

ANNÉES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES VOTÉES et dépensées.	
1823.	Dépenses secrètes ordinaires de police générale.	2,200,000	»
	Dépenses secrètes extraordinaires.	»	
1824.	Id. ordinaires.	2,200,000	»
	Id. extraordinaires.	»	
1825.	Id. ordinaires.	2,200,000	»
	Id extraordinaires.	»	
1826.	Id. ordinaires.	2,000,000	»
	Id. extraordinaires.	»	
1827.	Id. ordinaires.	2,000,000	»
	Id. extraordinaires.	»	
1828.	Id. ordinaires.	2,000,000	»
	Id. extraordinaires.	»	
1829.	Id. ordinaires.	1,900,000	»
	Id. extraordinaires.	»	
1830.	Id. ordinaires.	1,500,000	»
	Id. extraordinaires.	498,665	77
1831.	Id. ordinaires.	1,500,000	»
	Id. extraordinaires.	1,469,646	94
1832.	Id. ordinaires.	1,500,000	»
	Id. extraordinaires.	2,500,000	»
1833.	Id. ordinaires.	1,265,500	»
	Id. extraordinaires.	1,200,000	»
1834.	Id. ordinaires.	2,465,500	»
	Id. extraordinaires.	»	
1835.	Id. ordinaires.	2,465,500	»
	Id. extraordinaires.	»	
1836.	Id. ordinaires.	2,465,500	»
	Id. extraordinaires.	»	
1837.	Id. ordinaires.	3,265,500	»
	Id. extraordinaires.	»	
1838.	Id. ordinaires.	2,765,500	»
	Id. extraordinaires.	»	
	A reporter.	39,361,312	71

ANNÉES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES VOTÉES et dépensées.
	Report.	39,361,312 71
1839.	Dépenses secrètes ordinaires de police générale.	2,465,500 »
	Dépenses secrètes extraordinaires.	»
1840.	Id. ordinaires.	1,957,990 »
	Id. extraordinaires.	»
1841.	Id. ordinaires.	1,932,000 »
	Id. extraordinaires.	300,000 »
1842.	Id. ordinaires.	1,932,000 »
	Id. extraordinaires.	»
1843.	Id. ordinaires.	1.932,000 »
	Id. extraordinaires.	»
1844.	Id. ordinaires.	1,932,000 »
	Id. extraordinaires.	»
1845.	Id. ordinaires.	1,932,000 »
	Id. extraordinaires.	»
1846.	Id. ordinaires.	1,932,000 »
	Id. extraordinaires.	»
1847.	Id. ordinaires.	1.932,000 »
	Id. extraordinaires.	»
1848.	Gestion de M. Duchâtel, 1er janv. au 24 févr.	255,459 62
	Gestion de M. Ledru-Rollin, 24 févr. au 11 mai.	841,867 08
	Gestion de M. Recurt: 11 mai au 17 juin. . . . 132,269 54; 17 juin au 29 juin. . . . 23,080 76	155,350 30
	Gestion de M. Sénard, 29 juin au 15 octobre..	418,971 77
	Gestion de M. Dufaure, 15 octobre au 20 décembre.	286,713 77
	Gestion de M. Léon de Maleville, 20 décembre au 30 décembre.	5,000 »
	Gestion de M. Léon Faucher, 30 décembre au 16 mai.	31,643 41
	Gestion de M. Lacrosse, 16 mai au 2 juin. .	300 »
	Gestion de M. Dufaure, 2 juin au 30 septembre.	15,230 99
1849.	Gestion de M. Léon Faucher, 30 décembre 1848 au 17 mai 1849.	222,693 69
	Gestion de M. Lacrosse, 16 mai au 2 juin. .	10,715 35
	Gestion de M. Dufaure, 2 juin au 31 oct. 1849.	317,726 36
1850.	Dépenses secrètes ordinaires.	832,000 »
	Id. extraordinaires.	»
1851.	Id. ordinaires.	832,000 »
	Id. extraordinaires.	700,000 »
1852.	Id. ordinaires.	600,000 »
	Id. extraordinaires.	»
1853.	Id. ordinaires.	800,000 »
	Id. extraordinaires	»
	TOTAUX	63,934,475 05

Ainsi les dépenses secrètes se sont élevées de 1823 à 1853 à la somme de 64 millions ; sous la Restauration elles sont par année, terme moyen, de 2 millions de francs. En 1830 elles sont réduites à 1,500 mille francs, mais alors se produisirent des demandes de fonds secrets *extraordinaires*, ce qui rétablit les dépenses sur l'ancien pied. En 1831, les fonds secrets ordinaires et extraordinaires, s'élevaient à 3 millions; en 1832, année de complots et d'émeutes, ils atteignent le chiffre de 4 millions. Le chiffre des dépenses secrètes est aujourd'hui très abaissé.

Depuis 1823, le vote des fonds secrets était chaque année dans les Chambres l'occasion d'une bataille générale : c'étaient de dures journées pour les ministres; on s'en prenait à tous leurs actes et même à leurs paroles. L'opposition étalait tous ses griefs; parmi les adversaires du cabinet, les uns appelaient les ministres sur le terrain de la politique étrangère, les autres sur le terrain de la politique intérieure. Ces grandes discussions duraient plusieurs jours; toutes les célébrités de la tribune se montraient alors parées de la brillante armure de leur esprit, de leur dialectique, de leur éloquence; ces tournois politiques excitaient vivement la curiosité publique, mais inquiétaient et ralentissaient pour plus d'un jour le mouvement des affaires. Le vote des fonds de police était, comme on le disait alors, un vote de confiance, et l'on mesurait les forces vives d'un cabi-

net dans la Chambre à la majorité qui accordait le chiffre demandé pour les dépenses secrètes.

Ces grandes batailles parlementaires étaient des journées décisives et historiques pour le ministère. Sous le cabinet du 15 avril, M. Molé était président du conseil et ministre des affaires étrangères ; M. de Montalivet, comme ministre de l'intérieur, était chargé de défendre les fonds secrets. Pendant cette discussion, M. de Montalivet, saisi subitement d'un accès de goutte, éprouva une syncope à la tribune. Plus tard, dans une conférence que j'eus, comme gérant du *Constitutionnel*, avec ces deux hommes d'État, je félicitais M. de Montalivet de l'amélioration de sa santé : « Vos attaques de goutte, lui disais-je, semblent devenir moins graves et plus rares. — Mais vous vous trompez, répliqua M. Molé ; est-ce que M. de Montalivet n'a pas eu cette année son attaque des *fonds secrets.* »

Chaque ministère et chaque ministre se faisaient aussi très souvent une caisse de fonds secrets par des déplacements de fonds spéciaux ; on cite surtout une circonstance, où les capitaux alloués aux dépenses du ministère de la marine vinrent fournir, sous la Restauration, une somme importante et nécessaire à la caisse des fonds secrets du ministère de l'intérieur.

J'ai presque vu fonctionner, sous la Restauration et sous la monarchie de Juillet, la caisse des fonds secrets du mi-

nistère de l'intérieur. Comme je l'ai déjà dit, j'ai été pendant de longues années très lié avec Rosman et, dans le cabinet de Rosman, j'ai très souvent causé avec Gérin. Sans dénoncer aucun nom propre, sans blesser qui que ce soit, je puis faire à mes lecteurs quelques révélations sur l'emploi des fonds secrets, sous les divers gouvernements représentatifs qui se sont succédé.

Mon ami Rosman, chef de division, chargé de la comptabilité du ministère de l'intérieur pendant toute la Restauration et presque jusqu'aux derniers jours de la monarchie de Juillet, avait dans ses attributions la caisse des fonds secrets. Gérin, mort il y a peu d'années, fut aussi, pendant le même espace de temps, caissier du ministère de l'intérieur, et conséquemment chargé, comme payeur, du service des fonds secrets.

Rosman, en sa qualité de chef de division, travaillait avec le ministre. Le caissier Gérin était souvent aussi appelé par le ministre pour des nécessités pressantes et imprévues de fonds secrets. Certaines défiances de jalousie et de rivalité auraient pu naître dans le cœur du chef de division contre le caissier; mais tous deux avaient de la droiture, de l'expérience, et ils s'étaient promis de ne se jamais tromper, et de se tout dire.

Ils ressentaient d'ailleurs, à un égal degré, une même passion, un même amour : c'était la passion, c'était l'amour

de leur caisse ; ils étaient avares des deniers publics, comme de leur propre bien. Ils estimaient surtout les ministres bons ménagers des fonds secrets. J'ai vu plus d'une fois Gérin entrer tout effaré dans le bureau de Rosman : « C'est à donner sa démission, disait-il avec colère ; le ministre vient encore sur un bon anonyme de *nous prendre* vingt mille francs! » Lorsqu'il s'agissait de payer des bons de police avec un nom propre, leur curiosité satisfaite les faisait se résigner de meilleure grâce. Cependant, rencontrant un jour Rosman au sortir de son bureau, à notre rendez-vous de tous les jours, le jardin des Tuileries, je le trouvai triste, désespéré. — Sa colère concentrée garda longtemps le silence : — « C'est à n'y pas tenir, me dit-il enfin, on vient de lâcher monsieur ***** dans nos caisses! »

Les prélèvements sur la caisse secrète étaient les uns mensuels, les autres accidentels.

Les prélèvements mensuels représentaient la rémunération régulière de services rendus, ou de services qu'on continuait de rendre. Ces pensions étaient presque toutes, par mois, de cinq cents francs ou de mille francs au plus ; les noms de ces pensionnaires, que Gérin appelait *ses pratiques*, étaient seulement inscrits sur un petit livre qui ressemblait assez à un livre de blanchisseuse. Dans les premiers jours de chaque mois, *les pratiques* de Gérin rasaient les murailles du ministère de l'intérieur, se glissaient dans un escalier assez étroit, tournaient brusquement

le bouton de la porte de Gérin; une fois entrés, ils respiraient. En touchant, ils émargeaient sur un grand registre. Absents ou malades, ils pouvaient faire toucher par procuration, avec une simple lettre qui servait de reçu. Ces pensions étaient régulièrement payées en pays étrangers; on recevait un mandat à vue sur un banquier. Pour tous ces pensionnaires, Gérin était un caissier modèle et un père de famille.

Les prélèvements accidentels sur la caisse des fonds secrets jetaient le trouble et l'indignation dans l'âme de Rosman et de Gérin. Ils n'aimaient pas à se ruiner pour des inconnus; aussi existait-il entre eux une certaine complicité pour découvrir, à force de raisonnements, d'inductions et d'incessants petits manéges, dans quelles poches allait s'engouffrer *leur argent*.

Les hommes perdus, tarés, étaient les seuls à venir résolûment au grand soleil toucher des bons à la caisse de Gérin. Un de ces hommes tarés rencontra Gérin, après lui avoir enlevé deux ou trois mille francs, et il eut l'idée de le saluer. Gérin fut droit à cet homme trop poli : « Monsieur, lui dit-il, je suis, comme vous le savez, chargé de payer les dépenses de police; ne me saluez donc plus, vous vous compromettriez. »

Rosman et Gérin étaient presqu'arrivés par de longues études à connaître les noms de tous les friands de fonds secrets qui tenaient à rester inconnus. Voici ce que l'observation leur avait appris.

Lorsqu'une crise ministérielle commençait, Rosman ne croyait le cabinet dissous que lorsqu'il voyait certains personnages errer dans la cour du ministère et prendre racine dans les antichambres. Rosman savait ce que ces personnages venaient chercher et venaient dire. Ils venaient dire : « Le Roi commet une grande faute en renonçant à vos services; Paris en est ému; la Bourse baissera demain. » Ce qu'ils venaient chercher, c'était l'argent de Gérin, mais qu'ils ne touchaient que de la main du ministre.

Lorsque *le Moniteur* avait parlé, le nouveau ministre était à peine assis sur son fauteuil, qu'une procession de solliciteurs accourait régulièrement forcer la porte de son cabinet. Un de ces solliciteurs, pour l'aborder avant même qu'il pût s'asseoir, passa la nuit dans un immense coffre rempli de linge sale et placé dans une antichambre. Tous tenaient alors au nouveau pouvoir ce même langage : « Votre entrée aux affaires rassure tout le monde; la confiance renaît; Paris tout entier reconnaît la sagesse du Roi aux choix qu'il vient de faire; la Bourse haussera demain. »

Les habiles qui étaient venus la veille exploiter la douleur cachée de celui qui n'était plus au pouvoir, et les habiles qui venaient exploiter le lendemain la joie orgueilleuse de celui qu'on avait fait homme d'État depuis vingt-quatre heures, étaient les mêmes personnages; Rosman et Gérin, qui payaient les frais de la comédie, savaient seuls ce qu'il y avait de consciencieux et de sincère dans l'âme de ces coquins.

Lorsqu'un ministre donnait de la main à la main une certaine somme prise sur les fonds secrets, il exigeait un reçu qui devait rester caché dans un de ses tiroirs. Il se produisait souvent alors une assez triste discussion entre celui qui donnait et celui qui recevait. L'un voulait obtenir contre son argent une garantie de dévoûment et de fidélité; l'autre voulait prendre l'argent sans s'engager pour l'avenir et sans se compromettre par une signature.

Sous la monarchie de Juillet, peu de temps après 1830, un ministre, dont le nom donnait plus d'éclat à un cabinet, que son talent de tribune ne lui apportait de secours et d'appui, montra de la mauvaise humeur même dans les conseils présidés par le Roi jusqu'à parler de démission. Ses affaires privées, disait-il, le réclamaient sous peine de subir de grosses pertes; sa retraite eût dissous le ministère, on transigea. Vous faut-il de l'argent? lui dit alors son collègue le ministre de l'intérieur; je vous enverrai demain 30,000 fr. La proposition est acceptée; le chef du cabinet du ministère de l'intérieur est chargé de porter et de remettre les 30,000 fr.; mais il exige un reçu; ce reçu signé est une des pièces curieuses des archives secrètes de la monarchie de Juillet.

Rosman avait vu se former et se dissoudre bien des cabinets, et parmi tous les ministres qui s'étaient succédé au pouvoir, quelques-uns, c'était le petit nombre, le jour de leur départ, avaient fait venir Rosman et lui avaient parlé ainsi: « J'ai prélevé sans reçus, pendant mon passage

aux affaires, d'assez fortes sommes sur les fonds secrets, vous et Gérin vous le savez. J'en ai rendu compte au Roi ; mais je veux que vous deux aussi, vous sachiez le nom de ceux à qui elles ont été remises. » Rosman et Gérin étaient touchés de cette marque de confiance de ministres scrupuleux, et ils s'en sont toujours montrés dignes par leur silence et par leur discrétion.

Sous la Restauration, le gouvernement était défiant et soupçonneux : Gérin logeait au ministère de l'intérieur, il invite un jour à dîner dans son modeste logis deux amis, anciens militaires comme lui. Les souvenirs de bivouac et quelques verres de vin de Champagne réchauffent dans leur cœur l'amour de la gloire et du régiment. Oubliant tout, ils se laissent aller à chanter la chanson de Béranger *le Vieux Drapeau*. Au milieu de ces osés refrains, un employé du ministère, aujourd'hui à la retraite, vint les surprendre ; et le lendemain le baron Capelle, secrétaire général, savait tout : il faisait appeler Gérin et lui reprochait amèrement sa gaîté presque séditieuse de la veille. M. Corbière, alors ministre de l'intérieur, apprit par le baron Capelle le crime qui s'était commis dans l'hôtel même du ministère, et il voulut destituer immédiatement le caissier Gérin ; mais le baron Capelle soumit respectueusement au ministre quelques observations qui ne manquaient ni de sens ni de sagesse : « Prenez garde, dit-il, beaucoup de nos amis politiques ont été les amis politiques d'autres ministres et même d'autres

gouvernements ; sous tous les régimes, on rencontre ce même personnel de consciences à l'encan, dont Gérin connaît les changeants et divers tarifs Gérin paie depuis bien des années tous les mensonges, toutes les bassesses, toutes les trahisons politiques ; sa fortune serait faite s'il voulait livrer les secrets de toutes les mascarades du gouvernement représentatif. » Corbière devint clément ; on conseilla seulement à Gérin d'oublier l'air et les paroles de sa chanson.

Sous le gouvernement représentatif, la caisse des fonds secrets payait des services de toute nature ; elle servait à faire taire ceux dont les indiscrétions avec preuves pouvaient devenir des armes pour l'opposition ; elle servait à grossir des traitements d'employés, favoris d'un député, d'un ministre, d'un prince ou de quelque grande dame. Elle a quelquefois fourni la dot de certaines alliances politiques. Le ministre de l'Intérieur mettait alors dans la corbeille de la mariée une pension sur les fonds secrets pour le mari. La caisse des fonds secrets indemnisait souvent aussi tel fonctionnaire public, dont le titre, la résidence et les appointements avaient pu plaire à quelque importance parlementaire, pour un parent ou pour un protégé. Le fonctionnaire public était alors jeté dans la fosse commune du *Moniteur*, avec cette épitaphe : *Appelé à d'autres fonctions.*

Vers 1823, un assez grand nombre d'officiers supérieurs et de généraux purent rentrer en France, il fallut leur payer leur pension ; mais le crédit des pensions militaires

étant épuisé, on ne trouva d'autre moyen que de payer ces pensions sur les fonds secrets. Lorsque les Chambres eurent voté régulièrement un crédit nouveau, quelques généraux s'arrangèrent pour toucher leur pension sur le crédit du ministère de la guerre et pour conserver les allocations qui ne leur avaient été cependant que momentanément accordées sur les fonds secrets. Plus d'un de ces généraux dont le nom était populaire n'en faisait pas moins, malgré cette faveur du gouvernement, une vive et publique opposition.

La caisse des fonds secrets fonctionnait surtout pendant les élections. Elle payait alors des dépenses de toute nature ; elle payait surtout les frais de journaux ministériels improvisés inondant les départements, et de libelles répandus à profusion contre les candidats de l'opposition.

Sous M. de Villèle, on conçut et on essaya une nouvelle stratégie contre des journaux royalistes ou libéraux que la législation d'alors ne permettait pas de supprimer : on mit en campagne les fonds secrets de tous les ministères, on eut même recours à la cassette du Roi.

Le ministère Villèle, après sa lune de miel, compta bientôt pour ennemis plusieurs journaux d'un royalisme ardent et éprouvé, *le Drapeau blanc*, *la Foudre*, recueil royaliste hebdomadaire, *l'Oriflamme*, *la Quotidienne*. Un recueil nouveau vint aussi augmenter le nombre des journaux libéraux, sous ce titre : *Tablettes universelles*. Le prince de Talley-

rand renseignait, dit-on, cette revue, qui faisait du bruit et dont MM. Thiers, Rabbe et Benjamin Constant étaient les principaux rédacteurs.

M. le vicomte Sosthènes de La Rochefoucauld marchanda ces journaux et chercha surtout à se rendre acquéreur des droits absolus de gérance politique. M. le vicomte de La Rochefoucauld se présentait comme un simple spéculateur. Les journaux *l'Oriflamme*, *le Drapeau blanc*, *la Foudre* et les *Tablettes universelles* purent être achetés et cessèrent de paraître. Le journal *l'Oriflamme* fut payé cent quatre-vingt mille francs ; *la Foudre* trente mille francs ; les *Tablettes universelles*, environ deux cent mille francs; *le Drapeau blanc* ne put être acheté aussi qu'à un prix très élevé. Ces marchés ne se conclurent pas sans scandale et sans esclandre. M. Delatouche détourna publiquement, au profit de la souscription en faveur des Grecs, une somme assez ronde que lui avait fait compter M. de La Rochefoucauld pour modérer la polémique du *Mercure* contre la direction des Beaux-Arts.

M. Michaud, l'un des propriétaires et gérant de *la Quotidienne*, fut seul à résister. Il y eut bien alors quelques actionnaires de ce journal qui livrèrent leurs actions moyennant un bon prix à un délégué de M. de La Rochefoucauld, nommé *Bonneau*, membre de la congrégation et inspecteur général des prisons. Mais M. Michaud tint bon. Le gérant signataire, un certain *Henri Simon*, vaudevilliste, contesta à M. Michaud

ses droits de gérance réelle. Il se publia même pendant quelques jours, chaque matin, deux *Quotidienne*, l'une signée de M. Michaud et l'autre signée d'Henri Simon. Il y eut procès; mais M. Michaud obtint justice et fut maintenu dans tous ses droits et dans toute son indépendance. Le ministère fit ainsi pour *la Quotidienne* des dépenses inutiles et assez considérables de *fonds secrets.*

Le *Journal des Débats*, de son côté, resta fidèle à M. de Chateaubriand, qu'on venait de frapper avec tant de dédain et de grossièreté; M. de Chateaubriand avait été forcé de déménager en deux heures de l'hôtel des affaires étrangères. Le *Journal des Débats* comptait dans sa clientelle un grand nombre de propriétaires, de royalistes influents. Dans les dernières élections que fit M. de Villèle, et à la suite desquelles il perdit le pouvoir, le *Journal des Débats* parla le même langage que les journaux libéraux; il s'écria alors : « Anathème contre M. de Villèle; M. de Villèle mène la monarchie à sa ruine; il a voulu asservir la presse, rétablir le droit d'aînesse : il veut briser la Charte. » On ne voulait que renverser M. de Villèle, on frappait au cœur la royauté; la chute de M. de Villèle précéda de bien peu d'années la ruine de la branche aînée des Bourbons.

Le gouvernement de Charles X avait blessé et indigné l'opinion publique en voulant corrompre et acheter tous les écrivains à force de fonds secrets.

M. de Villèle après ce scandaleux éclat prétendit donner

une rédaction nouvelle et une grande publicité au *Moniteur*. Mais pour trouver des défenseurs parlant avec talent et autorité, il n'eut encore recours qu'à des fonds secrets, et il échoua dans ce projet si souvent essayé et qui n'a réussi que depuis le 2 décembre, de donner une nombreuse clientelle au *Moniteur*.

Sous la Restauration, sous la Monarchie de Juillet et même sous la République de 1848, j'ai vu de près bien des ministres; tous convoitent l'appui et les éloges des journaux et des écrivains lus et estimés, mais les ministres ne cherchent guère à éclairer les convictions des écrivains, à les associer aux vues et aux efforts du pouvoir, à les élever; ils cherchent tout simplement à les corrompre.

Dans des études sur Bolingbroke, M. de Rémusat, qui a été tour-à-tour écrivain de l'opposition et ministre, définit assez bien la position de l'homme de lettres dans les États libres, lorsqu'il se jette dans la politique en restant exclusivement écrivain : « L'écrivain politique, dit M. de Rémusat, devient très important aux yeux de son parti, plus encore auprès du gouvernement qu'il sert; mais cette importance, il en abuse, parce qu'il l'exagère; il la défend, parce qu'on la conteste; il obtient des ménagements, même des caresses, sans être toujours considéré de ceux qui le flattent; il régente plus qu'il n'influe, gourmande sans persuader, sert en grondant, pense dominer en causant, agir en écrivant; se plaint de n'être pas assez écouté, et menace incessamment

d'abandonner ceux qui se perdraient, dit-il, s'il ne les sauvait tous les jours. »

L'écrivain politique n'obéit qu'à un sentiment de dignité personnelle en se faisant écouter et respecter par le pouvoir qu'il sert. C'est une gloire si douce et si facile que de déclamer contre les gouvernements! et c'est une mission si soupçonnée et si ingrate que de les défendre! On sait gré à l'écrivain de l'opposition d'expressions affaiblies, d'arguments peu développés, de quelques nuances et de certains ménagements personnels. Les ministres tiennent surtout à ce qu'on ne les nomme pas, lorsqu'on les blâme; ils désirent tous que les reproches s'adressent à l'être abstrait, *le ministre de tel ou tel département*. Aussi j'ai vu plus d'un écrivain de l'opposition comblé de faveurs ministérielles. J'ai connu un de ces écrivains, directeur d'un journal hostile à tous les cabinets, qui cumulait l'honneur d'une plume indépendante et les largesses du pouvoir. Il savait s'y prendre : « J'ai seulement le soin et la patience, me disait-il, de ne demander de faveurs qu'aux ministres *in extremis*. Contre les ministres qui s'en vont, je peux, sans me compromettre, cesser les hostilités. Et ils se réjouissent et me récompensent à l'avance de la guerre que je me hâte de déclarer à ceux qui arrivent. »

L'écrivain qui sert le pouvoir parvient rarement à le satisfaire : il parle toujours trop, et il ne loue jamais assez.

Enfin, les fonds secrets payaient même des surveillances et des dépenses de police. Sous la monarchie de Juillet, quelques membres importants d'un cabinet avaient donné leur démission ; le cabinet était dissous au grand mécontentement de quelques ministres qui regrettaient d'être forcés, eux aussi, de quitter le pouvoir. Ces derniers font appel à un vieux et savant limier : « Voyez, lui disent-ils, s'il ne se prépare pas une émeute qui éclaterait à l'occasion de notre retraite? » Gérin fournit pour cette expédition une somme de vingt-cinq mille francs.

Ce professeur de haute police revient au bout de vingt-quatre heures, et il affirme que les sociétés secrètes ne sont même pas en permanence. Les ministres, qui *se voyaient en l'air et qui ne voulaient pas tendre le dos à la disgrâce* (1) montrent le plus vif étonnement, insistent, se récrient : « Mais vous vous trompez, disent-ils, vous n'avez eu que de faux renseignements ; nous savons, nous, que les esprits sont très montés, et que Paris n'est pas tranquille. — Je vous affirme, moi, répond l'homme aux vingt-cinq mille francs, qu'il n'y aura pas d'émeutes ; mais si vous tenez à ce qu'il y en ait une, donnez-moi cinquante mille francs, et dès ce soir vous aurez des rassemblements. »

Sous les gouvernements absolus, les courtisans et les flat-

---

(1) Saint-Simon.

teurs fourmillent en cour ; sous les gouvernements parlementaires, la vénalité, la flatterie et la bassesse hantent surtout les antichambres et les salons des ministres. Le pouvoir est un lourd fardeau, et ceux qui le portent sur leurs épaules ont besoin d'être soutenus, aidés et encouragés. Les orateurs politiques, qui ne font la conquête d'un portefeuille et ne peuvent le défendre qu'à la pointe de la parole, sont curieux et inquiets de ce qu'on pense et de ce qu'on dit d'eux. Les éloquents ne reculent pas devant les grandes batailles ; mais ceux-là mêmes et surtout ceux qui aiment à éluder, négocient, transigent et font, pendant les sessions, plus d'une cote mal taillée avec les meneurs et les grosses voix de l'opposition.

Rosman m'a souvent montré un de ces hommes d'affaires, un de ces négociateurs aux savants manéges, ayant été à même de faire de fortes études de police sous la Restauration, et qui, pendant toute la durée de la monarchie de Juillet, se complétait par an un revenu de trente mille francs sur la caisse des fonds secrets de divers ministères. J'ai même causé une ou deux fois avec ce personnage.

C'était un homme d'une cinquantaine d'années, à la voix caressante, à la parole mielleuse, qui disait bien ce qu'il voulait dire ; il visait juste et savait toucher avec adresse et sûreté tous les rameaux nerveux de la vanité, de l'orgueil et de l'ambition d'un ministre. Son manége était bien simple. Quand M. Thiers était ministre, s'il avait parlé

la veille, ce fin matois politique d'accourir. — « Quel beau succès que votre succès d'hier! tenez, je quitte M. Guizot, et il convenait avec un certain dépit qu'il était impossible de mieux parler. » Quand M. Guizot était au pouvoir, c'était le même langage pour M. Guizot, dont il festoyait l'orgueil avec les mêmes éloges qu'il prétendait échappés à M. Molé ou à M. Thiers. Ce courtier en politique se chargeait aussi d'espionner au profit de l'opposition ce qui se méditait dans le ministère, et d'espionner au profit du ministère ce qui se tramait dans l'opposition. A la veille des grandes luttes oratoires, il tenait surtout à révéler à l'avance au pouvoir les arguments de ses adversaires, leurs plans stratégiques et leurs ruses de guerre. On n'était pas plus patelin et plus habile que ce *d'Antin* politique. Il avait, pour ainsi dire, disséqué en philosophe le cœur de tous nos ministres, et ses revenus annuels étaient sûrement hypothéqués sur toutes les fébriles folies, sur toutes les naïves faiblesses que causent la soif de l'éloge et la passion du pouvoir.

Je tiens à vous faire connaître encore un personnage que je n'ai jamais vu, à qui je n'ai jamais parlé, mais que Rosman et Gérin se plaisaient à peindre traits pour traits, et dont ils me racontaient en riant les pas et démarches.

Gaspillant et jetant par la fenêtre un vif esprit pour de petites intrigues de chaque jour, ce personnage assez comique (c'est Rosman qui parle), après avoir servi, défendu la Restau-

ration avec un certain talent, eut l'habileté de faire croire, pendant dix-huit ans, sous Louis-Philippe, que le coche politique ne pouvait marcher sans lui ; et pendant dix-huit ans il a sué sang et eau, faisant partout l'*empressé* et le *nécessaire*, et disant à la fin, comme *la mouche* de La Fontaine :

« J'ai tant fait que nos gens sont enfin dans la plaine.
« Çà, messieurs les chevaux, payez-moi de ma peine. »

Tout le temps que dura la monarchie de Juillet, il sut, en s'agitant et à force d'inventions spirituelles et neuves, puiser avec dextérité dans la caisse secrète de deux ministères, se créer ainsi deux bonnes fermes, dont les fermages, régulièrement payés, s'élevaient collectivement par année à dix-huit ou vingt mille francs.

Mais aussi, quel aimable savoir-vivre ! Il était, par écrit et en paroles, toujours votre *cher ami !* Du plus loin qu'il vous apercevait, il vous criait d'une voix heureuse : « *Comme vous avez bonne mine !* » Vous pouviez vous permettre, devant lui, tous les jugements et tous les paradoxes ; il n'a jamais su ce que c'était que contredire, et ses pensées sont toujours prêtes à faire volte-face pour se rapprocher des vôtres. Il a la fureur de rendre service et la rage de protéger. Ne vous fiez pas trop pourtant a ses offres de bons offices et à son pouvoir.

Que de plaisants stratagèmes, que de récits bien imaginés, que de petits effets de scène, que de tours de force d'esprit pour donner à son influence et à son dévoûment de

la vraisemblance, et pour vous amener jusqu'à une reconnaissante conviction ! Il a une langue à lui, disait Rosman, et il n'est si petites difficultés, si gros embarras qu'il ne se charge de faire fondre, comme de la neige, à la chaleur de son dévoûment. Lorsqu'un ministre se préoccupait des votes de la Chambre sur un projet de loi, ce médecin Tant-mieux ne demandait que deux jours pour recruter une imposante majorité. Au bout de quarante-huit heures, il accourait d'un air de triomphe : « J'ai vu, disait-il, tous mes amis politiques : ils votent tous pour vous. » Lorsqu'il s'agissait d'une élection, il arrivait tout essoufflé, s'essuyant le front : « Votre candidat est nommé ; je tiens tout le département ; ne vous occupez pas du clergé, je l'ai dans la main. » Et il débitait ses sornettes avec un aplomb que rien ne déconcertait, avec les détails les plus piquants sur les personnes, avec de ravissantes fables sur toutes ses secrètes menées. Il était si bien entré dans l'habit de son personnage, qu'il finissait par croire lui-même tout ce qu'il inventait. Il y a chez ce causeur qui sait se rendre nécessaire, de la verve, de l'entrain, la plus complaisante philosophie et un courant d'esprit intarissable. C'est un sorcier qui ne vous prédit qu'un avenir riant et doré. Il en fait accroire à chacun ; mais à force de mots qui emportent la pièce, il scarifie, à votre grande gaîté, la peau de vos adversaires. C'est un bon-à-rien, mais qui divertit, qui rassure et qui console.

Ce rôle, qu'il a su jouer avec supériorité pendant dix-huit ans auprès des hommes du pouvoir, il le continue au milieu de ses relations, de ses camaraderies, au milieu des premiers venus. Il vous dit, sans rire : « Nous allions faire de grandes choses, M. Guizot et moi, si le ministère du 29 octobre n'eût pas été renversé. » Tous les matins, il se faisait conduire en cabriolet, bride abattue, à une porte du ministère de l'intérieur, et remontait en voiture, avec tapage, à l'autre porte. De là, il descendait déjeuner au café Desmares, et s'il pouvait vous appréhender au corps : « Je meurs de faim, s'écriait-il ; dès sept heures du matin on m'a fait appeler au ministère, et depuis sept heures, je travaille avec le ministre. »

Il y a du calcul, toute une spéculation dans ces étalages d'homme politique couchant avec le pouvoir, et de confident toujours informé. Ce charmant flatteur sait aussi parfois tirer des bons à vue sur la caisse de nos grands financiers et des hardis faiseurs d'affaires, en leur brocantant des bribes de nouvelles ramassées à droite, à gauche, et en donnant à des contes les semblants de la vérité.

Tant de peines, tant de soins, tant de capitulations de conscience, sont loin d'avoir fait la fortune de ce pauvre industriel en politique. Il lui fallait au pouvoir, disait Rosman, d'anciens journalistes, des lettrés, des orateurs irritables comme des poètes, pour placer ses mots heureux, ses flatteries attiques et ses fables ingénieuses. Cet homme d'esprit

est de ceux qui ont été écrasés et enterrés sous les ruines de la tribune.

Gérin et Rosman, qui m'ont laissé entrevoir quelques-unes des curiosités de cette lanterne magique des fonds secrets, ne faisaient de la politique qu'argent comptant, et leurs arguments sonnaient souvent plus haut que tous les plus décisifs discours de l'opposition; dans les grandes comédies parlementaires, c'étaient souvent eux qui tenaient les ficelles et qui soufflaient le rôle de plus d'un personnage.

Gérin et Rosman étaient d'honnêtes gens; mais ils ne voyaient et ne jugeaient l'humanité et la politique que par leurs mauvais côtés. Les cœurs probes, les convictions incorruptibles ne figuraient pas sur leurs états d'émargement.

Sous le gouvernement parlementaire, les fonds secrets ne suffisaient pas d'ailleurs pour séduire et pour acheter les âmes indécises et flottantes. Je ne veux, dans ces mémoires, faire de procès à personne; mais tous les ministres qui ont mené les affaires de la France sous le gouvernement représentatif ne me démentiront pas, si je dis ici que plus d'une conscience de député s'est souvent donnée à condition.

Prolongement d'une grande route, embranchement de chemin de fer qui ajoutait au prix de quelques propriétés, un fils et souvent toute une famille placés dans l'administration (je ne parle ni des bureaux de tabac, ni des bureaux de postes); tels étaient souvent les suppléments de fonds

secrets, plus onéreux encore pour le pays que le gaspillage d'une certaine somme des deniers publics.

Je suis bien loin de prétendre que l'honnêteté et le patriotisme n'aient jamais siégé sur les bancs des deux Chambres; mais Rosman et Gérin étaient bien convaincus que la politique et l'innocence étaient deux choses distinctes. Dans leur humeur d'Alceste, ils avaient plus de respect et plus d'estime pour le gouvernement de la Restauration que pour la monarchie de Louis-Philippe. Fort au courant de toutes choses, ils prétendaient que sous la Restauration les députés se montraient moins ardents solliciteurs: « Sous la Restauration, disaient-ils, dans tous les ministères, on accourait pour voir un député, comme pour voir une chose curieuse, quand par hasard il s'en présentait un dans les bureaux. » Pendant les quinze ans de la Restauration, les élections se faisaient par un courant d'opinions et de croyances; pendant les dix-huit années de la monarchie de Juillet, les élections se faisaient par un courant d'intérêts.

La Restauration fut un duel chevaleresque et décisif entre le passé et le présent; le gouvernement de Louis-Philippe fut surtout un expédient.

Rosman et Gérin étaient bien placés, dans les coulisses administratives où ils vivaient, pour prendre la mesure des grands personnages, pour apprécier, pour comparer le niveau des consciences, pour voir fonctionner les procédés et les rouages de cette immense machine gouvernementale

où les nécessités de la politique et les intérêts d'une bonne administration marchent si souvent en sens contraire. La situation de Rosman et de Gérin me rappelait celle de ces gens de service qui vivent soir et matin dans un théâtre, qui voient tout, qui entendent tout, qui savent mieux que personne juger les acteurs et les pièces, et sont souvent les plus sûrs oracles des chutes et des succès. J'ai donc dû, dans ces mémoires, faire une place assez large à Rosman et à Gérin qui, par leur probité, leur désintéressement, leur sévère fidélité à leurs devoirs, représentaient tous deux ce qu'on appelait autrefois *le galant homme.*

On retrouvait chez Rosman et chez Gérin tous les goûts, toutes les allures des bourgeois de Paris : ils étaient curieux, avides de nouvelles ; ils aimaient beaucoup le théâtre ; ils avaient pied, comme comptable et comme caissier du ministère de l'intérieur, dans tous les théâtres subventionnés. Gérin était bavard et il fallait l'écouter ; il pouvait, en criant misère aux oreilles d'un ministre, faire rayer d'un seul trait de plume cinq ou six noms de pensionnaires. Rosman et Gérin, tous deux d'une haute stature, avaient une cour. Leurs pratiques étaient d'assidus flatteurs et d'exacts courtisans. Rosman et Gérin étaient choyés, écoutés, admirés, adulés et adorés par toute leur clientelle.

Harel avait eu à toucher une subvention à la caisse du ministère de l'intérieur, pendant sa direction de l'Odéon. Il culti-

vait de tout son esprit l'amitié de Gérin et de Rosman. Il était des plus ingénieux à se faire ouvrir la caisse des fonds secrets.

Directeur de la Porte-Saint-Martin, il vint un matin trouver Casimir Périer, ministre de l'intérieur ; et voici ses propres paroles : « Monsieur le ministre, il s'agit de sauver mon théâtre et l'honneur de mon nom : j'ai besoin de dix mille francs. » Casimir Périer avait déjà sauvé plus d'une fois le théâtre d'Harel. « Je ne peux cette fois, lui dit-il, vous tirer d'affaire. — Il ne me reste donc plus qu'à me couper la gorge ! — Allons, monsieur Harel, finissez cette comédie. — C'est de la tragédie, réplique Harel. » Un barbier rasait le ministre ; Harel saisit le rasoir des mains du barbier : le ministre et le barbier, effrayés, arrêtent le bras d'Harel, et le théâtre de la Porte-Saint-Martin fut encore une fois sauvé.

L'habile protection de Rosman fit aussi obtenir un jour à Harel de nouveaux subsides ; il décida Rosman à intervenir auprès du ministre en sa faveur, après une de ces étourdissantes causeries où Harel excellait. M. Thiers était le sujet de la conversation. Rosman avait assez de goût pour M. Thiers, et M. Thiers en avait beaucoup pour Rosman, pour son expérience, pour sa droiture. Nos deux causeurs se plaisaient à étudier les grandes et les petites qualités d'esprit du député d'Aix, de l'homme d'État, de l'écrivain, de l'orateur ; ils s'inspiraient mutuellement des mots vifs, de piquants aperçus ; ils étaient en gaîté et en verve ; Rosman, avec sa grande taille, arpentait son bureau, tout en causant. Tout-

à-coup Harel l'arrête, l'interrompt pour le contredire : « Eh bien ! dit Harel, il manque quelque chose à M. Thiers. Et savez-vous ce qu'il lui manque? Il lui manque d'être aussi grand que vous. »

Rosman et Gérin guettaient presque et se renvoyaient, en bons camarades, les ci-devant célébrités et jolies femmes de nos théâtres, qui venaient faire liquider ou toucher elles-mêmes leurs pensions. Vers la fin de la monarchie de Juillet, ils avaient plus que la cinquantaine; mais les jours où ils pouvaient arrêter au passage quelque ancienne fée, quelque première danseuse, quelque Dugazon, quelque Célimène à la retraite, étaient pour eux de bons jours.

Rosman, surtout, raffolait de musique, et, comme il le disait, il aimait assez le cotillon. Il passait ainsi de bonnes heures à causer théâtres et gaudrioles.

Cet amour de Rosman pour le théâtre lui fit même commettre quelques imprudences, quelques légèretés; je fus assez heureux pour tout réparer et pour le sortir d'embarras. Voici ce qui arriva.

Le théâtre de l'Opéra-Comique avait été fermé peu de temps après la révolution de 1830. Rosman, qui avait toute la confiance de M. le comte d'Argout, alors ministre de l'intérieur, fut vivement sollicité par des acteurs, et surtout par des actrices : il s'agissait d'obtenir du ministre l'autorisation de former une nouvelle société dont l'ancien ac-

teur Paul Dutrecht serait le gérant. L'autorisation signée, l'ancienne troupe de Feydeau s'installa dans le théâtre de la place de la Bourse, qui servit d'abord d'asile au théâtre des *Nouveautés,* et qui devint depuis le théâtre du *Vaudeville.* Du fond de son cabinet, Rosman dirigeait le nouveau théâtre Feydeau ; il était au courant de toute affaire, des pièces reçues, des artistes engagés, des dépenses et des recettes ; il gouvernait le répertoire; les débutantes lui étaient présentées.

Le théâtre de mon ami Rosman faisait de mauvaises affaires, et dans son dévoûment pour cette compagnie de comédiens et de comédiennes, Rosman décida un agent de change de ses amis, Hamet, à leur prêter une somme de 40,000 fr., sur les brouillards des succès futurs. Grâce à ces 40,000 francs, on monta assez convenablement *le Pré aux Clercs*, opéra comique en trois actes, paroles de M. de Planard, musique d'Hérold. La première représentation de l'ouvrage eut un très grand succès : on tenait une pièce à recettes. Madame Casimir et madame Ponchard chantaient les premiers rôles. Le lendemain de cette première représentation, madame Casimir signifie qu'elle est souffrante, et qu'il lui faut rester pendant plusieurs mois éloignée de la scène. Personne au théâtre ne pouvait la remplacer ; Rosman, Hamet et les auteurs étaient au désespoir. Le jour où éclata cette triste nouvelle, ou plutôt cette conspiration, Rosman et Hamet dînaient chez moi ; j'étais alors directeur de l'Opéra.

Rosman et Hamet arrivent les premiers et me disent leurs chagrins. Je leur tins alors ce langage : « Vous pouvez dîner gaîment; *le Pré aux Clercs* sera repris d'ici à très peu de jours; vous ferez pendant près de trois mois de très grosses recettes, et on vous rendra, monsieur Hamet, vos 40,000 fr.; écrivez seulement à M. Paul Dutrecht de se trouver ici ce soir à huit heures. » On crut à mes paroles et je ne vis plus autour de moi que des physionomies souriantes.

Je procédai ainsi.

Je priai M. Paul Dutrecht de se rendre près de madame Casimir et de lui porter ce sérieux ultimatum :

« Votre indisposition vraie ou fausse ruine le théâtre; l'Opéra-Comique fermera ses portes demain : on doit aux choristes, on doit aux musiciens et même aux machinistes (tout cela était vrai). Si vous persistez à rester éloignée de la scène, rendez-moi votre rôle; je ne vous cacherai pas que notre intention est de prier madame Dorus, de l'Opéra, de vous remplacer; nous sommes sûrs d'obtenir l'agrément de M. Véron. »

Madame Casimir s'empressa de rendre le rôle au milieu de grands éclats de rire, très rassurants sur la gravité de sa maladie : « M. Véron, répliqua-t-elle, ne vous prêtera pas madame Dorus; mais eût-il cette générosité, il faudra à madame Dorus trois mois pour mal chanter un rôle que j'ai appris en quinze jours; elle exigera dix à douze répétitions, elle ne sait pas dire deux phrases de dialogue; et avec

madame Dorus, la seconde représentation du *Pré aux Clercs* pourra avoir lieu dans cinq ou six mois. Mon rôle est très important, j'y ai eu un très grand succès, et votre madame Dorus tuera l'ouvrage. »

« Toutes ces raisons, répondit le directeur dans l'embarras, devraient vous décider à chanter demain. » Mais ses instances furent vaines.

M. Paul Dutrecht et moi, nous nous rendons alors auprès de madame Dorus : « Il s'agit, lui dis-je, de sauver un théâtre, la gloire d'Hérold, la partition du *Pré aux Clercs;* il s'agit de remplacer madame Casimir dans *le Pré aux Clercs;* non-seulement vous avez mon agrément; mais il est bien entendu que je ne prendrai aucune part des rémunérations dues à votre obligeance et à votre talent. — Mes camarades de l'Opéra-Comique, répondit madame Dorus, peuvent compter sur ma bonne volonté; mais je n'ai même pas vu la pièce. — J'avoue, répliquai-je, que la besogne est rude; madame Casimir prétend que vous n'avez pas l'habitude du dialogue, qu'il vous faudra peut-être trois mois d'étude, et que vous aurez besoin de dix à douze répétitions. — Ah! madame Casimir prétend cela! Eh bien! donnez-moi le rôle! qu'on m'envoie la couturière dès ce soir pour mes costumes; je saurai le dialogue demain et toute la partition après-demain; je ne veux qu'une répétition. Annoncez la reprise de la pièce dès ce soir, et dites que madame Ca-

simir sera remplacée par madame Dorus, qui aura appris le rôle en trois jours. »

Madame Dorus tint parole; elle était intelligente et très grande musicienne. Son succès dépassa celui de madame Casimir ; il ajouta un nouvel attrait aux représentations du *Pré aux Clercs* qui, pendant près de trois mois, fit quatre à cinq mille francs de recette par soirée.

Le théâtre devint riche ; Hamet fut remboursé et Rosman dégagé de toute solidarité.

Je fus heureux de rendre ce petit service à Rosman qui, sans manquer à ses devoirs, m'avait souvent protégé contre d'injustes persécutions, pendant ma direction de l'Opéra.



CHAPITRE III.

DES PARTIS SOUS LA RESTAURATION.

LE PARTI BONAPARTISTE, LE PARTI LIBÉRAL, LE PARTI RÉPUBLICAIN ET LE PARTI CONSTITUTIONNEL.

Forces relatives des partis. — Formation du parti libéral. — Le parti constitutionnel. — Le champ d'asile. — Réveil de la démocratie. — Le carbonarisme. — Un dîner chez La Fayette. — Le général Berton. — Première représentation de *Germanicus*. — Enterrements de mademoiselle Raucourt, de Molé, de Talma. — Translation des restes mortels de Louis XVIII et de Marie-Antoinette. — Assassinat du duc de Berry. — Affaire des pétards. — Les généraux de l'Empire. — Conspirations des frères Lallemand, de Paul Didier, des patriotes, des sous-officiers. — Conspirations du capitaine Ondin, du colonel Sauset; de Béfort, de Colmar, de Marseille, des quatre sergents de La Rochelle, de Saumur, de Nantes, deuxième et troisième conspirations de Saumur. — De la Bidassoa. — Armand Carrel.

Il y a loin des sympathies d'une opinion politique aux passions et aux entreprises des partis. La monarchie de Juillet a laissé en France des souvenirs de reconnaissance; elle y a créé une opinion, mais non un parti politique. Depuis le commencement du siècle il n'y a eu en France que

trois partis : le parti légitimiste, le parti républicain et surtout le parti bonapartiste, qui s'est plus tard appelé le parti libéral, et qui est devenu, bientôt après, le parti *constitutionnel.* De forces diverses, ces trois partis ont toujours été armés, guerroyants, prêts à des coups de main, intrépides parce qu'ils étaient convaincus et croyants. Comme la religion, la politique fait lever des apôtres et inspire des dévoûments qui peuvent aller jusqu'au martyre.

Un ancien ministre de la monarchie de Juillet me fit m'arrêter un jour devant le palais des Tuileries, alors habité par Louis-Philippe : « Il y a là, me dit-il, un homme d'esprit et de beaucoup d'expérience ; c'est un grand malheur qu'il n'aime pas la gloire ! » Ce n'est en effet qu'en passionnant les peuples pour de grandes choses, pour la gloire, que les princes sont suivis avec enthousiasme et soutenus avec dévoûment par les peuples.

Le fidèle dévoûment du parti légitimiste s'entretient et s'exalte aux souvenirs des grandeurs, des victoires et des conquêtes de la France sous nos anciens rois ; un sentiment religieux se mêle à ces souvenirs.

Pendant toute la Restauration, le dévoûment audacieux et intrépide des bonapartistes s'entretenait et s'exaltait aux souvenirs des victoires et des conquêtes de Napoléon, que des idées et des intérêts nouveaux prétendaient faire oublier et presque rayer de l'histoire.

Lorsque Napoléon Ier et Napoléon II furent descendus

dans la tombe, le parti bonapartiste se transforma et s'appela le parti libéral. Oui, le parti libéral se forma avec les idées de l'Empire, avec les souvenirs de l'Empire et avec les hommes de l'Empire. Comment expliquer cette transformation et cette fusion de souvenirs, d'hommes et d'idées? C'est que l'Empire a toujours paru au peuple le règne de l'égalité ; c'est qu'au sommet de cet édifice se trouvait la tête la plus vaste de son siècle, Napoléon. C'était le génie fait empereur. Sa supériorité aimait les supériorités. Sans doute, il les mettait toujours au service de sa politique ; mais en voyant sortir les supériorités de ses rangs, la nation reconnaissait l'application du principe qui lui avait été le plus cher, l'égalité, le droit enfin des qualités personnelles substitué à tous les droits de fait et de transmission. L'aristocratie proclamée des talents était de la sorte le contre-poids du pouvoir absolu de l'Empire. Les capacités avaient été recrutées dans tous les rangs de la société ; des cadres immenses d'activité lui avaient été ouverts ; pas un homme distingué n'échappait au travail et aux honneurs : l'intelligence avait aussi sa conscription.

Ceci explique le culte populaire dont l'Empire a toujours été entouré, et la disponibilité ultérieure des hommes de cette époque pour les idées libérales et pour les révolutions constitutionnelles. Comme la plupart n'avaient pris place dans les cadres du pouvoir qu'en raison de leur supériorité, ils retinrent quelque chose de la dignité de leur origine.

Par les sciences, les lettres et par les facultés qui les avaient élevés, ils restèrent en communication avec le mouvement des esprits.

C'est ainsi que les bonapartistes, qui avaient compris et adopté les idées libérales, s'intéressèrent bientôt aux luttes parlementaires ; ils virent là un moyen d'action puissant sur les esprits, une force irrésistible d'opposition. Les bonapartistes se firent alors les auxiliaires du parti constitutionnel, et ce fut de ce dernier parti qu'ils reçurent une nouvelle direction. *Vive la Charte!* devint le mot d'ordre populaire contre la Restauration. Les républicains eux-mêmes se mirent à la suite du parti constitutionnel, espérant bien le renverser et le supprimer un jour. Toute la bourgeoisie eut peur d'un retour complet à l'ancien régime. « Il n'y a plus, disait alors M. Augustin Thierry, que deux classes d'hommes en France ; ces deux classes sont en face l'une de l'autre, et de tous côtés la foule des gens à brevets et à parchemins s'ameute, se recrute, et se retranche contre les hommes à industrie. » Dans une réponse à une brochure de M. de Montlosier, ayant pour titre : *De la monarchie française au 1er mars 1822*, M. Thiers dit : « Ce que je connais de plus déplorable au monde c'est de voir des vieillards avoir tort, et je n'ai jamais tant souffert qu'en voyant M. de Montlosier se permettre la violence et l'injure ; il parle sans cesse des cruautés plébéiennes ; il rappelle constamment notre bassesse et nos crimes. Je n'invoquerai pas les lois contre cette insulte aux

classes, mais j'opposerai à ces injures chevaleresques le langage de ma raison bourgeoise et écolière. Oui, je dirai à M. de Montlosier, nous avons des prétentions comme vous. C'est l'orgueil qui chez nous demande l'égalité, et qui chez vous la refuse; mais entre ces deux orgueils, lequel est coupable, de celui qui demande le droit commun ou de celui qui le conteste?»

Avec les cris de : *Vive la Charte!* il y eut alors un concert d'attaque et une puissante unité d'action contre le gouvernement de la Restauration. Avec les cris de *Vive la Charte!* on passionnait les bourgeois de Paris, on ne les effrayait pas. Avec les cris de *Vive la Charte!* on semblait ne vouloir et ne demander que l'exécution loyale et le respect d'un contrat politique signé. Avec les cris de *Vive la Charte!* on ne faisait apparaître devant le bourgeois de Paris, jamais prudent, mais toujours craintif, ni le fantôme d'une guerre européenne, ni le fantôme d'une république. Avec les cris de *Vive la Charte!* le bourgeois de Paris *donnait une leçon au pouvoir*, et ne se doutait pas qu'il pût renverser une royauté et une dynastie. C'était M. Thiers, comme nous le dirons plus tard, qui avait inventé pour l'opposition ce mot d'ordre abstrait, modéré et trompeur, qui devint bientôt le mot d'ordre d'une révolution.

Dès 1817, les hommes à industrie, malgré les hommes à parchemins et à brevets, ouvraient à la démocratie de larges voies de travail et de bien-être. Et les comités électoraux de

l'opposition présentaient comme candidats, aux élections de 1817, les noms les plus importants dans le commerce et dans l'industrie : Laffitte, Casimir Périer et M. Caumartin, propriétaire de forges dans le département de la Côte-d'Or. La démocratie commençait à essayer ses forces et à agir.

Les conspirateurs qui risquent leur vie savent bien, eux, ce qu'ils veulent et où ils vont. Ils ne conspirent pas pour se passer la fantaisie de donner une *leçon au pouvoir:* ils veulent le renverser, et pour trouver de sûrs complices, ils sont contraints de dire nettement quel pouvoir nouveau ils prétendent mettre à la place du pouvoir détruit.

A la mort de Napoléon Ier, les conspirations se tramaient au nom de Napoléon II. Quelques politiques, craignant que le retour de Napoléon en France ne devînt le prétexte d'une nouvelle guerre générale, songèrent, dès les premières années de la Restauration, à conspirer contre la branche aînée des Bourbons pour le duc d'Orléans ; mais lorsque ces conspirateurs venaient à se préoccuper des moyens d'exécution, lorsqu'il s'agissait de commencer l'attaque, la cocarde et le drapeau tricolores ne suffisaient pas à recruter une armée : les premiers coups de feu ne pouvaient être tirés qu'aux cris de : *Vive Napoléon !*

Dès les premières années de la Restauration, le parti bonapartiste dominait la situation. Les sympathies de l'opinion publique étaient acquises aux soldats de l'Empire et aux

officiers à demi-solde; on se rappelle le succès politique du *Soldat laboureur*, vaudeville représenté au théâtre des Variétés. Un sous-lieutenant de l'ex-garde impériale fit imprimer et publia un opuscule en vers, ayant pour titre : *l'Emploi de la demi-solde.* Cette publication qui fut le début, comme éditeur, du célèbre libraire Ladvocat, se vendit en peu de temps à plus de vingt mille exemplaires.

Bientôt les deux frères Lallemand conçurent le projet de fonder au Texas une colonie qui servirait de refuge aux glorieux débris des armées impériales. Cette colonie s'appela *le Champ d'Asile.*

Profitant de la disposition des esprits vers la fin de 1818, M. Félix Desportes, réfugié lui-même en Allemagne, rentré en France depuis peu de temps, eut l'idée d'une souscription en faveur des colons du *Champ d'Asile.* Il communiqua ce projet aux rédacteurs de *la Minerve*, qui ouvrirent avec empressement une souscription dans leurs bureaux. M. Davillier, banquier, fut le dépositaire des fonds versés. Il offrit d'établir à Charlestown, par ses correspondants, un comité chargé de distribuer des secours aux Français, soit pour leur établissement en Amérique, soit pour leur retour en France. Tous les journaux de l'opposition publiaient chaque matin les noms des souscripteurs et les sommes reçues.

Le Champ d'Asile occupait un terrain que se disputaient l'Espagne et les États-Unis. Par suite de conventions

entre les deux puissances, les Etats-Unis prirent possession de ce terrain, et les Français furent chassés de la nouvelle patrie qu'ils s'étaient faite; le bruit se répandit alors à Paris que *le Champ d'Asile* n'existait plus.

La souscription fut close le 1er juillet 1819; elle avait produit 95,018 fr. 16 cent. A cette somme s'ajoutèrent les bénéfices de la vente d'une *Notice sur le Champ d'Asile*, publiée par le libraire Ladvocat au profit des réfugiés.

Bientôt des lettres de New-York apprirent en France que le gouvernement des Etats-Unis avait songé à indemniser les colons du Texas, et leur avait offert en échange les terres d'Albama, situées sur le Tombeckbee. Le général Lefèvre-Desnouettes se rendit au Congrès pour régler les limites de *l'Albama*, la répartition des terres; il reçut les pouvoirs nécessaires, et la colonie fut fondée. On lui donna le nom d'*État* ou *Canton de Marengo;* le plan d'une ville fut tracé, on l'appela Aigleville, et ses rues reçurent les noms des principales victoires auxquelles les réfugiés avaient pris part.

L'établissement du canton de Marengo levait tous les doutes sur l'emploi à faire de l'offrande patriotique pour *le Champ d'Asile.* Mais il ne fut jamais rendu un compte exact et public de l'emploi des fonds de cette souscription.

Lorsque le parti bonapartiste, pour lutter contre les tendances religieuses et intolérantes du gouvernement des Bourbons, fut devenu le parti libéral, on inonda la France

d'éditions de Rousseau et de Voltaire, sous tous les formats et à tous prix. On fit grand bruit des éditions de l'éditeur Touquet, qui réimprimait tous les écrivains philosophes de la fin du XVIIIe siècle. Enfin, lorsque tous les divers partis opposants n'en formèrent plus qu'un, le grand parti constitutionnel, et lorsqu'on eut adopté comme mot d'ordre contre la Restauration le cri de *Vive la Charte!* on vit aussi se produire *les Tabatières Touquet;* la Charte tout entière était imprimée sur le couvercle de ces tabatières. Elles se vendaient à bas prix, c'étaient autant de signes de reconnaissance et de ralliement. Les royalistes, de leur côté, imitèrent cet exemple; et il se vendit aussi à bon marché des tabatières reproduisant le testament de Louis XVI avec le portrait du roi martyr; mais le succès populaire était acquis et assuré aux tabatières Touquet. L'industrie, elle-même, dans ces temps-là, faisait de la politique. On imagina de fabriquer et de vendre des bretelles tricolores; et l'on vit certains distillateurs inventer et annoncer plusieurs liqueurs alcooliques, dont l'une s'appelait la *Liqueur des braves* et l'autre, *Larmes du général Foy.* Sur l'étiquette, bien entendu, était gravé le portrait de l'illustre orateur.

Le carbonarisme sous la Restauration et ses hautes ventes étendirent un réseau de sociétés secrètes sur toute la France; on était reçu *carbonaro* dès le collége. Le besoin de conspirer pour l'égalité contre le gouvernement nou-

veau, dont l'hérédité était le faîte de l'édifice, envahit toutes les écoles, la science, le barreau, gagna les lettrés, les philosophes, les législateurs et surtout l'armée. La garde royale s'était recrutée dans plusieurs régiments de la garde impériale; les vieux soldats avaient même reçu un certain avancement. Eh bien! plusieurs officiers de la garde, très dignes de foi, m'ont assuré que sous leur nouvel uniforme le cœur de ces vieux soldats ne battait que pour la mémoire de Napoléon; et lorsque, dans leurs jeux de caserne et de corps-de-garde, ils avaient à compter au piquet dix-huit points, par ironie contre le roi Louis XVIII, ils remplaçaient tous ce chiffre *dix-huit* par le mot le plus grossier.

Quelques jeunes philosophes, quelques jeunes lettrés, qui portaient dans le carbonarisme l'exaltation de la jeunesse, dînaient un jour chez le général La Fayette, à la Grange : les causeries du dîner avaient été vives, gaies et spirituelles; les lettrés et les philosophes, tous carbonari, se promenaient le soir sous la magnifique allée de marronniers de la Grange. L'un d'eux, dans son exaltation du moment, prit la parole : « Le général La Fayette, dit-il, est un homme fort aimable, de la meilleure compagnie; eh bien! messieurs, il faudra pourtant nous en défaire. » Ce parti pris causa un peu d'étonnement, et celui qui tint alors ce langage est bien loin d'avoir conservé des convictions politiques poussées jusqu'à la férocité.

Dans les premiers jours de la Restauration, on conspirait jusque dans le palais du Roi. Le général Berton ne manquait le dimanche aucune réception chez le Roi et chez les princes. Par une ordonnance du 13 août 1814, il avait été nommé chevalier de Saint-Louis, et ce fut le duc d'Angoulême qui le reçut chevalier. Vers la fin de 1814, cependant, les chefs d'une conspiration militaire conçue par des généraux sans emploi, par des colonels en demi-solde, et par un certain nombre d'officiers de l'armée active, se réunissaient chez le général Berton, allée des Veuves, n° 6. « On conspirait, dit le duc de Rovigo dans ses Mémoires, sur les bornes, au coin des rues, et personne, si ce n'est le ministère, n'ignorait ce qui se passait. » Le parti bonapartiste, provoqué et menacé, était toujours sous les armes ; les officiers et les sous-officiers de l'Empire ne manquaient point une occasion de risquer leur vie pour témoigner hautement de leur dévoûment et de leur fidélité à l'Empereur.

Le 22 mars 1817, la première représentation de *Germanicus* fut, au Théâtre-Français, le prétexte d'une collision politique et sanglante. Cette tragédie était de M. A. Arnault père, resté fidèle à la mémoire de Napoléon, à ce point, que ses sentiments politiques le firent exclure de l'Académie Française et condamner à l'exil. Les bonapartistes s'étaient concertés et s'étaient donné rendez-vous pour applaudir ; une cabale royaliste s'était organisée pour siffler.

L'orage qui devait éclater dans la salle est précédé d'un

épisode assez comique : un peu avant l'ouverture des bureaux, une voiture bien attelée arrive du haut de la rue Richelieu: les chevaux se fraient difficilement un passage à travers la foule compacte; bientôt quelques personnes les prennent par la bride et prétendent leur faire rebrousser chemin. Paré d'une livrée de grande maison, et voulant qu'on le respecte lui et ses chevaux, le cocher lance à droite et à gauche sur la foule d'incessants coups de fouet. Au même instant cinquante cannes se lèvent et retombent avec violence sur la tête, sur le dos du malheureux cocher; il est bientôt renversé de son siége et foulé aux pieds. Cette voiture était celle de mademoiselle Leverd, sociétaire de la Comédie-Française, qui se rendait au théâtre en compagnie d'un jeune et brillant officier de la garde royale, parvenu aujourd'hui aux plus hautes dignités de la cour impériale et de l'armée. Mademoiselle Leverd, effrayée, s'élance hors de sa voiture, et s'écrie tout éperdue : « Messieurs, je vous en supplie, grâce! pitié! mon cocher est un coquin dont je ferai justice, et je vous jure que ce soir il ne couchera pas à l'hôtel. » Le pauvre diable, en effet, coucha à l'hôpital. Mademoiselle Leverd était encore dans tout l'éclat de sa beauté. La foule d'abord indignée revient à de meilleurs sentiments: un jeune élégant s'élance sur le siége devenu vacant, prend les rênes, et chacun s'empresse alors à livrer passage à la voiture de la comédienne, au milieu d'applaudissements prolongés. Le jeune et brillant officier se blottit

dans un coin de la voiture, pour se dérober le plus possible à cette ovation compromettante.

La salle du Théâtre-Français est de toutes parts envahie, les spectateurs sont entassés au parterre,

« Où chacun, malgré soi, l'un sur l'autre porté,
« Faisait un tour à gauche, et voyait de côté. »

La pièce commence au milieu du plus religieux silence; quelques scènes sont applaudies; personne ne proteste contre les applaudissements.. L'ouvrage va jusqu'à la fin sans encombre; à la chute du rideau, des voix nombreuses demandent l'auteur, d'autres voix non moins nombreuses répondent avec énergie : « Non! non! » Cependant la toile est levée et Talma, qui a joué le rôle de Germanicus, s'avance après les trois saluts d'usage jusqu'au trou du souffleur; il attend immobile que le tumulte s'apaise, mais les vociférations redoublent : « L'auteur, l'auteur! — Non! non! — A bas la canaille! — A bas les bonapartistes! — A bas les Jacobins! » Du camp opposé partent des cris non moins furieux : « A bas la police! — A bas les mouchards! — A bas les assassins de Brune! » Les deux armées étaient en présence.

Ami intime de l'auteur, Talma toujours en scène parvint enfin à faire entendre cette phrase laconique : « L'auteur est M. Arnault. »

A ces mots éclate un effroyable vacarme; des injures on

en vient aux coups: quelques personnes, parmi lesquelles on remarque le colonel Jacqueminot, s'élancent de la première galerie dans le parterre; un sous-officier de la garde royale en uniforme, le sabre au côté, serré de trop près, dégaîne pour se dégager.

Un grand vide se fait vite autour de lui; mais il n'a pas le temps de se servir de son arme, il tombe embarrassé dans un manteau qu'on lui jette sur la tête, il est bientôt foulé aux pieds (1). C'est alors une mêlée effrayante, dans laquelle s'engagent des hommes connus et distingués des deux partis. Les loges sont abandonnées; quelques spectateurs placés à l'orchestre cherchent à fuir par le théâtre; un détachement de la garde royale se range en ligne sur la scène pour empêcher toute communication entre la salle et les coulisses.

Plusieurs duels à mort furent la suite de cette soirée. Le plus jeune fils de l'auteur, le colonel Telleville Arnault, se battit au pistolet avec Martainville, rédacteur en chef du *Drapeau blanc* : deux coups de pistolet furent échangés, aucun des deux adversaires ne fut blessé.

C'est de la première représentation de *Germanicus* que date l'interdiction absolue des armes et des cannes dans le parterre des théâtres.

---

(1) Les manteaux étaient alors à la mode et venaient de remplacer les carricks.

Nous venons d'assister, en 1817, à une rixe sanglante entre les bonapartistes et les royalistes dans un théâtre. Une émeute scandaleuse et menaçante s'était produite, dès 1815, dans une église. L'enterrement de mademoiselle Raucourt fut l'occasion et le prétexte de cette émeute. Les bourgeois de Paris se préoccupent assez volontiers de tout ce qui se rattache au théâtre (1). Il y avait foule à cet enterrement : des gens de lettres, des comédiens et la jeunesse de nos écoles s'étaient donné rendez-vous à l'église Saint-Roch. Mademoiselle Raucourt était morte le 15 janvier 1815. Bien que de mœurs scandaleuses et dépravées, mademoiselle Raucourt, pendant sa vie, comblait de ses dons le clergé de sa paroisse ; quinze jours avant sa mort, elle avait envoyé au curé de Saint-Roch 500 fr. pour les pauvres. Le clergé de Saint-Roch lui refusa ses prières ; le corps dut s'arrêter à l'entrée de l'église. Les esprits s'exaltent : l'église est envahie, on force les portes. On s'empare du cercueil, qui roule sur les degrés du temple ; mais bientôt on lui fait franchir la grille extérieure de l'église, et on le transporte devant le maître-autel.

La rue Saint-Honoré et toutes les rues voisines sont encombrées d'une foule si compacte et si irritée contre le gou-

(1) A l'enterrement de Talma, le cimetière du Père-Lachaise était encombré. Plusieurs jeunes gens, montés sur des arbres, applaudissaient, en le nommant, chaque acteur qu'ils voyaient passer et qu'ils reconnaissaient.

vernement et le clergé que le château s'émeut. Des détachements de mousquetaires (*maison rouge*) arrivent pour rétablir l'ordre; ils se retirent bientôt. Dans les groupes les plus animés, on parlait de se porter aux Tuileries; mais Louis XVIII envoya un des prêtres de sa chapelle pour faire à la tragédienne la grâce de quelques prières : la foule se calma.

Cet enterrement d'une tragédienne n'avait été qu'un prétexte de s'ameuter et de déclamer contre le gouvernement des Bourbons. On se rappela peut-être, ce jour-là, que Napoléon, premier consul, avait chargé le général Jubé d'assister, en personne, au convoi, service et enterrement du comédien Molé.

Il ne peut être opportun de traiter ici la question de tolérance religieuse, et de discuter jusqu'à quel point un curé est maître dans son église. Montrons seulement une contradiction. En 1815, on a recours à la violence pour contraindre un prêtre à accorder les prières de l'Église à une comédienne, et en 1826 on congédie un prélat qui vient offrir les sacrements de l'Église à un tragédien sur son lit de mort... L'archevêque de Paris se présente chez Talma mourant, sans avoir été appelé, pour lui offrir les sacrements et les prières de l'Eglise. Les amis qui veillaient au chevet de Talma, et dont les opinions libérales étaient bien connues, ne veulent même pas le recevoir. L'archevêque de Paris, M. de Quélen, fut admirable de résigna-

tion et de persévérance : « Vous aurez beau me chasser, dit-il, je reviendrai chaque jour. » M. de Quélen revint, mais sans pouvoir jamais pénétrer jusqu'au lit du mourant. Le cercueil et les restes mortels de Talma ne furent même pas portés à l'église.

A la première commémoration du 21 janvier sous la Restauration, on voulut accomplir la translation à Saint-Denis des dépouilles mortelles de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Ces dépouilles avaient été déposées dans l'ancien cimetière de la Madeleine. Un prêtre, un avocat, un juge de paix et un geôlier étaient les seuls témoins survivants qui eussent assisté à cette inhumation : ils secondèrent les commissaires chargés des recherches. Le corps de la Reine fut retrouvé le premier et l'identité démontrée. Les restes de Louis XVI, moins épargnés, furent également reconnus.

Le 21 janvier, le comte d'Artois et les princes ses fils se rendirent au cimetière de la Madeleine, où les deux cercueils étaient déposés sous une tente. Monsieur posa la première pierre d'une chapelle expiatoire, et le cortége se mit en route pour Saint-Denis. Sans qu'on pût le prévoir, une foule compacte assista à ce spectacle. On insulta par des plaisanteries tous ceux qui faisaient partie du cortége. Les décorations du char funèbre s'étant engagées dans les cordes d'un réverbère, on entendit proférer ce cri des plus mauvais jours, ce cri sanglant : *A la lanterne!* Tout cela se passait neuf mois à

peine après la rentrée des Bourbons en France. Comme on voit, on ne laissait échapper aucune occasion de protester contre le gouvernement, et même contre la famille des Bourbons, dans les rues et dans les lieux publics.

Cette haine violente et persévérante des partis inspira à Louvel la pensée de son crime effroyable. Nous empruntons à M. de Chateaubriand un récit bien touchant et peu connu de tous les faits qui précédèrent et suivirent l'attentat de Louvel.

Ce n'est pas la première fois que le sang chrétien a coulé dans ces spectacles que l'Église appelle le petit Paganisme (1), *dans ces jours gras consacrés au vieillard portant la faux.* C'est pour les fidèles une tradition des jeux de l'amphithéâtre, un héritage du martyre.

Le dimanche 13 février, monseigneur le duc et madame la duchesse de Berry allèrent à l'Opéra, où les danses et les jeux étaient appropriés aux folies de ce temps de l'année. Ils profitèrent d'un entr'acte pour visiter, dans leur loge, monseigneur et madame la duchesse d'Orléans. Monseigneur le duc de Berry caressa les enfants, et joua avec le petit duc de Chartres. Témoin de cette union des princes, le public applaudit à diverses reprises.

Madame la duchesse de Berry, en retournant à sa loge, fut heurtée par la porte d'une autre loge qui vint à s'ouvrir. Bientôt elle se trouva fatiguée, et voulut se retirer : il était onze heures moins quelques minutes. Monseigneur le duc de Berry la reconduisit à sa voiture, comptant rentrer ensuite au spectacle.

Le carrosse de madame la duchesse de Berry s'était approché de la porte. Les hommes de garde étaient restés dans l'intérieur; depuis longtemps le prince ne souffrait pas qu'ils sortissent : un seul, en faction, présentait les armes et tournait le dos à la rue de Richelieu. M. le comte

---

(1) *Unctis falciferi Senis Diebus.* MARTIAL, Epigr.

de Choiseul, aide-de-camp de monseigneur, était à la droite du factionnaire, au coin de la porte d'entrée, tournant également le dos à la rue de Richelieu.

M. le comte de Mesnard, premier écuyer de madame la duchesse de Berry, lui donna la main gauche pour monter dans son carrosse, ainsi qu'à madame la comtesse de Béthizy : monseigneur le duc de Berry leur donnait la main droite. M. le comte de Clermont-Lodève, gentilhomme d'honneur du prince, était derrière le prince, attendant que Son Altesse Royale rentrât, pour le suivre ou le précéder.

Alors un homme, venant du côté de la rue de Richelieu, passe rapidement entre le factionnaire et un valet de pied qui relevait le marche-pied du carrosse. Il heurte ce dernier, se jette sur le prince, au moment où celui-ci, se retournant pour rentrer à l'Opéra, disait à madame la duchesse de Berry : « Adieu, nous nous reverrons bientôt. » L'assassin, appuyant la main gauche sur l'épaule gauche du prince, le frappe de la main droite, au côté droit, un peu au-dessous du sein. M. le comte de Choiseul prenant ce misérable pour un homme qui en rencontre un autre en courant, le repousse en lui disant : « Prenez donc garde à ce que vous faites. » Ce qu'il avait fait était fait!

Poussé par l'assassin sur M. le comte de Mesnard, le prince porta la main sur le côté où il n'avait cru recevoir qu'une contusion; et tout-à-coup il dit : « Je suis assassiné; cet homme m'a tué! » — « Seriez-« vous blessé, monseigneur? » s'écrie le comte de Mesnard. — Et le prince réplique d'une voix forte : « Je suis mort, je suis mort, je tiens « le poignard! »

Au premier cri du prince, MM. de Clermont et de Choiseul, le factionnaire, nommé Desbiez, un des valets de pied, plusieurs autres personnes avaient couru après l'assassin qui s'était enfui par la rue de Richelieu. Madame la duchesse de Berry, dont le carrosse n'était pas encore parti, entend la voix de son mari, et veut se précipiter par la portière qu'on entr'ouvre. Madame la comtesse de Béthizy la retient par sa robe; un des deux valets de pied l'arrête pour l'aider à descendre; mais elle, s'écriant : « Laissez-moi, je vous ordonne de me laisser, » s'élance, au péril de sa vie, par dessus le marche-pied de la voiture. Le prince s'efforçait de lui dire de loin : « Ne descendez pas! » Suivie de madame la comtesse de Béthizy, elle court à monseigneur que soutenaient M. le comte de Mesnard, M. le comte de Clermont et plusieurs valets de pied. Le

prince avait retiré le couteau de son sein, et l'avait donné à M. de Mesnard, l'ami de son exil.

Dans le passage où se tenait la garde, il y avait un banc; on assit monseigneur le duc de Berry sur ce banc, la tête appuyée contre le mur, et l'on ouvrit ses habits pour découvrir la blessure. Elle rendait beaucoup de sang. Alors le prince dit de nouveau : « Je suis mort! un « prêtre! venez, ma femme, que je meure dans vos bras. » Une défaillance survint. La jeune princesse se précipita sur son mari, et dans un instant ses habits de fête furent couverts de sang.

L'assassin, déjà arrêté par un garçon de café nommé Paulmier, par le factionnaire Desbiez, chasseur au 4e régiment de la garde royale, et ensuite par les sieurs David, Lavigne et Boland, gendarmes, avait été amené à la porte où il avait commis son crime. Les soldats l'entouraient; il était à craindre qu'ils ne le massacrassent. M. le comte de Mesnard leur cria de ne pas le toucher. M. le comte de Clermont donna l'ordre de le conduire au corps-de-garde, et l'y suivit. On le fouilla : on trouva sur lui un autre poignard avec sa gaîne et la gaîne du poignard laissé dans la blessure. Ces objets furent donnés à M. le comte de Clermont, qui les remit à M. le comte de Mesnard.

Tandis que monseigneur le duc de Berry était assis sur le banc dans le passage, M. le comte de Choiseul, un valet de pied, un ouvreur de loges, avaient couru pour chercher un médecin. On leur avait indiqué le docteur Blancheton : il demeurait dans le voisinage, et vint à l'instant même. M. Drogard, médecin, l'avait précédé. Ces deux hommes de l'art trouvèrent monseigneur le duc de Berry dans le petit salon de sa loge où il avait été porté. En entrant dans ce salon, le prince, qui avait repris sa connaissance, demanda si le coupable était un étranger. On lui répondit que non. « Il est cruel, dit le fils de France, de mourir de la « main d'un Français! »

Madame la duchesse de Berry s'adressa au docteur Blancheton pour connaître la vérité, promettant de la supporter avec courage : il répondit que le prince n'ayant pas rendu de sang par la bouche, c'était un favorable augure. M. Blancheton crut d'abord que la plaie était au bas-ventre où il trouva une grande quantité de sang épanché; mais il reconnut bientôt qu'elle était au-dessous du sein droit. Il la dégagea du sang caillé : le prince fut saigné au bras droit par M. Drogard. Monseigneur recouvra alors assez de force pour dire aux deux médecins : « Je suis « bien sensible à vos soins; mais ils sont inutiles; je suis perdu. » M. Blan-

cheton essaya de lui persuader que la blessure n'était pas profonde. « Je « ne me fais pas illusion, repartit le prince ; le poignard est entré jusqu'à « la garde, je puis vous l'assurer. » Madame la duchesse de Berry arracha sa ceinture pour servir de bandage et d'appareil. Elle seule avait conservé sa présence d'esprit dans ce moment affreux, et déployait un caractère au-dessus des âmes communes. Le prince, dont la vue s'obscurcissait, disait de temps en temps : « Ma femme, êtes-vous là ? » « Oui, répondait la princesse en essuyant ses pleurs ; oui, je suis là, je « ne vous quitterai jamais. »

M. Bougon, premier chirurgien ordinaire de Monsieur, instruit du malheur par M. Esquirol, médecin de la Salpétrière, se rendit en hâte auprès de monseigneur le duc de Berry : le docteur de Lacroix venait d'arriver de son côté. Le prince reconnut M. Bougon qui l'avait suivi à Gand, et qui avait espéré lui donner ses soins sur un autre champ de bataille. « Mon cher Bougon, lui dit-il, je suis frappé à mort. » En attendant l'application des ventouses, le dévoué serviteur d'un si bon maître suça la blessure à diverses reprises. « Que faites-vous, mon ami ! dit « le royal patient ; la plaie est peut-être empoisonnée ! »

Monseigneur le duc de Berry n'avait cessé de demander un prêtre. M. le comte de Clermont était parti pour les Tuileries, d'où il ramena monseigneur l'évêque de Chartres, confident d'une conscience qui n'a rien à cacher à la terre. Le prélat, accoutumé à admirer le père, venait s'instruire auprès du fils. Il trouva le prince dans le cabinet de sa loge, assis dans un fauteuil, soutenu par ses gens, et entouré de chirurgiens ; il avait toute sa connaissance. Le blessé tendit la main au respectable évêque, demanda les secours de la religion, en exprimant les plus vifs sentiments de foi, de repentir et de résignation. Monseigneur l'évêque de Chartres exhorta monseigneur le duc de Berry à la confiance en Dieu : il lui demanda un acte général de contrition, afin de pouvoir l'absoudre, calmer ses inquiétudes, et attendre le moment où il serait possible à S. A. R. de faire une confession plus détaillée.

M. le comte de Mesnard, se flattant encore que la blessure n'était pas mortelle, était allé chercher monseigneur le duc d'Angoulême. Ce prince, qui venait de se coucher, s'habilla à la hâte, et se rendit au lieu de douleur. L'entrevue des deux frères ne peut s'exprimer. Monseigneur le duc d'Angoulême se jeta sur la plaie de monseigneur le duc de Berry, en la baisant et en l'inondant de ses larmes ; ses sanglots l'étouffaient : son malheureux frère était également incapable de parler.

Tout ceci se passait dans le petit salon de la loge. On résolut alors de porter le prince dans une pièce voisine, où l'on établit une espèce de lit sur quatre chaises, que l'on remplaça par un lit de sangle.

Monseigneur le duc d'Angoulême, craignant quelque nouveau danger, n'avait pas permis à Madame de l'accompagner lorsqu'il s'était rendu à l'Opéra ; mais Madame n'avait pas tardé à le suivre. Que lui importent les périls ? Est-il une douleur qui puisse se passer d'elle, une adversité qui l'ait jamais fait reculer ? Madame est accoutumée à regarder la révolution en face : ce n'était pas la première fois que la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette prenait soin d'un frère mourant.

Bientôt Monsieur arrive. Il faut connaître la bonté, la tendresse, le cœur paternel de ce prince pour savoir ce qu'il eut à souffrir. Monsieur s'était obstiné à venir seul ; mais il ne savait pas qu'un de ses meilleurs serviteurs, M. le duc de Maillé, avait trouvé moyen de l'accompagner et de faire la place de l'honneur de la place la moins honorée. Monseigneur le duc de Berry témoigna le désir de donner sa bénédiction à Mademoiselle ; elle lui fut apportée par madame la vicomtesse de Gontaut. Alors le prince levant une main défaillante sur sa fille : « Pauvre en« fant, lui dit-il, je souhaite que tu sois moins malheureuse que « ceux de ma famille. » Monseigneur le duc d'Orléans, madame la duchesse d'Orléans, mademoiselle d'Orléans, qui s'étaient rencontrés au spectacle, n'avaient pas quitté le prince : le père du duc d'Enghien arriva à son tour.

On tenta les saignées de pieds presque sans succès ; mais plusieurs applications successives de ventouses apportèrent quelque soulagement au prince. Le pouls se ranima, le visage se colora, le sang coula par les veines ouvertes : l'on se réjouit de voir couler ce sang !

M. le duc de Maillé et M. le comte d'Audenarde étaient allés chercher M. Dupuytren. Ce célèbre chirurgien arriva à une heure : quand il entra, il trouva le prince couché sur le côté droit ; sa pâleur, ses traits altérés, sa respiration courte, le gémissement qui s'échappait de sa poitrine, la sueur froide qui couvrait son front, le désordre de ses mouvements, le bouleversement de son lit, le sang qui inondait ce lit, et plus que tout cela, l'horrible blessure qui se présentait à découvert, frappèrent de consternation un homme pourtant accoutumé aux spectacles des douleurs humaines. Le prince ne connaissait point M. Dupuytren : il lui tendit affectueusement la main, en lui disant qu'il souffrait cruellement. M. Dupuytren examina la blessure, puis se retira à l'écart pour consul-

ter avec les hommes de l'art, MM. Blancheton, Drogard, Bougon, Lacroix, Thercin, Caseneuve, Dubois, Baron, Roux et Fournier, jeune chirurgien, qui se fit distinguer par son zèle. On fut d'avis d'élargir la plaie comme le seul moyen qui restât d'ouvrir une issue au sang épanché dans la poitrine.

M. Dupuytren se rapprocha du prince, et l'interrogea sur son état ; il ne put en obtenir de réponse. Il pria madame la duchesse de Berry de lui adresser quelques questions. La princesse, se penchant sur le lit, dit à son mari : « Je vous en prie, mon ami, indiquez-moi l'endroit où vous « souffrez. » Le prince se ranima à cette voix si chère, prit la main de sa femme, et la posa sur sa poitrine. Madame la duchesse de Berry reprit : « C'est là que vous souffrez ? » « Oui, répondit-il avec peine, j'étouffe. »

Monsieur voulut éloigner sa fille pendant l'opération. « Mon père, « dit-elle, ne me forcez pas à vous désobéir ; » et se tournant vers les gens de l'art : « Messieurs, faites votre devoir. » Pendant l'opération elle était à genoux au bord du lit, tenant le prince par la main gauche. Lorsqu'on porta le fer dans la plaie, monseigneur le duc de Berry s'écria : « Laissez-moi puisque je dois mourir. » « Mon ami, dit sa femme « en pleurs, souffrez pour l'amour de moi ! » Un mot de cette jeune et admirable princesse apaisait les douleurs de son mari ; et quand monseigneur l'évêque de Chartres parlait de religion, tout se changeait dans le malheureux prince en acte de résignation à la volonté de Dieu.

L'opération faite, monseigneur le duc de Berry passa la main sur les cheveux de la princesse, et lui dit : « Ma pauvre femme, que vous êtes malheureuse ! » On reconnut dans l'opération toute la profondeur de la plaie. Le couteau dont le prince avait été frappé avait six à sept pouces de longueur ; la lame en était plate, étroite, à deux tranchants, comme celle du couteau de Ravaillac, et extrêmement aiguë.

Un moment de calme suivit l'élargissement de la plaie : les mourants près d'expirer éprouvent presque toujours un soulagement qui leur laisse le temps de jeter un dernier regard sur la vie ; c'est le voyageur qui s'assied un instant pour contempler le pays qu'il a parcouru, avant de descendre le revers de la montagne. Le prince tenait la main de Dupuytren, et le priait de l'avertir lorsqu'il sentirait le pouls remonter ou s'affaisser : vigilant capitaine, il posait une sentinelle expérimentée pour n'être pas surpris par la mort, et pour s'avancer courageusement au-devant de ce grand ennemi : *Mors, ubi est victoria tua ?*

Dans cet intervalle de repos, il adressa ces paroles à madame la duchesse de Berry : « Mon amie, ne vous laissez pas accabler par la dou-« leur : ménagez-vous pour l'enfant que vous portez dans votre sein. » Ce peu de mots fit un effet surprenant sur l'assemblée : en présence de la douleur on sent naître malgré soi un mouvement de joie ; l'attendrissement redouble en même temps pour le prince qui laisse à la patrie pour dernier bienfait cette dernière espérance. Il s'en va ce prince ; il semble emporter avec lui toute une monarchie, et à l'instant même il en annonce une autre. O Dieu ! feriez-vous sortir notre salut de notre perte même ? La mort cruelle d'un fils de France a-t-elle été résolue dans votre colère ou dans votre miséricorde ? est-elle une restauration du trône légitime, ou la chute de l'empire de Clovis ? Le prince a-t-il fui l'avenir, ou est-il allé en solliciter un plus favorable pour nous auprès de celui qui laisse quelquefois désarmer sa colère ?

Partout où monseigneur le duc de Berry tournait ses yeux à demi éteints, c'était pour donner une marque de bonté ou de reconnaissance : tandis que M. Blancheton lui pressait la tête, pour comprimer l'horrible douleur qu'il y éprouvait, il aperçut à quelque distance au pied de son lit des domestiques fondant en larmes : « Mon père, dit-il à Monsieur, je « vous recommande ces braves gens et toute ma maison. »

Des vomissements survinrent. Le prince répéta plusieurs fois que le poignard était empoisonné. Quelque temps auparavant il avait demandé à voir son assassin : « Qu'ai-je fait à cet homme ? répétait-il ; c'est « peut-être un homme que j'ai offensé sans le vouloir. » — « Non, mon « fils, lui répondit Monsieur : vous n'avez jamais vu, vous n'avez ja-« mais offensé cet homme ; il n'avait contre vous aucune haine person-« nelle. » — « C'est donc un insensé, » repartit le prince. O digne enfant de l'Évangile, vous mettiez en pratique le dernier conseil du saint roi de France à son fils (1) : « Si Dieu t'envoie l'adversité, reçois-la bé-« nignement. »

Il s'informait souvent de l'arrivée du roi. « Je n'aurai pas le temps, « disait-il, de demander grâce pour la vie de l'homme. » — Il ajoutait après, s'adressant tour-à-tour à son père et à son frère : « Promettez-« moi, mon père, promettez-moi, mon frère, de demander au roi la grâce « de la vie de l'homme. »

---

(1) Joinville.

On a déjà raconté que monseigneur le duc de Berry, libre en Angleterre, avait eu une de ces liaisons que la religion réprouve, et que la fragilité humaine excuse. On peut dire de lui ce qu'un historien a dit d'Henri IV : « *Il était souvent faible, mais toujours fidèle, et l'on ne* « *s'aperçut jamais que ses passions eussent affaibli sa religion* » (1).

Monseigneur le duc de Berry, cherchant en vain dans sa conscience quelque chose de bien coupable, et n'y trouvant que quelques faiblesses, voulait pour ainsi dire les rassembler autour de son lit de mort, pour justifier au monde la grandeur de son repentir et la rudesse de sa pénitence. Il jugea assez bien de la vertu de sa femme pour lui avouer ses torts et pour lui témoigner le désir d'embrasser les deux innocentes créatures, filles de son long exil. « Qu'on les fasse venir, s'écria la jeune « princesse, ce sont aussi mes enfants. »

Les deux petites étrangères arrivèrent au bout de trois quarts d'heure; elles se mirent à genoux en sanglotant au bord du lit de leur seigneur, les joues baignées de larmes et les mains jointes. Le prince leur adressa quelques mots tendres en anglais pour leur annoncer sa fin prochaine, leur ordonner d'aimer Dieu, d'être bonnes et de se souvenir de leur malheureux père. Il les bénit, les fit se relever, les embrassa, et, adressant la parole à madame la duchesse de Berry : « Serez-vous assez bonne, lui « dit-il, pour prendre soin de ces orphelines ? » La princesse ouvrit ses bras, où les petites filles se réfugièrent; elle les pressa contre son sein, et leur faisant présenter Mademoiselle, elle leur dit : « Embrassez votre « sœur. » — « Pauvre Louise ! s'écria alors monseigneur le duc de « Berry, en s'adressant à la plus jeune, vous ne verrez plus votre père ! » On était partagé entre l'attendrissement pour le prince et l'admiration pour la princesse. Madame la vicomtesse de Gontaut, qui n'était pas prévenue, paraissait étonnée. Madame s'en aperçut et lui dit : « Elle « sait tout; elle a été sublime. »

Cependant on étendit le prince sur un matelas à terre, tandis qu'on remuait sa couche. Ce fut là qu'il se confessa d'abord en particulier à monseigneur l'évêque de Chartres, et qu'il fit ensuite à haute voix un aveu public de ses fautes : on aurait cru voir saint Louis expirant sur son lit de cendre. Il demanda pardon à Dieu de ses offenses et des scan-

---

(1) *Vie du père Cotton*, par le P. d'Orléans.

dales qu'il avait pu donner. « Mon Dieu ! ajouta-t-il, pardonnez-moi, « pardonnez à celui qui m'a ôté la vie ! ».

Il demanda ensuite à son père sa bénédiction (1). « *Lors le doux père « remit et pardonna au fils les défauts et courroux, et avec merveilleuse « ferveur de foi lui donna sa bénédiction, et entre ses saints baisers « le salua et à Dieu le recommanda.* » Ces princes trouvaient tous les exemples dans leur famille.

Le mourant étant remis sur son lit, monseigneur le duc d'Angoulême se replaça à genoux à ses côtés. « Ah ! mon frère, dit le Machabée chré- « tien, vous qui êtes un ange sur terre, croyez-vous que Dieu me par- « donne ? » — « Vous pardonner ! répondit monseigneur le duc d'Angou- « lême, il fait de vous un martyr ! » Un rayon de joie parut sur le front du prince mourant ; il ne douta point qu'un frère si pieux ne connût les desseins de la Providence, et il se reposa de son bonheur sur la foi du juste.

Alors le curé de Saint-Roch, que M. le comte de Clermont avait été chercher, arriva avec les saintes huiles : partout où l'on trouve une douleur, on rencontre un prêtre chrétien. Monseigneur le duc de Berry demanda le viatique : l'évêque de Chartres lui dit avec un vif regret que les vomissements s'y opposaient. Le prince se résigna, fit un signe de croix et attendit l'extrême-onction. Il commença son *confiteor*, et frappa comme un coupable d'une main pénitente ce sein que le poignard semblait n'avoir ouvert que pour en faire sortir les innocents secrets, et d'où il ne s'écoulait que des vertus avec le sang de saint Louis !

Le prince voyait s'approcher sa dernière heure ; il ressentait des douleurs cruelles et tombait à tout moment en défaillance. On l'entendait répéter à voix basse : « Que je souffre ! que cette nuit est longue ! le roi « vient-il ? » Il appelait souvent son père ; et son père, étouffant ses sanglots, lui disait : « Je suis là, mon ami. » On lui apprit que les maréchaux étaient arrivés. « J'espérais, répondit-il, verser mon sang au mi- « lieu d'eux pour la France. » Dévoré d'une soif ardente, il ne buvait qu'à regret, et seulement pour se soutenir jusqu'à l'arrivée du roi. On lui annonça M. de Nantouillet. « Viens, mon bon Nantouillet, mon vieil « ami, s'écria-t-il en faisant un effort, que je t'embrasse encore une

---

(1) Renaud, dans la *Vie de Philippe-le-Bel.*

fois! » Le *vieil ami* se précipita sur la main du prince, et sentit amèrement l'impuissance de l'homme à racheter de ses jours les jours qu'il voudrait sauver.

Les compagnons de M. de Nantouillet, M. le comte de Chabot, M. le marquis de Coigny, M. le comte de Brissac, M. le vicomte de Montélégier, M. le prince de Beaufremont, M. le comte Eugène d'Astorg (1), étaient accourus: ils se pressaient autour de leur prince expirant, comme ils l'auraient environné au champ d'honneur. Leur douleur était partagée par les autres loyaux serviteurs attachés au reste de la famille royale. M. le marquis de Latour-Maubourg se tint constamment debout au pied du lit de monseigneur le duc de Berry: ce guerrier, qui avait laissé une partie de son corps sur les champs de bataille, était là comme un noble témoin envoyé par l'armée pour assister au dernier combat d'un héros.

Nuit d'épouvante et de plaisir! nuit de vertus et de crimes! Lorsque le fils de France blessé avait été porté dans le cabinet de sa loge, le spectacle durait encore. D'un côté on entendait les sons de la musique, de l'autre les soupirs du prince expirant; un rideau séparait les folies du monde de la destruction d'un empire. Le prêtre qui apporta les saintes huiles traversa une troupe de masques. Soldat du Christ, armé pour ainsi dire de Dieu, il emporta d'assaut l'asile dont l'Eglise lui interdisait l'entrée, et vint, le crucifix à la main, délivrer un captif dans la prison de l'ennemi.

Une autre scène se passait près de là : on interrogeait l'assassin. Il déclarait son nom, s'applaudissait de son crime; il déclarait qu'il avait frappé monseigneur le duc de Berry pour tuer en lui toute sa race; que si lui, meurtrier, s'était échappé, il serait allé *se coucher*, et que le lendemain il eût renouvelé son attentat sur la personne de monseigneur le duc d'Angoulême *Se coucher!* pour dormir! Malheureux! votre bienveillante victime avait-elle jamais troublé votre sommeil? Dans la suite de son interrogatoire, cette brute féroce, sans attachement même sur la terre, a déclaré que Dieu n'était qu'un mot, qu'elle n'avait d'autre regret que de n'avoir pas sacrifié toute la famille royale. Et le prince expirant, plein de tendresse et d'amour, n'a d'autre regret que de ne pouvoir sau-

---

(1) Le nom de M. d'Astorg avait été malheureusement omis dans la première édition : nous nous empressons de réparer cet oubli involontaire.

ver la vie de son meurtrier ; et il n'accuse personne, et sa rigueur ne tombe que sur lui-même. Ce prince, qui sait que Dieu n'est pas un mot, tremble de comparaître au tribunal suprême ; le martyre lui ouvre les portes du ciel, et il ne se croit pas assez pur pour aller rejoindre le saint roi et le roi martyr : il ne peut trouver dans son innocence l'assurance que l'assassin trouve dans son crime. Voilà les hommes tels que la révolution les a faits, et tels que la religion les faisait autrefois.

La foule s'était écoulée du spectacle : le plaisir avait cédé la place à la douleur. Les rues devenaient désertes : le silence croissait ; on n'entendait plus que le bruit des gardes et celui de l'arrivée des personnes de la cour : les unes, surprises au milieu des plaisirs, accouraient en habits de fête ; les autres, réveillées au milieu de la nuit, se présentaient dans le plus grand désordre. Çà et là se glissaient quelques obscurs amis des Bourbons qu'on ne voit point dans la prospérité, et qui se retrouvent on ne sait comment au jour du malheur. Les passages conduisant à l'appartement du prince étaient remplis : on se pressait à ces mêmes portes où l'on s'étouffe pour rire ou pour pleurer aux fictions de la scène. On cherchait à découvrir quelque chose lorsque les portes venaient à s'ouvrir ; on interrogeait ses voisins, et, par des nouvelles subitement affirmées, subitement démenties, on passait de la crainte à l'espérance, de l'espérance au désespoir.

Trois bulletins avaient été portés aux Tuileries. A cinq heures le Roi arriva ; on l'avait toujours rassuré sur la position du prince. Le mourant qui avait entendu le bruit des chevaux dans la rue parut revivre. Le Roi entra. « Mon oncle, dit aussitôt monseigneur le duc de Berry, don« nez-moi votre main, que je la baise pour la dernière fois. » Le Roi s'avança ; son visage exprimait cette majestueuse douleur que ressentit Louis XIV lorsqu'il vit l'espoir de la monarchie reposer sur la tête d'un enfant. Il donna sa main à baiser à son neveu, et baisa lui-même celle du prince infortuné. Alors monseigneur le duc de Berry dit au Roi : « Mon oncle, je vous demande la grâce de la vie de l'homme. » Le Roi, profondément ému, répondit : « Mon neveu, vous n'êtes pas aussi mal « que vous le pensez, nous en reparlerons. » — « Le roi ne dit pas « *oui*, reprit le prince en insistant. Grâce au moins pour la vie de « l'homme, afin que je meure tranquille ! »

Revenant encore sur le même sujet, il disait : « La grâce de la vie de « cet homme eût pourtant adouci mes derniers moments. » Enfin, lorsqu'il ne pouvait déjà parler que d'une voix entrecoupée, et en mettant un long intervalle entre chaque mot, on l'entendait dire : « Du moins

« si j'emportais l'idée... que le sang d'un homme... ne coulera pas pour « moi après ma mort !... »

Le Roi demanda en latin à M. Dupuytren ce qu'il pensait de l'état du prince. M. Dupuytren fit un signe qui ne laissa au monarque aucune espérance.

Monseigneur le duc de Berry avait pourtant rassemblé le reste de ses forces sous les yeux du chef de son auguste maison. Le pouls s'était ranimé, la parole était plus libre, l'étouffement moins violent. Le prince s'inquiéta du mal qu'il avait pu faire au Roi en troublant son sommeil. Il le supplia de s'aller coucher. « Mon enfant, répondit le Roi, j'ai fait « ma nuit ; il est cinq heures. Je ne quitterai plus. » Le jour en effet était venu pour éclairer un si beau trépas : le prince allait se réveiller parmi les anges, au moment où, parmi les hommes, il avait accoutumé de sortir du sommeil.

Monseigneur ne s'était point abusé sur le soulagement apporté à son état par la vertu de cette présence du Roi, qui ranime toujours un cœur français. Il sentit approcher une défaillance, et dit : « C'est ma fin. »

Madame la duchesse de Berry, qui depuis si longtemps faisait violence à sa douleur, la laissa enfin éclater : « Ses sanglots me tuent, s'écria « le prince ; emmenez-la, mon père ! » On entraîna la princesse dans le cabinet voisin. Toutes les dames attachées à sa maison, madame la duchesse de Reggio, madame la comtesse de Béthizy, madame la comtesse d'Hautefort, madame la comtesse de Noailles, madame la comtesse de Bouillé, madame la vicomtesse de Gontaut l'environnèrent (1). La princesse fut un peu soulagée par ses larmes : elle promit de ne plus pleurer, et rentra dans l'appartement du prince.

Si, dans quelque partie de l'Europe civilisée, on eût demandé à un homme un peu accoutumé aux choses de la vie ce que faisait à cette heure la famille royale de France, il eût répondu sans doute qu'elle était plongée dans le sommeil au fond de ses palais, ou que, surprise par une

(1) Madame la marquise de Gourgues, absente pour cause de maladie, ne s'est pas consolée de n'avoir pu se trouver à cette scène de désolation. Une petite-fille de monsieur de Malesherbes était apppelée, comme de plein droit, au nouveau deuil de la famille royale.

Nous ne devons pas oublier de nommer madame de Walthaire qui, avec les autres femmes de madame la duchesse de Berry, était accourue auprès de la princesse.

révolution, elle était entraînée au milieu d'un peuple ému. Non : tout ce peuple dormait sous la garde de son Roi, et le Roi veillait seul avec sa famille ! Après tant de scènes produites par la révolution, nul n'aurait imaginé d'aller chercher tous les Bourbons réunis, au lever de l'aube, dans une salle de spectacle déserte, autour du lit de leur dernier fils assassiné. Heureux l'homme ignoré du monde, qui se réveille dans une chaumière, au milieu de ses enfants que ne poursuit pas la haine, et dont aucun ne manque aux embrassements paternels ! A quel prix faut-il maintenant acheter les couronnes, et qu'est-ce aujourd'hui qu'un empire ?

Tout espoir s'évanouissait ; les symptômes les plus alarmants étaient revenus. Le découragement des médecins était visible : la mort arrivait. Le prince demanda à être changé de côté : les médecins s'y opposèrent ; le prince insista. On l'entendit prononcer à voix basse ces derniers mots : « Vierge sainte ! faites-moi miséricorde. » Il ajouta quelques autres paroles qui se sont perdues dans la tombe. Alors on le tourna sur le côté gauche, selon son désir : dans un instant les facultés intellectuelles s'évanouirent. Monsieur parvint à arracher une seconde fois sa fille à l'horreur de ce dernier moment.

Hors de la présence de son mari, elle se livra au plus effrayant désespoir. S'adressant à madame la vicomtesse de Gontaut, elle s'écriait : « Madame, je vous recommande ma fille ; puisque mon mari est mort, « je veux mourir. » Tout-à-coup, échappant aux bras qui la retiennent, elle rentre dans la chambre de deuil, renverse tout sur son passage, arrive au bord de la couche, pousse un cri, et se jette échevelée sur le corps de son mari : monseigneur le duc de Berry venait d'expirer ! On présente en vain à la bouche du prince le verre qui couvrait la tabatière du Roi, la vapeur de la vie ne parut point sur le verre ; le souffle que l'on cherchait était retourné à Dieu. Tout tombe à genoux ; des sanglots et des prières s'élèvent vers le ciel. Le bruit des larmes se communique au dehors, et un murmure de douleur s'étend de proche en proche dans la foule qui environnait l'appartement du prince.

A cette clameur succède un morne effroi. Le silence de la mort semble un moment se communiquer à ceux qui environnaient le lit funèbre : madame la duchesse de Berry le rompt la première. Elle se lève, se tourne vers le Roi, et lui dit : « Sire, j'ai une grâce à requérir de Votre « Majesté ; elle ne me la refusera pas. » Le Roi écoute. Dans l'égarement de sa douleur elle ajoute : « Je vous demande la permission de « retourner en Sicile ; je ne puis plus vivre ici après la mort de mon

« mari. » Le Roi cherche à la calmer : on la porte dans son carrosse à moitié évanouie, et on la dépose dans son palais solitaire.

Les princes prièrent alors le Roi de s'éloigner. « Je ne crains pas le « spectacle de la mort, reprit le monarque ; j'ai un dernier devoir à « rendre à mon fils. » Appuyé sur le bras de M. Dupuytren, il s'approche du lit, ferme les yeux et la bouche du prince, lui baise la main, et se retire sans proférer une parole. Chacun s'éloigne en silence, comme s'il eût craint de réveiller le fils de France endormi. M. Bougon demeura à la garde du corps. « J'allai trouver à l'Hôtel-Dieu, dit M. Dupuy- « tren, d'autres afflictions et d'autres souffrances ; mais du moins celles- « là étaient dans l'ordre de la nature » (1).

Lorsque l'on fit l'ouverture du corps, on reconnut que le cœur même avait été blessé. Le prince aurait dû mourir sous le coup ; de sorte qu'on peut dire que Dieu le fit vivre pendant quelques heures par un miracle, afin de nous le faire connaître, et de donner au monde une des plus belles leçons qu'il ait jamais reçues.

Après la mort du duc de Berry, la grossesse connue de la duchesse inspira la pensée d'un complot qui fut déféré à la justice et dont tous les journaux rendirent compte. Les journaux royalistes appelèrent ce complot *Attentat contre la duchesse de Berry*. Les journaux libéraux l'appelèrent *Affaire des pétards*.

Le 28 avril 1820, à onze heures un quart du soir, près du guichet vis-à-vis la rue de l'Échelle, une très forte détonnation se fit entendre : la garde du Château prit les armes et fit des patrouilles.

Le 7 mai, un nommé Gravier fut arrêté vers une heure du matin sous le guichet faisant face à la rue de l'Échelle.

---

(1) Note manuscrite.

Un pétard contenant quelques livres de poudre, dont la mèche était déjà allumée, fut éteint par les agents de police ; ils se servirent de leurs mouchoirs pour éteindre la mèche. On trouva sur Gravier une boîte de carton contenant deux autres pétards de la même dimension. Dans la journée du 8, des complices de Gravier furent arrêtés ; l'un d'eux était un nommé Bouton, ancien courrier de l'administration des postes destitué depuis quelque temps. Gravier fut interrogé aux Tuileries devant le préfet de police, puis transféré à la Force.

On rédigea un mémoire à consulter pour faire juger Gravier par la chambre de police correctionnelle, comme coupable du seul délit de bruit et de tapage nocturnes sur la voie publique. Le ministère public prétendit au contraire que les pétards n'avaient été placés près des appartements de madame la duchesse de Berry que pour lui causer une grande frayeur, qui pouvait avoir les suites les plus funestes dans la situation de grossesse où elle se trouvait.

L'affaire fut renvoyée devant la cour d'assises de la Seine ; les débats s'ouvrirent le 27 octobre 1820, sous la présidence de M. Delaveau.

Dans l'audience du 29, Me Claveau, avocat de Bouton, annonce en terminant son plaidoyer que la femme de son client est morte la veille. A cette nouvelle inattendue Bouton s'évanouit ; on l'emporte hors de la salle.

Dans la séance du 30, Legendre est acquitté ; Gravier et Bouton sont condamnés à la peine de mort.

Les condamnés se pourvurent en cassation. Leur pourvoi fut rejeté par arrêt du 23 novembre.

Le lendemain 24 novembre, la duchesse de Berry écrit au Roi la lettre suivante:

« Mon cher et bon oncle, comme je ne puis voir le Roi aujourd'hui, je lui écris pour lui demander la grâce des deux malheureux qui ont été condamnés à mort hier, pour tentative contre ma personne.

« Je serais au désespoir qu'il pût y avoir des Français qui mourussent pour moi. L'ange que je pleure demandait, en mourant, la grâce de son meurtrier: il sera l'arbitre de ma vie. Me permettez-vous, mon oncle, de l'imiter et de supplier Votre Majesté d'accorder la grâce de la vie à ces deux infortunés?

« L'auguste exemple du Roi nous a habitués à la clémence: daignera-t-il permettre que les premiers instants de l'existence de mon Henri, de mon cher fils, du vôtre, du fils de la France, soient marqués par un pardon?

« Excusez, mon cher oncle, la liberté que j'ose prendre de vous ouvrir mon cœur: dans toutes les occasions, votre indulgente bonté m'y a encouragée.

« Je supplie le Roi d'excuser ma hardiesse et de croire au respect aussi profond que les sentiments avec lesquels je suis,

« De Votre Majesté, etc. »

Le Roi répondit qu'il ne pouvait refuser une grâce demandée au nom de son fils, et la peine de mort fut commuée pour les deux condamnés en celle des travaux forcés à perpétuité, sans exposition ni flétrissure.

Outre ces émeutes, le crime de Louvel et l'attentat de la duchesse de Berry, quinze conspirations bonapartistes et militaires éclatèrent de 1815 à 1830, sous la Restauration.

La Restauration cependant comblait de faveurs les anciens officiers supérieurs et tous les généraux de l'empire qui ne se posaient point en ennemis.

Le maréchal prince de Wagram fut fait capitaine des gardes-du-corps et pair de France.

Le maréchal duc de Raguse, pair de France, capitaine des gardes, major-général de la garde, membre du conseil supérieur de la guerre, gouverneur de la 1re division militaire, grand'croix du Saint-Esprit et de Saint-Louis.

Le maréchal duc de Conegliano, ministre d'État, pair de France, grand'croix du Saint-Esprit et de Saint-Louis.

Le maréchal duc de Reggio, ministre d'État, pair de France, major-général de la garde, gouverneur de la 3e division militaire, commandant en chef de la garde nationale de Paris, grand'croix du Saint-Esprit et de Saint-Louis.

Le maréchal duc de Tarente, pair de France, major-gé-

néral de la garde, gouverneur de la 21e division militaire, grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, grand'croix du Saint-Esprit et de Saint-Louis.

Le maréchal duc d'ALBUFERA, pair de France, grand'croix du Saint-Esprit et de Saint-Louis.

Le maréchal duc de CASTIGLIONE, pair de France.

Le maréchal comte GOUVION SAINT-CYR, pair de France, marquis, ministre de la guerre, grand'croix de Saint-Louis.

Le maréchal duc de TRÉVISE, pair de France, cordon bleu, gouverneur de la 13e division militaire.

Le maréchal duc de DANTZICK, pair de France.

Le maréchal duc de DALMATIE, pair de France, ministre de la guerre, cordon bleu, grand-cordon de Saint-Louis.

Le maréchal duc de BELLUNE, pair de France, major-général de la garde, gouverneur de la 16e division militaire, cordon bleu, grand'croix de Saint-Louis.

Le maréchal comte PÉRIGNON, pair de France, marquis, grand'croix de Saint-Louis, gentilhomme de la chambre.

Le maréchal comte SÉRURIER, pair de France, gouverneur des Invalides, grand'croix de Saint-Louis.

Le maréchal duc de VALMY, pair de France, grand'croix de Saint-Louis.

Le général comte MAISON, pair de France, marquis, maréchal, grand'croix de Saint-Louis.

Le duc de FELTRE, pair de France, ministre de la guerre.

Le comte CURIAL, pair de France, premier chambellan,

grand-cordon de la Légion-d'Honneur, de Saint-Louis, cordon bleu.

Le comte RICARD, pair de France, grand'croix de la Légion-d'Honneur, commandant de la 1re division d'infanterie de la garde.

Le comte de LAURISTON, pair de France, maréchal, ministre de la maison du Roi, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, de Saint-Louis, cordon bleu.

Le comte BORDESOULLE, pair de France, commandant la 1re division de cavalerie de la garde, grand'croix de Saint-Louis.

Le vicomte de DIGEON, pair de France, commandant la 2e division de cavalerie de la garde, grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

Le comte MATTHIEU-DUMAS, grand'croix de Saint-Louis.

Le général comte DUPONT, grand'croix de Saint-Louis, ministre de la guerre, pair de France.

Le général comte RAPP, grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

Le comte BELLIARD, *idem*.

Le comte MOLITOR, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, de Saint-Louis, cordon bleu, maréchal, pair de France.

Le comte COMPANS, pair de France, grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

Le comte REILLE, pair de France, gentilhomme de la chambre, grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

Le comte de Sparre, pair de France, gentilhomme de la chambre.

Le comte Charbonnel, grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

Le maréchal comte Jourdan, pair de France, gouverneur de la 7e division militaire, cordon bleu.

Le marquis de la Tour-Maubourg, pair de France, grand'croix de Saint-Louis.

Le comte Guilleminot, pair de France, cordon bleu.

Le comte Partouneaux, pair de France, grand-cordon de la Légion-d'Honneur et de Saint-Louis.

Le général Mermet, vicomte, aide-de-camp du Roi.

Le général Claparède, que j'ai beaucoup connu, était aussi, comme bien d'autres encore, comblé d'honneurs et de traitements; il fut nommé pair de France avec une dotation de 12,000 fr., grand-cordon de Saint-Louis, gouverneur du château royal de Strasbourg, inspecteur général permanent de l'infanterie de la première division militaire. Ces divers traitements, qu'il pouvait cumuler, dépassaient cent mille francs. Le Roi, madame la Dauphine et tous les princes faisaient bon accueil au général Claparède; on lui passait ses liaisons d'opéra publiquement affichées; il demandait et obtenait souvent, de M. de la Bouillerie, des avances assez considérables sur son traitement de gouverneur du château de Strasbourg qui était

de 20,000 francs par an, et après quelques retenues, on le libérait de ces avances. Le général Claparède avait d'anciennes amitiés avec beaucoup d'officiers de l'Empire; autant qu'il le pouvait, il tempérait l'opposition des uns, et s'efforçait de rapprocher les autres du pouvoir. Il avait une bonne table, une bonne cave et toujours d'excellents cigarres à vous offrir. Il fut très lié avec M. de Martignac.

Nous empruntons aux débats judiciaires et aux historiens de la Restauration, MM. Lamartine, Lubis, Capefigue, et surtout à M. Vaulabelle, plusieurs faits relatifs aux conspirations bonapartistes, et nous y ajoutons nos renseignements personnels.

La première conspiration, qui eut lieu vers la fin de 1814, était toute militaire : un colonel devait diriger sur Paris son régiment, en garnison dans le Midi; d'autres régiments, échelonnés sur la route, devaient le rejoindre et former ainsi une armée qui proclamerait de nouveau l'Empire; une escadre devait partir de Toulon pour enlever l'Empereur de l'île d'Elbe.

Les frères Lallemand, Lefèvre-Desnouettes, faisaient partie de cette conspiration. Les frères Lallemand furent seuls arrêtés près de la Ferté-Milon; mais au 20 mars ils recouvrèrent leur liberté.

En 1816, la conspiration de Grenoble eut pour chef Paul Didier.

Les cours prévotales, instituées en 1815, évoquèrent cette affaire; un grand nombre de condamnations furent prononcées. Buisson et Drevet furent condamnés à mort, le 7 mai 1816, et montèrent sur l'échafaud en criant : « Vive la France! vive l'Empereur! »

Le 9 mai 1816, un conseil de guerre, seul tribunal qui pût juger pendant l'état de siége, se réunit. La tête de Didier avait été mise à prix, et un arrêté du 8 mai du général Donnadieu menaçait de la peine de mort ceux qui donneraient asile à Didier. Vingt-sept accusés comparurent devant le conseil de guerre; six furent acquittés, vingt et un furent condamnés à mort. Cinq condamnés furent recommandés à la clémence du Roi. Le 10 mai, à midi, la garnison prit les armes, et quatorze condamnés à la peine capitale étaient fusillés; mais aucune grâce ne fut accordée. Un courrier arriva dans la nuit du 14 au 15, porteur d'une dépêche ainsi conçue, et adressée au général Donnadieu :

« Je vous annonce, par ordre du Roi, qu'il ne faut accorder de grâce qu'à ceux qui ont révélé des choses importantes.

« Les vingt et un condamnés doivent être exécutés, ainsi que David.

« On promet 20,000 francs à ceux qui livreront Didier. »

Le 15, à quatre heures du soir, six condamnés à la peine capitale furent encore fusillés à la porte de France.

Didier, trahi, dénoncé, fut arrêté; transféré à Grenoble, il y arriva le 23 mai. Le 30, l'état de siége avait été levé. Didier comparut le 8 juin devant la cour prévôtale; il ne fit connaître aucun de ses complices et déclara que le seul nom prononcé par les conspirateurs était celui de Napoléon. Pressé de questions par le général Donnadieu, Didier finit par dire que le seul conseil qu'il eût à donner au Roi était d'éloigner le plus possible du trône et de la France le duc d'Orléans et M. de Talleyrand.

Le 10 juin, Didier montait avec courage sur l'échafaud.

Une troisième conspiration se noua en 1816 : elle est connue sous le titre de conspiration des Patriotes. Trois artisans obscurs : Plaignier, cambreur; Carbonneau, écrivain public; Talleron, ciseleur, avaient conçu le projet de former une société composée de tous les patriotes de Paris; les affiliés recevaient une carte avec cette devise : « Union, Honneur, Patrie, » surmontée d'un triangle au niveau maçonnique. La distribution de ces cartes se faisait dans les cabarets. En quelques semaines, ils en placèrent cinq à six mille.

Plaignier, cambreur, avait inventé, en 1812, des tiges de bottes plissées, dites *bottes à la hussarde*. Ces bottes avaient été adoptées pour la cavalerie légère. Après la seconde Restauration, les bottes à la hussarde furent supprimées. Plai-

gnier, froissé dans ses intérêts, conçut cette vaste conspiration.

Un agent de police destitué, Scheltin, avait porté un paquet de ces cartes à la police, en même temps il engagea les trois conjurés à rédiger une proclamation. Dans une réunion assez nombreuse, qui se tint dans un cabaret, ayant pour enseigne *au Sacrifice d'Abraham*, situé rue de la Barillerie, au coin de la rue de la Calandre, à deux pas de la Préfecture de police, il proposa même de faire sauter les Tuileries avec quinze ou vingt barils de poudre. La réunion se sépara sans avoir rien adopté. Scheltin et d'autres agents informèrent la police de ce qui s'était passé dans cette réunion; le lendemain 10 mai 1816, des arrestations eurent lieu, et le 27 juin suivant, vingt-huit accusés comparurent devant la cour d'assises. Toute la criminalité fut rejetée pendant les débats sur Scheltin; on demanda sa comparution, et Scheltin ne comparut point; il ne fut pas trouvé à son domicile.

Plaignier, Carbonneau et Talleron furent condamnés à la peine des parricides. Ils furent exécutés le 27 juillet; avant de leur trancher la tête, on leur coupa le poignet. Plusieurs autres accusés furent condamnés, soit à la déportation, soit à plusieurs années de détention.

Une conspiration de sous-officiers se noua en 1817 : elle avait pour chef Desbans (Claude-François), fourrier au

2e régiment d'infanterie de la garde royale; les autres accusés, appartenant au même régiment, étaient les nommés Chayoux et Charles Nepveu, fourriers; Guichard et Vastrelin, sous-officiers.

Ils avaient formé le complot de tuer, dans une revue, Monsieur, comte d'Artois, monseigneur le duc d'Angoulême, le duc de Berry, au moment où ils parcourraient les rangs. Plus tard, on résolut de tuer, seulement d'abord, le duc de Berry. En effet, avant une revue que le prince devait passer à Versailles, Chayoux huila la batterie de son fusil, afin qu'elle pût jouer plus facilement; les cartouches devaient être fournies par Desbans. Avant l'arrivée du prince, le complot était dénoncé à un officier par un certain Faiseaux, sergent-major cassé pour malversation. On visita à l'instant même toutes les gibernes : elles étaient toutes vides. Desbans ne s'était point présenté à la revue. Des arrestations eurent lieu : Desbans et Chayoux furent condamnés à mort, Nepveu à trois ans d'emprisonnement; les deux autres complices furent acquittés. Desbans était un ancien soldat de l'Empire. Après le rejet de son pourvoi, Chayoux, qui avait reçu la croix de l'Empereur, apprenant qu'il allait être dégradé, roula le ruban qu'il portait et l'avala. Desbans et Chayoux furent fusillés dans la plaine de Grenelle, le 6 septembre 1817. Desbans commanda le feu.

Peut-être les débats de ce procès décidèrent-ils Louvel à exécuter l'horrible attentat qu'il commit seul le 13 février 1820.

Depuis la révolution de 1830, il me semble bien établi et bien prouvé que Louvel n'eut aucun complice. A cette époque, et depuis la révolution de 1848, beaucoup de gens se sont vantés d'avoir conspiré, et personne n'a revendiqué une participation quelconque au crime de Louvel, participation qui peut-être eût pu devenir alors un titre pour des récompenses.

En 1817, le nommé Brunet, ancien agent de police, et le nommé Ledoux, officier dans la légion de l'Yonne, parvinrent à grouper autour d'eux un assez grand nombre d'officiers à demi-solde et nouèrent le complot de Lyon. Ledoux répondait de ses soldats et se chargeait de l'intérieur de la ville. Un capitaine de dragons à demi-solde, Oudin, devait marcher à la tête de cinq communes du sud-ouest. Un nommé Garlon, chef d'un corps franc dans les Cent-Jours, devait commander six autres communes du nord-ouest. Le mouvement fut fixé au 8 juin 1817, jour de la Fête-Dieu ; la cocarde tricolore était le signe de ralliement ; on devait proclamer Napoléon II. Le 8 au matin, les conjurés de la ville de Lyon, qui devaient marcher sous le commandement de Ledoux, se réunirent ; mais leur chef ne parut pas : il était, dit-on, parti le matin pour aller rejoindre sa femme à *Charbonnière*, bourg voisin de Lyon. On épiait son retour; il revint le soir ; mais on le vit se diriger vers la demeure du général Canuel, commandant la divi-

sion militaire. Au moment où Ledoux en sortit, un des conjurés s'avança sur lui et lui tira un coup de pistolet en pleine poitrine; Ledoux fut blessé mortellement. Sûrs d'avoir été trahis, les conjurés de la ville ne se montrèrent pas. Mais les communes s'étaient levées en masse et s'approchaient de Lyon, lorsqu'elles furent dispersées sans effusion de sang de part ni d'autre.

La cour prévôtale prononça vingt-sept condamnations à mort; parmi les condamnés, il y eut seize contumaces, onze condamnés furent exécutés, et parmi eux le capitaine Oudin.

La conspiration militaire de 1820 prit naissance dans le bazar de la rue Cadet. M. Mallent et le colonel à la demi-solde Sauset étaient à la tête de l'administration; presque tous les employés étaient d'anciens officiers de la garde impériale. Le colonel Maziau, des chasseurs à cheval de la garde impériale; M. Rey, de Grenoble, membre du comité directeur; M. Dumoulin, officier d'ordonnance de Napoléon en 1815, et plusieurs officiers en activité, parmi lesquels le lieutenant Maillet (tué en Grèce depuis 1830) et Bérard, chef de bataillon de la légion du Nord, se réunissaient souvent au Bazar.

Le colonel Sauset préparait un mouvement à Vitry, à l'aide d'une compagnie de vétérans; le colonel Maziau entretenait des intelligences avec un régiment de chasseurs à

cheval et avec la légion de la Seine, en garnison à Amiens et à Cambrai ; M. Rey avait cherché à soulever le Dauphiné : tous manœuvraient en dehors de Paris, lorsque le lieutenant Maillet annonça un jour qu'un de ses amis, le capitaine Nantil, de la légion de la Meurthe, avait tout un plan pour faire éclater un complot à Paris. Nantil exposa ses idées, se porta fort de trouver des complices. Il fut invité à tenter l'entreprise avec l'adjonction du commandant Bérard.

Un des parents de Nantil, Chalin, adjudant dans la garde royale, lui amena bon nombre de ses camarades, tous anciens soldats de l'Empire, devenus sous-officiers dans les 2e et 5e régiments d'infanterie de la garde, brigade alors de service à Paris. Le chef de bataillon Bérard trouva aussi des auxiliaires dans la légion du Nord. Les généraux Pajol, Bachelu, Eugène Merlin (fils du conventionnel Merlin, de Douai), Maransin et Laffitte, les colonels Ordener, Dentzel, Combe, Ferrari, Caron, Fabvier et le commandant Brice, entrèrent dans le complot. A la fin de juillet 1820, la légion de la Meurthe, celle des Côtes-du-Nord et la première légion du Nord, ainsi qu'une partie des 2e et 5e régiments de la garde royale, étaient acquises aux conjurés. Mais la division régnait dans le comité directeur. Le général Tarayre voulait que la conspiration se fît au nom de Napoléon II ; M. de La Fayette s'opposait à ce que ce nom fût prononcé. Il fut

décidé qu'on prendrait la cocarde tricolore et qu'on laisserait la France maîtresse de choisir son gouvernement. Avec la garde nationale de Paris, M. de La Fayette s'engageait à mener à bien la révolution. On devait d'abord prendre Vincennes ; Nantil et le général Merlin pensaient s'y introduire facilement à l'aide des échafauds placés pour des réparations et à l'aide des ponts de service établis pour le passage des ouvriers.

Une vingtaine d'officiers, réunis sous le commandement du colonel Saint-Charles, aide-de-camp du général Fririon, s'embusqueraient près de la porte principale, et, dès qu'elle s'ouvrirait, se précipiteraient sur le poste préposé à sa garde. La légion de la Meurthe, sortie pendant la nuit de la caserne de la Nouvelle-France, devait, par son concours, assurer le succès de cette attaque. Pendant ce temps, le commandant Bérard, réunissant sa légion des Côtes-du-Nord, devait se porter sur la Bastille, s'établir dans le Jardin-Beaumarchais, et commander ainsi la ligne des boulevarts. Enfin, le capitaine Dequevauvillers devait s'établir en avant de l'Hôtel-de-Ville, sur les quais de l'un et l'autre côté de la Seine, et séparer ainsi les quartiers riches de Paris de la population ouvrière, dont on attendait le concours.

Le général Merlin prenait le commandement de Vincennes, où s'installait La Fayette, comme chef du nouveau gouvernement provisoire.

Toutes ces mesures approuvées, le colonel Sauset partit pour Vitry, le colonel Maziau pour Amiens, La Fère et Cambrai ; le général La Fayette pour son château de Lagrange, M. d'Argenson pour ses forges du Haut-Rhin, M. de Corcelles pour Lyon, et M. de Saint-Aignan pour Nantes. On attendait que le signal vînt d'eux, comme membres du comité directeur : ils ne donnèrent aucun signal. Cependant l'explosion de Paris fut fixée à la nuit du 19 au 20 août ; mais, dès le 15, des révélations furent faites par des sous-officiers initiés au complot. On s'était contenté de prendre quelques mesures de surveillance, lorsque, le 19 au matin, le duc de Raguse, maréchal-major de service, fut prévenu que l'exécution du complot était pour le soir. Il en informa le conseil des ministres. Nantil, assisté des colonels Ordener et Dentzel, prenait les dernières mesures sur le boulevart Saint-Martin, quand un officier et un sous-officier de la légion vinrent lui annoncer que l'ordre de l'arrêter était arrivé à la caserne. Il se réfugia chez l'étudiant en droit Beslay. Le lendemain 20, Nantil voulait renouer le complot, prétendant que le gouvernement ne savait que peu de choses ; mais, dans cette journée, le commandant Bérard, cédant aux pleurs de sa femme, fit des révélations au général Montélégier. De nombreuses arrestations eurent lieu alors et les légions compromises durent quitter Paris sur l'heure. La conspiration se trouva dissoute. Nantil put se rendre à Nantes, où il conspirait de nouveau pendant que le procès

était déféré à la Cour des pairs. Soixante-cinq individus furent mis en accusation sur le réquisitoire de M. Jacquinot de Pampelune, procureur général. Le 21 janvier, un arrêt de la cour mit hors de cause quarante et un prévenus et en retint seulement trente-quatre. Sur cet arrêt, M. Jacquinot de Pampelune se démit de ses fonctions de procureur général près la Cour des pairs. Il fut remplacé pour le procès par M. de Peyronnet, procureur général à Bourges, qui venait d'être élu député. Le 29 juin, la cour entre en délibération ; elle décide qu'il faut les cinq huitièmes des voix pour la condamnation des accusés. Cette circonstance fut favorable aux prévenus : vingt-cinq furent acquittés ; le capitaine Nantil et Rey, de Grenoble, furent condamnés à mort par contumace ; les autres condamnations n'entraînèrent que quelques années d'emprisonnement. Mais ce procès rendit le gouvernement défiant, et quinze cents sous-officiers furent mis en non-activité.

A la suite de la conspiration militaire du Bazar, en 1822, le garde-du-corps de Lacombe, le lieutenant Desbordes, et les sous-lieutenants Brue et Pégulu, rendus à la liberté, mais non replacés, furent employés dans les usines que possédaient, en Alsace, MM. d'Argenson et Kœchlin. Là, ils conçurent le projet de nouer un nouveau complot qui, éclatant d'abord à New-Brisach et à Béfort, se propagerait à Mulhouse et à Colmar. Ils comptaient avoir, par l'avocat Petit-Jean et

par le lieutenant à demi-solde Roussillon, le 29e de ligne, avec lequel ceux-ci entretenaient des relations et qui occupait les deux places fortes. L'accord fut fait. A Béfort, les sous-lieutenants Manoury et Peugnet; à New-Brisach, les lieutenants Carrel (Armand) que j'ai beaucoup connu et dont je parlerai plus tard longuement, de Grometty et Levasseur promirent le concours de leurs bataillons. Le général en non-activité Dermoncourt (qui commandait à Nantes en 1832, lors de l'arrestation de MADAME, duchesse de Berry) entra dans le complot.

New-Brisach et Béfort devaient, à la même heure et dans la même nuit, arborer le drapeau tricolore; puis, la jonction se ferait à Colmar. Là, le général Dermoncourt devait enlever le régiment de cavalerie (6e chasseurs à cheval) qui y tenait garnison. Mulhouse se déclarerait, et l'on ne doutait pas que le mouvement ne fût suivi par Épinal, Nancy et Metz. Dans tous les cas, le colonel Brice se chargeait d'intercepter les communications entre l'Alsace et Paris, au moyen des débris des corps francs qu'il avait commandés en 1814 et en 1815. Le gouvernement provisoire devait être proclamé à Béfort et installé à Colmar, en attendant que Strasbourg ouvrît ses portes. MM. de La Fayette, d'Argenson et Jacques Kœchlin en étaient les membres désignés; vingt-cinq à trente carbonari parisiens, choisis parmi les plus résolus, devaient les précéder et s'établir secrètement à Béfort, ou dans les environs.

Le complot devait éclater dans la nuit du 29 au 30 décembre 1821. Il y avait eu désaccord dans le comité directeur. On craignait que le complot ne fût pas bien noué, et M. d'Argenson, envoyé en avant par ses collègues pour examiner l'état des choses, se cachait, évitait de recevoir personne, et ne donnait aucune nouvelle à Paris. Le 31, le colonel Brice arriva avec M. Bazard (ancien employé à la loterie sous l'Empire et, depuis 1830, compétiteur du Père Enfantin à la tiare saint-simonienne). Ils avaient été précédés par M. Joubert, par les frères Ary et Henri Scheffer et par M. de Corcelles fils. Le général La Fayette, son fils Georges et Manuel étaient en route, ainsi que le colonel Fabvier, le lieutenant à demi-solde Bénies et un officier supérieur, que M. de Vaulabelle ne nomme pas, mais qui, dit-il, fut plus tard ministre.

A Béfort, on calcula que ces messieurs pouvaient arriver le 1er janvier 1822, au soir, et l'on résolut d'agir dans cette même soirée. Le colonel Pailhès (un autre acquitté du 19 août) était accouru, et MM. Joubert et Armand Carrel arrivaient avec M. Jacques Kœchlin, par la route de New-Brisach. Un sous-lieutenant du 29e, M. Manoury, avait pris le tour de garde d'un de ses camarades à la principale porte de la place afin de l'ouvrir aux conjurés. Les sous-officiers initiés au complot annonçaient mystérieusement à leurs amarades qu'un mouvement allait éclater dans toutes les aces fortes; que les Bourbons seraient renversés, et que

les sous-officiers qui montreraient le plus de zèle remplaceraient les officiers royalistes.

A l'appel du soir, l'adjudant Tellier ordonna aux sergents-majors du bataillon de faire faire les sacs, de faire mettre des pierres aux fusils et de tenir les soldats prêts à descendre. Ces sous-officiers obéirent et se rendirent ensuite à un repas que leur donnait Tellier en attendant l'heure de l'exécution. Dans un hôtel voisin, le colonel Pailhès traitait quelques officiers du bataillon et d'autres officiers à demi-solde, complices du mouvement. Le succès paraissait certain : le hasard le fit échouer.

Un sergent, rentré le matin et qui n'était pas prévenu, se rendit chez son capitaine, après avoir exécuté l'ordre de Tellier. Il croyait faire preuve de zèle en venant lui annoncer que tout était prêt pour la prise d'armes. Celui-ci était avec un de ses collègues. L'ordre leur paraît étrange. Ils vont chez le lieutenant-colonel, qu'ils trouvent aussi ignorant qu'eux. Tous les trois se rendent chez le commandant de la place, le chef de bataillon Toustain, vieux soldat de la République et de l'Empire. Celui-ci pressent un complot ; il envoie les officiers à la caserne pour détromper la troupe, et sort pour visiter les postes. Arrivé près de la porte gardée par Manoury, il aperçoit quatre jeunes gens, qui étaient Brue, Pégulu, Desbordes et Lacombe. Il les fait arrêter, les consigne au poste et s'avance au dehors avec quelques soldats.

Le sergent, cause de cet éveil, avait, en quittant son capitaine, rencontré l'adjudant Tellier, auquel il avait raconté d'un air joyeux la démarche qu'il venait de faire. Tellier court chez le colonel Pailhès et lui annonce que le complot est découvert. Les conjurés se sauvent, grâce à Manoury; et Brue et ses camarades arrivaient les derniers, lorsqu'ils furent surpris par le commandant Toustain. Le commandant, en sortant de la place, aperçut vingt-cinq ou trente individus qui, partagés en petits groupes, se dirigeaient vers le faubourg. Un de ces groupes était arrêté; le commandant distingue un officier de la garnison, l'interpelle et lui crie d'avancer. Celui-ci, qui était le sous-lieutenant Peugnet, se jette de côté et tire un coup de pistolet. La balle rencontre la croix de Saint-Louis du commandant; mais la force du coup le renverse. Peugnet prend la fuite. M. Toustain se relève. Il n'avait que cinq soldats avec lui, cinq hommes dont les armes n'étaient pas chargées. Il retourne au poste pour interroger ses prisonniers et s'éclairer sur le complot. Mais ils s'étaient évadés derrière lui avec Manoury. Il n'y avait plus qu'une chose à faire au milieu de tant de trahisons : c'était de faire rentrer le bataillon dans le devoir. La présence des chefs amena ce résultat. Le commandant Toustain reçut pour récompense la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur, le grade de lieutenant-colonel et un poste plus important, le commandement de Longwy, où il resta jusqu'en 1830.

Tellier fut arrêté en Suisse. Il fit des aveux incomplets, et, le 22 juillet 1822, le procès s'ouvrit devant la cour d'assises de Colmar. Les accusés étaient au nombre de quarante-quatre : vingt et un étaient contumaces, savoir : MM. Peugnet, Manoury, Brue, Pégulu, Desbordes, Lacombe, Petit-Jean, Beaume fils, Joubert, Bazard, Vallier, Sigot, Petit, Lacroix, Didier, Corrulet, Crochet, Lescuyer, Pigeau, Petitot et Tredondrie.

Le 30 septembre, la cour, jugeant sans l'assistance des jurés, condamna à la peine de mort : Peugnet, Manoury, Brue, Pégulu, Desbordes, Lacombe et Petit-Jean. Beaume fils fut condamné à cinq années d'emprisonnement. Quant aux treize autres, il fut déclaré qu'il serait sursis et que l'instruction resterait ouverte. Il fut reconnu plus tard qu'à l'exception de Joubert et de Bazard, les noms des autres étaient des noms fictifs.

Les accusés présents aux débats, au nombre de vingt-trois, étaient : MM. Pailhès, colonel de l'ex-garde impériale; Dublar et Guinan, officiers en réforme; Roussillon, officier en demi-solde; Brunel, docteur en médecine; Paulin, de Canisy, Pance, Rouen, Grenier, Salveton et Dubochet, étudiants en droit; Buchez et Vernière, étudiants en médecine; de Grometty, lieutenant; Tellier, adjudant sous-officier; Battisti, vaguemestre; Saint-Venant, Gosselin, Frache, Paquetet, sergents-majors; Chotteau, sergent au 29e de ligne; Netzer, ex-maréchal-des logis de hussards.

Le 13 août, Tellier, le colonel Pailhès, MM. Dublar et Guinan furent déclarés coupables de complot contre la sûreté de l'État et condamnés à cinq ans d'emprisonnement, cinq ans de surveillance de la haute police, et aux frais. Les dix-neuf autres accusés furent acquittés.

Pendant que MM. Pailhès, Dublar et Buchez étaient en prison à Colmar avant les débats de leur procès, ils avaient reçu la visite du colonel Caron (un des acquittés de la conspiration militaire), et le colonel avait résolu de les délivrer. L'évasion était possible. Il suffisait d'enfoncer une porte condamnée, pour arriver de l'extérieur dans un des préaux, et de là on pénétrerait facilement jusqu'aux détenus. Le colonel avait besoin d'auxiliaires. Il s'ouvrit de son projet à un maître de manége de Colmar, ancien lieutenant, nommé Roger, et à un sergent de la garnison nommé Delzaive, qui manifestait une haine profonde pour les Bourbons. Delzaive dénonça sur-le-champ Caron à ses chefs : on lui ordonna d'accueillir ses propositions ; et trois autres sous-officiers : le maréchal-des-logis-chef des chasseurs de l'Allier Thiers ; Gérard, des chasseurs de la Charente, et le sergent Maignien, lui furent adjoints. Dès lors, Caron vit autre chose que la délivrance des détenus ; il vit la possibilité de renouer le complot de Béfort. Cependant, des gendarmes avertirent les détenus qu'ils avaient reçu l'ordre de surveiller de près Caron, et qu'on faisait murer la porte con-

damnée qui donnait sur le préau. Caron, alors, voulut reculer; mais les sous-officiers le traitèrent de lâche, et lui déclarèrent que s'il ne marchait pas, ils le dénonceraient pour se sauver. C'est ainsi que se noua le complot de Colmar.

Caron résolut d'agir. Le 2 juillet 1822, le maréchal-des-logis-chef Thiers sortit de Colmar à trois heures du soir avec quatre-vingt-dix hommes, en petite tenue et armés de leurs sabres. Ils désertaient, disait-on. A un quart de lieue de la ville, on trouve Caron en habit bourgeois. A deux lieues de Colmar, Caron entre dans un fourré et reparaît bientôt avec son uniforme de dragon et les insignes de son grade. Thiers lui cède le commandement, lui jure fidélité, et l'on part aux cris de *Vive Napoléon II!* Auprès de Mayenheim, on trouve un escadron des chasseurs de la Charente qu'amenait Gérard, et au milieu duquel marchait Roger, vêtu en bourgeois. La jonction se fait aux cris de *Vive Napoléon II! à bas les Bourbons!* On entre dans le village et on veut faire arborer le drapeau tricolore sur le clocher. Un ancien capitaine évente le piége, s'excuse sur l'heure avancée et remet la partie au lendemain. On était à mi-chemin de Colmar à Mulhouse, et l'on continue la marche pour rencontrer les insurgés de Mulhouse dont Caron avait promis le concours. On arrive à Ensisheim, gros bourg fermé, où se trouvait une maison centrale de détention, et qui était gardé par deux compagnies d'infanterie et un fort détachement de gendarmerie. Caron veut aborder cette troupe et l'enlever : un

sous-officier qui se tenait près de lui offre de faire d'abord une reconnaissance. Le sous-officier part, échange quelques mots avec le commandant de la troupe, et revient en disant que cet officier n'a pas voulu le laisser approcher et a menacé de faire feu s'il insistait. Caron veut se présenter lui-même : on l'entoure, on l'entraîne aux cris de *Vive Napoléon II!* La colonne tourne Ensisheim et arrive au village de Battenheim, distant de Mulhouse de deux lieues seulement.

Là, Caron et Roger sont arrêtés et garrottés. Le sous-officier qui, pendant la marche, s'était tenu auprès de Caron, se dévoile : c'était le capitaine Nicol, des chasseurs de l'Allier. Ne voyant pas arriver les insurgés de Mulhouse, il avait résolu d'en finir. Le lendemain 3 juillet, Caron et Roger sont ramenés à Colmar. Le 18 septembre, ils comparaissent devant le conseil de guerre de Strasbourg. Caron fut déclaré coupable à l'unanimité et condamné à mort. Roger, acquitté de l'accusation d'embauchage et de celle de complicité d'embauchage, fut renvoyé devant les juges compétents, sous l'accusation de complot contre la sûreté de l'État.

Le colonel Caron fut fusillé le 1er octobre. Il alla se placer en face des douze soldats chargés de l'exécution, refusa de se laisser bander les yeux, ordonna le feu, et mourut courageusement.

Le 23 février 1823, Roger comparut devant la cour

d'assises de la Moselle, avec MM. Forel, ancien officier de la garde impériale, neveu du comte de Lobau, et Jousseaud, fils d'un négociant du département des Vosges. Ces deux derniers furent acquittés. Roger fut condamné à mort, mais recommandé à la clémence du Roi. Sa peine fut commuée en celle de vingt ans de travaux forcés, ce qui emportait l'exposition. Il subit cette autre peine sur la place de Metz, fut envoyé au bagne de Toulon, et, en 1824, il obtint la remise entière de sa peine par l'intermédiaire de M. de Chateaubriand, alors ministre des affaires étrangères, auquel il avait été recommandé par madame Récamier.

Le 12 juillet 1822, neuf jours après l'arrestation de Roger et de Caron, le général Pamphile Lacroix, commandant la 5ᵉ division militaire, réunit sur le Champ-de-Mars de Colmar le 46ᵉ de ligne, les chasseurs de l'Allier et ceux de la Charente. Il fit reconnaître le capitaine Nicol comme chef-d'escadron, et les maréchaux-des-logis-chefs Thiers et Gérard, et le sergent Magnien, comme sous-lieutenants. Le sous-lieutenant Thiers fut envoyé avec son nouveau grade dans un régiment ; tous les officiers lui adressèrent un cartel ; le sous-lieutenant Thiers fut incorporé dans un autre régiment, la même opposition contre lui se produisit. Il fut alors nommé sous-lieutenant de gendarmerie. Ces trois sous-officiers et le sergent Delzaive reçurent en outre chacun, et devant la garnison, une gratification de 1,500 fr. ; mais Delzaive n'obtint pas l'épaulette.

Au moment où devait éclater le complot de Béfort, la propagande s'établissait partout. Les *ventes* étaient organisées sur tous les points. Parmi les membres de la charbonnerie de Marseille se trouvait le capitaine Vallé, de l'ancienne garde impériale, venu à Marseille pour organiser une compagnie de volontaires destinée à aller au secours de la Grèce. Mais ce projet d'organisation cachait l'active propagande que faisait Vallé ; en outre, le comité directeur se croyait maître d'un bataillon du 5e de ligne, placé sous les ordres d'un officier supérieur nommé aussi Caron, et qui s'était fait *carbonaro :* Vallé devait seconder le mouvement de Caron.

Le 10 janvier 1822, MM. Arnold Scheffer et de Corcelles fils arrivaient à Marseille et venaient presser Caron d'agir, lorsque celui-ci les prévint que des soupçons commençaient à l'atteindre, et qu'il venait de recevoir du ministre de la guerre l'ordre de se rendre à Paris sur-le-champ. Il partit donc le même jour par la malle-poste avec ces deux émissaires ; et bien lui en prit.

Au même moment, Vallé réunissait plusieurs anciens militaires dans un déjeuner, et, après quelques circonlocutions, il déclara qu'il faisait partie d'une société secrète qui comptait de nombreux affidés, et finit par lire un programme dans lequel le but de l'association était nettement formulé. On venait d'apprendre par les journaux l'issue du complot de Béfort. Un ancien capitaine de la garde impé-

riale, nommé Sicard, trouva étrange cette communication, faite dans un café, sans aucun ménagement. Il traita Vallé d'agent provocateur; une querelle s'engagea. Sicard envoya prévenir le commissaire de police; Vallé, à la vue de celui-ci, déchira son programme, en jeta les morceaux par la fenêtre, et se laissa arrêter.

Vallé, dans ses confidences, avait cité plusieurs noms; on arrêta les personnes désignées. L'autorité, qui soupçonnait Caron depuis longtemps, avertie que le matin il avait reçu la visite de deux étrangers, voulut s'assurer aussi de ces trois individus. Quand on se présenta chez Caron, on apprit qu'il était parti pour Paris avec les deux étrangers. On fit jouer le télégraphe; mais MM. Arnold Scheffer et de Corcelles quittèrent la malle-poste à Valence; Caron la quitta à Lyon. Quand la police de Paris se présenta à l'arrivée, la malle-poste était vide.

Les prévenus arrêtés à Marseille étaient le capitaine Vallé, MM. Salomon, officier piémontais réfugié; Renaud, officier en réforme; Chaffarol, propriétaire; Constantin, propriétaire, piémontais réfugié; Blanchard, officier en réforme, et Orcel fils, conducteur de navires. Il y avait deux contumaces : le commandant Caron et le capitaine piémontais réfugié Spinola. Ces deux contumaces furent condamnés à la peine capitale. Le programme de Vallé avait été ramassé par la police, qui en avait rapproché les morceaux. Vallé fut condamné à mort, et Salomon à dix ans de

bannissement, pour avoir écouté des propositions de complot. Les autres accusés furent acquittés. La peine capitale emportait la dégradation de la Légion-d'Honneur ; Vallé, lorsqu'il entendit cette partie de l'arrêt, arracha le ruban qu'il portait à sa boutonnière et l'avala. Il fut exécuté le 10 juin.

Un sergent-major du 45e de ligne, en garnison à Paris en 1821, avait été initié au carbonarisme par un étudiant en droit. Il créa à son tour une vente dans le régiment, et reçut d'abord le fusilier Lefèvre et le sergent Goubin. Puis, la réunion s'augmenta. Le 22 janvier 1822, le 45e quitta Paris pour se rendre à La Rochelle. Une querelle avec des Suisses, à Orléans, sépara Bories de ses camarades pendant la route. Mais on avait des soupçons. Bories s'ouvrit à Poitiers au sergent-major Choulet, qui prévint le colonel, et on le logea chez un ancien officier qui se disait ennemi du gouvernement et auquel il eut l'imprudence de confier sa position et ses espérances. A Niort, ses camarades acceptèrent un dîner offert par les libéraux, et dans lequel ils s'exprimèrent d'unè manière compromettante. A son arrivée à La Rochelle, Bories fut déposé dans la prison de la ville, et il en fut tiré pour être envoyé à Nantes, où le général Despinois, commandant la division, voulut l'interroger.

Ce départ inattendu laissa la direction de la vente entre les mains du sergent Pommier, qui n'était pas à la hauteur

de sa mission. Pendant que la translation de Bories s'effectuait, le complot de Saumur, dont nous parlerons, venait d'échouer, et le lieutenant Delon arrivait à La Rochelle avec le général Berton. Delon s'embarqua avec un de ses amis, le lieutenant Moreau, pour l'Espagne. Berton resta. La situation de La Rochelle lui paraissait excellente : port de mer, siége d'une vente centrale civile qui s'appuyait à la fois sur d'autres ventes, sur le 45e et sur deux bataillons d'infanterie cantonnés dans l'île de Ré, La Rochelle était un point de ralliement et un point de refuge auquel la mer restait ouverte. Berton se mit en communication avec Pommier et lui enjoignit de se tenir prêt à agir.

Pommier convoque les carbonari du 45e dans une auberge, à un quart de lieue de La Rochelle. Il leur annonce la présence du général Berton, et communique les ordres qu'il a reçus. Un sergent-major, Goupillon, demande que l'on agisse tout de suite, que l'on *enlève* le régiment, et, comme moyen de diversion, que l'on mette le feu à la caserne. Cette proposition est rejetée. Pommier refuse de s'expliquer sur le moment précis d'entrée en action, et l'on se sépare en se promettant d'être prêts. Cette réunion avait lieu le 11 mars; le 13, Pommier et Goubin, désignés dans les rapports sur le dîner de Niort, étaient arrêtés par ordre du colonel, et conduits à la prison de la ville.

Cette double arrestation épouvanta Goupillon, qui craignit pour lui-même. Stimulé par le sergent-major Choulet, il fit

au colonel une déclaration, lui raconta tout ce qu'il avait vu, fait ou entendu, et lui donna le nom de tous les initiés. Le soir même, Raoulx et Lefèvre, au sortir d'une entrevue qu'ils avaient eue avec le général Berton chez le président de la vente centrale, furent arrêtés ainsi que les autres conspirateurs, et l'on trouva dans leurs malles ou dans leurs paillasses les poignards qu'ils avaient reçus comme signe de ralliement. Le général Despinois accourut à La Rochelle. Goupillon n'avait fait que des aveux incomplets. Le général en obtint de plus explicites de Goubin et de Pommier, qui firent connaître la vente centrale, avec laquelle ils avaient été mis en rapport à Poitiers. On arrivait ainsi au lien qui unissait les conjurés civils à ceux de l'armée. Les ministres furent avertis, et aussitôt les membres de cette vente, MM. Baradère, Gauran, Rozé et Hénon, furent arrêtés. Ce dernier avoua tout, et donna les renseignements les plus exacts. Mais l'organisation de la charbonnerie était telle, que la découverte d'une *vente* ne pouvait mener à la découverte d'une autre *vente,* encore moins à celle du comité directeur, ou de la *haute vente.* Au bout de six mois, on ne put adjoindre aux carbonari du 45e que le capitaine Massias, du même régiment, et les membres de la vente centrale désignés par Goubin et Pommier. M. Massias, M. Baradère et Bories avaient eu des relations avec M. de La Fayette et d'autres membres du comité directeur ou de la haute vente : tous trois gardèrent le silence.

Le procès s'ouvrit le 21 août 1822, devant la cour d'assises de la Seine. Les accusés étaient au nombre de vingt-cinq, savoir :

Accusés de participation directe au complot : MM. Baradère, avocat ; Hénon, chef d'institution ; Gauron, chirurgien à l'hospice Beaujon ; Rozé, employé ; Massias, capitaine ; Bories, Pommier, Goupillon, sergents-majors ; Goubin, Raoulx, Asnès, sergents ; et Richeron, soldat au 45e de ligne ;

Accusés de non-révélation : Castille, Labouré, sergents-majors ; Barrelet, Perreton, Cochet, Hue, Dutron, sergents ; Dariotseq, Thomas, Demait, Gauthier, Lecoq, caporaux, et Lefèvre, sergent au 45e de ligne.

Ce procès fut long. Les débats sont clos le 5 septembre, à dix heures du soir, et le verdict est prononcé le 6, à une heure du matin.

La cour était présidée par M. de Montmerqué, assisté de MM. de Berny, de Frasans, Chevalier-Lemore, conseillers ; Froidefond de Fages et Noël Dupeyrat, conseillers-auditeurs.

L'accusation était soutenue par M. de Marchangy, avocat général, assisté de M. de Broé, substitut.

Les jurés étaient : MM. le baron Trouvé, imprimeur (ancien préfet de l'Aude sous l'Empire et au commencement de la Restauration) ; Perrin, Dollot, Bernard de Lafortelle, propriétaires ; Pavée de Courteilles, médecin ; de Luynes,

propriétaire ; de Viany, employé ; Rodier, Pivost, Faveret, propriétaires ; d'Arlincourt, maître des requêtes ; Pannetier, artiste peintre.

Les défenseurs étaient : MMes Merilhou, Barthe, Boulay (de la Meurthe), Dalloz, Raynouard, Plougoulm, Delangle, Berville, Aylies, de Crusy, Boinvilliers, Chaix-d'Est-Ange, Mocquart, Coffinières, Carré, Rumilly, Dequevauvillers, Visinet, Legouix, Force, Thorel-Saint-Martin, Vidalin, Marre et Guénot.

MM. Massias, Baradère, Gauran, Rozé, Hénon, Asnès, Bicheron, Lecoq, Gauthier, Demait, Hue, Thomas et Dutron furent acquittés.

Bories, Goubin, Pommier et Raoulx furent condamnés à la peine de mort.

Goupillon, déclaré coupable comme eux, fut exempté de toute peine, comme révélateur.

Castel, Dariotseq, Lefèvre, furent condamnés à cinq ans de prison ; Barlet, à trois ans ; Cochet, Labouré et Perreton, à deux ans, comme non-révélateurs.

Pendant le procès, on chercha à intimider les jurés ; ils reçurent tous, et on répandit à profusion dans les lieux publics, au Théâtre-Italien, que fréquentait M. le baron Trouvé, président du jury, des petits papiers sur lesquels étaient imprimés la liste des membres du jury, avec ces menaces écrites à la main : « Le sang veut du sang ! La mort ! Poignard ! »

Divers projets furent proposés pour sauver les quatre condamnés. On voulait, lorsqu'ils seraient amenés de Bicêtre pour subir leur peine, arrêter les voitures au moyen d'un charriot renversé sur la route, attaquer l'escorte, la mettre en fuite et délivrer les quatre sergents. D'autres proposèrent de réunir les neuf ou dix mille carbonari de Paris, de les placer derrière la haie formée depuis le Palais-de-Justice jusqu'à la Grève; de faire saisir les soldats, à un signal convenu, par les affiliés, tandis que d'autres carbonari se jetteraient sur la charrette, enlèveraient les quatre sergents et les placeraient dans une chaise de poste laissée à peu de distance. On voulait enfin simuler l'arrivée d'un faux courrier, chargé d'apporter la grâce, et qui, en agitant un papier, rendrait l'escorte indécise et causerait assez d'émotion dans la foule pour permettre un heureux coup de main. Mais malheureusement aucun de ces projets ne reçut d'exécution.

Un jeune élève en médecine, M. Guillié de La Tousche, qui se livrait à des travaux anatomiques à Bicêtre, vint prévenir M. de La Fayette qu'avec l'aide d'un chirurgien interne de l'établissement, M. Margue, il pouvait faire évader les quatre condamnés. Le directeur consentait à donner son concours, si l'on voulait lui assurer un capital dont le revenu équivaudrait à ses appointements, qui étaient de trois mille francs. On réunit soixante-dix mille francs, qui furent remis par le colonel Dentzel à M. de La Tousche. Les colo-

nels Dentzel, Fabvier, MM. Ary Scheffer, Horace Vernet et quelques autres personnes se chargeaient de préparer les moyens de fuite pour les quatre sergents, le directeur et son oncle, vieux prêtre, aumônier de Bicêtre. Mais l'ecclésiastique avertit le préfet de police. Le directeur, alors, changea de rôle. Il déclara qu'il avait attendu, pour parler, que l'affaire fût plus avancée. On lui ordonna de poursuivre. Au jour fixé, MM. Margue et de La Tousche se présentèrent. M. de la Tousche était porteur de dix mille francs en or, payables d'avance, et de soixante mille francs en billets de banque, qui ne devaient être donnés qu'après l'évasion. L'or fut étalé sur la table pour être compté. A ce moment, un maréchal-des-logis de gendarmerie et deux gendarmes entrèrent brusquement et se précipitèrent vers la table. M. de La Tousche put se rejeter derrière la porte. Profitant de la connaissance qu'il avait des lieux, il gagna la salle de dissection, s'y déroba à toutes les recherches, franchit, le lendemain à la pointe du jour, le mur du cimetière de l'hospice, rentra à Paris et fit remettre au colonel Dentzel les soixante mille francs qu'il avait sauvés.

Le 19 novembre, cette affaire se vida en police correctionnelle. Le colonel Fabvier fut acquitté ; le colonel Dentzel fut condamné à quatre mois de prison ; M. Margue et M. de La Tousche, ce dernier *défaillant,* à trois mois.

L'exécution des quatre sergents eut lieu le 21 septembre 1822. Avant qu'ils marchassent à l'échafaud, le

procureur général et le président des assises, M. de Montmerqué, se présentèrent. M. de Montmerqué, qui avait conduit les débats avec une impartialité que les condamnés eux-mêmes avaient reconnue, leur demanda d'une voix émue s'ils ne voulaient pas tenter la clémence royale en faisant des révélations. Ils répondirent unanimement qu'ils n'avaient rien à déclarer. A de nouvelles instances, ils opposèrent la même réponse.

Mais pendant le trajet qui devait les conduire à l'échafaud, ces quatre jeunes gens, pleins de sang-froid et de courage, du haut de la charrette, promenaient leurs regards sur tous les points de l'horizon et sur la foule qui les entourait; ils cherchaient les sauveurs qu'on leur avait promis. Personne ne se montra. Aucune tentative ne fut faite pour les arracher à la mort.

Cette exécution porta un coup terrible aux sociétés secrètes, en dévoilant leur impuissance et l'égoïsme prudent et ambitieux des hommes qui les dirigeaient.

Raoulx fut exécuté le premier, puis Goubin, puis Pommier, puis enfin Bories. Ils moururent tous les quatre en criant : *Vive la liberté !*

Les habitants de Villefranche (Aveyron), pays de Bories, s'entendirent pour cacher sa mort à ses parents. Il leur écrivait souvent : quand il cessa d'écrire, on leur dit qu'il était passé dans les colonies, et on recommandait la même discrétion aux soldats qui arrivaient en congé. Durant plu-

sieurs années, personne ne manqua à cette réserve. On se fût reproché comme un crime d'affliger d'honorables vieillards, estimés de toute la population.

Le 24 décembre 1821, un violent incendie éclate dans la maison d'un négociant à Saumur. Les secours arrivent et, parmi les plus empressés à accourir, se trouvent les élèves de l'École de cavalerie. Un mur s'écroule sur eux : neuf ou dix sont tués sur le coup; cinq ou six autres sont blessés grièvement. Dans les vêtements de l'un des morts, on trouve la confirmation des révélations faites, le 18, par les sous-officiers Duzas et Alix, sur la participation d'un grand nombre d'élèves à une conjuration organisée par les *chevaliers de la Liberté.* Cette conjuration devait éclater, le lendemain 25, à Saumur. Le général Gentil-Saint-Alphonse n'avait pas accordé grande attention à ces avis; il les avait transmis à son supérieur, le général Jamin, et celui-ci, venu à Saumur, s'était borné à ordonner la visite des papiers et l'arrestation d'un lieutenant d'artillerie, nommé Delon; mais cet officier s'était sauvé. La découverte faite inopinément amena l'arrestation de trente-cinq à quarante sous-officiers. Onze furent traduits devant le conseil de guerre de Tours, savoir : le lieutenant Delon, contumace; les maréchaux-des-logis Sirejean, Coudert, Mathieu, de Fabert, Clément, Dethieux; le brigadier Bourru, tous élèves de l'École; et les maréchaux-des-logis Lemaître, Daumery et Lebrun, des chas-

seurs de l'Ariége, en garnison à Tours. Ils étaient accusés d'avoir fait partie d'un complot tendant à rappeler Napoléon II et à proclamer la constitution de 1791.

Le procès, commencé le 20 février 1822, fut terminé le 28 par la condamnation à mort de Delon, Sirejean et Coudert. Mathieu fut condamné à cinq ans de prison, et de Fabert, Bourru, Lemaître, Clément et Lebrun, à deux ans. Dethieux et Daumery furent acquittés. Sirejean et Coudert se pourvurent en révision; le jugement fut cassé. Le 20 avril, les prévenus comparurent devant leurs nouveaux juges. Le 21, Sirejean fut condamné à mort; Coudert, déclaré seulement non-révélateur, ne se vit plus infliger que cinq ans d'emprisonnement. Sirejean fut fusillé le 2 mai, et mourut avec courage, commandant lui-même le feu d'une voix forte et regardant avec fermeté le peloton chargé de tirer sur lui.

Le complot de Saumur n'était pas isolé. Il se liait à d'autres tentatives qui devaient avoir lieu dans plusieurs villes de l'Ouest, et principalement à Nantes. L'échec reçu à Béfort, à Marseille et à Saumur, avait engagé les *carbonari* de Nantes à différer leur mouvement, afin de faire de nouvelles recrues, lorsque, sur les instances du comité de Paris, ils se décidèrent à agir dans les derniers jours de février 1822. Mais les révélations des sergents-majors Feydit et Ranvaud, du 13e de ligne, amenèrent l'ar-

restation de quelques officiers et sous-officiers de ce régiment et de quelques-uns des conjurés les plus influents de Nantes.

L'accusation porta sur six contumaces et sur six prévenus présents. Les contumaces étaient : MM. Delhaye, Raymond, lieutenants ; Gamelon, sous-lieutenant du 13e ; Fourré, Dupuy, propriétaires, anciens officiers de la garde impériale, et Baudry, propriétaire. Les accusés présents étaient : MM. Mosneron-Dupin, propriétaire, ancien capitaine de cuirassiers ; Bonnet, adjudant sous-officier ; Villedary, Lerat, Riboulet, sergents-majors ; Puybarreau, sergent au 13e de ligne.

L'accusation s'appuyait sur les révélations de Feydit et de Ranvaud. Ces révélations furent niées énergiquement par les accusés et démenties dans quelques détails par d'autres témoins entendus. Les accusés civils avaient de nombreux amis à Nantes : le jury acquitta tout le monde.

Le 7 septembre, la cour, jugeant sans l'assistance du jury, condamna les lieutenants Delhaye, Raymond et Gamelon, MM. Dupuis et Fourré, contumaces, à la peine de mort ; M. Baudry fut acquitté.

Une seconde conspiration à Saumur eut pour chef le général Berton, que le chirurgien Grandménil avait amené à Saumur. Malgré les arrestations opérées le 25 décembre 1821,

on renoua le complot. Dans une réunion nombreuse, tenue le 17 février 1822, chez le docteur Caffé, on fixa l'exécution au samedi 23, jour de marché. Les *carbonari* des environs pourraient ainsi se rendre en ville sans éveiller les soupçons. On connaissait l'esprit de l'École, esprit excité encore par les sous-officiers arrêtés d'abord, puis relâchés faute de preuves. Dans la compagnie de grenadiers du 44e de ligne, qui complétait la garnison, on comptait pour complices un officier et plusieurs sous-officiers et soldats qui entraîneraient le reste.

L'insurrection fut remise au 24. Il fut résolu qu'au lieu de partir de Saumur même, le mouvement viendrait de dehors, et qu'il commencerait à Thouars, petite ville fermée, distante de sept lieues, et qui n'avait pour toute garnison que cinq gendarmes, que l'on disait acquis à la révolte.

Berton se rendit à Thouars, le 21. Il y resta caché jusqu'au 24, sous le nom de Dubois. Ce jour-là, à quatre heures du matin, le général se revêt de son uniforme et va rejoindre de nombreux conjurés qui l'attendent. On arbore la cocarde tricolore, on se partage les cartouches, on bat la générale, on sonne le tocsin, on arrête le maire, le curé ; on met en réquisition les chevaux de selle des royalistes, et on force les gendarmes et leur brigadier à venir se placer sous les ordres de Berton, qui a près de lui le commandant Gauchais et le lieutenant Delon. D'autres conjurés arrivent encore. On se

porte à la mairie, on lit les proclamations qui annoncent la déchéance des Bourbons ; on fait connaître que le gouvernement provisoire est composé des généraux La Fayette, Foy, Demarçay, de MM. Benjamin Constant, Kératry et d'Argenson, et qu'en outre La Fayette est nommé commandant en chef de l'armée. On destitue les autorités, on les remplace, et on part à sept heures et demie du matin pour Saumur. La colonne comptait cent vingt-cinq ou cent trente hommes, y compris les gendarmes, qui marchaient de force.

A deux heures et demie, on arrive à Montreuil, gros bourg placé à mi-chemin de Thouars à Saumur. Là, on se recrute d'une vingtaine d'hommes et de quatre gendarmes que l'on contraint de suivre, comme les premiers ; mais un cinquième, plus heureux ou plus dévoué, se jette dans une route de traverse et vient donner l'éveil aux autorités de Saumur. Deux fonctionnaires seuls ignoraient le mouvement, le sous-préfet, M. de Carrère, et le président du tribunal civil ; les autres étaient complices ou laissaient faire. On prend cependant quelques mesures, on fait monter à cheval les élèves de l'École et les gendarmes ; mais, soit négligence, soit préméditation, les pistolets des élèves n'ont que des *pierres en bois*.

Berton arrive à six heures, mais l'aspect misérable et harassé de sa petite troupe n'inspire pas de confiance. On s'attendait à un soulèvement des campagnes, et les campagnes étaient restées paisibles, parce que la ville n'avait pas

fait son mouvement la première. L'attitude des élèves n'a cependant rien d'hostile, et l'officier qui les commande n'ose les faire marcher de peur de les voir tourner. Mais le commandant en second de l'École survient avec un nombreux peloton, et Berton et Delon, qui s'étaient avancés, se retirent au-delà du pont, et le font barricader.

Berton était indécis, en voyant que la ville ne bougeait pas. Le maire vient à lui, lui reproche l'imprudence qu'il a commise, en venant avec si peu de monde, et l'engage à se retirer. Berton veut attendre, espérant que la garde nationale se décidera pour lui. Le sous-préfet, homme d'énergie, arrive. Il veut que l'École charge; mais il faut que le terrain soit déblayé. Le sous-préfet envoie demander des fantassins au commandant du château, plus une pièce de canon, pour briser les charrettes. Le commandant envoie vingt-cinq hommes et refuse la pièce. M. de Carrère monte lui-même au château, décide le commandant; et Berton, prévenu qu'il va être attaqué avec de l'artillerie, donne enfin, à minuit, l'ordre de la retraite. Le maire le fait alors poursuivre sur la route de Doué, qu'il indique, tandis que la colonne reprend la route de Thouars. Le lendemain et les jours suivants, cent cinquante à cent soixante personnes sont arrêtées tant à Saumur qu'à Thouars et dans les localités environnantes.

Berton, après avoir ramené sa petite troupe à Thouars, se retire dans les Deux-Sèvres. De là, il se rend à La Rochelle, où sa présence contribua, nous l'avons dit, à la cata-

strophe des sergents du 45ᵉ. Il gagna ensuite les environs de Rochefort, où il attendit l'occasion de rentrer en lice.

L'École de Saumur avait été licenciée et remplacée par un régiment de carabiniers, que l'on disait dévoué à la royauté. Lorsque les conjurés de Saumur furent informés, par le comité de Paris, qu'il y avait une *vente* dans ce régiment dont ils s'étaient défiés, ils reprirent courage, se mirent en communication avec Paris, et projetèrent un nouveau mouvement, dont la direction serait confiée à Berton.

Berton, averti, quitte sa retraite, et arrive le 12 juin 1822, aux Rosiers, à trois lieues de Saumur. Le 14, il est mis en présence du chef de la *vente* des carabiniers : c'était le maréchal-des-logis Woëlfeld. Celui-ci promet au général d'amener deux escadrons de son régiment dans les rangs des insurgés ; sans doute, on ne pouvait compter sur les officiers, en général royalistes, mais il répondait des sous-officiers. Berton témoigne le désir d'en voir quelques-uns ; et Woëlfeld s'engage à lui en amener quatre. Rendez-vous est pris pour le 17, dans une maison de campagne isolée, appelée l'Alleu et située à trois quarts de lieue de Saumur. Ce jour-là, on aura aussi les députés d'Angers et les commissaires des comités voisins.

Cependant, dans l'intervalle, on fut prévenu que la police semblait être sur les traces d'une nouvelle conjuration. On décida que Berton n'assisterait à l'entrevue qu'autant que ses amis le jugeraient convenable, et qu'il s'arrêterait à

un demi-quart de lieue de l'Alleu. Berton devait être accompagné de M. Delalande et de M. Baudrillet. Ce dernier reçut le matin même un violent coup de pied de cheval, qui ne lui permettait de faire le trajet qu'en bateau. Ce trajet fut long. Quand on arriva en vue de l'Alleu, les bateliers avaient jeté quelques coups d'épervier dans le fleuve : on résolut de déjeuner à l'Alleu avec le poisson pris. Après le déjeuner, on allait partir pour l'endroit où Berton devait attendre, lorsque Woëlfeld se présenta. Berton lui demande où étaient ses camarades. Le sous-officier répond qu'ils sont dans un petit bois, proche de la maison : il sort, et les ramène au nombre de quatre. Il les présente au général, et répond d'eux. Woëlfeld et ses camarades avaient obtenu une permission de chasse ; ils avaient chacun un fusil double chargé et des pistolets dans leur carnassière.

Le vin venant à manquer, Delalande sortit pour en aller chercher ; Berton restait seul avec Baudrillet, blessé à la jambe. Woëlfeld sauta sur son fusil, ajusta le général, et lui déclara qu'il était son prisonnier. Un autre sous-officier fit la même injonction à Baudrillet. On s'empara de Delalande à son retour, et on le maintint comme les autres. Berton était pris comme le colonel Caron.

Woëlfeld, en allant chercher ses camarades, en avait dépêché un à Saumur, pour demander du renfort. Un galop de cheval se fait entendre : c'était un propriétaire des environs, M. Meignan, qui arrivait au rendez-vous. Woëlfeld sort,

l'examine, l'ajuste et le renverse mort, frappé de deux coups de feu. Bientôt surviennent d'autres commissaires, au nombre de huit, et entre autres Grandménil, l'âme de la conjuration. La présence de ces huit hommes, quoique sans armes, rend l'espérance aux prisonniers ; mais on entend un bruit de chevaux : ce sont deux pelotons de carabiniers qui arrivent. Les conjurés se sauvent vers la Loire, qu'ils parviennent à traverser. Berton et ses complices sont emmenés à Saumur. Woëlfeld fut fait sous-lieutenant, non pas dans son régiment, mais dans la gendarmerie.

L'ordre de rechercher Grandménil fut donné ; mais pendant qu'on faisait des perquisitions à Saumur et dans les environs, Grandménil était à Paris. La gauche s'occupait de le faire évader. Le 1er août, après avoir causé à la Chambre des députés, avant la séance, avec les membres du comité directeur, il était en compagnie de M. de La Pommeraie, dans la tribune des anciens députés, lorsque le débat s'engagea précisément sur le complot de Saumur. Au milieu d'une discussion irritante, son nom fut prononcé. La gauche, d'un commun accord, le chargea, le traita de lâche, d'infâme et d'agent provocateur. Indigné, Grandménil allait se livrer, pour répondre ; il avait déjà enjambé à demi la barrière de la tribune, lorsqu'il fût arrêté par M. de La Pommeraie et par M. Georges de La Fayette, accourus pour empêcher un éclat. Il se résigna et immola son honneur à la sûreté de tous. Mais il faillit payer cher ce sacrifice. Les carbonari de

Normandie, auxquels il était recommandé, mis en défiance par les débats de la Chambre des députés, le regardaient comme un traître, et il fallut une lettre de M. Georges de La Fayette, pour qu'ils comprissent la comédie jouée, et qu'ils favorisassent le passage de Grandménil à Jersey (1).

Le procès de la seconde et de la troisième conspiration de Saumur s'ouvrit, le 26 août 1822, devant la cour d'assises de Poitiers. Les prévenus étaient au nombre de cinquante-six, dont quarante accusés présents, et seize contumaces :

Présents : MM. Berton, maréchal-de-camp, et Alix, colonel d'état-major en réforme, sans traitement ; Caffé, ex-chirurgien-major à Saumur ; Férail, entrepreneur de charronnage à Rennes ; Saugé, propriétaire à Thouars ; Henri Fradin, adjoint à la mairie et médecin ; Ricque, chirurgien, et Ledein, médecin à Parthenay ; Lambert, ancien garde d'honneur, et Sennechault, propriétaire à Thénezay ; Sanzais, propriétaire à Varrains ; Beaufils, clerc de notaire, et Coudray, commis chapelier à Vernoil ; Marchais, officier en demi-solde à Tourtenay ; Civrai (Lucien), épicier ; Delavaux, serrurier ; Jaglin, ancien militaire et tisserand ; Laignelot, tourneur, et Masse, garçon meunier à Thouars ; Meunier, ancien militaire et vigneron à Mauzé ; Marquet et Prier, de Thouars ; Civrai (Mathurin), ancien militaire, chevalier de

---

(1) Ces faits curieux sont empruntés à M. de Vaulabelle.

la Légion-d'Honneur et cultivateur à Sainte-Verge; Cornuau, ancien militaire et tisseur; Godeau, cordonnier; Michin, officier en retraite et chevalier de la Légion-d'Honneur; Milasseau, fabricant d'étoffes; Pellier, officier de la Légion-d'Honneur à Parthenay; Auger, dit Farine, de Thouars; François Fradin, clerc de notaire à Pierrefitte; Lagrange, couvreur à Louzi; Bigot, receveur de l'octroi; Marillet, propriétaire; Boudier, vigneron; Gerfaux, tisserand; Par, voiturier; Vallée, cordonnier; Samson, tourneur; Normandin, tanneur, et Deligny, surnuméraire des contributions indirectes à Thouars.

Contumaces : MM. Grandménil, chirurgien aux Rosiers; Gauchais, chef de bataillon en retraite; Chauvet, ancien professeur et teinturier à Saumur; Chappey, courtier à Rennes; Cossin, propriétaire à Nantes; Heureux, maître de poste à Nozais, près Nantes; Moreau, ex-lieutenant de hussards, à Parthenay; Olivier-Dufresnes, maître de forges à la Peyratte; Delon, lieutenant d'artillerie; Pombas, ex-lieutenant d'infanterie; Rivereau, officier à demi-solde; Saunion, ex-gendarme et tonnelier à Thouars; Gourdin, officier en retraite à Saumoussais; Nonet, officier en retraite à Argenton-le-Château; Baudet, limonadier à Parthenay; Malécot, ancien cuirassier et laboureur à Louzi.

Les jurés étaient : MM. le marquis de Boisragon, chevalier de Saint-Louis, président; de Rouhault, chevalier de Saint-Louis; de Morthemer, ancien officier des armées

royales (quelques journaux ont écrit Morthemès et Morthomé) ; de Montigny-Pelletier, chevalier de Saint-Louis; le marquis de Volvire (quelques journaux ont écrit Volaire); de Lalande, chevalier de Saint-Louis; de Lusignan, chevalier de Saint-Louis; de Boisnet, Dupaty de Clam, comte de Gréaulme, chevalier de Saint-Louis, ancien grand-prévôt de la Vienne; Richier des Ages, de la Sayette, chevalier de Saint-Louis.

Le procureur général était M. Mangin, préfet de police de 1829 à 1830, sous le ministère de M. de Polignac. Ce fut dans ce procès qu'il prononça la fameuse phrase, menace d'accusation adressée aux députés de la gauche, et qui lui fut tant reprochée : « Je ne suis pas compétent!... si je l'étais!... »

Berton se plaignit, dans une des audiences, de ce que l'administration, « en choisissant les jurés, avait donné pour juges à des plébéiens d'anciens nobles, à des chevaliers de la Légion-d'Honneur, décorés sous l'Empire, des chevaliers de Saint-Louis, anciens émigrés. »

Il ne disait pas que lui-même il était chevalier de Saint-Louis. Les jurés n'avaient à répondre que sur la question de révolte. La révolte était évidente; l'article 87 du Code pénal prononçait le reste.

L'audition des témoins, au nombre de près de deux cents, fut terminée le 4 septembre seulement; le 5, les plaidoiries commencèrent. Les débats furent clos le 11, le verdict fut

rendu à neuf heures du soir. Un accident signala le retour des accusés. Ils avaient été reconduits dans leur prison : quand on les ramena, la roue de l'une des voitures se brisa au seuil même du Palais-de-Justice ; Jaglin eut le front ensanglanté, Saugé boitait.

Marchais et Benjamin Fradin furent seuls acquittés.

Berton, Caffé, Henri Fradin, Sennechault, Jaglin et Saugé furent condamnés à la peine de mort.

Le colonel Alix, Ferail, Ricque, Ledein, Lambert, Sanzais, Beaufils et Coudrai, comme non-révélateurs, à cinq ans de prison et deux mille francs d'amende ; Civrai (Lucien), Delavaux, Laignelot et Masse, à cinq ans d'emprisonnement ; Marquet, Prier, Meunier, Normandin, à trois ans ; Civrai (Mathurin), Cornuau, Godeau, Michin, Pellier, Millasseau, à deux ans ; Deligny, Auger dit Farine, Lagrange, Bigot, Marillet, Boudier, Gerfaux, Par, Vallée et Samson, à un an.

Le 14, la cour prononça sur les contumaces sans assistance du jury. Elle condamna Grandménil, Gauchais, Chauvet, Chappey, Félix Cossin, Heureux, Louis Moreau, Delon (déjà condamné par le conseil de guerre de Tours), Pombas, Rivereau et Saunion, à la peine de mort ; Olivier-Dufresnes et Baudet, à cinq ans de prison ; Nonet et Malécot, à un an. Gourdin était acquitté.

Mesdames Caffé, Henri Fradin et Sennechault se rendirent sur-le-champ à Paris pour solliciter la grâce de leurs

maris. La première échoua ; les deux autres furent plus heureuses : la peine de Fradin fut commuée en vingt années, et celle de Sennechault en quinze années de prison, grâce à l'intercession de LL. AA. RR. MADAME, duchesse d'Angoulême, et madame la duchesse de Berry.

Le 5 octobre arriva l'ordre d'exécution. Caffé s'ouvrit l'artère crurale avec un sou qu'il avait aiguisé, et parvint ainsi à se donner la mort avant le moment du supplice. La crainte que Berton ne l'imitât fit redoubler la surveillance. A midi il fut exécuté et mourut en criant : *Vive la France ! vive la liberté !*

Jaglin et Saugé, ainsi que le portait l'arrêt, furent exécutés le 7, sur la place de Thouars. Jaglin était fort abattu ; Saugé, plus résolu, poussa, en mourant, le cri de *Vive la République !* et les journaux de toutes les opinions manifestèrent leur surprise en rapportant cette circonstance.

Le 30 janvier 1823, la cour d'assises du Loiret jugea Baudrillet, Duret, sabotier à Chemillé, et le notaire Delalande, prévenus de tentative de complot à l'occasion de l'épisode de l'*Alleu*. Les deux premiers furent condamnés à mort, mais leur peine fut commuée en vingt ans de prison ; Delalande, à trois années d'emprisonnement.

Ce procès comprenait en outre cinq contumaces, qui furent condamnés le 5 mars par la même cour, jugeant sans jurés, savoir : Grandménil (pour la seconde fois), Poulain

(d'Angers), Fournier, ancien maire de Saumur, et Bouheau, à la peine de mort ; le naturaliste Paur, à dix ans de bannissement. Paur était parent de Woëlfeld, et c'est lui qui, sur sa demande, l'avait initié à la charbonnerie.

Enfin, les 22 novembre et 14 décembre 1823, la cour de Poitiers jugea quatre contumaces découverts dans leur retraite, et condamna : Saunion et Gauchais à la peine de mort, Nonet à un an et Malécot à huit mois de prison. La peine de mort fut commuée, pour Gauchais, en vingt ans de prison, et pour Saunion, en celle des travaux forcés à perpétuité.

La conspiration de la Bidassoa fut la dernière, et elle ne figurerait dans l'histoire que comme une folle tentative exécutée sur la frontière d'Espagne, au moment de la guerre, sans les révélations de M. de Vaulabelle.

Les complots continuaient : seulement, on était plus prudent. On écarta l'idée d'agir sur l'armée prête à entrer en Espagne par les mêmes moyens que par le passé, c'est-à-dire les officiers inférieurs et sous-officiers : on sonda quelques-uns des généraux et colonels ayant des commandements actifs, et ils promirent de seconder le mouvement. On décida que l'initiative serait prise par les Français réfugiés en Espagne à la suite de la découverte des précédents complots.

On répandit parmi la troupe des écrits séditieux et une chanson, dans laquelle on conseillait aux soldats de faire *demi-tour*. En voici un passage :

— Notre ancien, quel s'ra notr' partage?
— Mon p'tit, les coups d' cann' reviendront,
Et puis, suivant le vieil usage,
Les nobles seuls avanceront.
Oui, s'lon notre origine,
Nous aurons pour régal,
Nous, l' bâton d' discipline,
Eux, l' bâton d' maréchal!

Voici le refrain de cette chanson :

Brav' soldats, vlà l'ordr' du jour :
Pas d'victoire
Où gn'y a pas d'gloire;
Brav' soldats, vlà l'ordr' du jour,
Garde à vous! Demi-tour.

Plusieurs généraux en réforme ou en retraite et le colonel Fabvier se rendirent à l'armée. M. Fabvier, installé au centre du cantonnement d'un régiment de ligne, y resta pendant quinze jours, constamment visité par la plupart des officiers et des sous-officiers, sans que le colonel, royaliste éprouvé, soupçonnât ces entrevues. Mais les propos devinrent si publics et si hardis, que des généraux initiés au complot durent, pour leur sûreté, provoquer la mise en non-activité de quelques-uns de ces indiscrets.

L'éveil fut donné à la police. Elle fut avertie qu'à des

jours désignés, des diligences remplies de voyageurs suspects partaient de Paris pour la frontière. Celle qui se mit en route le 21 mars fut arrêtée. On s'empara des voyageurs, et l'on trouva dans une malle adressée au commandant Lostende, premier aide-de-camp du général Guilleminot, major-général, des boutons à l'aigle, des écharpes et cocardes tricolores, des épaulettes d'officier général, et une aigle de régiment avec son support. Ordre fut donné de s'emparer de Lostende, et le maréchal duc de Bellune, ministre de la guerre, fut nommé major-général, en remplacement de M. Guilleminot. Mgr le duc d'Angoulême n'accepta pas ce changement; mais M. de Lostende fut arrêté et dirigé sur Paris. Cette arrestation fit avorter le complot. Les révélations arrivèrent en masse. Il y aurait eu trop de gens à arrêter. On pensa qu'il était plus prudent de jeter l'armée sur le territoire espagnol : en face de l'ennemi, elle ne songerait plus qu'à combattre. Cette sage et énergique résolution sauva tout. M. de Lostende même fut mis en liberté et renvoyé à son poste avec le grade de lieutenant-colonel, comme dédommagement.

M. de Lostende avait été arrêté le 28 mars. Le colonel Fabvier l'apprit le jour même, et, inquiet de cet incident, il franchit la frontière pour aller trouver les réfugiés et précipiter le mouvement. Il comptait trouver sept à huit cents hommes; il en trouva cent soixante, dont quarante Piémon-

tais. Cent vingt Français avaient pour chef le commandant Caron du 5ᵉ de ligne, échappé de Marseille. Fabvier arriva à Irun avec sa petite troupe, dans la nuit du 5 au 6 avril, et fut averti que, le lendemain 7, l'armée française franchirait la Bidassoa. Il résolut de prévenir ce mouvement, et, le 6, sa troupe déploya le drapeau tricolore en face du drapeau blanc, et entonna la *Marseillaise.*

Le général Valin accourut, fit pointer une pièce de canon qui tira trois coups. La première décharge n'atteignit personne; la seconde tua le lieutenant Marotte, qui portait le drapeau, et blessa assez grièvement deux ou trois officiers; le troisième porta dans le groupe des Piémontais : plusieurs tombèrent. Le général Valin, dit M. de Vaulabelle, se défiant du 9ᵉ léger, qui appuyait l'artillerie, fit avancer un détachement de gendarmerie, et quinze ou dix-huit cadavres jonchèrent le terrain, entre autres celui du lieutenant Bénies, qui avait relevé le drapeau échappé des mains du lieutenant Marotte. Les réfugiés se retirèrent devant ce résultat inattendu.

Telles furent les quinze conspirations auxquelles les Bourbons échappèrent. D'abord, elles furent conçues, comme nous l'avons déjà dit, au profit de Napoléon Iᵉʳ ou de Napoléon II; mais après la mort de Napoléon Iᵉʳ et de Napoléon II, l'élément républicain apparaît avec le concours de M. de La Fayette; la forme future du gouvernement n'est pas nettement décidée : on la laisse dans les nuages; on

charge la France de prononcer ; mais la pensée des carbonari se trahit par le dernier cri de Saugé, sur l'échafaud de Thouars : c'est la République que l'on veut.

Armand Carrel faisait partie d'une des légions étrangères qui s'étaient formées en Espagne. Il mérite d'être distingué ici avec quelques détails sur sa vie et sur sa mort.

J'ai été très lié avec Carrel ; voici à quelle occasion je le vis pour la première fois : après le suicide de Sautelet, qui suivit de près la fondation du *National*, A. Carrel écrivit un article ayant pour titre : *Une mort volontaire ;* j'insérai cet article dans la *Revue de Paris* (1). Ces relations ainsi commencées continuèrent et devinrent intimes entre Armand Carrel et moi. Quinze jours environ avant le duel qui lui coûta la vie, A. Carrel me rendait un service important ; il m'assistait avec son ami Gallois dans une affaire d'honneur.

A. Carrel était fils d'un marchand de toiles de Rouen. Dès sa première jeunesse il montra du goût pour la carrière des armes ; il entra à l'école de Saint-Cyr, et en sortit avec le grade de sous-lieutenant. Dans son régiment, Carrel se fit tout d'abord remarquer par la netteté, par l'élévation de son esprit et par l'indépendance de son caractère. Il pen-

(1) Tome XV, fol. 205.

chait déjà vers les opinions républicaines. Son régiment était en garnison à Marseille, lorsque le gouvernement de Louis XVIII résolut, en 1823, l'expédition d'Espagne. Deux armées françaises devaient entrer simultanément, par la Catalogne et par la Navarre. Carrel blâmait vivement cette nouvelle guerre d'Espagne, il s'en expliquait avec chaleur et énergie devant ses camarades et même dans les lieux publics. « Les armées françaises, disait-il, vont tenter de faire en Espagne ce que les Prussiens, les Autrichiens et les Anglais ont voulu faire en 1792 et dans les années suivantes. Elles seront battues honteusement, comme l'ont été les armées étrangères en France. »

La conduite et le langage du jeune officier furent bientôt connus de M. le lieutenant-général baron de Damas, qui commandait la division militaire. Ce dernier crut devoir adresser une réprimande à Carrel; mais le sous-lieutenant reçut fort mal les observations du général, et lui envoya sa démission. M. de Damas fit appeler A. Carrel, et insista pour qu'il ne perdît point son grade. M. de Damas avait distingué le jeune élève de Saint-Cyr au milieu de tous ses camarades; il appréciait son savoir et son esprit, il prévoyait pour ce jeune officier un brillant avenir. Mais déjà, à cette époque, Carrel avait un parti pris; il remercia M. de Damas de ses conseils paternels, et maintint sa démission. Carrel cessa donc d'appartenir à l'armée. Il savait qu'on organisait en Espagne des légions formées de réfugiés de tous les pays

et surtout d'un grand nombre de réfugiés français, poursuivis ou condamnés comme complices de conspiration contre le gouvernement des Bourbons. Ces légions devaient agir l'une dans la Catalogne, l'autre sur les bords de la Bidassoa; elles portaient la cocarde et le drapeau tricolores. On espérait que ces deux légions, apparaissant devant le front des armées françaises avec le drapeau tricolore, provoqueraient une certaine hésitation et peut-être un mouvement insurrectionnel. Carrel se fit incorporer dans une de ces légions étrangères avec le même grade qu'il avait dans l'armée française.

La guerre d'Espagne ne fut pas longue; les espérances de Carrel furent trompées. Le gouvernement révolutionnaire d'Espagne ne fit pas une résistance sérieuse; il fut promptement renversé, et le roi Ferdinand rentra en possession de son autorité absolue. La légion étrangère de la Catalogne, dont faisait partie Carrel, prit part à deux combats qui se livrèrent à Llado et à Llers; elle y succomba, mais non sans gloire. On lui fit plusieurs prisonniers. Carrel était de ce nombre; il fut bientôt traduit devant un conseil de guerre à Perpignan et condamné à la peine de mort; ce jugement fut annulé par la Cour de cassation. Cette cour prononça que Carrel avait été à tort jugé par un tribunal militaire, puisque, par le fait de sa démission donnée à Marseille, il avait cessé d'appartenir à l'armée. Un second conseil de guerre condamne une seconde fois Carrel à la peine de mort;

cet arrêt est encore annulé par la Cour de cassation. Enfin Carrel est renvoyé devant un troisième conseil de guerre qui, cette fois, siégeait à Toulouse. C'était aussi à Toulouse, mais devant la cour d'assises, qu'on devait juger une cinquantaine de prisonniers faits à la légion française de la Bidassoa ; parmi eux se trouvaient un frère du général de division Eymard, et le colonel Gauchais, qui avait pris une part active à l'insurrection du général Berton, en 1822. Parmi ces prisonniers se trouvaient aussi plusieurs jeunes gens qui n'étaient point militaires, et qu'on avait été forcé de traduire devant la justice ordinaire.

La ville de Toulouse était alors très dévouée à la branche aînée de la maison de Bourbon ; cependant, il se produisit dans l'opinion publique un tel mouvement en faveur des accusés, qu'au grand étonnement des autorités de la ville et du gouvernement, tous les accusés de la cour d'assises furent acquittés par le jury.

Trois jours après, le conseil de guerre devait juger Carrel et d'autres militaires accusés comme lui.

J'ai souvent entendu raconter sur Carrel une anecdote qui trouve ici sa place et qui montre tout ce qu'il y avait d'énergie et de résolution dans son caractère un peu aventureux. Carrel avait été renfermé à Toulouse dans une prison militaire ; il y était l'objet d'une surveillance spéciale ; cependant, quelques amis dévoués avaient pris toutes leurs mesures pour le faire évader, la veille même du jour où le

conseil de guerre devait le juger ; toutes ces mesures avaient été prises, bien entendu, avec l'assentiment de Carrel, si intéressé à se soustraire aux mauvaises chances d'un troisième jugement et d'une troisième condamnation à mort. Un de ses amis vint lui annoncer que tout était prêt pour son départ et que son évasion s'accomplirait à onze heures du soir. « Mais je ne veux plus partir, répondit Carrel ; je paraîtrai demain devant le conseil de guerre. — Quel motif vous a donc fait changer d'avis ? — Je veux entendre Romiguière qui doit me défendre, et qui a défendu avec tant d'éclat et tant de succès les accusés de la cour d'assises : je suis curieux de savoir comment il s'en tirera pour me faire absoudre. Je n'aurai peut-être plus l'occasion de l'entendre, et c'est un plaisir que je veux me donner. Si je suis encore une fois condamné à mort, nous verrons. — Mais c'est de la folie, répliqua l'ami de Carrel ; si vous êtes condamné, on redoublera de précautions et de surveillance, et peut-être ne pourrons-nous plus exécuter le plan dont le succès serait assuré aujourd'hui. — Ma foi, tant pis, répond Carrel ; il en arrivera ce qu'il pourra. »

Rien n'y fit : Carrel tint bon, et son obstination lui réussit. Il entendit Romiguière et il fut acquitté ; le jugement de la cour d'assises et le mouvement de l'opinion publique en faveur des accusés n'avaient pas été sans influence sur le conseil de guerre.

Carrel passa plus d'une année dans les prisons de Perpi-

gnan et de Toulouse. Il s'y livrait avec ardeur à l'étude de l'histoire et du droit public. Acquitté, il revint à Rouen chez son père ; bientôt après, il se rendit à Paris, pour y chercher fortune. Le jour où il rentra à Paris, pour toute ressource il possédait une pièce de vingt francs. Il publia d'abord un volume pour la collection des résumés historiques ; il fit bientôt la connaissance de M. Augustin Thierry, qui écrivait alors son beau livre de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*. M. A. Thierry s'attacha Carrel comme secrétaire, ce qui fournit à ce dernier l'occasion de connaître plus d'un écrivain distingué ; l'un d'eux proposa à M. Thierry de publier une *Histoire de France*, divisée en plusieurs parties, dont la rédaction serait confiée à divers collaborateurs. On discuta un jour ce projet en présence de Carrel qui devait sans doute avoir sa part de collaboration dans l'entreprise. Une divergence d'opinions se produisit, et l'ami de M. Thierry, se tournant vers Carrel, lui adressa cette familière interpellation : « Est-ce que je n'ai pas raison ? jeune homme, qu'en pensez-vous ? — Je pense, Monsieur, que vous vous êtes trompé sur mon âge, » répond Carrel avec une vivacité altière. Une querelle allait s'ensuivre, mais M. Thierry intervint et parvint à calmer la susceptibilité de Carrel et à opérer un rapprochement entre ces deux hommes, destinés à vivre beaucoup ensemble dans une grande communauté de sentiments et d'opinions.

Carrel fit aussi la connaissance de M. Guizot, qui publiait

alors la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France;* Carrel fit la traduction de plusieurs de ces mémoires que M. Guizot revoyait et qu'il complétait par des notes et par des notices. Carrel parvint ainsi jusqu'au moment de la fondation du *National*, dont il partagea la rédaction avec MM. Thiers et Mignet ; il signa bien entendu la protestation contre les ordonnances de juillet 1830. Mais Carrel ne voulait pas aller au-delà de cette protestation ; il ne voulait point qu'on s'engageât dans cette insurrection armée qui éclata, dès le 27 juillet, dans divers quartiers de Paris et qui, après une lutte acharnée, avait triomphé le 29. Ce n'est pas que Carrel ne fût un ardent ennemi du gouvernement du roi Charles X et qu'il ne fût aussi vivement engagé que personne dans l'opposition ; mais il ne croyait pas au succès d'une insurrection du peuple contre la force militaire : ancien officier, il avait conservé une grande confiance dans la discipline, et il n'admettait pas qu'une multitude insurgée pût résister une heure à un régiment bien commandé et fidèle au drapeau. Carrel ne prit donc aucune part à l'insurrection ; on le vit même pendant la journée du 28 parcourir les barricades pour faire retirer ceux qui s'obstinaient à les défendre. Plus d'une fois, il se rendit suspect aux insurgés et ne dut son salut qu'à l'intervention de quelques amis qui le reconnurent et qui répondirent de lui.

L'opinion de Carrel sur l'impuissance de l'insurrection était aussi celle de plusieurs députés de l'opposition et, entre

autres, de M. Casimir Périer et du général Sébastiani. Le 28 juillet au matin, chez M. Laffitte, dans une réunion de députés et de journalistes à laquelle assistait Carrel, le général Sébastiani, convaincu que la garnison de Paris aurait le dessus, insistait pour qu'on s'appliquât à calmer les insurgés. « Le succès de l'insurrection, dit-il, est impossible ; j'en appelle au jugement de M. Carrel, ancien militaire comme moi et qui sait, comme moi, la puissance de la discipline.» Carrel donna son assentiment aux paroles du général.

Ce souvenir importunait Carrel. Vers la fin de l'année 1831, je me promenais un jour avec lui ; nous rencontrâmes M. de Rémusat qui portait à sa boutonnière le ruban de la décoration de juillet. Après une conversation de quelques minutes, M. de Rémusat nous quitta et je restai seul avec Carrel : « Pourquoi donc, me dit-il, M. de Rémusat porte-t-il la décoration de juillet ? — On la lui a donnée parce qu'il a signé la protestation des journalistes contre les ordonnances. — Bah, je l'ai signée aussi, moi, et je ne crois pas que ce soit un titre suffisant pour porter cette décoration. — Que faut-il donc avoir fait de plus ? — Il faut s'être battu sur les barricades. — Vous ne vous êtes donc pas battu en juillet ? — Non-seulement je ne me suis pas battu, mais j'ai tout fait pour empêcher les autres de se battre ; je n'ai pas le droit de me dire un des auteurs de la révolution de juillet, et M. de Rémusat ne l'a pas plus que moi. »

Carrel comptait beaucoup d'amis dévoués et qui lui étaient

très fidèles, mais il avait aussi beaucoup d'ennemis dans son propre parti : « Si vous saviez comme tous ces gens-là m'en veulent, me disait-il un jour ; croiriez-vous qu'ils ne me pardonnent pas de monter à cheval et d'avoir un cheval gris. »

Après la révolution de juillet 1830, Carrel fut envoyé en mission dans la Vendée par M. Guizot, alors ministre de l'intérieur; à son retour, il fut nommé préfet du Cantal. Il n'accepta point cette position ; des motifs personnels et d'une nature intime le retenaient à Paris. Il voulait être conseiller d'Etat comme MM. Thiers et Mignet, ses collaborateurs du *National ;* il les égalait par le talent et il avait de plus une grande fermeté, une grande énergie de caractère, et une persévérante fidélité aux principes; il se trouva donc très blessé d'être moins bien traité qu'eux, et il se décida à prendre seul la direction du *National*, qui ne perdit rien de son importance et de sa vivacité, comme journal d'opposition. *Le National*, dirigé par Carrel, se montra l'ennemi implacable du gouvernement de Louis-Philippe, et lui fit une guerre à outrance.

Carrel était depuis plus de six mois engagé dans l'opposition révolutionnaire, lorsque éclata l'insurrection de 1832. Il se jeta, cette fois, sans aucun ménagement, dans cette émeute contre le gouvernement du roi Louis-Philippe, encore en possession d'une certaine popularité. Carrel, poursuivi, trouva un asile chez d'anciens amis ; il était engagé si avant dans

l'opposition, que plusieurs préventions judiciaires lui firent passer quelques mois en prison; il fut détenu à Sainte-Pélagie avec d'autres prisonniers politiques dont il se distinguait par ses manières, par son langage et par ses aptitudes élevées.

Carrel fut tué dans un duel qui eut lieu à propos d'articles de journaux insérés dans *le National* et dans *la Presse :* son adversaire était M. E. de Girardin. Les témoins de Carrel étaient MM. Persat et Ambert; ceux de M. E. de Girardin étaient MM. Lautour-Mézeray et Paillard de Villeneuve. On se battit au pistolet, à Vincennes, dans la matinée du 20 juillet 1836. Les deux adversaires placés vis-à-vis l'un de l'autre, Carrel tira le premier : M. de Girardin eut la cuisse traversée par une balle; le sang jaillit en gerbe. Appuyant la main gauche sur sa blessure d'où le sang s'échappait, il tira à son tour. Carrel s'effaçait peu : il reçut une balle dans la région hypogastrique; elle pénétra probablement dans le bassin. Carrel tomba sur le coup et fut relevé par ses témoins, qui le transportèrent à Saint-Mandé chez M. Peyra, un de ses anciens camarades de l'école militaire de Saint-Cyr.

Carrel et M. de Girardin montrèrent le plus grand courage et le plus grand calme. « Monsieur de Girardin, dit Carrel, êtes-vous gravement blessé? — Je souhaite de grand cœur, répondit M. de Girardin, que vous ne le soyez pas

plus gravement que moi. » On reconduisit M. de Girardin chez lui ; et pour ne pas effrayer madame de Girardin en arrivant porté sur une civière, il revint en voiture et monta l'escalier à cloche-pied. Sa blessure était cependant d'une telle gravité, qu'il fut question au premier moment de lui couper la cuisse.

Carrel mourut deux jours après ce duel.

Sa mort causa beaucoup de regrets non-seulement dans son parti, non-seulement parmi ses nombreux amis, mais encore parmi ses adversaires, dont il avait su mériter l'estime.

Ce tableau historique des partis nous montre que dès les premiers jours de la Restauration, dans les hautes régions comme dans les bas fonds de la société, bouillonnaient des passions ardentes et fiévreuses contre la Restauration. Au milieu de ce foyer de complots, sans cesse renaissants, mais sans cesse dénoncés, et souvent punis de mort, apparaît un homme jeune, audacieux, du plus vif et du plus fécond esprit, nature méridionale, révolutionnaire, ambitieuse, qui sut discipliner tous les partis, et les conduire à la victoire, c'est-à-dire au renversement du trône de la branche aînée des Bourbons. Cet homme, c'est M. Thiers, dont nous commencerons une première étude dans le chapitre suivant.

CHAPITRE IV.

MONSIEUR THIERS. — LE NATIONAL.

Études classiques de M. Thiers. — M. Mignet, lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1821. — M. Thiers, lauréat de l'Académie d'Aix. — M. Thiers, avocat. — Arrivée de MM. Thiers et Mignet à Paris. — M. Thiers, critique en peinture. — Notice sur la vie de mistriss Bellamy, actrice de Covent-Garden, par M. Thiers — M. Thiers, cavalier. — Voyages de M. Thiers. — Duel de M. Thiers. — M. Thiers au *Constitutionnel*. — Cours de M. Mignet à l'Athénée. — Fondation du *National*. — Protestation contre les ordonnances. — Conclusion.

J'ai combattu, dans le journal *le Constitutionnel*, avec conviction et vivacité, la politique que soutint M. Thiers, après les plus mauvais jours de la révolution de 1848. Mais cet homme d'État n'a plus d'action aujourd'hui sur les affaires publiques; il se résigne à cette situation nouvelle avec dignité et dans le silence. Nous pouvons donc étudier dans ces temps nouveaux, sans passion et avec justice, la vie et surtout la jeunesse peut-être peu connue de ce publiciste dont le talent, le caractère, l'esprit et

l'ardeur aux affaires ont pesé d'un si grand poids sur les destinées de la France.

M. Thiers (Adolphe) est né à Marseille en 1797. Les bons exemples et les bons conseils manquèrent à sa première enfance et à sa jeunesse. Vers la fin de 1815 il vint habiter, avec sa mère, la ville d'Aix, pour y suivre ses cours de droit. Par une aïeule maternelle d'origine grecque, la famille de M. Thiers était alliée à la famille d'André Chénier. M. Thiers se distingua dans les hautes classes de ses études, au collége de Marseille où il était entré comme boursier de sa ville natale. Dès le collége, il exerçait sur tous ceux qui l'entouraient un certain empire, dû à l'aimable et spirituelle gaîté de son caractère autant qu'à la supériorité de son intelligence. Tous ses condisciples avaient pour lui de l'amitié et presque du respect. MM. Peisse, Senty, Gauthier d'Arles, Mottet, ancien député, Giraud, ancien ministre de l'instruction publique depuis 1848, et surtout son ami intime M. Mignet, se plaisaient à lui prédire l'avenir le plus brillant et la plus haute fortune politique. A force de ressources d'esprit, il imposait presque toutes ses opinions à ses camarades; il aimait à discuter avec M. Mignet quelques points de doctrines religieuses, et ses fréquentes argumentations sur l'existence de Dieu formèrent presque tout un traité de philosophie que M. Thiers rédigea, mais qui est resté inédit.

Dès 1821, M. Mignet envoya à l'Académie des inscriptions

et belles-lettres un mémoire sur ce sujet, mis au concours par cette Académie : *Des Institutions de saint Louis ;* le prix fut partagé entre M. Mignet et M. Beugnot ; M. Siméon, né aussi en Provence, alors ministre de l'intérieur, doubla le prix, et M. Mignet eut à toucher une somme de quinze cents francs.

Pendant ce temps, M. Thiers plaidait à Aix quelques affaires comme avocat et concourait à l'Académie de cette ville pour un éloge de Vauvenargues.

Parmi les affaires qui furent confiées au jeune avocat d'Aix, il en est une qui eut un grand retentissement dans cette ville et dans tout le département des Bouches-du-Rhône. Un avoué de Tarascon, âgé de cinquante ans environ, avait enlevé une jeune personne, à peine âgée de seize ans, fille d'un de ses collègues. MM. Mottet et Thiers furent chargés dans ce procès des intérêts de la partie civile. M. Thiers rédigea et signa un mémoire qui fit grand bruit. Dans ce mémoire, s'adressant à cet homme d'un âge mûr qui avait enlevé une si jeune fille : « Vous n'êtes point un séducteur, s'écriait-il, vous êtes un corrupteur ! » L'avoué de Tarascon gagna cependant son procès, la jeune fille assuma sur elle toutes les charges.

M. Thiers obtint le prix pour l'éloge de Vauvenargues, proposé par l'Académie d'Aix ; ce prix ne fut pas remporté d'emblée. Dans cette ville encore agitée par les passions de 1815, le jeune écrivain était très soutenu, très encouragé

par un magistrat considérable, M. d'Arlatan de Lauris. Ce magistrat académicien défendit au sein de l'Académie d'Aix le discours qu'il savait être de M. Thiers; il y mit tant de chaleur qu'on ne s'y trompa point; tout le monde sut à l'avance le nom de l'auteur, et alors les adversaires politiques du jeune avocat libéral firent remettre le prix à l'année suivante.

M. Thiers ne se tient pas pour battu, et cette fois il ruse avec ses adversaires; il fait arriver de Paris, par la poste, un nouveau discours qu'il avait écrit en toute hâte. Le secret bien gardé, l'éloge du nouveau concurrent excite l'admiration de l'Académie; on décachète les noms et il se trouve que le discours jugé sévèrement l'année précédente et le discours couronné presqu'avec enthousiasme sont tous deux de M. Thiers. Le prix était de cinq cents francs; cette somme, ajoutée aux quinze cents francs de M. Mignet, forme un fonds commun qui permet aux deux amis, en 1821, de partir pour Paris.

Quel charmant voyage pour ces deux jeunes lauréats, unis par une amitié durable, riches d'esprit, de savoir et d'ambition, rêvant le long du chemin tous les succès, toutes les joies de ce monde et se préoccupant surtout du bonheur d'apprendre!

Que ces voyageurs devaient être impatients de toucher aux portes de Paris, cette patrie des sciences, des arts et des lettres; de ce Paris dont M. Thiers, devenu ministre, de-

vait achever plus d'un monument (de 1832 à 1834), et que, de concert avec le roi Louis-Philippe, il devait aussi entourer de douze à treize lieues de fortifications, auxquelles l'étranger ne pouvait pas croire, et qui ont changé à jamais le système de toute guerre européenne contre la France!

Je suis surpris que cet esprit élevé, méridional et si accessible aux plus vives impressions, n'ait pas reproduit dans quelques belles pages les grandes émotions qu'ont dû lui causer toutes les richesses scientifiques, toutes les richesses de nos musées, tous les monuments nouveaux ou historiques de la grande ville à son arrivée à Paris. M. Thiers s'est contenté de refaire en prose la satire de Boileau sur les *embarras de Paris.*

Nous citons ici un fragment de cette prose de mauvaise humeur, qui n'eut, il est vrai, d'autre publicité que celle d'un album :

« Bientôt courant dans les rues, l'impatient étranger ne sait où passer. Il demande sa route, et, tandis qu'on lui répond, une voiture fond sur lui; il fuit, mais une autre le menace. Enfermé entre deux rues, il se glisse et se sauve par miracle. Impatient de tout voir, et avec la meilleure volonté d'admirer, il court çà et là. Chacun le presse, l'excite, en lui recommandant un objet; il voit pêle-mêle des tableaux noircis, d'autres tout brillants, mais qui offusquent de leur éclat; des statues antiques, mais dévorées par le temps; d'autres conservées et peut-être belles, mais point estimées par un public superstitieux; des palais immenses, mais non achevés; des tombeaux qu'on dépouille de leur vénérable dépôt, ou dont on efface les inscriptions; des plantes, des animaux vivants ou empaillés; des milliers de volumes poudreux et entassés comme le sable; des tragédiens, des grimaciers, des danseurs. Au milieu de ces courses, il rencontre une colonnade, chef-d'œuvre de grandeur et d'harmonie....

C'est celle du Louvre.... Il recule pour pouvoir la contempler, mais il heurte contre des huttes sales et noires, et ne peut prendre du champ pour jouir de ce magnifique aspect. On déblaiera ce terrain, lui dit-on. — Quoi ! se dit l'enfant nourri sous un ciel toujours serein, sur un sol ferme et sec, et au milieu des flots d'une lumière brillante, c'est ici le centre des arts et de la civilisation ! Quelle folie aux hommes de se réunir ainsi dans un espace trop vaste pour ceux qui ont à le parcourir, trop étroit pour ceux qui doivent l'habiter; où ils fondent les uns sur les autres, s'étouffent, s'écrasent, avec la boue sous les pieds et l'eau sur la tête ! etc., etc. »

M. Thiers, entraîné par son goût pour l'étude, toujours prêt à entreprendre et à se passionner pour de grandes choses, ne se cantonna point, dès son arrivée à Paris, dans une idée fixe. Il conçut, entreprit et abandonna plus d'un projet. L'historien de la Révolution française, du Consulat et de l'Empire, qui, dans sa jeunesse, s'était appliqué aux mathématiques, eut à Paris sa fièvre scientifique; il étudie avec ardeur, la plume à la main, Laplace, Lagrange; il veut même partir avec le capitaine Laplace pour un voyage de circumnavigation qui se préparait. M. Hyde de Neuville, ministre de la marine d'alors, le seul ministre de la Restauration que M. Thiers ait vu, lui accorde seulement le passage et lui propose d'être le rédacteur du voyage. Le jeune avocat d'Aix faisait ses adieux à ses amis, lorsque le ministère Martignac tomba et fut remplacé par le ministère Polignac. « Il ne s'agit plus de partir, dit-on alors à M. Thiers, restez et défendez-nous. »

Quelques années après, ministre de l'intérieur, M. Thiers recevait à sa table le capitaine Laplace, de retour de son

expédition; l'équipage avait été décimé par les fatigues et par les maladies.

M. Thiers se prit aussi de passion pour la peinture. Il rédigea dans *le Constitutionnel* des articles de critique sur le salon de 1822. Ces articles furent réunis en brochure.

Dans le cours de la même année, il se publia chez Ponthieu une collection de Mémoires sur l'art dramatique. M. Thiers fut un des rédacteurs de cette entreprise de librairie. Il eut pour collaborateurs MM. Andrieux, Barrière, Félix Bodin, Després, Evariste Dumoulin, Dussault, Etienne, Merle, Moreau, Ourry, Picard, Talma et Léon Thiessé.

Dans le tome premier de ces mémoires devenus aujourd'hui très rares, M. Thiers publia les mémoires de mistriss Bellamy, actrice de Covent-Garden, avec une notice sur sa vie. Les premiers écrits de M. Thiers, sur des sujets étrangers à la politique, sont trop curieux, et offrent trop d'intéressantes révélations pour que nous ne nous fassions pas un devoir de reproduire ici cette notice historique, dont aucun biographe de l'ancien ministre n'a parlé.

Mistriss Bellamy a peu laissé à dire aux historiens de sa vie; car elle a tout raconté elle-même avec cette sincérité d'une âme élevée qui, comptant assez sur la noblesse de ses sentiments, croit pouvoir avouer toutes les imprudences de sa conduite. Mais sa naissance, son éducation, sa carrière dramatique, sa vie privée, son caractère tendre, noble et inconsidéré, sa fin déplorable, ses amitiés avec les premiers hommes de son siècle et de sa patrie, exciteront une foule de réflexions que nous n'avons pas cru devoir omettre.

En donnant les Mémoires dramatiques, on n'a pas eu pour but unique de fournir un traité de la représentation théâtrale; mais on a voulu réunir en quelque sorte les annales d'une classe particulière qui, libre et isolée au sein de la société, se livre à toutes les passions qu'elle est destinée à représenter sur le théâtre, vit avec une espèce d'entraînement et d'ivresse, et a confondu dans un même récit ses aventures et les principes de son art. Les acteurs et actrices célèbres ont donné, en effet, des mémoires où se trouvent des réflexions sur leur profession; mais jamais ils n'ont donné de traité en forme. Vivre et sentir, pour eux, c'est apprendre leur art; raconter leur vie, c'est expliquer leur talent.

Mistriss Bellamy devait tout à la nature, qui la fit intelligente et sensible, qui la doua d'une voix pénétrante et d'une beauté, non point régulière, mais touchante et expressive; elle ne dut rien à l'art, et aussi elle n'en a point parlé dans tous ses mémoires, mais elle a raconté sa vie et son âme; et, si elle ne raisonne point sur la représentation théâtrale, elle nous donne à penser sur le cœur humain, elle nous éclaire sur la carrière du théâtre et sur les vicissitudes de la condition humaine.

Mistriss Bellamy était fille de lord Tyrawley, connu par son caractère et ses talents. Il semble que, fille reconnue et chérie d'un père riche et puissant, sa vie aurait dû s'écouler comme celle de toutes les jeunes personnes de même condition. Cependant il n'en fut pas ainsi.

Je ne veux pas étaler ici une vaine morale; mais, en réfléchissant sur la vie humaine, on ne peut s'empêcher d'être frappé de la manière dont un mal en amène un autre. L'aïeule de mistriss Bellamy, privée de ressources par son inconduite, avait été obligée de confier sa fille à la célèbre Arabelle Churchill, sœur de Marlborough et favorite de Jacques II. Celle-ci n'était point une mère, et ne sut pas la soustraire à la passion de lord Tyrawley. De cette passion naquit une malheureuse fille, mistriss Bellamy, douée de toutes les qualités dont la nature semble combler avec prédilection ces enfants nés de l'amour et confiés au hasard. Lord Tyrawley lui-même, quoique sensible et aimant, n'avait pas la sollicitude d'une mère et ne pouvait en avoir les soins. Envoyé en Russie, et ne pouvant y conduire sa fille avec lui, il la confia à la garde d'une amie. A peine fut-il parti que la jeune Bellamy, touchée de compassion pour sa mère, courut à elle, malgré la défense de lord Tyrawley. Mais cette fille, généreuse et imprévoyante, ne comprit pas que son inutile dévoûment contrarierait la volonté paternelle. Lord Tyrawley, indigné, renonça à elle, lui retira ses bienfaits, et elle fut laissée à la charge de sa mère qu'elle avait cru secourir.

On devine la suite d'une telle existence. La mère de mistriss Bellamy était vouée au théâtre et vivait avec des actrices. Parmi elles se trouvait la célèbre Woffington. Douée d'un cœur sensible et passionné, d'une intelligence prompte et étendue, cultivée par la meilleure éducation, la jeune Bellamy ne devait-elle pas plaire à la fameuse actrice? Elle lui plut, en effet, et fut comblée de ses caresses. Là se trouvaient Shéridan et Garrick. Shéridan, digne père du célèbre tribun anglais, était à la fois écrivain distingué, grand acteur, directeur de théâtre, et aussi ferme, aussi généreux, aussi prodigue que son illustre fils. Garrick, au contraire, jaloux de Shéridan, présentait avec lui le plus singulier contraste. Envieux, avare, astucieux, comme s'il n'eût pas été passionné, il travaillait sa fortune et ses succès, et mesurait aussi bien sa vie que son talent. Tous deux, enfin, composaient une société séduisante pour une jeune fille qui avait elle-même des dispositions pour la scène.

Entre mistriss Woffington, Shéridan et Garrick, on ne pouvait parler que de théâtre : la jeune Bellamy écoutait et se sentait enflammée. Elle accepta un rôle dans une représentation donnée à la campagne, et charma de ses talents naissants le Roscius anglais. Liée bientôt d'amitié avec les filles de M. Rich, directeur du théâtre de Covent-Garden, l'un des deux premiers théâtres de Londres, elle se trouva presque invinciblement engagée dans la carrière de sa mère. Ces jeunes personnes lisaient des vers : tandis que mistriss Bellamy déclamait une tirade d'Othello, M. Rich passe près de l'appartement où elle était, et il est frappé de la voix la plus touchante qu'il eût jamais entendue. Ravi, il s'approche et aperçoit mistriss Bellamy. Il avait besoin d'une jeune actrice, et il veut aussitôt la faire débuter à Covent-Garden. Un cœur chaud et passionné, qui se plaisait à donner l'expression à de beaux vers, une mère actrice, une société composée de rois et de reines de théâtre, tout entraînait la fille de lord Tyrawley et devait la séduire. Son début fut résolu.

Le talent a quelques manières de débuter qui sont partout les mêmes. D'une part mistriss Bellamy intéresse M. Rich; de l'autre elle déplaît à M. Quin, acteur célèbre et tyran du théâtre Covent-Garden, mais d'ailleurs généreux et bienfaisant. M. Rich offrait un caractère singulier et tel qu'on en rencontre quelquefois. Avec une docilité et une soumission habituelle, il avait des jours de force, et ces jours-là il était indomptable. Malgré M. Quin, il fit débuter mistriss Bellamy, la couvrit de parures, qui alors n'abondaient pas au théâtre, et la produisit sur la scène malgré tous les obstacles et les bruits défavorables qu'on avait répandus.

S'il en coûte tant à l'homme dont le front est le plus assuré de se mon-

trer pour la première fois à ses semblables, combien ce début doit-il être pénible pour une jeune fille sortie à peine de l'asile domestique, gardée jusqu'à ce jour par l'amitié, et pour la première fois livrée à la multitude qui acquiert tout droit de la juger. Ces sentiments qu'elle exprimait naguère avec tant de volupté et une voix si douce, ces accents qui la soulageaient en sortant de sa bouche et de son cœur, combien il doit lui en coûter de les répandre aujourd'hui! Combien il lui est difficile de songer à des expressions tragiques, lorsqu'elle est tout occupée de ce public qui l'entoure, qui la presse, qui l'assiége de ses regards et de son attention! Tous les débuts ont cette difficulté, qu'il faudrait oublier le public la première fois qu'on le voit, et que le jour où il faudrait pouvoir le plus on peut le moins. Mistriss Bellamy parut tremblante et s'évanouit plusieurs fois. La multitude, qui n'est rien et veut être quelque chose, est si fière d'intimider, qu'elle récompense la peur qu'elle inspire. Sans entendre mistriss Bellamy, qui ne put jamais élever la voix pendant les quatre premiers actes, elle la couvrit d'applaudissements. Au quatrième, enfin, la jeune débutante, aguerrie, échauffée par son rôle, déploya des moyens inattendus, charma l'auditoire, ravit le bon M. Rich, qui fut dédommagé de son énergie d'un jour; elle désarma surtout son ennemi M. Quin, qui devint aussitôt son protecteur et son soutien et demeura depuis son plus fidèle et son plus généreux ami.

Il n'y a rien qui *réussisse comme le succès*. Un pareil début dut amener des suites brillantes, et valut bientôt à la fille de lord Tyrawley des amitiés illustres et de hautes protections. L'Angleterre ne se conduit point comme nous envers les artistes dramatiques; elle ne flétrit pas les talents qu'elle aime le plus, et elle n'exclut pas des sociétés ceux qu'elle a couverts d'applaudissements sur la scène. Chaque famille écarte ses enfants d'une profession périlleuse; mais elle estime, elle honore ceux qui une fois consacrés au théâtre y ont conservé une conduite honnête et pure. Les plus grandes dames se font protectrices d'une jeune débutante, la reçoivent dans leur société, la placent à côté de leurs filles, secondent ses bénéfices et ses succès, et font par bienveillance ce qui, de la part des hommes, semblerait inspiré par l'amour et la galanterie. Pour moi, qui ne fais honneur qu'à la nature et aux circonstances du caractère des individus et des peuples, qui apprécie leurs avantages divers, mais qui suis toujours prêt à leur contester des mérites dont ils sont trop fiers, je ne vanterai pas trop l'Angleterre de cette espèce d'équité envers une classe particulière de la société. Cette Angleterre, si fière, si dédaigneuse, si brutalement injuste envers la France, et qui,

dans les journaux du XIXe siècle, a le mauvais goût de traiter une nation rivale avec l'aveuglement et la fureur d'un parti ou d'une secte, cette Angleterre se vante trop de ses avantages pour qu'on ne lui montre pas à quoi ils se réduisent.

Les Anglais, a dit l'un des hommes les plus sages entre tous ceux qui ont écrit sur les nations étrangères, les Anglais, s'ils ne sont pas fous de la folie générale, le sont de mille folies particulières. Il est vrai qu'il y a chez ces fiers insulaires beaucoup moins de conventionnel que partout ailleurs. Dès le bas âge, on soigne chez eux la nature, on prétend ne la gêner en rien : dans les arts ils la vantent avec outrance et la transportent telle quelle dans leurs peintures. Aussi ne séparent-ils pas le comique du tragique, le trivial du sublime; et ils sont privés d'idéal dans les arts ainsi que dans les mœurs. S'ils n'ont pas la morgue des pays à usages, ils manquent de tenue et de dignité, malgré leur extérieur froid et contenu. Ainsi le célèbre Fox, quoique ministre, joue et s'enivre; le peuple fait ses élections au milieu des orgies. Chez eux, en un mot, il y a moins de contrainte extérieure, et c'est à cela peut-être qu'est due l'équité apparente avec laquelle ils traitent certaines classes de la société. S'ils n'ont pas la vanité de la mode, ils ont celle de la bizarrerie; et leurs plus grands écrivains, comme Sterne, se tourmentent pour être originaux. Vivant enfin sous un climat qui leur donne le besoin des liqueurs et des émotions fortes, ils s'enivrent et veulent voir expirer sur la scène une grande partie des personnages d'une tragédie. Il faut que leurs acteurs se livrent à des mouvements violents et convulsifs. Ainsi, mistriss Bellamy eut la plus grande peine à se faire pardonner un ton plus simple.

Je ne nie pas les grandes qualités que la nature mêle à tous ces défauts; mais quand un peuple ne veut voir que le mauvais côté d'autrui, il faut lui montrer le sien. Je sais que tout change aujourd'hui, que les provinces, les royaumes tendent à l'uniformité par leurs communications réciproques; mais enfin voilà comment étaient les Anglais à la fin du siècle dernier.

C'est au milieu d'une société pareille que se montra mistriss Bellamy. Les protectrices ne lui manquèrent point, et on en voit autour d'elle de tous les caractères; s'il en est d'excellentes, il en est une, la duchesse de Queens'berry, qui se plaît à rabaisser en obligeant, et, après une humiliation, aime à étonner par des bienfaits imprévus. Les amants se joignent aux amies.

Mistriss Bellamy, d'après tout ce que les contemporains nous ont appris, n'était point exactement belle : sa taille était moyenne, mais elle était pleine de grâces; elle avait un bras et une main dont elle faisait vanité, et surtout un son de voix enchanteur. Une femme applaudie tous les jours, une femme qui ravit tout le monde de son jeu, de ses expressions, en devient plus attrayante. Les transports du public sont sympathiques, on aime et on admire davantage ceux que tout le monde aime et admire. C'est là ce qui assure l'empire des femmes livrées au théâtre. Mistriss Bellamy fut entourée d'adorateurs. Bientôt enlevée par un amant passionné, supposée coupable, abandonnée par ses amis et sa mère, elle se réfugie chez des parents quakers, est justifiée ensuite et reparaît triomphante aux yeux du public et de ses amis. Mais, jeune, sans appui, avec un cœur sensible, elle devait enfin succomber.

Si sa conduite ne fut pas exemplaire, elle fut du moins excusable. Elle aima un jeune seigneur violent, emporté, Georges Metham, et en eut un fils qui porta le nom de son père. Dans un moment où elle fuyait la violence de Metham, un homme perfide profite de l'occasion, lui persuade qu'elle n'est plus aimée, l'irrite contre son amant, la trompe, pleure, supplie et obtient son union avec elle. Cet homme, John Calcraft, était le protégé de Henri Fox. Il suppose que, dans le moment, il ne peut avouer ce mariage, et se soumet à un dédit de cinquante mille livres, s'il ne la prend pour épouse au bout de quelques années. Mistriss Bellamy accepte cet engagement.

Les caractères fictifs que nous admirons dans les romans nous frappent, parce que tous les traits y sont mis en saillie; je ne sais s'ils n'ont pas plus d'intérêt dans les mémoires où ils ont l'effet de la réalité; c'est, du moins, là qu'il faut les étudier, comme dans la nature elle-même. L'avarice basse, l'astuce perfide, n'a jamais été mieux caractérisée qu'ici, ni plus frappante par son opposition avec un caractère noble, élevé et généreux. Mistriss Bellamy, dès ce moment, est supposée l'épouse de Calcraft; sa maison devient splendide, et on y voit la réunion de tout ce que l'Angleterre possédait de plus remarquable. Pleine de goût et de politesse, elle attire autour d'elle un cercle brillant, se livre à son penchant pour la dépense, et devient le centre d'une société politique où se discutent les intérêts de l'Etat; elle-même étudie Puffendorf et Grotius; avec un esprit actif et étendu, elle ose se mesurer à tous les sujets, mais par simple curiosité, sans prétention et seulement pour comprendre les hommes qui l'entourent. Le compagnon

de sa vie, Calcraft, se chargeait des agences de tous les généraux ou chefs de régiments absents. Mistriss Bellamy, par ses relations, par son activité, lui procurait une clientelle immense, et lui ménageait les moyens de faire une vaste fortune. Elle dépensait tous ses revenus du théâtre, allait au-delà, dans l'espoir que Calcraft, qui était en partie l'objet de ces dépenses, qui en profitait lui-même, fournirait au paiement de ses dettes; mais Calcraft, qui mettait peu de prix aux grâces de sa compagne, profitait, en attendant, de la faveur qu'elle avait l'art de lui obtenir. Pour elle, d'une conduite irréprochable pendant la durée de cette union, elle se livrait au penchant de son cœur, secourait la famille de Calcraft lui-même qu'il abandonnait, réparait secrètement ses concussions, et recommandait les malheureux aux hommes puissants dont elle était adorée. A ses côtés, on voit un ami constant et fait pour honorer cette femme charmante; c'est Henri Fox, longtemps secrétaire de la guerre, père du célèbre Charles Fox, et déjà en lutte avec le père de Pitt ou lord Chatam. Ce noble et vertueux ministre, plein de douceur et de sens, préparait alors l'éducation de son fils, dont il fit un homme supérieur, sans pouvoir en faire un homme tempérant. On verra ici tout ce qu'il faisait pour l'habituer d'avance à être fidèle à sa parole, et comment un père sage, bienfaisant et juste, préparait un fils qui fut généreux et grand.

Mistriss Bellamy était douée du caractère le plus facile : endettée, elle s'endettait encore pour un caprice ou un bienfait. Elle était l'une des meilleures écuyères du royaume; on verra même l'indigne Calcraft profiter de cette circonstance pour mettre ses jours en péril. Elle aimait les chevaux, et faisait seulement pour ses équipages une dépense considérable. Dans les moments mêmes où elle était le plus pressée, un malheureux à secourir, un service à rendre, lui faisaient oublier tous ses engagements. Mais alors elle avait devant elle un avenir immense : plusieurs amies lui avaient assuré leur héritage; ses gains au théâtre étaient de plus en plus considérables, et la fortune de Calcraft, grâce à ses soins, se grossissait tous les jours.

Tout est si facile dans la jeunesse et pendant le premier mouvement du bonheur! tout semble venir à nous et s'offrir comme de soi-même : les applaudissements, les amitiés, la fortune. Il arrive enfin le jour où tout se retire, où il faut courir après les choses qui nous fuient, et les atteindre avec des forces usées. L'indigne Calcraft irrite enfin mistriss Bellamy, et elle se décide à l'abandonner, au grand étonnement de ceux qui les croyaient époux. Elle se retire chargée de dettes, refuse d'user

d'une loi nouvelle au moyen de laquelle elle eût pu s'acquitter, et forme le projet de payer ce qu'elle devait avec le seul revenu de ses travaux. Mais un attachement nouveau, des voyages, un reste d'enivrement, de succès et de dépenses, achèvent de la ruiner; et, lorsque l'enthousiasme du public est passé, elle se trouve accablée de dettes et sans moyens de fournir à son existence. Cette femme charmante avait captivé jadis tous ses amis; son esprit élevé, son caractère généreux les avait enchantés. Souvent, dans une pareille situation, on aime le succès, en croyant n'aimer que le mérite. Aussi nous ne voyons plus auprès de Bellamy aucun de ses amis, quoique ses qualités soient les mêmes. Elle n'en accuse aucun, elle ne se plaint que du perfide Calcraft. Mais enfin ses nombreux amis n'y sont plus; l'infortunée est seule, livrée aux obsessions de ses créanciers, rebutée des directeurs de théâtre, souvent exposée aux cruautés de la justice anglaise et manquant parfois du nécessaire. Ruinée par un incendie, dépouillée de ses riches pierreries par un vol de Calcraft, privée par la perfidie d'un domestique d'un immense héritage, elle demeure sans ressources, et, dans sa détresse, fait encore du bien. Cette femme est un exemple unique d'une bonté facile et on peut dire imprudente. On n'a jamais vu, peut-être, au même degré, oublier ses propres besoins à la vue du besoin présent des autres. Réduite à la dernière extrémité, elle veut attenter à ses jours, et elle en est empêchée encore par le désir de faire l'aumône à une malheureuse mère plus pauvre qu'elle.

C'est alors que le désir de se rappeler au souvenir du public lui inspira l'idée d'écrire ses Mémoires. Ils en reçurent un accueil extraordinaire et eurent quatre éditions successives. Les divers théâtres lui accordèrent des bénéfices. Il faut ou enchanter le public ou provoquer vivement sa pitié. Quand mistriss Bellamy eut renoncé à plaire et se fut résolue à toucher, l'infortunée obtint encore quelques soulagements. Cependant elle ne fut point débarrassée de ses dettes; ce cruel souci ne l'abandonna jamais. Elle obtint pourtant une existence un peu plus calme. Mère de plusieurs enfants, d'une fille dénaturée, d'un fils excellent, mais mort dans l'Inde, d'un autre, dissipé et sans conduite, elle obtint néanmoins de ce dernier quelques consolations. Cette qualité de mère fut sa dernière ressource. Comme mère, elle n'avait pas failli : comme mère, elle fut soulagée.

Ainsi, quelque brillants que soient les dons que nous a faits la nature, quelque heureux que soient les instants que la fortune nous dispense, il n'y a de félicité assurée que dans les rapports réguliers.

Née de passions illégitimes, jetée au milieu du désordre, vivant dans le désordre, malgré tous les dons, malgré la plus extraordinaire bonté et tout ce qui aurait dû lui concilier les hommes, mistriss Bellamy fut encore un exemple unique d'infortune et de cette punition que la nature attache toujours à l'infraction de ses lois. La nature, sans doute, ne défend aucune profession, elle admet le bien dans toutes; mais, dans toutes, elle a voulu que la femme fût fille chérie et surveillée, épouse fidèle et protégée, mère soigneuse : hors de là point de repos, de bonheur, de vieillesse heureuse. Si l'homme peut s'aventurer, parce que, fort, il peut partout se protéger lui-même, la femme ne peut sortir de ses rapports naturels sans succomber de faiblesse et souffrir de tous les maux. Quoi qu'il en soit, on lira ces Mémoires avec une extrême curiosité et un tendre intérêt pour la noble et généreuse héroïne qui les a écrits.

Continuons à suivre M. Thiers.

Pendant l'automne de 1822, il voyage dans le midi de la France et se rend aux Pyrénées, en faisant le tour par Genève, Marseille jusqu'à Bayonne. La relation de ce voyage parut, en 1823, sous ce titre : *les Pyrénées et le midi de la France pendant les mois de novembre et de décembre* 1822. Après 1830, éloigné du pouvoir, il fit plusieurs voyages dans le midi de l'Italie. Il résida surtout à Florence, dont il commença même à écrire l'histoire.

Enfin, descendant des grandes choses aux petites, M. Thiers se passionna aussi un instant pour l'exercice du cheval, et chercha à tenir sa place dans ce monde de célébrités de manége et d'écurie. J'ai connu M. Thiers très lié avec Carréga, ancien officier de l'Empire, peu érudit, peu lettré, qui ne vivait que pour monter à cheval, et qui jouissait

de l'estime de tous les grooms et de tous les maquignons de Paris. Carréga demeurait alors dans la même maison que moi, et j'ai pu apprécier toute la distance qui existait entre l'esprit peu cultivé du brillant officier de cavalerie de l'Empire et les goûts studieux, élevés, de l'historien de la Révolution française; mais M. Thiers va toujours au bout de toutes choses. Il eût voulu se rendre habile et célèbre comme Alexandre, à monter des chevaux indomptés. Je suis presque surpris que, dans ses ardeurs de cavalier, il n'ait pas tenu, comme les plus élégants, comme les jeunes gens de bonne maison, à courir, en jockey, dans un *steeple-chase.*

Même au pouvoir, M. Thiers conserva des prétentions de cavalier. Pendant son ministère de 1840, alors que s'agitait la question d'Orient, il acheta un cheval gris qu'il appela *Ibrahim;* il parlait presqu'avec une égale passion de la question d'Orient et de son cheval *Ibrahim*, dont le nom oriental donnait souvent lieu à plus d'un quiproquo.

Je ne passerai pas sous silence un petit événement qui jette un certain intérêt et une certaine fraîcheur de sentiments purs et désintéressés sur la jeunesse de M. Thiers. Au milieu de ses études et de ses travaux à Aix, il s'éprit d'amour pour une jeune personne pauvre, mais qui, par sa beauté, par ses qualités de cœur et d'esprit, inspirait et méritait un sincère et sérieux attachement. En quittant la ville d'Aix, il fit une promesse de mariage, et, pendant plusieurs mois, une

correspondance active témoigna de la fidélité de ses sentiments. Le père de cette jeune fille vint à Paris, où M. Thiers habitait depuis un certain temps; M. Thiers avoua qu'il avait encore à se créer une position, et demanda un délai d'un an. Ce délai expiré, il fut sommé d'exécuter sa promesse; sa situation n'était pas changée; il réclama un nouveau délai; le père, irrité, provoqua M. Thiers, et un duel s'ensuivit. MM. Manuel et Mignet assistèrent M. Thiers; Rabbe fut un des témoins de l'adversaire. Ce père implacable, qui crut l'honneur et le nom de sa famille outragés, dut tirer le premier ; il visa, mais un mouvement involontaire lui fit légèrement abaisser son arme, et la balle vint tomber entre les jambes de M. Thiers. Ce dernier ne tira pas. Ces incidents ont été racontés par Rabbe.

Les destinées de la France eussent peut-être été changées, si la fatalité eût voulu que M. Thiers succombât dans cetterencontre.

Dès son entrée aux affaires en 1830, M. Thiers se préoccupa de faire obtenir au père et au frère de la jeune personne d'Aix qu'il avait aimée une bonne position dans les finances.

MM. Thiers et Mignet n'arrivèrent point à Paris inconnus. Le docteur Arnaud, fort estimé à Aix, et chez lequel ils furent toujours accueillis avec cordialité, remit à M. Thiers une lettre d'introduction près de Manuel, qui

tenait déjà une place importante dans le parti libéral. M. Tissot, dans un article du *Constitutionnel*, en 1822, parla avec éloge et avec joie, mais sans les nommer, de l'arrivée à Paris de ces deux jeunes écrivains, nouvelles et importantes recrues pour le parti libéral.

On sait, en effet, quel accent nouveau donna M. Thiers à l'opposition d'alors contre le gouvernement des Bourbons.

Il apporta dans le parti libéral, comme l'a dit M. Sainte-Beuve (1), « le sentiment *consulaire,* c'est-à-dire un sentiment assez conforme à cette belle époque, un sentiment généreux, enthousiaste, rapide, qui conçoit les grandes choses, et qui fait entrer l'idée de postérité dans les entreprises. » M. Thiers portait surtout au fond du cœur, à un haut degré, le sentiment national. Il disait vers cette époque, sans trop de présomption, à M. de Rémusat : « *Nous sommes la jeune garde.* »

L'historien de la Révolution française se multiplia dans la polémique ; il fit de la politique dans *le Constitutionnel* et dans les *Tablettes Universelles*, jusqu'au jour où il fonda avec MM. Mignet, Carrel et Sautelet, *le National.*

M. Mignet ne prit jamais une part aussi active à la politique militante ; mais il professait et il soutenait, soit dans ses livres, soit dans un cours à l'Athénée, les doc-

(1) *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 15 février 1845.

trines libérales sur lesquelles s'appuyait la polémique de M. Thiers. M. Mignet écrivit en effet, dans sa jeunesse, une histoire philosophique de la Révolution française, et fit, en 1822, à l'Athénée, un cours d'histoire. Il y traita spécialement *l'histoire de la Ligue.* La leçon sur la Saint-Barthélemy eut un très grand succès; M. Mignet n'improvisait pas, il lisait. On lui demanda de relire le mercredi suivant cette leçon sur la Saint-Barthélemy. Une phrase que je cite de mémoire excitait surtout, en 1822, les plus vifs applaudissements: « Les jésuites, disait M. Mignet, pour arriver à leurs fins, osèrent tout, même le bien. » Dans une réunion littéraire chez M. de Tocqueville, M. Cousin définit un jour en quelques mots le talent de M. Mignet. Ce dernier parlait de Buffon. M. Cousin l'interrompit, et s'écria avec une de ces inflexions de voix accentuées qu'on lui connaît: « *Ah! voilà M. Mignet qui dit avec dignité des choses justes!* »

Le premier numéro du *National* parut le 3 janvier 1830, sous le ministère Polignac.

L'idée qui fut mise en avant au début du *National* et qui en dirigea toute la polémique appartient surtout à M. Thiers. Cette idée la voici: « Enfermer les Bourbons dans la Charte, fermer les portes, ils sauteront immanquablement par les fenêtres. »

Le publiciste du *National* n'a jamais cru, ne s'est jamais dévoué qu'à une monarchie représentative, qu'au gouverne-

ment parlementaire : « Usons, disait-il, de tous nos moyens légaux ; nous n'aurons pas un seul procès, et les Bourbons feront des folies pour leur propre compte. » Les républicains, eux-mêmes, se disciplinèrent et s'assouplirent momentanément aux théories du gouvernement constitutionnel que professait M. Thiers. Il n'était, lui, ni un républicain, ni un novateur. Il n'a jamais provoqué une économie dans le budget ; dans l'administration, il n'a jamais changé une *tête de lettre ;* il voulait d'autant moins affaiblir le gouvernement, qu'il prétendait seulement le faire changer de mains, à la condition, bien entendu, d'être du gouvernement nouveau. Il espérait, comme il l'a dit, changer les personnes sans les choses, espérances trompeuses, aujourd'hui renversées à jamais par l'expérience de deux révolutions.

Quand vous changez la société en haut, la société se modifie bientôt en bas. Lorsque, sous Louis-Philippe, le gouvernement parlementaire eut triomphé, les républicains ayant pour organe *le National*, dirigé avec talent et fermeté par Carrel, devinrent la tête de l'opposition, et tinrent une plus grande place dans le pays. Lorsque la République de 1848 eut été proclamée, le socialisme devint l'opposition et le danger de la République.

Même quand le pouvoir, chargé de diriger et de protéger la société, fait des fautes ou des folies, selon M. Thiers, le peuple doit rester calme, prudent et circonspect. On voudrait

que la foule peu éclairée, sans expérience, souvent même égarée par de funestes conseils, résistât au courant des idées et des passions, et ne traduisît pas en violences de toutes sortes les passions et les idées qu'on lui a suggérées. Mais cela n'est pas possible ! Un fleuve débordé emporte tout sur son passage, rien ne résiste à la fureur de ses flots. Quand on prétend changer seulement les hommes, le peuple se charge, lui, de changer les choses ; quand on prétend changer seulement les choses, le peuple se charge de changer les hommes. Entraîné par l'exemple, il tient à faire, lui aussi, acte de puissance et de volonté.

Toutefois, il faut le reconnaître, M. Thiers a toujours montré le plus grand respect pour la légalité ; il n'a point inventé ni organisé les banquets en 1847, il les a seulement laissé faire ; voyant, dans son salon, M. Duvergier de Hauranne se réjouir de l'organisation des banquets, M. Thiers, qui avait le sentiment des dangers auxquels on s'exposait, disait même : « Duvergier croit qu'il ira aux banquets avec des gants jaunes. » Le publiciste du *National* ne combattait le pouvoir qu'il prétendait renverser qu'avec les armes de la logique la plus puissante, et de l'esprit le plus fécond.

J'ai, pendant plusieurs années, vu M. Thiers, soit au pouvoir, soit dans l'opposition. Maître du pouvoir, qu'il ne sut jamais garder longtemps, il le faisait respecter par de puissants moyens d'action ; il trouvait toujours, pour le dé-

fendre contre l'opposition, les plus hautes paroles et quelquefois les expédients et les ruses les plus osés.

Dans l'opposition, il était, pour le gouvernement, le chef de parti le plus embarrassant, non-seulement par son grand talent de parole, mais surtout aussi par toutes les formules, par tous les thèmes nouveaux d'opposition qu'il savait inventer, soit à la tribune, soit dans les divers journaux, dont il se rendait ainsi le directeur et le maître. M. Thiers se préoccupait beaucoup des journaux, dont il avait pu, comme ancien journaliste, apprécier et mesurer toute l'influence. Même loin de Paris, il surveillait et encourageait la polémique du *Constitutionnel.* Je citerai, à ce sujet, une lettre qu'il m'écrivit de Lille, sous le règne de Louis-Philippe :

Lille, 1er septembre.

Mon cher monsieur Véron,

Je vous remercie de votre aimable lettre et des excellentes réponses que vous avez faites et provoquées. Cela me semble avoir fait bon effet. Que devient donc le *Temps*? Est-il cédé à d'autres propriétaires?

Vous me demandez mon avis sur le langage à tenir à l'égard de l'alliance anglaise; vous avez tenu le bon. Je crois même que le langage des journaux français a provoqué cette petite phrase d'union qui se trouve dans le discours de la reine. Je crois que la faiblesse de notre gouvernement lui a valu des ruades de tout le monde. J'ai su ces jours derniers des détails curieux qui me prouvent que notre pauvre gouvernement a appris à tout le monde qu'on pouvait se mettre à l'aise avec lui. C'est probablement une des causes du langage et de la conduite des

Anglais à notre égard. Il y a un autre motif aussi que je soupçonne, c'est la faiblesse des whigs eux-mêmes. Ils cherchent dans leur détresse à faire les fiers avec quelqu'un et ils nous ont choisis comme plastron. C'est une mauvaise action de leur part, car ils gâtent les affaires de tout le monde, en faisant de telles pauvretés.

Au reste, vous pouvez dire que la France peut faire son thème de plus d'une façon; elle ne manquera pas d'alliés, si elle sait être habile et résolue. Quant à notre campagne en Orient, on me l'aurait donné à deviner en mille, que je ne l'aurais pas trouvé. Quoi! nous sommes les derniers des cinq puissances pour signifier au pacha qu'il doit se faire petit, plus petit qu'avant sa victoire! En vérité, M. Molé n'a pas fait telle chose. Traitez cela comme ça le mérite, ou, pour mieux dire, continuez.

Adieu, je vous dis mille bonjours et je retourne à mes moutons, ou, pour mieux dire, à mes lions, car je suis avec Moreau, Masséna et Bonaparte. Adieu, encore.

A. Thiers.

Mes compliments à Boilay, qui fait toujours très bien.

L'esprit de M. Thiers ne se repose jamais, il est persévérant, alerte et vigoureux; il aime surtout ce qui est simple et facile à comprendre, ce qui frappe la multitude; mais, comme l'a dit encore M. Sainte-Beuve, il se réserve d'en relever ce qui touche au commun par la vivacité et l'à-propos de ses aperçus. Toutefois, le respect marqué de cet homme d'Etat pour les opinions établies a pu faire dire plaisamment à M. Malitourne : « M. Thiers, c'est M. de la Palisse, ayant le courage de ses opinions. »

En 1823, les résumés historiques étaient fort à la mode. Félix Bodin, mort encore jeune, qui avait créé ce genre de publications, poussa M. Thiers à entreprendre un résumé historique de la Révolution ; mais M. Thiers attaqua l'œuvre plus largement et écrivit une histoire complète de la Révolution française. Cependant, pour les deux premiers volumes il eut besoin, auprès des éditeurs, du patronage de Félix Bodin. Bientôt, il put se passer d'auxiliaires : le nom de Bodin disparut au troisième volume.

Les travaux historiques de M. Thiers ne l'enlevèrent pas à la politique militante : dès les premiers jours de 1830, répondant à *la Quotidienne,* il entrevoyait une révolution, mais il repoussait toujours l'idée d'une révolution à la façon de 89.

« Une révolution est une chose si terrible, quoique si grande, qu'il vaut la peine de se demander si le ciel vous en destine une. Examinant sérieusement la chose, nous nous sommes dit qu'il n'y avait plus de Bastille à prendre, plus de trois ordres à confondre, plus de nuit du 4 août à faire, plus rien qu'une charte à exécuter avec franchise, et des ministres à renverser en vertu de cette charte. Ce n'est pas là sans doute une besogne bien facile, mais enfin elle n'a rien de sanglant, elle est toute légale ; et bien aveugles, bien coupables seraient ceux qui lui donneraient les caractères sinistres qu'elle n'a pas aujourd'hui. »

Le 16 février, il allait plus loin :

« La France, osait-il dire, doit être bien désenchantée des personnes : elle a aimé le génie, et elle a vu ce que lui a coûté cet amour ! *Des vertus simples, modestes, solides,* qu'une bonne éducation peut toujours assurer chez l'héritier du trône, qu'un pouvoir *limité* ne saurait gâter,

voilà ce qu'il faut à la France ! voilà ce qu'elle souhaite (1), et cela encore pour la dignité du trône, beaucoup plus que pour elle : car le pays avec ses institutions bien comprises et pratiquées n'a rien à craindre de qui que ce soit.

« La question est donc uniquement dans les choses. Elle pourrait être un jour dans les personnes, mais par la faute de ces dernières. Le système est indifférent pour les personnes ; mais, si elles n'étaient pas indifférentes pour le système, si elles le haïssaient, l'attaquaient, alors la question deviendrait question de choses et de personnes à la fois Mais ce seraient les personnes qui l'auraient posée elles-mêmes. »

Cet article du 19 février et un autre de Carrel du jour précédent fournirent matière à un procès et à une condamnation, qui ne ralentirent en rien l'audace et la polémique du *National.*

Carrel et Thiers harcelaient et défiaient le pouvoir. On parlait tous les matins, dans *le National,* du coup d'État. Ils provoquaient sans cesse le pouvoir à faire des fautes et il en fit. On peut dire, sans rien exagérer, que M. Thiers avait médité, préparé la révolution de 1830, et qu'il contribua puissamment à l'accomplir.

Les ordonnances avaient paru dans *le Moniteur* le 26 juillet au matin, l'agitation fut grande parmi les journalistes de l'opposition et parmi quelques députés alors à Paris ; on se réu-

---

(1) On assure qu'à cette époque M. Thiers n'avait point encore eu l'honneur de voir M. le duc d'Orléans; il avait suivi en cela le conseil que lui avait donné Manuel. Il ne vit le duc d'Orléans, pour la première fois, que dans la nuit du vendredi au samedi, 31 juillet 1830.

nit dans les vastes salons du *National*, rue Neuve-Saint-Marc. Là encore, M. Thiers se fit écouter et suivre par tous les écrivains de l'opposition, il se mit à la tête du mouvement à force de netteté, d'audace et de résolution. Je ne veux contester à personne sa part d'action et de courage dans cette crise, mais ce fut M. Thiers qui proposa carrément une désobéissance à une loi qui n'en était pas une, qui proposa une protestation. On nomma pour la rédiger une commission composée de MM. Châtelain, Cauchois-Lemaire et Thiers. Il faut des *noms*, il faut des *têtes* au bas de cette protestation, ajouta M. Thiers : un grand nombre de journalistes répondirent à cet appel.

PROTESTATION DES JOURNALISTES CONTRE LES ORDONNANCES DU 25 JUILLET.

On a souvent annoncé, depuis six mois, que les lois seraient violées, qu'un coup d'État serait frappé. Le bon sens public se refusait à le croire. Le ministère repoussait cette supposition comme une calomnie. Cependant, *le Moniteur* a publié enfin ces mémorables ordonnances, qui sont la plus éclatante violation des lois. Le régime légal est donc interrompu, celui de la force est commencé.

Dans la situation où nous sommes placés, l'obéissance cesse d'être un devoir. Les citoyens appelés les premiers à obéir sont les écrivains des journaux; ils doivent donner les premiers l'exemple de la résistance à l'autorité, qui s'est dépouillée du caractère de la loi.

Les raisons sur lesquelles ils s'appuient sont telles, qu'il suffit de les énoncer.

Les matières qui règlent les ordonnances publiées aujourd'hui sont de celles sur lesquelles l'autorité royale ne peut, d'après la Charte, pro-

noncer toute seule. La Charte (art. 35) dit que l'organisation des colléges électoraux sera réglée par les lois; elle ne dit pas par les ordonnances.

La couronne avait elle-même jusqu'ici reconnu ces articles : elle n'avait point songé à s'armer contre eux, soit d'un prétendu pouvoir constituant, soit du pouvoir faussement attribué à l'art. 14.

Toutes les fois, en effet, que des circonstances prétendues graves lui ont paru exiger modification, soit au régime de la presse, soit au régime électoral, elle a eu recours aux deux chambres ; lorsqu'il a fallu modifier la Charte pour établir la septennalité et le renouvellement intégral, elle a eu recours, non à elle-même, comme auteur de cette Charte, mais aux chambres.

La royauté a donc reconnu, pratiqué elle-même les art. 8 et 35, et ne s'est point arrogé à leur égard, ni une autorité constituante, ni une autorité dictatoriale, qui n'existent nulle part.

Les tribunaux, qui ont droit d'interprétation, ont solennellement reconnu ces mêmes principes. La cour royale de Paris et plusieurs autres ont condamné les publicateurs de l'Association bretonne, comme auteurs d'outrages envers le gouvernement.

Elle a considéré comme un outrage la supposition que le gouvernement pût employer l'autorité des ordonnances là où l'autorité de la loi peut seule être admise.

Ainsi, le texte formel de la Charte, la pratique suivie jusqu'ici par la couronne, les décisions des tribunaux établissent qu'en matière de presse et d'organisation électorale, les lois, c'est-à-dire le Roi et les Chambres, peuvent seuls statuer.

Aujourd'hui donc, des ministres criminels ont violé la légalité. Nous sommes dispensés d'obéir. Nous essayons de publier nos feuilles sans demander l'autorisation qui nous est imposée. Nous ferons nos efforts pour qu'aujourd'hui, au moins, elles puissent arriver à toute la France.

Voilà ce que notre devoir de citoyens nous impose, et nous le remplissons. Mais nous pouvons supplier la Chambre, au nom de la France, de s'appuyer sur son droit évident, et de résister autant qu'il sera en elle à la violation des lois. Ce droit est aussi certain que celui sur lequel nous nous appuyons. La Charte dit (art. 30) que le Roi peut dissoudre la Chambre des députés; mais il faut pour cela qu'elle ait été

réunie, constituée en chambre, qu'elle ait soutenu enfin un système capable de provoquer la dissolution. Mais avant la réunion, la constitution de la Chambre, il n'y a que des élections faites. Or, nulle part, la Charte ne dit que le Roi peut casser les élections. Les ordonnances publiées aujourd'hui ne font que casser des élections; elles sont donc illégales, car elles font une chose que la Charte n'autorise pas.

Les députés élus, convoqués pour le 3 août, sont donc bien dûment élus et convoqués. Leur droit est le même aujourd'hui qu'hier. La France les supplie de ne pas l'oublier. Tout ce qu'ils pourront pour faire valoir ce droit, ils le doivent.

Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance. Nous lui résistons pour ce qui nous concerne; c'est à la France à juger jusqu'où doit s'étendre sa propre résistance.

Ont signé les gérants et rédacteurs des journaux actuellement présents à Paris : MM. Gauja, gérant du *National;* Thiers, Mignet, Carrel, Chambolle, Peysse, Albert Stapfer, Dubochet, Rolle, rédacteurs du *National;* Leroux, gérant du *Globe*, de Guizard, rédacteur du *Globe;* Sarrans jeune, gérant du *Courrier des électeurs;* B. Dejean, rédacteur du *Globe;* Guyet, Moussette, rédacteurs du *Courrier français;* Auguste Fabre, rédacteur en chef de *la Tribune des départements;* L. Thiessé, rédacteur du *Constitutionnel;* Senty, du *Temps;* Cauchois-Lemaire, rédacteur du *Constitutionnel;* Hausmann, du *Temps;* Avenel, du *Courrier français;* Dussard, du *Temps;* Levasseur, rédacteur de *la Révolution;* Evariste Dumoulin, du *Constitutionnel;* Alexis de Jussieu, rédacteur du *Courrier français;* Plagnol, rédacteur en chef de *la Révolution;* Fazy, rédacteur de *la Révolution;* Buzoni, Barbaroux, rédacteurs du *Temps;* Chalas, rédacteur du *Temps;* A. Billard, rédacteur du *Temps;* Ader, de *la Tribune des départements;* F. Larreguy, rédacteur du *Journal du Commerce;* J. F. Dupont, avocat, rédacteur du *Courrier français;* Charles de Rémusat, du *Globe;* V. de Lapelouze, l'un des gérants du *Courrier français;* Bohain et Roqueplan, du *Figaro*, Coste, gérant du *Temps;* J.-J. Baude, rédacteur du *Temps;* Bert, gérant du *Journal du Commerce;* Léon Pillet, gérant du *Journal de Paris;* Vaillant, gérant du *Sylphe*.

Le signal de la révolte était donné.

Certes, M. Thiers ne fit pas à lui tout seul la révolution

de 1830, mais il y joua un très grand rôle, avant, pendant et après. Le dernier mot de l'opposition du *National* d'alors fut imprimé sur de petits papiers que M. Thiers et ses amis jetèrent à profusion par les fenêtres et jusque sous les portes cochères; ce dernier mot était un nom propre. C'était celui du duc d'Orléans.

A l'avocat d'Aix revient donc en grande partie l'honneur d'avoir fait la révolution de juillet; mais il ne faut pas qu'il en conçoive trop d'orgueil! A Paris et en France, les révolutions sont assez faciles à faire, surtout lorsque le pouvoir, comme cela arrive presque toujours, imprévoyant et irrésolu dans ces moments suprêmes, s'abandonne et se livre lui-même ! M. Thiers doit surtout se rappeler que, s'il est facile d'accomplir en deux ou trois jours une révolution, il est presque impossible, lorsque le signal a été donné, de la contenir et de l'arrêter dans son œuvre de destruction. M. Thiers, poussé par ses convictions, a pu mener à ses fins la révolution de 1830; a-t-il pu, ministre alors, contenir et arrêter celle de 1848, dont le dénoûment n'avait pas été prévu par la sagacité de son esprit et devait tant affliger son cœur?

Dans cette première étude, nous venons de voir M. Thiers pressé d'apprendre et de savoir, parlant de tout et déjà très écouté, jouant avec esprit et avec succès un tour d'écolier à une Académie de province, pressé d'écrire sur tous les sujets par la vivacité de son esprit, et peut-être aussi par la né-

cessité, cette muse qui fit faire plus d'un chef-d'œuvre, pressé d'écrire sur Vauvenargues, sur la peinture, sur une tragédienne anglaise et sur le théâtre; pressé d'écrire l'histoire de la Révolution française, aussi remuant et aussi actif de corps que d'esprit, prêt à s'embarquer pour un voyage autour du monde, parcourant le midi de la France et publiant la relation de ses voyages, montant à cheval et se battant en duel, trouvant enfin sa voie politique, fondant un journal et employant toute la verve de son esprit et de *sa raison bourgeoise et écolière* à faire sortir une révolution de la situation difficile et tendue du gouvernement des Bourbons, y réussissant, et alors donnant la couronne de France à un *prince de vertus simples, modestes, solides,* qu'un pouvoir *limité* ne saurait gâter, roi *constitutionnel* dont il sera un jour, de nom plutôt que de fait, le premier ministre.

Nous étudierons, dans la suite de ces Mémoires, M. Thiers député, orateur et ministre sous ce gouvernement de son choix.

CHAPITRE V.

MONSIEUR DECAZES.

Les trois époques de la Restauration. — Première époque, M. Decazes. — M. Decazes, président de cour d'assises. — Le cachot de Marie-Antoinette. — M. Decazes chez M. de Talleyrand. — M. Decazes, préfet de police. — Il fait fermer la chambre. — MM. Romiguière et Barrère. — Seconde entrée de Louis XVIII à Paris. — Fouché, ministre. — Relations secrètes entre Fouché et Monsieur. — Deux lettres de Fouché. — Première entrevue entre M. Decazes et Louis XVIII. — Lettre du comte d'Artois à Louis XVIII. — Réponse du Roi à son frère. — Le maréchal Ney. — Labédoyère, De Lavalette. — Les frères Faucher. — Lettres de Louis XVIII au duc d'Angoulême et du duc d'Angoulême à Louis XVIII. — Le duc de Berry. — La duchesse d'Angoulême. — Lettre de la duchesse d'Angoulême au comte d'Artois.

L'histoire de la Restauration se divise naturellement en trois époques, sans y comprendre bien entendu le temps qui s'est écoulé depuis la première entrée du roi Louis XVIII en France (mai 1814) jusqu'au retour de l'empereur Napoléon (20 mars 1815).

La première époque commence après la bataille de Waterloo, et finit au moment où M. de Villèle prend la direction des affaires (décembre 1821) : ce fut le règne de

M. Decazes. La seconde comprend le ministère de M. de Villèle et finit avec ce cabinet. La troisième commence à la chute de ce ministre (vers la fin de 1827) et finit, avec la Restauration elle-même, par la révolution du mois de juillet 1830 et par l'avénement au trône du roi Louis-Philippe. Cette troisième époque comprend le ministère Martignac, le ministère Polignac et les journées de Juillet.

La première époque fut signalée par la lutte du parti réactionnaire et du parti constitutionnel : cette lutte se termina par le triomphe de la Charte et du gouvernement parlementaire, qui vint à bout de toutes les résistances et qui, dès l'année 1819, semblait fondé pour longtemps. En 1820, la mort de M. le duc de Berry compromit l'existence et l'avenir du gouvernement parlementaire. Ceux qui avaient fondé ce gouvernement ou participé à sa fondation se retirèrent devant la tempête que souleva le crime de Louvel. Après une année d'hésitations, les chefs du parti royaliste de 1815 et de 1816 arrivèrent enfin au pouvoir, sous le ministère de M. de Villèle ; mais ces royalistes s'étaient transformés : ils s'étaient assouplis, en quelque sorte malgré eux, à la pratique du gouvernement parlementaire ; ils avaient compris les avantages qu'ils pouvaient en tirer, et, bien que leur politique différât essentiellement de celle de leurs prédécesseurs, comme ils se sentaient capables de gouverner par la tribune et malgré les entraves de la presse, ils se plièrent d'assez bonne grâce à la nécessité de gouverner se-

lon la Charte, toutefois en faisant entrer le gouvernement dans les voies nouvelles qui leur convenaient.

De ces trois époques, la plus difficile, la plus périlleuse, la plus glorieuse, c'est sans contredit la première : c'est celle de M. Decazes. C'est à son administration que revient particulièrement le mérite d'avoir contenu le parti ultra-royaliste, d'avoir organisé le gouvernement de la monarchie selon la Charte, d'avoir créé successivement les grandes institutions qui dérivaient du gouvernement constitutionnel et d'avoir montré ainsi au pays, par la pratique même des choses, combien sont grandes les ressources d'un gouvernement libre et sage.

En parlant de M. Decazes, je rappellerai tous les actes qui signalèrent les cinq premières années du gouvernement de Louis XVIII.

M. Decazes est né dans les environs de Bordeaux en l'année 1780; il est issu d'une ancienne famille de Libourne, qui donna à cette ville un grand nombre de magistrats municipaux. Dès le quatorzième siècle, ces magistrats prenaient le titre de *maires;* en parcourant l'histoire de la ville de Libourne, on constate que, depuis l'année 1404 jusqu'à l'année 1796, elle a été administrée par seize maires du nom de Decazes, appartenant tous à la même famille. L'un d'eux, Raymond Decazes, fut anobli par Henri IV en 1595, et voici ce qu'on lit dans ses lettres de noblesse: « *Lequel Raymond Decazes, sieur de la maison noble de Figeac,*

dans les troubles et divisions qui se sont esmus par nos subjects, mal affectionnés, a monstré l'entière dévostion et affection qu'il a eue au bien de notre service et du public, s'étant, par un continuel soin et vigilance qu'il a rendus à notre ville de Libourne, opposé aux mauvaises et pernicieuses entreprises qui auraient été faites sur icelle; mais encore, au péril de sa vie, rejeté nos ennemis rebelles de notre ville de Sainct-Emillion, qui s'en étaient emparés l'année mil cinq cent octante-neuf. En quoi ledit Decazes s'est vaillamment et vertueusement comporté, imitant la vertu de feu Raymond Decazes, son père, et de ses ayeulx et bisayeulx qui ont esté maires, capitaines et officiers de ladite ville. »

Déjà en 1555, un autre membre de cette famille, Jean Decazes, avait été poursuivi comme huguenot et jugé par le parlement de Bordeaux, qui l'avait condamné à être étranglé et brûlé. M. Decazes n'avait donc qu'à consulter l'histoire de sa famille, pour apprendre combien peuvent devenir dangereuses et fatales les passions dont le principe est le plus respectable, et combien on a toujours raison de se laisser guider en toutes choses par l'esprit de tolérance et de conciliation.

M. Decazes vint à Paris vers l'année 1800, pour y exercer la profession d'avocat. L'élégance de sa personne, la sympathique distinction de sa physionomie, l'aménité de ses manières, le charme de sa conversation, son caractère affable,

le firent remarquer et choisir pour l'époux de mademoiselle Muraire, fille du comte Muraire, premier président de la Cour de cassation et sénateur sous l'Empire. Cette union ne fut pas de longue durée; M. Decazes perdit sa femme dans la première année de son mariage; mais il conserva la bienveillance et l'affection de son beau-père, auquel il dut son entrée et son avancement rapide dans la magistrature. M. Decazes était digne de cet avancement par sa capacité, par ses travaux et par ses services.

Devenu conseiller à la cour impériale de Paris, il était souvent investi des fonctions, alors fort recherchées, de président de la cour d'assises. Il les remplissait avec talent et fermeté, de façon à attirer sur lui l'attention des chefs de la compagnie, celle du grand juge ministre de la justice et celle même de l'Empereur. Dans les cercles les plus intimes de la famille impériale, il était souvent question du président Decazes; il eut même alors la singulière faveur d'être attaché à Madame (1), en qualité de secrétaire de ses commandements, et aussi au roi Louis de Hollande, en qualité de conseiller de son cabinet. M. Decazes suffisait à tous les devoirs de ses charges; il conquit l'estime et l'affection de la mère et du frère de l'Empereur.

Président de la cour d'assises de la Seine, M. Decazes vi-

(1) On sait que c'était le titre donné à la mère de l'Empereur.

sitait un jour, comme c'était son devoir, les prisons de la ville de Paris. En parcourant les cachots de la Conciergerie, il pénétra dans celui qu'avait habité la reine Marie-Antoinette. Il fut indigné d'y surprendre un guichetier subalterne en intimités ignobles avec une misérable détenue, à laquelle cet homme avait donné rendez-vous dans ce cachot. Les autorités compétentes furent informées de ce scandale, les ordres les plus sévères furent immédiatement prescrits pour que *le cachot de la Reine* fût désormais considéré comme un lieu saint, que tous devaient respecter. M. Decazes conçut même dès lors le projet de faire élever par le gouvernement une chapelle dans ce triste réduit, déjà sanctifié par le martyre de Marie-Antoinette. Il consigna ce vœu dans un rapport provoqué par la cour impériale, et dont cette cour sanctionna les conclusions; mais le ministre de la justice ne crut pas devoir soumettre ce projet à l'approbation de l'Empereur. Ceci se passait en 1812. Quelques années plus tard, M. Decazes, ministre de Louis XVIII, réalisait la pensée de M. Decazes, président de la cour d'assises. C'est donc à lui que revient l'honneur d'avoir purifié le cachot de la reine Marie-Antoinette et de l'avoir transformé en une chapelle consacrée au service divin; l'aumônier de la prison y officie tous les matins.

M. Decazes était encore conseiller à la cour impériale en 1814, lors de la première Restauration. Il avait prêté un serment de fidélité à l'Empereur, et il ne s'en est cru délié que

par l'acte d'abdication de Fontainebleau. Maintenu dans ses fonctions de conseiller par le premier gouvernement du roi Louis XVIII, il prêta un second serment de fidélité au nouveau souverain. Après le retour de l'Empereur, au 20 mars 1815, M. Decazes resta fidèle à son second serment, et il s'opposa avec une énergie et avec un désintéressement fort rares à l'adresse d'adhésion qu'on demandait à sa compagnie.

Une vive discussion s'engagea alors dans la chambre des délibérations. M. Decazes fut seul à soutenir son opinion : il regardait le roi Louis XVIII comme le seul souverain légitime de la France depuis 1814. Les nouveaux chefs de la compagnie répondaient que, depuis le débarquement de l'Empereur à Cannes jusqu'à son entrée à Paris, il avait été porté en triomphe par toutes les populations, et que la rapidité de sa marche témoignait assez qu'il était marqué du doigt de Dieu, et que Dieu approuvait son entreprise. « Je ne savais pas, répliqua M. Decazes, que la légitimité pût être le prix de la course. » Ce mot spirituel, mais imprudent, le fit exiler de Paris par ordre de l'Empereur.

M. Decazes attendit à Libourne au sein de sa famille la fin des Cent-Jours. Le sous-préfet de Libourne était alors M. Vatout, si distingué par les plus rares qualités du cœur et de l'esprit et que nous avons tous estimé et aimé. M. Vatout adoucit pour M. Decazes les rigueurs de la surveillance à laquelle il était soumis. Ministre de l'intérieur, M. Decazes

attacha M. Vatout à son cabinet. Ce dernier, après la chute du ministre, fut nommé sous-préfet de l'arrondissement de Semur, qu'il représenta comme député jusqu'à la révolution de février 1848.

C'est à Libourne que l'ancien secrétaire de la mère de l'Empereur et du roi de Hollande apprit la douloureuse nouvelle du désastre de Waterloo.

La nouvelle abdication de l'Empereur permit à l'exilé de Libourne de rentrer à Paris : il y arriva dans les derniers jours du mois de juin. La conduite que M. Decazes avait tenue dans les Cent-Jours le signalait et le recommandait aux royalistes constitutionnels, qui se préparaient à saluer avec joie la seconde rentrée de Louis XVIII en France et qui avaient formé ce comité dont M. Guizot avait été à Gand le sage et habile organe.

Après la bataille de Waterloo, M. de Talleyrand ne tarda pas à reprendre sur ce parti l'influence qu'il avait eue en 1814. Autour de M. de Talleyrand se groupaient donc beaucoup de royalistes constitutionnels, parmi lesquels on remarquait surtout M. le marquis de Jaucourt.

Dans le salon de M. de Talleyrand on discutait beaucoup, on délibérait quelquefois, on prenait même des résolutions; mais on hésitait toujours à les exécuter. On y était fort inquiet surtout de l'attitude de la garde nationale de Paris et de celle de la Chambre des représentants, qui affectaient les allures les plus révolu-

tionnaires. Comme cela arrive souvent en France, on était dupe des apparences, on prenait au sérieux les protestations de cette assemblée et on lui attribuait une puissance qu'elle était bien loin d'avoir sur l'opinion publique. On craignait qu'elle ne se plaçât sous la protection des fédérés et de la population des faubourgs. Le comité Talleyrand ne savait comment s'y prendre avec cette Chambre qu'on voulait dissoudre et disperser avant la rentrée du Roi, et cette rentrée était très prochaine. Dans la matinée du 7 juillet, M. le marquis de Jaucourt, aussi inquiet que ses collègues, fit la rencontre de M. Decazes. Ce dernier était au courant des anxiétés de M. de Talleyrand et de ses amis : « Je ne vous comprends pas, dit-il à M. de Jaucourt, rien de plus facile que d'en finir avec les représentants ; il suffirait d'une ordonnance de dissolution et d'une compagnie de la garde nationale. » M. de Jaucourt, quoique n'étant pas de cet avis, proposa à M. Decazes de se rendre avec lui chez M. de Talleyrand, où l'on délibérait sur cette question. C'est ainsi que M. de Talleyrand et M. Decazes se virent pour la première fois.

Les membres du comité Talleyrand étaient déjà les ministres choisis par le Roi ; ils en avaient pris les divers titres et ils en exerçaient les fonctions. M. Decazes expliqua et développa le plan de conduite qu'il avait conçu ; il répondait du succès. Son assurance et son langage inspirèrent de la confiance ; on lui offrit d'être préfet de police, s'il consentait, en cette qualité, à fermer la Chambre des repré-

sentants. M. Decazes accepta; on convint que la Chambre serait préalablement dissoute, que le nouveau préfet de police disposerait de tel détachement de la garde nationale qu'il choisirait, et qu'il agirait sous sa responsabilité personnelle. Sa nomination officielle comme préfet de police ne fut pourtant publiée dans *le Moniteur* qu'après la rentrée du Roi dans Paris.

Ce n'était pas la première fois qu'on avait pensé à M. Decazes pour la préfecture de police : avant les Cent-Jours, dans le mois de janvier 1815, à la suite des désordres qui éclatèrent à l'occasion des obsèques de mademoiselle Raucourt, on s'aperçut que l'organisation nouvelle qu'on avait substituée à celle de l'Empire pour le service de police de la capitale était vicieuse. Rien n'était plus singulier, en effet, que l'arrangement nouveau accepté par la première Restauration. La préfecture de police avait été supprimée; on l'avait remplacée par une direction générale placée dans le ressort du ministère de l'intérieur. Cette direction avait été confiée à M. Dandré, ancien constituant. Il avait au-dessous de lui trois chefs de division ou directeurs pris parmi les maîtres des requêtes du conseil d'État, exerçant des fonctions à peu près indépendantes. Ainsi la centralisation, l'unité, manquaient à ce service spécial qui réclame une direction énergique, une action centralisée, prompte, libre et puissante. D'ailleurs la police de l'ancien constituant ne s'était-elle pas laissé surprendre à Versailles et à Paris? Les inconvénients

d'un pareil état de choses n'avaient pas échappé à l'expérience de M. Pasquier, alors ministre, qui lui-même avait été préfet de police sous l'Empire, homme d'esprit très capable, qui n'avait eu qu'un malheur, comme préfet de police, celui de se laisser arrêter et emprisonner lors de la conspiration de Mallet. Les ouvertures qui furent faites à M. Decazes en janvier 1815 n'eurent point de suite. M. Dandré tint bon et défendit avec succès sa position difficile et ses idées impraticables. Cependant lorsque l'on apprit à Paris le débarquement de Napoléon, la préfecture de police fut reconstituée, et on y appela M. de Bourrienne.

M. Decazes, nommé préfet de police par le comité Talleyrand, en remplit immédiatement les fonctions, et fit fermer la Chambre. Voici comment les choses se passèrent :

Après la première Restauration, M. Decazes avait été nommé capitaine d'une compagnie de la garde nationale du quartier des Italiens; son exil après le 20 mars l'y avait rendu très populaire ; il pouvait compter sur tous ses camarades, aucun ne manqua à l'appel. On se rendit au palais de la Chambre dès cinq heures du matin. La Chambre devait se réunir à huit heures ; elle s'était séparée la veille dans la soirée en s'ajournant au lendemain. Les portes du palais furent fermées et interdites à tous sans exception. On avait eu le soin d'afficher sur les murs un placard ainsi conçu :

« *Moniteur* du 8 juillet 1815. — Paris, 7 juillet.

« La commission du gouvernement a fait connaître au Roi, par l'organe de son président, qu'elle venait de se dissoudre.

« Les pairs et les représentants imposés par le dernier gouvernement ont reçu à cet égard une notification.

« Les Chambres sont dissoutes (1).

« Le Roi entrera demain à Paris vers trois heures après midi.

« Sa Majesté descendra au château des Tuileries. »

Vers sept heures du matin, les représentants arrivèrent en foule ; les gardes nationaux, parmi lesquels M. Laffitte se faisait remarquer par l'ardeur de son zèle, leur montrèrent les affiches, et leur interdirent l'entrée de la salle. A ceux qui faisaient mine de vouloir passer outre, M. Decazes adressait des paroles de prudence et de modération, dont le ton était plus ou moins énergique selon l'attitude de ceux auxquels il s'adressait. Quelques-uns se réunirent chez leur président, M. Lanjuinais. On y signa une protestation

(1) Je dois dire que j'ai cherché vainement, dans *le Bulletin des lois* et dans la collection la plus complète du *Moniteur*, l'ordonnance royale de dissolution à cette date; dois-je en conclure que cette ordonnance n'existait pas ? Les circonstances suppléaient à la formalité de l'ordonnance.

pour laquelle on parvint à réunir cinquante-deux signatures ; c'était bien peu dans une assemblée de plus de cinq cents membres. On n'arrêta personne ; on laissa dire, on laissa faire ; à midi, la Chambre des représentants n'existait plus. La rentrée du Roi dans Paris ne rencontra aucun obstacle. On a quelquefois attribué au général Dessolles l'exécution de la mesure dont je viens de parler. Barrère s'exprime ainsi dans ses *Mémoires :*

« A peine les représentants furent-ils sortis de la salle (1), que la « garde nationale, qui occupait tous les postes, disparut comme par en- « chantement. Nous avions été en sûreté tant que le maréchal Mas- « séna l'avait commandée ; mais le général Dessolles, un des premiers « qui avaient offert ses services à la Restauration, était allé au devant de « Louis XVIII à Louvres, et avait reçu du Roi, à Saint-Denis, l'ordre « de se mettre à la tête de la garde nationale de Paris, en remplace- « ment du maréchal Masséna, de s'emparer du palais des représen- « tants, d'en fermer les portes, et d'empêcher les députés de se ras- « sembler en les dissipant par la force. Les ordres donnés au général « Dessolles furent rigoureusement exécutés. Les mêmes gardes nationaux « qui, peu d'heures auparavant, étaient chargés de nous défendre, ne « s'occupaient plus qu'à nous repousser, et à nous traiter comme des « séditieux. »

Barrère a été trompé par la date de l'ordonnance du Roi qui remit le commandement de la garde nationale au général Dessolles. Cette ordonnance fut, en effet, signée à Saint-Denis le 7 juillet, et communiquée à la garde nationale par un ordre du jour du prince d'Essling qui porte la

---

(1) Le 7 juillet, après la séance du soir.

même date; mais le général ne prit ses fonctions que le lendemain, ainsi qu'on le voit par son ordre du jour du 8 juillet. Ce jour-là, M. Decazes avait déjà occupé le palais de la Chambre, et il le fallait bien, puisque la séance, close le 7 juillet à huit heures du soir, devait se rouvrir le lendemain à huit heures du matin.

Tout ce que je viens de dire m'a souvent été raconté par M. le marquis de Jaucourt, par quelques autres amis de M. de Talleyrand et par plusieurs des gardes nationaux qui se joignirent à M. Decazes.

M. Decazes avait bien jugé la situation, et il avait exécuté le plan adopté avec autant d'énergie que de modération; il ne s'était point laissé tromper aux apparences de résolution et de dévoûment de l'Assemblée, dont chaque membre voulait mourir pour la patrie.

Rien cependant ne ressemblait plus à du patriotisme que ce qui s'y disait et s'y faisait. Les propositions s'y succédaient, et plus elles étaient violentes, plus on les adoptait avec un empressement unanime.

Tous les représentants voulaient mourir sur leur chaise curule. M. Dupin lui-même était plein de courage; il était prêt à braver les Anglais et les Prussiens: « Ils seraient là, disait-il, que je voudrais encore émettre mon opinion. » Manuel demandait à répandre les dernières gouttes de son sang; il reprochait aux rois leurs vaines promesses et rappelait, aux applaudissements frénétiques

de l'Assemblée, les célèbres paroles de Mirabeau qu'il voulait faire retentir encore une fois dans toute l'Europe :
« Nous sommes ici par la volonté du peuple, et nous n'en
« sortirons que par la puissance des baïonnettes! »

J'assistais, quoique bien jeune, à cette séance, et je me souviens encore de ces cris, de cet enthousiasme, de cette émotion générale, que je partageais avec tout le monde.

Je m'approchai en curieux de plusieurs représentants qu'on entourait, dont on célébrait le courage et le patriotisme et je me trouvai bientôt au milieu d'un groupe dont faisaient partie M. Romiguière et M. Barrère. Mes yeux s'attachèrent surtout sur le célèbre conventionnel, sur ce terrible rapporteur du Comité de salut public. J'avais entendu raconter sur lui, dans mon enfance, de bien effrayantes histoires.

Ma famille demeurait dans la rue du Bac; il était trop tard pour dîner chez mon père; j'entrai pour dîner chez Desmares. Quel fut mon étonnement et ma joie d'y retrouver, attablés, dans un très petit salon, Barrère et M. Romiguière. Je me plaçai près d'eux, bien désireux d'entendre leur conversation. Ils étaient encore tout émus de la séance de la Chambre; ils se montraient inquiets de l'avenir, cependant ils semblaient croire que les alliés consentiraient à reconnaître Napoléon II. Ils comptaient surtout à ce sujet sur l'influence de l'empereur d'Autriche. Tout cela se passait le 7 juillet au soir. Bientôt la conversation roula

sur le temps passé et sur la Révolution ; je ne perdis pas une de leurs paroles, elles sont restées gravées dans ma mémoire; Barrère parla de la Terreur comme de la chose la plus simple, la plus innocente et du ton le plus dégagé. « Mais enfin, disait M. Romiguière, où vouliez-vous en venir avec votre Terreur et vos supplices? Quelle était la pensée de votre gouvernement? vous aviez un but, un système? — Le public le croit, répliqua Barrère, on l'a dit, on l'a imprimé, on le dira encore, on l'imprimera souvent, et on se trompera toujours : nous n'avions qu'un seul sentiment, mon cher monsieur, celui de notre conservation ; qu'un seul désir, celui de sauver notre existence que chacun de nous croyait menacée. On faisait guillotiner son voisin pour que le voisin ne vous fît pas guillotiner. » J'ai retrouvé l'expression de ce même jugement que Barrère portait sur le gouvernement révolutionnaire et sur ses collègues du Comité de salut public, dans la notice historique que M. Hippolyte Carnot a mise en tête des mémoires du célèbre conventionnel.

« En 1832, dit M. Hippolyte Carnot, pendant le séjour que « Barrère fit à Paris au retour de sa proscription, M. David, « d'Angers, étant allé le voir, le trouva malade. Un asthme « violent le forçait à garder le lit, ce qu'il appelait vivre de la « vie horizontale. Ils s'entretinrent de Robespierre. « C'é- « tait un homme désintéressé, républicain dans l'âme, dit « Barrère ; son malheur vient d'avoir aspiré à la dictature. « Il croyait que c'était le seul moyen de comprimer le dé-

« bordement des mauvaises passions. Il nous en parlait « souvent à nous, qui étions occupés des armées. Nous ne « nous dissimulions pas que Saint-Just, taillé sur un patron « plus dictatorial, aurait fini par le renverser pour se mettre « à sa place ; nous savions aussi que nous, qui étions con- « traires à ses projets, il nous ferait guillotiner : nous le ren- « versâmes. » Ce langage de Barrère en 1832 diffère-t-il de celui qu'il tenait à M. Romiguière en 1815 ?

La conversation continua entre M. Romiguière et Barrère : « On m'a beaucoup calomnié, dit Barrère, on a mis dans ma bouche des paroles atroces que je n'ai jamais prononcées ; on a souvent dénaturé le sens de mes discours et de mes rapports, on me croit un profond scélérat, féroce et sanguinaire, qui répandait le sang avec plaisir : je vous le dis en toute sincérité et avec un grand désintéressement, car ces temps sont bien loin de nous, rien n'est plus injuste. Je pourrais, quand je le voudrais, traverser la France dans tous les sens, y voyager à petites journées, et choisir pour y passer la nuit le plus beau château du lieu où il me plaira de m'arrêter : je suis sûr que j'y trouverais le souvenir d'un bienfait et d'un service rendus au péril de ma vie, dans ces temps si difficiles auxquels on m'accuse d'avoir pris une part si odieuse. »

Cet homme avait prononcé ces paroles avec un singulier accent de tristesse et d'attendrissement. Je ne pus voir s'il avait des larmes dans les yeux ; mais il en avait dans la voix.

Ces messieurs, remarquant tout l'intérêt que je montrais à les écouter, m'avaient pour ainsi dire admis avec bienveillance, à cause de ma jeunesse peut-être, dans leur conversation; je ne m'éloignai point sans leur adresser et sans recevoir d'eux un salut.

Le 8 juillet 1815, le roi Louis XVIII fit sa seconde rentrée dans la capitale. J'allai au devant du cortége comme tous les bourgeois de Paris : je reconnus dans la foule sur les boulevarts un grand nombre de représentants, et je rencontrai entre autres MM. Romiguière et Barrère. Dans ces jours d'émotions politiques on s'aborde facilement. Ces messieurs me racontèrent ce qui s'était passé le matin à la Chambre. M. Romiguière s'étonnait du peu d'empressement qu'avait montré le général La Fayette à recevoir chez lui ses collègues, qu'il avait engagés à se réunir chez le président de l'Assemblée. M. Romiguière s'étonnait surtout du petit nombre de représentants qui avaient consenti à signer la protestation. Barrère se mit à rire de ce qu'il appelait la naïveté de son collègue : « Les choses ne se sont jamais passées autrement dans aucun temps. » Et s'adressant à moi : «Vous en verrez bien d'autres, me dit-il, vous qui êtes jeune. » Nous remontâmes vers la barrière par laquelle le Roi devait entrer. La foule devenait de plus en plus compacte. « Les habitants de Paris, dit Barrère dans ses *Mémoires*, encombraient les boulevarts du nord ; les femmes aux croisées agitaient des mouchoirs blancs et les acclamations *soldées par la police* ac-

compagnaient Sa Majesté très chrétienne au palais des Tuileries. » « C'est vraiment incroyable, dit M. Romiguière ; il y a deux jours le même peuple nous portait en triomphe. — Mais sans aucun doute, répondit Barrère. le peuple est toujours présent aux grands événements dont il veut avoir sa part ; il est toujours agité par la fièv e du moment. Il nous portait en triomphe, vous et moi, il y a deux jours, et aujourd'hui, si l'on s'occupait de nous, ce serait pour nous insulter, pour nous maudire, et peut-être pour nous massacrer. Il fut un temps où nous en faisions ce que nous voulions, de ce peuple : nous ne nous en sommes pas assez servis, nous l'avons trop négligé, nous l'avons laissé tomber dans les mains de nos ennemis, et, de chute en chute, nous sommes arrivés à ce que vous voyez. J'ai souvent dit que la contre-révolution avait commencé le 9 thermidor, et j'avais raison.» A ces mots M. Romiguière bondit comme s'il avait été frappé d'une balle.

Ces souvenirs sont encore très vivants dans mon esprit ; j'ai tenu à les consigner ici, comme renseignements vrais et familiers sur l'un des hommes qui ont gouverné la France et contribué à lui imposer le régime de la terreur.

J'ai revu Barrère dans le mois de juin 1832, de retour de son exil. Il occupait provisoirement un appartement dans une petite maison située dans le marché Saint-Honoré ; c'était, je crois, une de celles qui portent aujourd'hui les numéros 32, 34 ou 36. Il était bien vieux et bien affaibli ; il

devait partir peu de jours après pour son département des Hautes-Pyrénées; comme il avait soixante-dix-sept ans, je le voyais pour la dernière fois. Il ne me parla que des temps présents et des hommes nouveaux. Il les jugeait avec une grande malveillance. J'ai retrouvé le même langage amer dans les portraits qu'il donne dans ses *Mémoires*. M. Thiers était un des hommes pour lesquels il montrait le plus de dédain : « Ne me parlez pas de M. Thiers, me dit-il; cet homme-là! c'est bien peu de chose: ce n'est qu'un Girondin. »

Mes lecteurs me pardonneront cette digression. L'écrivain qui rédige ses mémoires ne voyage pas tout droit d'un point à un autre; il ne marche pas, comme l'historien, avec une feuille de route limitée, rigoureuse, indiquant des étapes et des dates : il se promène à travers les souvenirs du passé, il va çà et là, et lorsqu'il découvre un point de vue nouveau, intéressant, il s'arrête, se détourne même de son chemin, qu'il reprend plus tard comme un promeneur curieux et attardé, mais non égaré.

Je reprends la suite de mon récit, je reviens à M. Decazes et à la rentrée du Roi dans Paris.

M. de Talleyrand, plein de confiance dans la capacité de M. Decazes, se rendit, dès le 7 juillet, à Saint-Denis, près du Roi, pour arrêter les dernières dispositions. La rentrée du Roi dans Paris devait avoir lieu le lendemain.

Au moment où le cortége royal allait partir de Saint-Denis et se mettre en route pour Paris, le colonel de la gendarmerie arrive tout essoufflé, il demande que le cortége royal fasse son entrée par la barrière de Clichy : « Des gens malintentionnés, dit-il, attendent le Roi sur la ligne désignée, et je craindrais un attentat. — Je n'ai pas le malheur de me défier de mon peuple, répondit Louis XVIII : j'entrerai par le quartier le plus populeux. »

Des ordonnances, signées du 7 juillet, nommèrent M. Decazes préfet de police, complétèrent le ministère, et prescrivirent à tous les fonctionnaires qui étaient en activité de service le 1er mars de reprendre immédiatement leurs fonctions. M. de Bondy, qui avait été nommé préfet de la Seine après le 20 mars, et qui, sans doute, n'avait pas lu l'ordonnance du Roi, s'apprêtait à se rendre à la barrière à la tête du conseil municipal, pour offrir au Roi les hommages de la bonne ville de Paris ; son discours était fait. On eut beaucoup de peine à lui faire comprendre que l'ancien préfet de la Seine, M. de Chabrol, était rétabli dans ses fonctions, et que, lui, devait se retirer. Le ministère était composé, comme on se le rappelle, de M. de Talleyrand, de Fouché, du baron Louis, du baron Pasquier, du maréchal Gouvion Saint-Cyr et du marquis de Jaucourt. Le duc de Richelieu était ministre de la maison du Roi ; M. Pasquier, ministre de la justice, était chargé provisoirement de l'intérieur. Ce ministère était réservé pour M. Pozzo di Borgo, ambassadeur de

l'empereur de Russie à Paris, que proposait et que protégeait M. de Talleyrand.

On fut fort surpris que le nom de Fouché se trouvât sur cette liste. L'influence de M. de Talleyrand sur le roi Louis XVIII ne suffisait pas à expliquer que la police générale du royaume fût confiée, sous la Restauration, à l'homme qui, la veille, servait Napoléon, et dont le nom rappelait les actes les plus sanglants de 93.

Je suis en mesure de fournir à ce sujet des explications et des renseignements jusqu'ici inconnus.

Le roi Louis XVIII était un homme de beaucoup d'esprit et d'une haute intelligence, d'un caractère bienveillant et plein de modération. Quoi qu'on en ait pu dire, il n'aimait pas la Révolution ; mais il faisait aux idées de 1789 les plus larges concessions, estimant que si ces concessions n'étaient point accordées de bonne grâce, les idées de 89 prendraient leur revanche et demanderaient bien au-delà des satisfactions avec lesquelles on pourrait les contenir. C'est ainsi que le Roi avait consenti à donner la Charte de 1814. Ce prince était constitutionnel selon sa charte ; il allait même plus loin, il n'éprouvait pas de répugnance personnelle pour les hommes politiques qui s'étaient formés pendant la Révolution et qui avaient servi les gouvernements précédents, pourvu que ces hommes fussent restés honorables et dignes de quelque confiance.

A l'exception de Fouché, les ministres et le préfet de po-

lice nommés par le Roi appartenaient tous au parti constitutionnel : ils aimaient le Roi et la monarchie, la Restauration et la Charte, l'ordre et la liberté ; le nom de Fouché faisait tache au milieu de ses collègues. Le choix de Fouché était-il un acte de la libre volonté du Roi? Je touche ici à l'un des points les plus importants de l'histoire de ce temps.

Il n'est plus douteux pour personne que Fouché, avant le retour des Bourbons en 1815, en même temps qu'il servait Napoléon comme ministre de la police, s'était mis en relation à Gand avec *Monsieur*, comte d'Artois, à Londres avec le duc d'Orléans, et à Vienne avec M. de Metternich ; il voulait être en mesure de servir l'Empereur s'il parvenait à fonder son nouvel empire, ou de servir le gouvernement nouveau qui lui succéderait si Napoléon était vaincu. La chute de l'Empire paraissait à peu près certaine à Fouché.

Le ministre de la police générale avait toujours à ses ordres un grand nombre d'agents, dont quelques-uns étaient fort habiles et fort expérimentés. Montrond, accrédité depuis longtemps auprès du prince de Metternich, était de ce nombre, et il m'a dit lui-même que, pendant les Cent-Jours, il reçut de Fouché plus d'une mission pour Londres et pour Vienne. « Napoléon soupçonnait les intrigues de Fouché, il était très mécontent de lui ; mais il n'osait le destituer, disent les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, parce qu'il croyait le surveiller mieux en l'ayant sous la main. » Ces historiens ajoutent encore : « Fouché a avoué plus

tard qu'il prévoyait que Bonaparte ne pourrait pas se soutenir. » C'était un grand homme, disait Fouché; mais il était devenu fou. J'ai dû faire ce que j'ai fait : j'ai préféré le bien de la France à toute autre considération. » De son côté, Napoléon disait à ses intimes que les manœuvres de Fouché ne décideraient pas seules du sort de la France. « Pour m'occuper de lui, attendons une victoire! » Cependant on remarquait que le ministre de la police rédigeait ses rapports de manière à en faire des comptes-rendus sur la situation intérieure de la France plus utiles au Roi qu'à Napoléon. « Cette remarque n'échappa point sans doute à ce dernier; aussi on ne comprend point sa patience » (1).

A Vienne, Fouché s'appliquait à se tenir en bons termes avec M. de Talleyrand et avec M. de Metternich pour le cas d'une seconde restauration du roi Louis XVIII, et aussi pour un rapprochement de l'Autriche et de la France au profit de l'empereur Napoléon ou de son fils.

A Londres, il faisait insinuer au duc d'Orléans que si Napoléon était vaincu par l'Europe, la branche cadette conviendrait mieux sur le trône, à la France et à l'Europe elle-même, que les Bourbons de la branche aînée. Il se vantait d'apporter

---

(1) *Histoire parlementaire de la Révolution française, depuis* 1789 *jusqu'à* 1815, par Buchez et Roux-Lavergne, t. XL, p. 117. M. Buchez a été président de l'Assemblée constituante en 1848.

l'appui des libéraux et surtout des révolutionnaires. Le duc d'Orléans se montra peu disposé à entrer en négociations avec Fouché, soit parce qu'il ne lui inspirait aucune confiance, soit parce que, parent loyal et sujet fidèle, il ne voulait pas entrer dans un complot ourdi contre les aînés de sa race.

A Gand, Fouché ne correspondait qu'avec le comte d'Artois; il jugeait avec raison qu'il était plus facile de pénétrer très avant dans la confiance de Monsieur. Ces relations avec Fouché étaient certainement antérieures à la première restauration et dataient sans doute de l'époque de sa disgrâce auprès de l'empereur Napoléon.

Le 23 avril 1814 (j'insiste sur cette date), l'Empereur couchait à Lyon et se rendait à l'île d'Elbe, qui lui fut attribuée en toute souveraineté. Ce même jour, Fouché écrivait la lettre suivante au prince de Talleyrand :

LETTRE DU DUC D'OTRANTE AU PRINCE DE TALLEYRAND.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Altesse deux lettres, au lieu d'une que je lui avais promise. J'ai pensé qu'il convenait de faire connaître à Monsieur la lettre que j'écris à Bonaparte. J'ai ajouté quelques réflexions qui m'ont paru nécessaires dans cette circonstance. Votre Altesse sait que ceux dont je ne partage pas les inquiétudes me soupçonnent d'avoir fait quelques transactions pusillanimes.

Je me rendrai chez Votre Altesse à cinq heures et demie, et j'aurai

l'honneur de dîner avec elle. Elle peut compter que je saisirai toutes les occasions de la voir et de profiter de ses entretiens.

Le duc D'OTRANTE.

23 avril 1814.

P. S. Je prie Votre Altesse de se charger de faire passer la lettre à Bonaparte, quand elle l'aura communiquée à Monsieur.

Les deux lettres incluses sous le même pli étaient deux copies de la même lettre qu'il écrivait à l'Empereur, parti depuis trois jours pour l'île d'Elbe. L'une et l'autre copie étaient signées de la main du duc d'Otrante, qui avait même pris le soin de parapher le *post-scriptum* sur chaque copie.

Voici cette lettre à l'Empereur, qui, je crois, est aujourd'hui publiée en son entier pour la première fois :

SIRE,

Lorsque la France et une partie de l'Europe étaient à vos pieds, j'ai osé, pour vous servir, au risque de vous déplaire, vous faire entendre constamment la vérité. Aujourd'hui que vous êtes dans le malheur, je crains bien davantage de vous blesser en vous parlant un langage sincère; mais je vous le dois, puisqu'il vous est utile et même nécessaire.

Vous avez accepté pour retraite l'île d'Elbe et sa souveraineté. Je prête une oreille attentive à tout ce qu'on dit de cette souveraineté et de cette île : je crois devoir vous assurer que la situation de cette île dans l'Europe ne convient pas à la vôtre, et que le titre de souverain de quelques arpents de terre convient moins encore à celui qui a possédé un immense empire.

Je vous prie de peser ces deux considérations, et vous sentirez combien l'une et l'autre sont fondées.

L'île d'Elbe est assez voisine de l'Afrique, de la Grèce, de l'Espagne; elle touche presque aux côtes de l'Italie et de France : de cette île, la mer, les vents et une felouque peuvent transporter rapidement dans tous les pays les plus exposés à des mouvements, à des événements, à des révolutions. Aujourd'hui, il n'y a encore nulle part de stabilité. Dans cette mobilité actuelle des nations, un génie tel que le vôtre donnera toujours des inquiétudes et des soupçons aux puissances. Vous serez accusé sans être coupable; mais sans être coupable vous ferez du mal, car des alarmes sont un grand mal pour les gouvernements et pour les peuples.

Le roi qui va régner sur la France ne voudra régner que par la justice; mais vous savez combien de passions environnent un trône, et combien les haines sont habiles à donner à une calomnie les couleurs d'une vérité!

Les titres que vous conservez, en rappelant à chaque instant ce que vous avez perdu, ne peuvent servir qu'à rendre vos regrets plus amers, ils ne paraîtront pas un reste, mais une représentation bien vaine de tant de grandeurs évanouies; je dis plus, sans vous honorer, ils vous exposeront davantage. On dira que vous ne gardez ces titres que parce que vous gardez toutes vos prétentions; on dira que le rocher d'Elbe est le point d'appui sur lequel vous placerez les leviers avec lesquels vous chercherez à soulever le monde.

Permettez-moi de vous dire ma pensée tout entière, elle est le résultat de mûres réflexions : il serait plus glorieux et plus consolant pour vous de vivre en simple citoyen, et aujourd'hui l'asile le plus sûr et le plus convenable pour un homme tel que vous, ce sont les États-Unis d'Amérique.

Là, vous recommencerez votre existence au milieu de ces peuples, assez neufs encore; ils sauront admirer votre génie sans le craindre. Vous y serez sous la protection de ces lois égales et inviolables pour tout ce qui respire dans la patrie des Franklin, des Washington et des Jefferson. Vous prouverez à ces peuples que, si vous aviez reçu la naissance au milieu d'eux, vous auriez senti, pensé et voté comme eux;

que vous auriez préféré leurs vertus et leurs libertés à toutes les dominations de la terre.

J'ai l'honneur d'être avec respect de Votre Majesté,

Le très humble serviteur,

Le duc D'OTRANTE.

Paris, le 23 avril 1814.

P.-S. Je dois déclarer à Votre Majesté que je n'ai pris conseil de personne en vous écrivant cette lettre, et que je n'ai reçu aucune insinuation.

M. de Talleyrand communiqua à Monsieur une de ces copies, et envoya l'autre à l'Empereur. Celle que j'ai entre les mains est celle qui avait été mise sous les yeux de Monsieur et que retint le prince de Talleyrand.

J'ai en ma possession les deux pièces dont il est ici question. La lettre écrite à M. de Talleyrand est tout entière de la main de Fouché. La lettre écrite à l'Empereur, d'une belle expédition, porte la signature du duc d'Otrante, avec paraphe. Le *post-scriptum* reproduit seulement le même paraphe.

L'Empereur reçut la lettre de Fouché, on n'en saurait douter après le témoignage des auteurs de l'*Histoire parlementaire de la Révolution :*

« On ne comprend point, disent-ils, la patience de Napoléon envers Fouché, surtout lorsqu'on lit la lettre suivante, que nous avons omise dans notre dernier volume et

que l'ex-ministre adressait à l'île d'Elbe. Nous saisissons cette occasion d'en citer les principaux passages » (1).

Les auteurs de l'*Histoire parlementaire de la Révolution* omettent le *post-scriptum* curieux de la lettre de Fouché :

« Je dois déclarer à Votre Majesté que je n'ai pris conseil de personne et que je n'ai reçu aucune insinuation. »

Cette lettre, comme je viens de le montrer, avait été communiquée au prince de Talleyrand et au comte d'Artois. Voilà donc un point bien acquis. On a peine à comprendre une telle duplicité, et l'on regrette de voir Monsieur, si loyal, si pur et si honnête, mêlé aux perfidies de ces deux hommes.

Au moment où la Restauration s'accomplissait en 1814, Talleyrand et Fouché s'entendaient pour tromper encore l'empereur Napoléon, par leurs communications, et cherchaient à l'éloigner de l'île d'Elbe. Ils agissaient de concert avec M. le comte d'Artois, qui trouvait en eux des serviteurs dévoués et ardents pour la cause royale. Les rapports intimes et confidentiels établis par Fouché avec le comte d'Artois, évidemment avant la Restauration de 1814, continuèrent après la Restauration; ils se resserrèrent même. Le comte d'Artois avait avec Fouché des conférences mysté-

---

(1) *Histoire parlementaire de la Révolution*, t. XL, p. 117.

rieuses, dans lesquelles ce dernier ne manquait pas de se donner pour l'arbitre suprême des destinées et des sentiments du parti révolutionnaire, dont il effrayait le prince. Au besoin, M. de Talleyrand venait en aide à Fouché : il le recommandait au comte d'Artois comme l'auxiliaire le plus utile et le plus indispensable.

Louis XVIII ignorait ces rapports de son frère avec Fouché ; il ne savait que ce que Talleyrand et Fouché jugeaient à propos de lui communiquer, et c'était le moins possible. Les Cent-Jours n'interrompirent pas les secrètes relations de Fouché avec Monsieur ; devenu ministre de la nouvelle police impériale, Fouché était par cela même un agent plus important et pouvant rendre plus de services aux princes.

J'ai dit que Fouché n'inspirait aucune confiance au Roi ; le duc et la duchesse d'Angoulême et le duc de Berry, qui n'étaient point dans tous les secrets, avaient pour Fouché une répugnance invincible ; c'était aussi le sentiment des serviteurs les plus fidèles de la Restauration. Toute la famille royale, à l'exception du comte d'Artois, croyait bien plus aux trahisons de Fouché qu'à son dévoûment ; on avait remarqué certaines circonstances étranges de sa conduite, et on le soupçonnait d'une participation très active à tous les complots qui n'avaient cessé de menacer le gouvernement du Roi. Dans le mois de mars 1815, on le regarda comme un des promoteurs du retour de Napoléon, le comte d'Artois lui-même ne savait qu'en penser.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, M. de Bourrienne avait été appelé à la préfecture de police, en remplacement de M. d'André, par une ordonnance du 12 mars 1815. Les *Mémoires* de M. de Bourrienne contiennent un passage digne de remarque : il concerne Fouché et raconte qu'il fut l'objet d'une mesure très sévère, tant il s'élevait de toutes parts des soupçons contre lui. Je laisse parler M. de Bourrienne :

« Il était bien tard, comme on peut en juger, quand je fus nommé préfet de police. Mais, enfin, c'était une preuve de dévoûment à donner au Roi, et je ne me souvins pas de la brusquerie avec laquelle j'avais été mis, sans autre forme de procès, à la porte de la direction générale des postes. En acceptant, j'étais bien convaincu de l'inutilité de toutes les mesures qu'on voudrait que je prisse pour arrêter le cours des événements qui nous menaçaient. Ayant été introduit dans le cabinet du Roi, Sa Majesté me demanda ce que je pensais de la situation des affaires. « Je pense, Sire, que Bonaparte sera ici dans cinq ou six jours. — Comment, monsieur ? — Oui, Sire. — Mais toutes les mesures sont prises, les ordres donnés, les maréchaux me sont fidèles. — Sire, je ne suspecte la fidélité de personne, mais je puis assurer à Votre Majesté que, puisque Bonaparte est débarqué, il sera ici avant huit jours. Je le connais et Votre Majesté ne le connaît pas comme moi : mais j'oserai, Sire, assurer à Votre Majesté avec la même certitude qu'il n'y sera pas dans six mois ; il fera des folies qui le perdront. — Monsieur de Bourrienne, j'augure mieux des événements ; mais enfin, si le malheur veut que je quitte encore la France et que votre seconde prédiction s'accomplisse, vous pourrez compter sur moi. » Le Roi, pendant ce court entretien, me parut calme et résigné à son sort avec cette dignité que donnent la conscience de ses droits et une philosophie éprouvée par le malheur.

« Le lendemain j'allai encore au Château, et l'on peut penser que, dans les circonstances périlleuses où nous nous trouvions, je m'y rendais tous les jours, et plutôt deux fois qu'une. Ce jour-là on me remit une liste de vingt-cinq personnes que l'on me donnait l'ordre de faire arrêter. Je me permis de faire observer que, non-seulement de pareilles arrestations étaient complétement inutiles, mais qu'elles seraient de nature à

produire un effet très nuisible dans le moment critique où nous étions : — Rien, ajoutai-je, ne me semble plus dangereux que de poursuivre vingt-cinq personnes marquantes ou du moins très connues ; cela ne servira qu'à désigner des chefs aux mécontents, aux partisans de Napoléon. D'ailleurs, qu'en ferez-vous ? Celui dont on les déclare les agents sera ici dans cinq jours. Ce temps peut-il suffire pour faire vingt-cinq instructions et commencer vingt-cinq procédures ? Car je ne pense pas qu'on soit dans l'intention de les juger sans procès. J'ai la conviction qu'une surveillance active suffira pour empêcher qu'aucun d'eux ne remue. Il ne faut pas renouveler les temps affreux des suspects ; et est-il possible de prouver en si peu de temps que des accusés soient coupables ?

« J'eus beau multiplier les raisons qui venaient de ma conviction, ajouter d'autres observations à celles que l'on vient de lire, elles ne produisirent pas tout l'effet que j'en attendais ; cependant on se relâcha à peu près sur vingt-trois des vingt-cinq personnes désignées, mais on insista plus que jamais pour que je fisse arrêter Fouché et Davoust ; le Roi surtout répéta plusieurs fois : — Je veux que vous fassiez arrêter Fouché. — Sire, je supplie Votre Majesté de considérer l'inutilité..... — Je veux absolument que vous fassiez arrêter Fouché..... Au surplus, je suis sûr que vous le manquerez; car d'André n'a pas pu l'arrêter.

« L'ordre était tellement formel que je dus obéir à la volonté du Roi. On verra bientôt et les mesures que je pris pour l'arrestation de Fouché et la manière dont il y échappa. Je sortis donc des Tuileries emportant la liste que j'avais reçue. J'en conserve l'autographe de la main de M. de Blacas et je copie ici fidèlement ce précieux manuscrit, sans y rien changer et sans même restituer à quelques noms propres leur orthographe :

FOUCHÉ,
DAVOUST,
LECOMTE, rue du Bac, au coin de celle de l'Université; il a les fonds de Fouché.
GAILLARD, conseiller à la cour royale.
HINGUERLOT,
LE MAIRE,
GÉRARD,
MÉJEAN,
LEGRAND,
ÉTIENNE,
ROVIGO,
RÉAL,
MOUNIER,
ARNAULD,
NORVINS,

BOUVIER-DUMOLARD,
MARET,
DUVIQUET,
PATRIS,
LAVALETTE,
SIÉYÈS,
PIERRE PIERRE,
FLAO,
EXELMANCE,
JOS. THUROT.

« Il était plus de minuit quand je fis mon installation nocturne à la Préfecture de police; j'étais on ne peut plus contrarié de l'obligation que le Roi m'avait imposée de faire arrêter Fouché, mais il fallait bien obéir, et il n'y avait pas un instant à perdre. Je communiquai cet ordre à M. Foudras qui, sans se déconcerter, me répondit : — Puisqu'on veut le faire arrêter, nous l'aurons demain, soyez tranquille. — Nous arrêtâmes toutes les dispositions nécessaires, et, le lendemain, mes agents se présentèrent à l'hôtel du duc d'Otrante, rue d'Artois. Sur l'exhibition de l'ordre qui fut montré à Fouché : — Comment!... dit-il, mais cet ordre est nul, il ne signifie rien; il vient du préfet de police. — A mon sens, Fouché avait raison, car enfin ma nomination, datant de la nuit même, n'avait pu encore être notifiée légalement. Quoi qu'il en soit, sur le refus de Fouché de suivre mes agents, quelques-uns d'entre eux se transportèrent à l'état-major de la garde nationale pour demander main-forte, en cas de besoin, au général Dessolles. Celui-ci se rendit aux Tuileries, afin de prendre les ordres du Roi, et pendant ces allées et ces venues, Fouché, conservant tout son sang-froid, et causant avec ceux de mes agents qui étaient restés auprès de lui, feignit de passer dans une pièce à côté pour y satisfaire un besoin; mais la porte qu'il ouvrit donnait sur un couloir noir, où il laissa mes pauvres agents enfermés au milieu de l'obscurité; quant à lui, il gagna la rue Taitbout, où il monta en voiture, et se sauva. Voilà où se réduit toute la fameuse histoire de l'arrestation de Fouché.

« Quant à Davoust, le mal qu'il m'a fait, le mal plus grand encore qu'il avait voulu me faire, me lièrent les mains. Je ne fais point ici le faux généreux, car j'avoue hautement la haine profonde que je lui portais; mais cette haine même lui servit de sauve-garde; je ne voulais pas que l'on pût supposer qu'en le faisant arrêter, j'étais mu par un esprit de vengeance. Je le fis seulement surveiller, ainsi que mon devoir me commandait de le faire, et je le laissai tranquille. Les vingt-trois autres personnes ont été, pour moi, comme si elles n'eussent pas existé, et peut-être en est-il parmi elles qui n'apprendront qu'en lisant mes *Mémoires* combien elles étaient devenues dangereuses. Dans tous les cas,

je puis assurer qu'aucune ne peut élever contre moi la moindre plainte, ni même la moindre réclamation. Je n'ai droit pour cela à aucune reconnaissance de leur part, et si j'ai agi comme je l'ai fait, c'est que cette manière d'agir était conforme à mes principes, et les événements m'ont prouvé qu'en cela je n'avais pas eu tort; aussi n'est-ce que comme pièce historique que je publie la liste qui précède. »

C'est dans le même intérêt qne j'ai voulu reproduire ces pages des *Mémoires* de M. de Bourrienne, avec la liste des proscrits du 15 mars ; car cette liste, rapprochée des deux lettres que j'ai données plus haut, acquiert une valeur que Bourrienne ne lui connaissait pas. Nous trouvons dans les *Mémoires* de Bourrienne la preuve incontestable que Louis XVIII ignorait les relations du comte d'Artois avec Fouché ; aux yeux du Roi, Fouché était toujours l'ennemi de sa couronne et de sa dynastie, ennemi actif et dangereux qu'il fallait mettre hors d'état de continuer ses complots et ses intrigues. On peut juger, par l'insistance que Louis XVIII mettait le 15 mars à le faire arrêter, de la répugnance qu'il dut éprouver à le nommer ministre de la police à son retour de Gand. Le protecteur de Fouché, c'est-à-dire Monsieur, et le prince de Talleyrand triomphèrent de cette répugnance ; ils furent probablement secondés par le duc de Wellington, généralissime des armées alliées, influent sur l'esprit du Roi, à qui on avait persuadé que la participation de Fouché au gouvernement royal serait d'autant plus utile qu'il connaissait tous les secrets du gouvernement impérial, de ceux qui l'avaient servi, et qu'il pourrait exécuter efficacement les me-

sures de répression qui deviendraient peut-être nécessaires. Je possède la minute autographe de la liste publiée par M. de Bourrienne, écrite en entier de la main de M. de Blacas ; on y lit en effet l'adresse de M. Lecomte, avec cette mention : « Il a les fonds de Fouché. » N'était-ce pas le recommander à l'attention particulière du préfet de police ? Quant à M. Gaillard, conseiller à la cour royale, c'était un ami intime de Fouché, un de ses confidents. Ce M. Gaillard est mort conseiller à la Cour de cassation ; il était, comme Fouché, un ancien père de l'Oratoire : c'est dans cette communauté qu'ils s'étaient connus. Après la chute et pendant l'exil de Fouché, M. Gaillard était son correspondant et son conseil.

L'admission de Fouché dans les conseils du Roi fut décidée à Cambrai.

On sait que Louis XVIII s'arrêta dans cette ville ; c'est de Cambrai qu'il data sa proclamation du 28 juin.

A Cambrai, le Roi était entouré de quelques-uns des princes de sa famille et d'un grand nombre de serviteurs qui se montraient pleins de zèle et de dévoûment. Plusieurs hommes politiques étaient partis avec le Roi et l'avaient accompagné dans son exil ; d'autres étaient venus le rejoindre à Gand ; quelques-uns étaient accourus au devant de lui depuis que son retour était prochain. Parmi toutes ces personnes très royalistes et cependant d'opinions très diverses, on remarquait autour du Roi M. de Chateaubriand, M. Guizot, le

duc de Feltre et le baron de Vitrolles. Le comte de Blacas n'y était point ; il avait quitté le roi à Gand sur les instances réitérées de M. Guizot parlant au nom du comité des royalistes constitutionnels de Paris ; mais M. de Blacas était plus que représenté par son ami M. de Vitrolles, qui partageait toutes ses opinions, et qui en poursuivait le triomphe avec la plus vive ardeur. Le baron de Vitrolles avait toute la confiance de M. le comte d'Artois. Plusieurs conseils furent tenus à Cambrai pour déterminer la marche du gouvernement. Les plus imprudents et les moins clairvoyants soutinrent avec beaucoup de résolution et d'insistance qu'il fallait absolument revenir sur toutes les concessions faites à la Révolution en 1814, supprimer la Charte, et substituer au régime constitutionnel un régime qui se rapprochât de l'ancienne monarchie. Au fond c'était là l'opinion de M. de Vitrolles, qui s'en expliquait cependant avec ménagement, afin de ne pas heurter le Roi : M. de Vitrolles conseillait une rupture complète avec les hommes et les choses de la Révolution ; il pensait que le Roi devait gouverner en s'appuyant exclusivement sur les royalistes, sur le parti de l'émigration ; il voulait qu'on punît sévèrement les complices du retour de Napoléon, et qu'on frappât les hommes les plus compromis du parti révolutionnaire, bonapartistes ou républicains. M. de Vitrolles ne s'effrayait pas cependant de l'entrée de Fouché dans le ministère ; il comptait, au contraire, sur son énergie : il

pensait avec raison que Fouché n'hésiterait pas à donner tous les gages qu'on lui demanderait pour se faire pardonner son passé.

Le Roi repoussa tous ces imprudents conseils et déclara qu'éclairé par l'expérience de 1814, il s'efforcerait de se placer au milieu des partis extrêmes et de rallier à la monarchie tout ce qui serait sage, honnête et désintéressé : il ne voulait pas être le roi d'un parti, mais le roi de la France ; il consentit même à accepter Fouché comme ministre de la police générale.

Après la rentrée du Roi à Paris, Fouché se montra peu satisfait : le portefeuille de la police générale ne suffisait point à son ambition ; il trouvait étrange qu'on ne lui eût pas confié en même temps le ministère de l'intérieur ; il demanda même à faire partie de la Chambre des pairs. Monsieur appuyait toutes ces prétentions ; mais le roi Louis XVIII répondait qu'il n'était ni sage ni digne de donner à cet homme une si grande importance et une si grande autorité ; que c'était déjà beaucoup de l'avoir admis dans son conseil, et qu'il ne lui accorderait jamais dans la Chambre des pairs un siége inamovible et peut-être héréditaire. Le ministère fut définitivement constitué par une ordonnance du 9 juillet 1815. Le baron de Vitrolles fut nommé ministre d'État, et on créa pour lui les fonctions importantes de secrétaire du conseil des ministres ; M. le comte Molé, qui avait été conseiller d'État pendant les Cent-Jours, fut pourvu de la di-

rection générale des ponts-et-chaussées. Le gouvernement commença à fonctionner.

L'ancienne Chambre des députés, qui existait avant le 20 mars, fut régulièrement dissoute par une ordonnance du 13 juillet. On fit de nouvelles élections dans le courant du mois d'août : elles amenèrent cette Chambre dite *introuvable*, passionnée, ardente, qui poussa le gouvernement dans une réaction si violente, que la monarchie eût été infailliblement perdue, si la sagesse et l'habileté du Roi n'avaient pas conjuré le danger lorsqu'il en était encore temps.

Je n'écris point ici une histoire de la Restauration; toutefois, une pareille tâche, bien que tentée par plusieurs écrivains d'un très grand mérite, n'a peut-être pas encore été complétement remplie. Peut-être sommes-nous trop près de ces curieux temps. Tous les documents n'ont point été mis au grand jour; on m'en a communiqué un petit nombre dont je suis autorisé à faire des extraits ou à reproduire la substance : heureux si je puis, dans ces Mémoires, répandre la lumière de la vérité sur quelques faits et sur quelques hommes de notre histoire contemporaine! Jamais peut-être un gouvernement nouveau ne se trouva aux prises avec des difficultés et des entraves comparables à celles que rencontra le gouvernement de Louis XVIII. Difficultés à l'intérieur provenant de la multiplicité des partis, de leurs violences et des exigences incessantes du parti vainqueur. Difficultés au

dehors : la France était envahie par les armées étrangères, qui non-seulement occupaient Paris, mais aussi toutes les provinces situées entre Paris et les frontières du Nord et de l'Est. Les cabinets de l'Europe avaient conservé un ressentiment profond de la crise des Cent-Jours ; les puissances s'en prévalaient pour ne voir dans la France qu'un foyer perpétuel de troubles et d'agitations révolutionnaires menaçant sans cesse la paix du monde. Dans quelques chancelleries on disait qu'on avait fait une faute en 1814 en laissant la France grande et puissante, que le moment de tout réparer était venu, qu'il suffirait pour cela d'enlever à la France les provinces qui complétaient son unité, et dans lesquelles ses rois avaient construit tant de places fortes d'un ensemble formidable ; enfin les cabinets étrangers étaient résolus à nous imposer une contribution de guerre accablante, payable dans de très courts délais. En même temps que la France était en proie à des divisions intestines, elle avait donc aussi à défendre, contre l'Europe coalisée, son honneur, son indépendance, l'intégrité de son territoire et ses finances réduites à la plus grande détresse.

Ce fut donc un grand grand acte de courage et de dévoûment qu'accomplirent ceux qui n'hésitèrent pas à donner leur concours au roi Louis XVIII dans des temps si difficiles.

Il se produisit bientôt un incident qui, d'abord peu grave, eut cependant des conséquences assez imprévues. L'empe-

reur de Russie était à Paris fort mal avec M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, dont il avait eu à se plaindre au congrès de Vienne. On sait qu'à la seconde Restauration l'empereur Alexandre n'accepta pas, comme à la première, l'hospitalité de M. de Talleyrand. L'empereur de Russie reprochait à M. de Talleyrand deux perfidies : 1° au congrès de Vienne M. de Talleyrand avait fait bon marché des intérêts de la Russie pour former une alliance avec M. de Metternich et lord Castlereagh (1); 2° vers ce même temps M. de Talleyrand avait traversé un projet de mariage avec le duc de Berry, conçu par Alexandre pour sa sœur la grande-duchesse Catherine, veuve du prince de Holstein - Oldenbourg. Alexandre, désirant vivement cette union, en avait entretenu le prince de Talleyrand, et lui avait même demandé son concours. Le ministre des affaires étrangères de France avait, au contraire, usé de son influence et de son ascendant sur Louis XVIII pour qu'il repoussât ce projet de mariage. L'empereur de Russie avait conservé de cette conduite un amer ressentiment qui ne demandait qu'une occasion pour éclater.

L'empereur de Russie était installé au palais de l'Élysée, et il y avait établi sa maison avant même que les réparations nécessaires fussent terminées. Un jour, le Roi fut

---

(1) Voir le chap. 5 du tom. Ier de ces Mémoires.

informé qu'on avait tenté d'empoisonner son allié l'empereur Alexandre. Du poison avait, disait-on, été introduit dans une bouteille de bière qui devait être servie sur la table de l'empereur, habitué à cette boisson ; le Roi, troublé, fait avertir M. de Talleyrand et lui ordonne de prescrire toutes les mesures pour découvrir l'auteur du crime si la tentative est en effet constatée. Ce ministre, qui était aussi président du conseil, fait appeler M. Decazes, préfet de police, lui communique les ordres du Roi, et lui dit qu'il devra se rendre aux Tuileries pour présenter son rapport à Sa Majesté. M. Decazes vérifie d'abord les faits à l'Élysée ; on lui présente la prétendue bouteille empoisonnée ; elle était bouchée, scellée, à moitié vide : cette dernière circonstance rendit aux yeux du préfet de police l'accusation très suspecte. On ne servait point à Sa Majesté Impériale de bouteilles entamées ; cette bouteille avait d'ailleurs été trouvée confondue avec beaucoup d'autres. De toutes les recherches et de l'examen de M. Decazes, il résulta qu'il n'y avait rien de sérieux dans cette prétendue tentative d'empoisonnement.

Il courut au Château en informer le Roi. Ce fut un grand soulagement pour Louis XVIII qui ne pouvait pas supporter une incertitude. Louis XVIII pria M. Decazes de lui lire son rapport et en discuta avec lui toutes les observations. Il retint longtemps M. Decazes dans son cabinet et s'enquit de l'état de Paris. Le Roi apprit alors beaucoup de choses qu'il ignorait ; il constata que son préfet de police avait

étudié et connaissait bien la société, les partis politiques, les chefs de ces partis, les sentiments populaires, et l'influence des chefs sur les masses. M. Decazes eut un plein succès ; le Roi le voyait pour la première fois ; il fut frappé de sa physionomie expressive et douce, de son langage simple et naturel, de l'élégance de toute sa personne ; il rencontrait en lui un homme nouveau, dévoué à la monarchie légitime, exempt de préjugés, intelligent et habile, se rendant un compte exact de la situation dont il indiquait toutes les difficultés sans les exagérer, comprenant tous les rouages du gouvernement constitutionnel, un homme digne de confiance et lettré, un homme enfin selon son cœur et son esprit. Après cette longue conversation, le roi Louis XVIII, qui était curieux de toutes choses, demanda à M. Decazes s'il était le fils de madame Decaze, dont le mari était dans les finances avant 1789. « Non, Sire, répondit M. Decazes, et je dois dire à Votre Majesté que nos noms ne s'écrivent pas de même. » M. Decazes allait se retirer : « Comment se fait-il, ajouta le Roi, que je ne vous aie point encore vu ? — C'est qu'on m'a dit, Sire, que, selon l'étiquette et la hiérarchie de la cour, je n'avais point le travail direct avec le Roi, que je devais communiquer seulement avec le ministre de la police générale, et envoyer mes rapports au secrétaire du conseil, M. de Vitrolles, chargé de les communiquer, en cas de besoin, aux ministres réunis. »

Le Roi se récria vivement ; il ignorait cet arrangement et

il entendait, au contraire, voir lui-même le préfet de police sans intermédiaire, le voir souvent, le recevoir seul dans son cabinet, lire ses rapports et entendre ses explications. M. Decazes reçut l'ordre d'envoyer au Roi ses rapports de tous les jours, sous le couvert du baron Hue, premier valet de chambre, et de venir les lire lui-même dans le cabinet du Roi, lorsqu'il s'agirait d'affaires importantes. C'est ainsi que commencèrent et s'établirent entre M. Decazes et Louis XVIII des rapports personnels qui ne tardèrent point à devenir intimes. M. Decazes finit par inspirer au Roi une confiance absolue et une affection sincère, dont il se montra toujours digne.

M. de Vitrolles, qui était dans un salon d'attente, fut très surpris et peut-être irrité de voir le préfet de police sortir du cabinet du Roi. M. Decazes ne s'en inquiéta point, et à compter de ce jour il se conforma aux ordres qu'il venait de recevoir de Sa Majesté.

Cependant Fouché se montrait fidèle à sa mission : il était tout-à-fait l'homme de la réaction royaliste, et c'est ce qui explique la violence des mesures dont il fut l'auteur, ou tout au moins le principal agent.

Le 25 juillet, quinze jours après la rentrée du Roi, on lut avec un douloureux étonnement, dans *le Moniteur*, une ordonnance qui prescrivait l'arrestation et la mise en jugement de dix-neuf anciens grands fonctionnaires de l'Empire, lesquels devaient être traduits devant des conseils de

guerre, pour avoir trahi le Roi, pour avoir attaqué la France et son gouvernement à main armée, et pour s'être emparés du pouvoir. Le nom du maréchal Ney était en tête de cette liste fatale ; celui du colonel Labédoyère venait après. On y voyait aussi les noms des généraux Bertrand, Drouot, Cambronne, Drouet, Mouton-Duvernet, Clausel, Rovigo et celui du comte de La Valette, ancien directeur général des postes. Cette ordonnance frappait trente-huit autres personnages de l'ordre civil et de l'ordre militaire; il leur était enjoint de sortir de la ville de Paris et de se retirer dans l'intérieur de la France, dans les villes indiquées par le ministre de la police, en attendant qu'on eût statué sur le sort de ceux qui devraient être bannis du royaume ou livrés aux tribunaux. Le nom du maréchal Soult figurait le premier sur cette seconde liste; on y avait aussi inscrit le duc de Bassano, le comte Réal, le général comte de Lobau, les généraux Lamarque, Dejean, Exelmans et Vandamme, les conventionnels Thibaudeau, Carnot, Boulay (de la Meurthe), Barrère et Merlin. Cette ordonnance fut l'œuvre du ministre Fouché ; elle avait sans doute été exigée par le parti réactionnaire auquel il s'était donné ; ce qui est certain et ce que je peux affirmer, c'est que le travail se fit en dehors de M. Decazes, devenu suspect et qu'on se promettait bien d'éloigner le plus tôt possible de la préfecture de police, où il n'était plus qu'un surveillant dangereux.

L'intervention du préfet de police était indispensable pour l'expulsion de la ville de Paris des trente-huit bannis, et il fallut même qu'on le mît dans le secret quelques jours avant le 24 juillet. Fouché lui transmit en effet confidentiellement la liste de proscription, en lui recommandant de prendre ses mesures pour que tout fût prêt le jour même de la publication de l'ordonnance dans *le Moniteur.* Les personnes inscrites sur cette liste furent toutes prévenues du sort qui les attendait, pour qu'elles pussent obtenir, par des démarches, leur radiation. Cela fit du bruit; l'affaire fut portée devant le conseil des ministres, qui jusque-là avait tout ignoré. Le conseil proposa au Roi de rayer trente noms. Le Roi céda avec d'autant plus d'empressement qu'il avait déjà entendu les paroles d'opposition et les doléances de M. Decazes; Sa Majesté n'avait même consenti de prime-abord qu'avec une répugnance extrême à cet acte de rigueur. J'ai vu la liste complète, sur laquelle étaient portés les noms de M. de Montalivet, père de l'ancien ministre de l'intérieur, de madame de Flahaut, de madame Hamelin, de M. de Plancy, de Benjamin Constant, du général de Flahaut et du général Sébastiani.

Il existe une biographie inédite du comte Réal, dont on m'a donné communication; elle est fort détaillée, fort intime et accompagnée de pièces justificatives d'un grand intérêt. Voici ce que contient cette biographie sur les circonstances dont je viens de parler:

« M. le comte Réal avait connu M. Decazes pendant la première Restauration : il avait eu à se louer de ses relations; M. Decazes lui avait même rendu des services dont il était fort reconnaissant, et sa reconnaissance était partagée par sa famille. L'Empereur avait eu pour M. Decazes des dispositions plus ou moins bienveillantes, selon les circonstances. Lorsque après la mort de mademoiselle Muraire, qu'il perdit en 1806, après six mois seulement de mariage, M. Decazes, qui ressentait profondément cette perte, fut appelé auprès du roi Louis, en Hollande, sur la demande de son beau-père, il s'établit entre ce prince éclairé et lui des rapports de bienveillance de la part du prince et de dévoûment du côté du jeune magistrat, qui continuèrent même lorsqu'au bout de peu de mois celui-ci revint prendre ses fonctions judiciaires à Paris. M. Decazes, qui avait été nommé d'abord secrétaire des commandements de la Reine, puis conseiller de cabinet du roi de Hollande, conserva ce dernier titre à Paris, avec la surveillance des affaires particulières du prince en France, et entretint avec lui une correspondance suivie. Cette correspondance, interceptée par l'administration des postes, fut mise sous les yeux de l'Empereur, qui en fut très frappé et très intrigué; elle n'était pas signée, mais on finit par en connaître l'auteur. La position du correspondant, fort répandu dans la société de Paris, le mettait à même de connaître et de juger les événements avec supériorité. Ce jugement n'était pas toujours tel que l'Empereur pouvait le souhaiter. C'est à cette circonstance que l'on attribua le refus que fit l'Empereur de nommer M. Decazes avocat général à la Cour de cassation, poste pour lequel il avait été présenté seul par le grand-juge duc de Massa et par le procureur général Merlin. Vainement l'archichancelier Cambacérès, que Napoléon consulta sur le choix à faire, appuya-t-il celui de M. Decazes, l'Empereur fut inflexible. Cependant, il parut animé de sentiments plus favorables lorsque M. Decazes, qui avait été rejoindre le roi Louis, après son abdication, à Gratz, en Autriche, où il s'était retiré, revint à Paris. L'Empereur sut certainement gré au jeune magistrat de l'attachement qu'il conservait à son frère. Une chose singulière, c'est que lorsque le roi Louis, irrité de l'occupation de la Hollande par les troupes impériales, qui s'approchaient d'Amsterdam, abdiqua la couronne et quitta ses États, l'Empereur ignora complétement ce qu'il était devenu et craignit qu'il n'eût pris le parti de se retirer en Angleterre. Il fut rassuré par une lettre que le roi Louis avait écrite à M. Decazes du fond de la Bohême; cette lettre, retenue par la poste, fut mise sous les yeux de l'Empereur, qui connut ainsi la retraite de son frère.

« En 1815, M. Decazes, qui pourtant n'avait reçu aucune faveur des

Bourbons, refusa de prêter le nouveau serment à l'Empereur, et fit des efforts pour engager ses collègues de la Cour royale à suivre son exemple. Il fut destitué et arrêté. M. Réal, alors préfet de police, eut le regret d'être chargé par le duc d'Otrante de lui faire connaître cette décision. Pour en adoucir la riguéur, il passa lui-même chez M. Decazes, à qui il ne cacha pas le regret qu'il éprouvait de voir l'Empereur s'engager dans cette voie, dont il s'était vainement efforcé de le détourner. En même temps, il lui dit que l'ordre était de le faire arrêter s'il n'obéissait pas dans le délai fixé; mais que lui, Réal, était fort déterminé à ne pas se charger de l'exécution si elle devait entraîner des mesures de rigueur. M. Decazes protesta, et cependant quitta Paris au bout de deux ou trois jours sans être inquiété. Après le second retour de Louis XVIII, M. Decazes, nommé préfet de police, fut chargé d'une mission semblable envers Réal, qui reçut des égards non moins bienveillants, et qui, obligé de quitter la France, après la loi d'amnistie, fut rappelé en 1818 par le crédit de M. Decazes, devenu ministre de la police et, depuis, président du conseil.

« La liste d'exil sur laquelle était inscrit M. Decazes, au mois de mai, était de quatorze : il y avait l'abbé de Pradt, ancien archevêque de Malines, et le premier président Séguier; celle où figure M. Réal, au mois d'août suivant, était de soixante-huit : l'une et l'autre émanaient du duc d'Otrante, et étaient transmises par lui au préfet de police. M. Decazes, plus heureux que M. Réal, parvint à faire réduire la liste fatale, et s'il ne put faire supprimer le nom de Réal, celui-ci eut la ferme conviction qu'il n'en avait pas eu la possibilité. Il réussit mieux pour M. Benjamin Constant, qui était sur la première liste manuscrite communiquée aux exilés vers le milieu de juillet, et convertie en ordonnance le 24 seulement, réduite à trente-huit noms. M. Decazes se chargea de plaider la cause de l'écrivain publiciste, et remit à Louis XVIII une note de lui qui frappa beaucoup le spirituel monarque, et le détermina à rayer Benjamin Constant de sa propre main. »

Il y a lieu de croire que toutes ces informations sont exactes ; je ne doute pas de l'existence du décret impérial du mois de mai 1815, qui frappa de l'exil un certain nombre de personnes considérables, et notamment l'abbé de Pradt et le premier président Séguier. Je dois dire cependant qu'on

ne trouve point ce décret dans le *Bulletin des Lois* ni dans les collections, tandis qu'on y trouve celui du 12 mars, par lequel l'Empereur accordait une amnistie pleine et entière(1), à l'exception toutefois de treize personnes qui devaient être traduites devant les tribunaux et subir en cas de condamnation les peines portées au Code pénal. On sait aujourd'hui que ce décret du 12 mars, daté de Lyon, fut antidaté; il ne fut rendu à Paris que le 9 avril. L'Empereur demanda au général Bertrand son contre-seing pour ce décret; le général refusa.

Pour confirmer la seconde disposition de l'ordonnance du 24 juillet, je rapporterai quelques lignes des *Mémoires* de Barrère, compris parmi les exilés :

« ... J'appris que les nouveaux envahisseurs étaient devenus plus exigeants, et qu'ils ne parlaient que de proscriptions, d'exils, de fusillades et de toutes sortes de rigueurs contre les hommes de la Révolution et de l'Empire. — Voulant éclaircir mes doutes et connaître d'où venaient ces dispositions barbares, je me rendis le 15 juillet chez le ministre de la police générale, Fouché, qui venait d'être nommé par Louis XVIII à ces fonctions importantes dans de telles circonstances; quoiqu'il eût été l'un des plus ardents révolutionnaires et conventionnel votant la mort de Louis XVI. — Fouché m'avoua qu'il avait été question de bannir de France un certain nombre d'individus désignés dans

(1) Les treize personnes frappées par le décret du 12 mars sont : MM. Lynch, de Larochejaquelein, de Vitrolles, Alexis de Noailles, duc de Raguse, Sosthène de Larochefoucault, Bourrienne, Bellart, prince de Bénévent, comte de Beurnonville, comte de Jaucourt, duc de Dalberg, abbé de Montesquiou. Ni M. de Pradt, ni M. Séguier, ni M. Decazes, ne figurent sur cette liste.

les listes remises aux Tuileries, soit par le parti de l'émigration, soit par le corps diplomatique des alliés; mais qu'il espérait que ces projets de proscription s'évanouiraient devant le besoin urgent de concilier les esprits au lieu de les irriter. . . . .
. . . .

« Le 25 juillet, je me promenais sur le boulevart des Italiens, dans la matinée, lorsque les crieurs publics s'y répandirent en hurlant : « Grande ordonnance royale, qui bannit les généraux et les députés ! » J'achetai un exemplaire de cette ordonnance. Quel fut mon étonnement de me voir écrit sur la liste des *trente-huit*, après tout ce que m'avait dit Fouché de l'inutilité des démarches et des intrigues des ambassadeurs alliés.—Je vis dans cette ordonnance que je n'avais que trois jours pour sortir de Paris; mon premier mouvement fut d'aller consulter Fouché... — Fouché prévit sans doute mes reproches sur la fausse confiance qu'il m'avait inspirée et sur sa signature apposée à la liste de proscription dite des *trente-huit*. — Il m'envoya mon ancien collègue à la Chambre des représentants Manuel, qui vivait dans son intimité depuis 1814. En sortant du cabinet du ministre, Manuel me dit : « Fouché ne peut pas vous recevoir aujourd'hui, il a trop d'affaires à traiter; mais il vous fait savoir de n'avoir aucune inquiétude : tout cela aura un terme prochain, il ne s'agit que d'attendre quelques jours. »

La première fois que j'ai lu les *Mémoires* de Barrère, j'éprouvai, je l'avoue, un douloureux saisissement à la lecture du passage que je viens de citer. Manuel était mort depuis plusieurs années, et son nom réveillait encore dans mon esprit le souvenir de son ardeur patriotique et de son amour pour la liberté : je n'avais pas oublié ses mouvements d'éloquence dans la dernière séance de la Chambre des représentants, je n'avais pas oublié qu'il avait été expulsé de la Chambre des députés en 1823, pour avoir prononcé à la tribune ces paroles devenues historiques : « *La France, en 1814, a revu les Bourbons avec répugnance !* »

Qu'on juge de mon étonnement lorsque je retrouvai Manuel dans le cabinet de Fouché, ministre de la police du roi Louis XVIII, quinze jours après la dispersion de l'assemblée dont il était membre, remplissant auprès de l'auteur de l'ordonnance du 24 juillet les fonctions de la plus grande confiance. Ces deux hommes vivaient dans une étroite intimité depuis 1814, c'est-à-dire depuis que Fouché était devenu l'un des agents de M. le comte d'Artois. Le témoignage de Barrère ne m'aurait pas suffi pour briser l'idole du culte libéral de ma jeunesse, s'il n'eût été corroboré par le témoignage des deux éditeurs de ces mémoires, dont on ne saurait contester le caractère grave et impartial; certainement MM. Hippolyte Carnot et David d'Angers n'ont laissé subsister le fait raconté par Barrère qu'après en avoir constaté l'exactitude.

On sait quelles furent les fatales conséquences de la première disposition de l'ordonnance du 24 juillet : le maréchal Ney, le colonel Labédoyère, M. de La Valette et le général Mouton-Duvernet furent arrêtés, jugés et condamnés à la peine de mort. Drouot et Cambronne furent acquittés; les autres se dérobèrent par la fuite au sort qui les attendait. Ney et Labédoyère furent exécutés à Paris, Mouton-Duvernet à Lyon. La Valette put échapper au supplice par la fuite, la veille même de l'exécution. On alla plus loin ; des généraux qui n'avaient point été portés sur l'ordonnance furent poursuivis devant les tribunaux dans les départements et traduits

devant des conseils de guerre ; le général Chartran, condamné et exécuté à Lille ; les deux frères Faucher, maréchaux-de-camp, condamnés et fusillés à Bordeaux. Tristes et pénibles souvenirs qu'il est douloureux de rappeler ! Sans aucun doute, il faut faire peser la responsabilité de tous ces supplices sur la violence des partis qui exerçaient alors sur le gouvernement une déplorable et irrésistible influence. Fouché n'avait été nommé ministre qu'à la condition de se faire l'instrument de ces partis. Sa condescendance ou sa complicité était le prix du pardon qu'il croyait avoir reçu.

Aujourd'hui, après quarante années, lorsqu'on se souvient de quels hommes était composé le ministère d'alors, on s'étonne qu'ils ne se soient pas révoltés contre les excès de cette politique, si opposée à leur caractère, à leurs habitudes, à leurs mœurs, excès déplorables que condamnaient certainement leur bon sens, leur intelligence, comme leur cœur. On ne s'explique pas le silence et la faiblesse, je ne dirai pas de M. de Talleyrand, mais de MM. de Jaucourt, Pasquier, du baron Louis et du maréchal Gouvion-Saint-Cyr. C'est qu'on ne sait pas qu'ils étaient sans cesse obligés de lutter contre les fureurs de la réaction, qui les accusait eux-mêmes de trahison et de connivence avec les auteurs de la conspiration du 20 mars. Le roi Louis XVIII lui-même avait grand'peine à soutenir ses ministres, qui souvent se laissaient aller devant lui au découragement et au désespoir : « Ne m'abandonnez pas, leur disait-il, car si

vous m'abandonnez, je ne pourrai vous remplacer que par les chefs du parti qui vous attaque, et alors le nombre des victimes sera cent fois plus grand; et ces honorables personnages, cédant aux instances du Roi, se résignaient aux maux qu'ils ne pouvaient empêcher!

Le parti de la réaction ne se bornait pas à exiger des poursuites judiciaires contre les victimes qu'il avait désignées; trouvant les formes de la justice trop lentes, les hommes de ce parti frappaient quelquefois leurs ennemis de leur propre main : c'est ce qui se passa à Avignon, où le maréchal Brune fut égorgé; à Nîmes, où le général qui commandait fut poursuivi et gravement blessé, parce qu'il avait voulu s'opposer à des exécutions populaires et sanglantes; à Toulouse, où le général Ramel fut aussi massacré par des bandes forcenées presque sous les yeux du duc d'Angoulême et sans que le maire, M. de Villèle, pût empêcher ce crime, dont les détails font frissonner d'épouvante et d'horreur. Les partis étaient donc les maîtres du gouvernement dans les départements aussi bien qu'à Paris, et il faut que cette pression réactionnaire ait été bien puissante, puisqu'elle obtint du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, alors ministre de la guerre, une ordonnance qui prononça la destitution du maréchal Moncey et sa condamnation à trois mois de prison, pour avoir refusé de présider le conseil de guerre qui devait juger le maréchal Ney. Moncey, dans une lettre qu'il adressa au Roi, s'excusa en disant « qu'il ne

pouvait se résoudre à envoyer à la mort celui à qui tant de Français devaient la vie, tant de familles leurs fils, leurs époux et leurs parents. Ah! peut-être, si le malheureux Ney avait fait à Waterloo ce qu'il avait fait tant de fois ailleurs, peut-être ne serait-il pas traîné devant une commission militaire; peut-être ceux qui demandent aujourd'hui sa mort, imploreraient sa protecion. » Le maréchal Moncey pensait d'ailleurs que le conseil de guerre était incompétent, que le maréchal Ney devait être jugé par la Chambre des pairs, tant à cause de sa dignité que de la nature de l'accusation.

M. Decazes, préfet de police, n'eut qu'à faire exécuter, en ce qui le concernait, la seconde disposition de l'ordonnance du 24 juillet.

Je suis ici en contradiction avec M. de Chateaubriand, dont les *Mémoires d'Outre-Tombe* font peser sur M. Decazes la responsabilité de l'arrestation du maréchal Ney. L'illustre écrivain ajoute que M. Decazes, en faisant arrêter le maréchal à Aurillac (département du Cantal), avait servi le Roi mieux qu'il ne voulait l'être; il est probable. je dis plus, il est certain que Louis XVIII, qui n'aimait ni les rigueurs, ni les embarras, ni les difficultés, désirait que le maréchal Ney pût échapper aux poursuites judiciaires dirigées contre lui; c'était aussi le sentiment et l'espérance de ses ministres et même de Fouché, qui n'eût pas mieux demandé que l'ordonnance du 24 juillet, une fois rendue, ne reçût pas d'exécution. En cela je suis d'accord avec M. de

Chateaubriand ; mais l'illustre écrivain se trompe en ce qui concerne M. Decazes qui, indépendamment de ses opinions et de ses penchants personnels, n'ignorait pas que, pour bien s'établir dans l'esprit du Roi, il fallait lui éviter précisément ces anxiétés et ces embarras.

Le maréchal Ney fut arrêté par les volontaires royaux d'Aurillac, qui crurent faire preuve de zèle et de fidélité en mettant la main sur un des plus illustres maréchaux de l'Empire, signalé comme traître au Roi. Le préfet de police fut étranger à cette arrestation, qui se fit le 5 août 1815 au fond de l'Auvergne, dans le château de Bessonnis, situé à une petite distance d'Aurillac. Ce château appartenait à M. de Cantaloubre, parent du maréchal. Ney y fut découvert par sa propre imprudence. Le maréchal, en quittant Paris pour se soustraire aux recherches du parti réactionnaire, avait emporté avec lui un sabre remarquable par sa forme et par sa richesse, que l'Empereur portait en Égypte et dont il avait fait présent au maréchal. Ce sabre avait attiré l'attention de M. de Cantaloubre et de ses amis. Ce sabre resta même tout un jour sur le canapé du salon. On parla beaucoup à Aurillac de cette arme curieuse, qui avait appartenu à l'Empereur; on soupçonna bientôt que l'hôte de Bessonnis arrivé depuis peu était un bonapartiste fugitif, et la circonstance de la parenté qui liait le maréchal et le propriétaire du château fit bientôt dire que l'inconnu de Bessonnis pouvait bien être le maréchal Ney. Les têtes se

montèrent, et les volontaires royaux se réunirent spontanément pour se transporter à Bessonnis et pour s'y emparer de celui qui ne pouvait être que le proscrit du 24 juillet. Tout cela se fit sans l'intervention de l'autorité, qui ne donna aucun ordre. Un frère de M. de Cantaloubre, directeur des postes à Aurillac, et qui était aussi parent du maréchal, fut informé de l'expédition des volontaires royaux : il partit immédiatement pour prévenir son frère et le maréchal. Comme le moindre retard pouvait être fatal, il courut à travers champs malgré l'obscurité de la nuit, afin d'arriver plus vite ; malheureusement il tomba dans un fossé large et profond, se cassa une jambe et se trouva dans l'impossibilité non-seulement de continuer sa route, mais même de se relever. Le maréchal ne put donc être prévenu. Mais il avait encore une ressource : les volontaires royaux ne le connaissaient point, et lorsqu'ils arrivèrent au point du jour à Bessonnis, ce fut à lui qu'ils s'adressèrent pour demander le maréchal Ney. La fuite était donc encore possible. « Vous demandez le maréchal Ney, leur dit-il ; je vais vous le faire voir. » Arrivé avec eux dans l'appartement qu'il occupait : « C'est moi qui suis le maréchal. » Il se livra sans tenter aucune résistance; les volontaires royaux le ramenèrent à Aurillac. On le conduisit ensuite à Paris, où il arriva le 19 août 1815.

Sur la route d'Aurillac à Paris, le maréchal et les gendarmes qui le gardaient s'étaient momentanément arrêtés

dans une auberge ; vinrent à passer une quarantaine de vieux soldats renvoyés dans leurs foyers. Ils reconnurent le maréchal, et échangeant avec lui des regards significatifs, ils lui firent comprendre qu'ils pouvaient le délivrer. Les gendarmes paraissaient eux-mêmes disposés à se laisser faire violence et à céder devant le nombre. Un geste du maréchal eût suffi; mais le maréchal ne doutait pas de son acquittement.

La Chambre des pairs était presque au complet lorsqu'elle statua sur le sort de l'accusé : il y eut 161 votants. Le maréchal fut déclaré coupable à l'unanimité ; on se divisa sur l'application de la peine : 139 voix se réunirent pour la mort; 22 votèrent la déportation. Je pourrais donner ici les noms de l'une et l'autre liste ; je ne rappellerai à ce sujet qu'un seul fait : c'est que M. le duc de Broglie, qui venait d'atteindre l'âge de trente ans, exigé par la Charte pour prendre part aux délibérations de la Chambre des pairs, ne vota point la mort du maréchal.

Le jour où le maréchal Ney arrivait à Paris, on fusillait le colonel Labédoyère. L'arrestation de Labédoyère n'eut lieu que par son imprudence aussi et par une imprudence qu'on a peine à comprendre. On l'avait averti, et il était parti pour le département du Puy-de-Dôme, pour les environs de Clermont; sa fuite avait été protégée par des passeports que Fouché avait délivrés en blanc, sachant bien qu'ils lui étaient destinés. On pensait qu'il avait le projet fort sensé de se rendre en Suisse, pour de là passer en Angleterre. Le voyage de

Clermont aux frontières de la Suisse était facile et sans danger; mais le colonel eut l'idée juqu'ici inexpliquée de venir à Paris; il prit tout simplement une place dans la voiture des messageries royales; il y fut reconnu par un officier de gendarmerie qui se rendait dans la capitale. Lorsque la voiture fut arrivée à la barrière de Fontainebleau et pendant la visite des employés de l'octroi, l'officier de gendarmerie prit un cabriolet et se rendit en toute hâte à la préfecture de police. Le préfet était absent : l'officier s'adressa au commissaire de police de service et lui confia le secret de l'arrivée du colonel. Le commissaire de police se transporta avec ses agents à l'hôtel des messageries. La voituré était arrivée depuis quelques instants : le colonel était déjà parti, il avait pris un cabriolet de place dont on donna le numéro aux agents. Munis de ce renseignement, ceux-ci surent bientôt que Labédoyère s'était fait conduire dans une maison du faubourg Poissonnière ; on suivit sa trace ; le concierge, auquel on demanda ce qu'était devenu un voyageur arrivé une heure auparavant, répondit que ce voyageur était monté chez le locataire de l'entresol, et qu'il y était encore. C'est là qu'il fut pris et arrêté. Tout était consommé lorsque le préfet de police rentra dans son hôtel; on s'était hâté. Les agents étaient pleins de zèle et d'ardeur.

Ce jour-là le ministre Fouché donnait une grande fête à l'occasion de son mariage avec mademoiselle de Castellane ; il y avait convié tous ses amis du faubourg Saint-Germain,

qui s'étaient empressés de se rendre au ministère de la police. C'est pendant cette fête, au milieu des danses, que Fouché apprit l'arrestation de Labédoyère; il en fut vivement affligé. On venait de découvrir un nouveau complot: on en conclut que le colonel était arrivé pour y prendre part; ce soupçon contribua considérablement à aggraver sa situation. Après son arrestation, Labédoyère fut conduit à la prison militaire de l'Abbaye. On trouva sur lui les passeports donnés par Fouché.

Labédoyère était à peine âgé de trente ans. C'était un beau jeune homme, un brillant officier plein d'avenir. Lorsqu'il s'était réuni à Napoléon, il avait plutôt été entraîné par son régiment qu'il ne l'avait entraîné lui-même. Il était donc protégé par des circonstances atténuantes, qui ne furent point admises à cause de la malheureuse coïncidence du complot découvert la veille. Labédoyère avait des amis dans tous les partis: la plupart des membres de sa famille étaient royalistes; tous ceux qui le connaissaient l'aimaient et s'intéressaient à lui. Comme on n'avait pu l'empêcher de se faire arrêter, on résolut de l'enlever. Une fatalité obstinée fit échouer ce projet, secondé par le geôlier; tout était prêt, même une somme de trente mille francs nécessaire pour aplanir tous les obstacles au dernier moment. La personne qui conduisait ce projet d'évasion (c'était une femme) s'adressa à un officier de paix, qu'elle croyait dans le secret et qui n'y était pas. Celui-ci fit de l'éclat; cette femme si malheureuse

fut arrêtée et conduite à la préfecture de police. Interrogée immédiatement, elle avoua tout et s'honora par la franchise de ses réponses et la chaleur de son dévoûment. Le préfet de police la fit mettre en liberté le lendemain de l'exécution. Labédoyère trouva un habile et courageux défenseur dans Benjamin Constant, ami de sa famille. Celui-ci écrivit en forme de lettre un mémoire, qu'il signa et qui fut remis à Louis XVIII. Ce mémoire porte la date du 14 août 1815. On ne lira pas sans émotion les passages que j'en veux citer : ils honorent le défenseur et répandent le plus touchant intérêt sur la mémoire de la victime.

« J'ai vu M. de Labédoyère, et je suis sorti profondément ému de cette entrevue. Tant de courage, un sentiment si vrai de ses erreurs politiques, une telle douleur de celle qu'il cause à une femme angélique, une carrière jadis brillante et si tôt finie : toutes ces choses m'ont touché à un point dont je sens que cette lettre portera l'empreinte. Cependant, ce n'est pas de M. de Labédoyère précisément que je prends la liberté de vous entretenir. C'est pour vous soumettre des idées plus générales, dont il a été l'occasion, mais dont l'intérêt de la France et du Roi peuvent profiter.

« Ne serait-il pas possible de diriger la défense de M. de Labédoyère dans un sens qui, explicatif des sources du mécontentement qui a facilité le retour funeste de Bonaparte, prouvât en même temps que ces sources sont taries et que ce mécontentement ne peut renaître. M. de Labédoyère est très coupable ; mais il a été rendu tel par le parti qui, depuis quinze mois, déjoue toutes les intentions du Roi, et tient notre pays dans un état de crise continuelle. Ce parti, que le gouvernement combat lui-même, puisqu'il sévit contre les journalistes qui attaquent les acquéreurs de biens nationaux et tous les hommes de la Révolution, puisqu'il casse les arrêtés *royalistement jacobins* de M. de Fitz-James et fait poursuivre les assassins du maréchal Brune, ce parti a créé, préparé, alimenté tous les germes d'inquiétudes. Quand le Roi voulait être bienveillant pour l'armée, ce parti n'a-t-il pas, dès 1814, insulté l'armée de ma-

nière à la révolter ? Quand le Roi promettait la clémence et l'oubli, ce parti n'a-t-il pas aigri tous les souvenirs et semé toutes les alarmes ? Quand le roi consolidait la propriété, ce parti ne l'ébranlait-il pas ? Voilà la véritable cause des fautes qui ont été commises et des erreurs qui ont eu lieu. Quand le Roi est revenu l'année dernière, tous les cœurs étaient à lui. L'armée elle-même était facile à reconquérir. Le Roi l'aurait fait; mais autour de lui retentissaient des cris de vengeance; autour de lui circulaient des projets de renversement. On a pris ces projets pour l'intention secrète du Roi, et quand un homme s'est présenté, l'on a vu un abri contre les persécutions et une garantie pour les intérêts. Ce système, qui a fait tant de mal, se poursuit encore. Vous en avez la preuve dans la lutte si fatigante et si peu égale que vous soutenez contre les journaux, et dans les proclamations et les actes de ces hommes exagérés, momentanément revêtus et quelquefois usurpateurs du pouvoir, et dans ces massacres, qui doivent affliger bien plus les amis du Roi que la faction ennemie, et qui servent de prétexte aux étrangers pour inonder, dévaster et dépouiller notre territoire. . . . .

. . . .

« Mais la rigueur, qui serait justice dans un temps ordinaire, l'est-elle également lorsque le gouvernement reconnaît qu'en son nom (je ne dis pas par lui) des fautes ont été commises et des alarmes données ? Que ces calomnies fussent chimériques, je l'ai toujours cru, je l'ai toujours dit; mais on a eu tort par cela même qu'elles ont existé, et le meilleur, le seul moyen de les dissiper, c'est de mitiger envers ceux qui ont eu le malheur de les concevoir et de se laisser entraîner par elles, la sévérité des lois communes. — Je sais qu'on recommande à grands cris cette sévérité. L'on prétend que c'est par trop d'indulgence et par faiblesse que le gouvernement royal a succombé déjà une fois. Non, le gouvernement royal n'a pas été faible dans le sens où on l'affirme. »

Benjamin Constant démontre par une série de preuves cette proposition, il continue ainsi :

« Il y a dans l'esprit de tous les hommes une rectitude qui rend involontairement justice à ce qui est. Or, cette rectitude distingue le Roi de ce qui l'entoure. Elle le distingue et des étrangers qui veulent révolter les Français pour achever de les perdre, et de ces hommes qu'une absence de vingt-cinq ans et des passions aigries ont rendus plus étrangers encore à la France. Des généraux à la tête de leurs corps sont décrétés

d'accusation. Une armée qui n'est pas encore dissoute est abreuvée d'outrages dans les journaux Les protestants sont égorgés. Tout ce qui porte le nom de patriote est en péril, et cependant il n'y a pas de guerre civile. Pourquoi ? C'est que la bonté du Roi est encore l'espoir de tous. Sa bonté est dans ce moment l'ange tutélaire de la France.

« Entre la guerre civile et nous, il n'y a que le Roi. Changez la personne du Roi, je le dis franchement, l'alarme est au comble, et la fureur sera le résultat de l'effroi. J'affirme donc que cette sévérité tant vantée, parce qu'on croit faire preuve de zèle en sacrifiant ce qui n'est pas soi, cette sévérité qui n'a jamais sauvé un gouvernement (car si vous relisez l'histoire, vous verrez que toujours, par les actes de sévérité, les gouvernements qui avaient cru se sauver ont été plus en danger que jamais), j'affirme que cette sévérité n'est pas le moyen de salut que les circonstances demandent ; que si l'on veut être sévère, il ne faut frapper qu'une seule tête, et que M. de Labédoyère, quelque coupable qu'il soit, n'est pas la tête qu'il faut frapper, si l'on en veut une.

« Je ne me pardonnerais pas, à moi qui n'ai pas cette fatale mission, de désigner une victime, et je sais que je ne puis tracer les mots qui l'indiqueraient. Mais M. de Labédoyère peut alléguer l'emportement, la non-préméditation, la franchise, la jeunesse... Je m'arrête, car ma main tremble en pensant que cette insinuation est déjà trop claire, et je ne dois pas, en plaidant pour la vie de l'un, recommander la mort de l'autre. Je reviens à M. de Labédoyère.

« Le fait est sans excuse. M. de Labédoyère ne peut qu'être condamné. Il m'a parlé de sa défense. Il y avait deux routes à suivre : l'une d'essayer de justifier son action par la violation de certains traités, etc.; l'autre, de convenir du délit en exposant les causes qui, étrangères au Roi lui-même, viennent des projets annoncés, des insinuations, des menaces que des hommes inconsidérés ont trop fait retentir autour de nous. Je lui ai conseillé de diriger sa défense dans ce sens. J'ai eu le triste courage de lui déclarer que j'aimerais mieux le voir périr que de l'entendre se justifier d'une manière qui reproduirait des questions fatales Je pense qu'il adoptera ce système de défense, et je dois dire qu'avant notre conversation, son penchant était de ne rien dire qui ne fût plein de respect pour les intentions du Roi. Légalement, aucune défense ne peut le sauver. Mais je crois, et Dieu m'est témoin que je mets de côté l'intérêt que m'inspire son malheur... je crois, dis-je, dans l'intérêt du Roi, qu'une mitigation de la peine, une détention sévère dans un château-fort, vaut mieux que le sang de ce jeune homme versé dans la plaine de

Grenelle. Je pense que cet acte de clémence serait un gage de réconciliation avec notre malheureuse armée... Je pense que cette plaine de Grenelle n'ayant été rougie du sang d'aucun homme durant les trois mois de Bonaparte, il serait heureux qu'elle ne le fût pas sous le Roi. Je pense enfin que s'il faut une victime, ce n'est pas celle-là qu'il faut.

« C'est à présent, c'est en écrivant que je regrette que des intentions pures, mais où j'ai mal vu peut-être, m'aient fait accepter des fonctions sous Bonaparte. Ah! si j'avais encore l'avantage, que j'avais conservé quinze ans, de ne l'avoir jamais ni approché ni servi, avec quelle force je parlerais! Quel poids me donnerait ma conviction intime! combien persuasive serait ma conscience! Enfin je fais ce que je puis. Je respecte le Roi; je forme des vœux pour lui; je suis reconnaissant d'un acte de bonté à mon égard (1). Je ne puis le servir autrement qu'en vous soumettant ce que je pense, ce que je sens avec une force inexprimable. ... Je dépose donc ces représentations en faveur d'un homme dont la mort ne sera pas un acte d'injustice, mais dont la vie sera salutaire..... Je sais qu'il faut dans le Roi une grande force pour résister aux reproches de faiblesse; mais la bonté aussi est une force. C'est celle de la Divinité: ce doit être celle du Roi. »

Ces conseils ne furent point entendus; le colonel Labédoyère mourut avec le plus grand courage.

M. de La Valette fut plus heureux que Ney et que Labédoyère, grâce au dévoûment de sa femme. Il avait été traduit devant la cour d'assises et condamné à la peine de mort; l'arrêt avait été prononcé le 21 novembre 1815. Il se pourvut en cassation : le pourvoi fut rejeté; on implora la clémence du Roi, qui, comme je le dirai, ne put rien accorder. L'exécution fut fixée au 21 novembre. Je puis donner encore ici, sur toute cette affaire de M. le comte de La Valette,

(1) Benjamin Constant avait été porté sur une liste de bannissement et en avait été rayé.

des détails nouveaux puisés aux mêmes sources que les précédents.

Le 20 au soir, madame de La Valette se fit transporter à la prison de son mari, dans une chaise à porteurs, accompagnée de sa fille, âgée de quatorze ans, et d'une vieille gouvernante. Les deux époux dînèrent ensemble dans un appartement séparé. Ce fut alors que la comtesse prit les vêtements de son mari et lui donna les siens. Comme pour compliquer les difficultés de l'évasion, un domestique inintelligent eut l'imprudence de dire aux porteurs qu'ils seraient plus chargés en revenant, mais qu'il n'y aurait pas loin à aller ; « il y aura vingt-cinq louis à gagner, ajouta-t-il. – C'est donc M. La Valette que nous ramènerons ? répondit l'un des porteurs. » Cet homme se retira, mais en gardant le secret qu'il avait deviné : il fut remplacé par un charbonnier qui se trouvait là. Trois femmes reparurent bientôt et traversèrent le greffe une seconde fois ; une d'elles semblait abîmée dans sa douleur, se couvrait le visage de son mouchoir et poussait des sanglots. Le concierge, attendri, l'aida à sortir sans oser soulever son voile. Il rentra dans la chambre du prisonnier, où il ne retrouva plus que madame de La Valette : « Ah ! madame, s'écria-t-il, je suis perdu ; vous m'avez trompé. » A la première nouvelle que Louis XVIII reçut de l'évasion : « Madame de La Valette, dit-il, a fait son devoir. » Lorsqu'il vit M. Decazes, il lui adressa ces paroles : « Vous verrez qu'on dira que c'est nous. » M. de La Valette resta caché jusqu'au

21 janvier 1816 à Paris. Voici ce qui se passa après son évasion.

M. de La Valette avait connu en Allemagne M. Baudus, avec lequel il s'était lié, à qui même il avait rendu des services, dont une divergence d'opinion n'avait pu effacer le souvenir. M. de La Valette ayant été arrêté et mis à la Conciergerie dès le mois de juillet 1815, son ami alla souvent l'y visiter en novembre. Lorsque la condamnation à mort fut prononcée et que toute espérance d'obtenir grâce fut évanouie, madame de La Valette implora le secours de M. Baudus pour qu'il trouvât un asile bien sûr où l'on pût cacher le prisonnier, à l'évasion duquel elle travaillait avec courage et confiance. Après bien des réflexions sur le moyen de satisfaire une femme désolée, il demande deux heures pour lui rendre compte de la réussite d'une démarche qu'il allait tenter. On était à l'avant-veille du jour fixé pour l'exécution. M. Baudus avait été aussi lié d'amitié avec M. Bresson, alors chef de division au ministère des affaires étrangères. Ce dernier avait été conventionnel et s'était exposé dans le procès de Louis XVI à la fureur des plus ardents révolutionnaires par un vote très énergique en faveur de ce prince, voué d'avance au martyr. Proscrit lui-même et obligé de fuir peu de temps après, Bresson avait dû son salut au dévoûment d'un homme qui lui était alors inconnu, et qui l'avait pendant deux ans caché à ses risques et périls chez lui, dans les montagnes des Vosges. Madame Bresson

avait souvent dit à M. Baudus qu'elle avait fait, à cette terrible époque de sa vie, le vœu de sauver un proscrit politique, si jamais le ciel lui en fournissait les moyens. Il se rappela cette circonstance, alla la trouver, lui parla de la position et des instances pressantes de madame de La Valette. Cette excellente femme parut ravie de pouvoir saisir enfin une occasion de remplir l'engagement que la reconnaissance lui avait dictée. M. Baudus ne perdit pas une minute pour annoncer à la femme du condamné le succès de sa négociation. Tout fut calculé dans la journée entre ces trois personnes, et le lendemain au soir, M. Baudus alla prendre le fugitif dans sa chaise à porteurs, à peu de distance du Palais-de-Justice, le conduisit à un cabriolet où s'était placé comme cocher un autre ami, qui le mena avec la plus grande rapidité au coin de la rue Plumet. Là, à un signal convenu, La Valette fut remis à M. Bresson, qui s'y était trouvé à point nommé, et, par un temps affreux et à huit heures du soir, M. Bresson lui fit prendre à pied le chemin du ministère des affaires étrangères, occupé alors par le duc de Richelieu et situé dans la rue du Bac.

Les noms de MM. Baudus et Bresson (1) sont inséparables de celui de madame de La Valette pour la part qu'ils ont prise

---

(1) M. Bresson était l'oncle de l'ancien ambassadeur de ce nom.

à l'évasion de son mari; le danger qu'ils couraient était plus grand encore que celui de madame de La Valette. Mais sans diminuer en rien le mérite de la bonne action, je chercherai à prouver ici les dispositions du Roi et de ses ministres.

M. de La Valette fut arrêté à son domicile, rue de Grenelle, à six heures du soir, au moment où il allait se mettre à table avec sa femme. Plusieurs fois il avait été prévenu du danger qui le menaçait; il n'en avait tenu aucun compte; il n'ignorait pas cependant la fureur dont le parti de la réaction était animé contre lui. L'agent, qui devait l'arrêter le matin, avait annoncé qu'il repasserait le soir. Rien n'y fit: l'agent revint exactement à l'heure dite et fut bien obligé de remplir son devoir. M. de La Valette avait été certainement l'un des serviteurs les plus dévoués de l'empereur Napoléon, qui l'avait marié à mademoiselle Emélie de Beauharnais, fille du marquis de Beauharnais, frère aîné du premier mari de l'impératrice Joséphine. Madame de La Valette était donc la cousine germaine de la reine Hortense, mère de Napoléon III. Elle était d'une assez grande taille et très mince; son mari était au contraire un petit homme très court, très gros, très ramassé.

Quant à la demande en grâce, voici ce que j'ai lu dans ces documents inédits qui m'ont été communiqués et dont l'origine mérite la plus entière confiance.

Le jour même de l'évasion, madame de La Valette s'était jetée aux pieds du Roi, au moment où il traversait la salle

des maréchaux pour se rendre à la messe. Voici comment cette scène avait été préparée, et ce qui se passa. M. de La Valette inspirait beaucoup d'intérêt : il était bienveillant, inoffensif, serviable ; il avait de nombreux et chauds amis. Le fait pour lequel il était frappé n'avait pas une gravité spéciale, mais le parti qui dominait dans la Chambre n'en poursuivait pas moins avec cruauté son immolation Le Roi, toujours disposé à l'indulgence, objectait cependant qu'en présence de cette fureur il ne se sentait pas assez fort pour écouter les inspirations de son cœur ; il disait aussi que le sang de M. de La Valette épargné en ferait verser des torrents ; que la grâce accordée provoquerait une explosion qui renverserait le ministère, et le remplacerait par des hommes pris dans la majorité de la Chambre, et probablement par les auteurs des catégories qui prétendaient faire payer les frais de la guerre par ceux qu'il leur plairait d'y comprendre.

M. Decazes, ministre de la police, eut alors la pensée de faire intervenir madame la duchesse d'Angoulême, en obtenant d'elle qu'elle voulût bien demander la grâce de M. de La Valette ; c'était un moyen de dissiper les inquiétudes du Roi. Le Roi approuva l'idée qui lui parut excellente ; mais il fallut qu'elle fût communiquée à Madame par une bouche amie en qui elle eût confiance. On proposa cette mission au duc de Richelieu qui l'accepta avec empressement : il parla à Madame avec une passion vraie, et finit par l'attendrir.

Madame émue aux larmes promit, en se réservant toutefois de consulter ses amis. Le mode d'exécution avait été concerté entre M. Decazes et le maréchal Marmont, ami dévoué de M. de La Valette. Il avait été convenu que madame de La Valette tomberait aux pieds du Roi, et qu'en même temps elle invoquerait la pitié de Madame; Madame, alors unissant ses prières à celles de la suppliante, le Roi céderait; le duc de Richelieu avait été autorisé à le dire à Madame de la part de Louis XVIII. Mais les amis que Madame consulta furent contraires à M. de La Valette, et le lendemain qui était le jour fixé entre M. Decazes et le maréchal Marmont, les consignes les plus sévères furent données, afin que l'entrée de la salle des maréchaux fût interdite aux femmes.

Lorsque Marmont, qui l'ignorait, arriva, donnant le bras à madame de La Valette, le garde-du-corps de service dit : « Madame, ma consigne me défend de laisser entrer les dames. — Votre consigne vous prescrit-elle aussi de ne pas me laisser entrer? dit le maréchal. — Non, monsieur le maréchal. — Eh bien! j'entre. » Et il force le passage entraînant madame de La Valette avec lui. A la vue de cette dame, la duchesse d'Angoulême éprouva un grand trouble : sa physionomie exprimait un vif intérêt ; mais ses yeux rencontrèrent des regards qui arrêtèrent l'élan de son cœur ; elle n'osa point se livrer à sa générosité naturelle : elle l'a souvent regretté depuis. Le Roi, ne se sentant pas soutenu, reçut le placet et fit une réponse évasive.

Je le répète, j'ai puisé ce récit à une source authentique. On voit donc que le parti de la réaction n'épargnait personne, pas même la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Quels étaient les amis que Madame avait voulu consulter ; il me serait facile d'en nommer plusieurs ; il fut dit dans le temps que M. de Chateaubriand avait contribué à détourner Madame de son penchant à la commisération ; mais je n'en ai point trouvé la preuve.

Aussitôt que l'évasion de M. de La Valette fut connue, la Chambre se montra très irritée, ainsi que le Roi l'avait prévu. La droite s'en prit au ministère ; une proposition d'accusation fut faite par M. Humbert de Sesmaisons, député de la Loire-Inférieure, qui dénonça formellement le ministre de la police, M. Decazes, et le ministre de la justice, M. de Barbé-Marbois ; la proposition fut prise en considération ; une commission fut nommée ; le rapporteur fut choisi. Le rapport devait conclure à une adresse au Roi, dans laquelle la Chambre déclarerait que ces deux ministres avaient perdu la confiance de la nation. Louis XVIII, informé de ce projet, fit dire à la commission que sa réponse à l'adresse serait celle-ci : « Vous parlez de la confiance de la nation ! eh bien, je la consulterai. » C'était une menace de dissolution qui fit échouer immédiatement cette pitoyable tentative.

J'ai dit qu'à Bordeaux et à Lille il y avait eu aussi des exécutions politiques. A Bordeaux, un conseil de guerre condamna les deux frères Faucher, maréchaux-de-camp. Ils

furent fusillés le 27 septembre; le jour de leur supplice, ils écrivirent à Fouché cette lettre, dont l'autographe est entre mes mains :

« Monsieur le Duc,

« Nous allons être fusillés; dans une heure nous ne serons plus; vous nous aimâtes : versez cet intérêt sur les jeunes Faucher nos neveux, nos héritiers et enfants d'adoption, qui ont appris de nous à apprécier ce que nous vous devons et ce que vos bontés doivent leur faire espérer; ils nous continuent dans tous nos sentiments, et ceux qui nous attachent à vous seront notre dernière pensée.

« Nous sommes avec respect, monsieur le Duc, vos très humbles et très obéissants serviteurs,

« Constantin de Faucher,

« César Faucher.

« Bordeaux, 27 septembre 1815. «

Rien n'est plus touchant que l'histoire de ces deux frères. Ils étaient nés le même jour, ils ont prospéré, ils ont souffert, ils sont morts ensemble. Ils avaient l'un pour l'autre la plus tendre amitié ; ils ne voulurent point se marier, afin que rien ne pût l'altérer ; leur ressemblance était telle qu'ils avaient pris l'habitude de se distinguer par un signe extérieur, un nœud de ruban, une fleur; ils ont eu la même destinée depuis le jour de leur naissance jusqu'à celui de leur mort ; ils n'auraient jamais compris que l'un d'eux pût vivre sans l'autre.

L'accusation était principalement fondée sur une lettre

qu'ils avaient écrite au général Clausel, pour lui demander son concours dans la résistance qu'ils opposaient à l'exécution des ordres du gouvernement royal après le rétablissement de ce gouvernement. La lettre portait la signature des deux frères; mais elle avait été écrite par César. Le président du conseil de guerre releva cette circonstance, qu'il fit ressortir dans l'intérêt de Constantin; mais celui-ci interrompt le président : « Vous vous trompez, monsieur, lui dit-il, cette lettre nous accuse également : c'est César qui l'a écrite, et c'est Constantin qui l'a dictée. » Au moment où la sentence leur fut notifiée, ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, en se félicitant de mourir ensemble.

Ils ne trouvèrent pas un défenseur dans tout le barreau de Bordeaux.

En donnant ici tous ces détails sur l'ordonnance du 24 juillet et sur ses funestes conséquences, j'ai voulu en faire connaître l'origine et en faire retomber la responsabilité sur ceux qui, après l'avoir imposée au Roi, en surveillèrent eux-mêmes l'exécution.

Au moment où cette ordonnance fut rendue, la famille royale était dispersée : le Roi était rentré à Paris, accompagné seulement de son frère et de son neveu le duc de Berry; le duc d'Angoulême s'était rendu directement à Toulouse, où il résidait avec le titre de gouverneur général des 7ᵉ, 8ᵉ, 9ᵉ, 10ᵉ et 11ᵉ divisions militaires; madame la duchesse d'Angoulême était restée à Londres ainsi

que le duc et la duchesse d'Orléans et leurs enfants ; le duc de Bourbon résidait en Espagne. Vers la fin de juillet, toute la famille était réunie autour du Roi, moins le duc d'Angoulême, retenu dans le Midi par ses fonctions. J'ai dit quels étaient les sentiments de Louis XVIII, quelles étaient les dispositions de Monsieur ; il me reste à parler de ses deux fils et de madame la duchesse d'Angoulême.

Le fils aîné du comte d'Artois, monseigneur le duc d'Angoulême, ne partageait point la manière de voir du prince son père ; il était plus près des idées du Roi. Je dirai plus, le duc d'Angoulême montrait un si grand respect, une si grande déférence pour le Roi, que Louis XVIII l'aimait avec tendresse, et comptait sur lui, sur son bon esprit, sur son jugement, sur la modération de son caractère. Le duc d'Angoulême n'avait pas plus de tendresse pour son père que pour le Roi. C'était un prince d'une vertu solide. Il n'était point brillant, ce n'était pas un homme d'esprit selon le monde, ni d'un grand esprit ; mais c'était un honnête homme, qui comprenait son temps, qui savait quels étaient les devoirs de son rang et de sa situation, qui les remplissait exactement et avec honneur. Le Roi appréciait les qualités de son neveu, et tandis qu'il n'était pas sans inquiétude sur Monsieur, comte d'Artois, et sur le duc de Berry, il comptait sur le duc d'Angoulême, et se rassurait en pensant à lui. J'ai lu beaucoup de lettres écrites par le roi Louis XVIII, depuis son second retour en France

et jusqu'à la fin de sa vie : il y est souvent question du duc d'Angoulême, qu'il appelle son espérance, *spes unica*. Lorsque le duc d'Angoulême s'absentait de Paris, il écrivait fréquemment à son oncle, qui lui répondait. Cette correspondance est pleine de tendresse. On en jugera par les extraits que je puis citer.

LE DUC D'ANGOULÊME AU ROI.

« Rennes, 1er novembre 1817.

« Mon très cher oncle,

« J'ai eu l'honneur de recevoir avant-hier, à Saint-Malo, par M. de La « Villegontier, et hier en arrivant ici, les deux lettres de Votre Majesté « des 20 et 29 octobre. Je suis pénétré des bontés dont elle m'accable, « et les expressions me manquent pour lui en témoigner toute ma re- « connaissance. Mon oncle ne voulant pas décider sur ma marche et « désirant que je prenne moi-même mon parti, je n'irai point à La « Rochelle et à Rochefort, j'y vois trop d'inconvénients tant pour moi « que pour le gouvernement de Votre Majesté, sans aucun avantage... « Votre Majesté apprendra avec plaisir qu'il y a beaucoup moins d'exa- « gération et que tout le monde tend beaucoup plus à l'union dans les « départements que je viens de parcourir qu'on ne paraît le croire à « Paris; il n'y a qu'une voix sur cela de la part de tous ceux que j'ai « consultés. »

» Angers, 8 novembre 1817.

« Mon cher oncle,

« Je suis empressé de mettre aux pieds de Votre Majesté l'hommage « de ma reconnaissance pour la lettre qu'elle a bien voulu m'écrire hier, « et pour avoir daigné parler de moi d'une manière si aimable et si fla- « teuse dans son discours de la Chambre. Ce discours est si noble, si « éminemment français, qu'il me rend encore plus glorieux de l'être. J'ai « l'intime persuasion que ce sentiment que j'éprouve dans mon cœur « sera partagé par la presque totalité de la nation. »

LE ROI AU DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, 14 novembre 1818.

« Ce que c'est que le télégraphe, mon cher enfant, vous avez dû « recevoir hier à Strasbourg une lettre de moi qui vous attendait de- « puis la veille, en réponse à une que vous m'avez écrite avant-hier; « tandis que, sans avoir à me plaindre de la poste, je viens de rece- « voir la vôtre de mercredi. Elle m'a fait bien grand plaisir; j'en ai « surtout à voir que l'empereur de Russie vous a tenu le même lan- « gage qu'à moi : vous vous acquitterez de sa commission ultérieure avec « le temps. Vous avez cependant oublié de me parler du succès person- « nel que vous avez eu à Aix-la-Chapelle; heureusement que le duc de « Choiseul y a suppléé. Mon cœur en a pleinement joui. Il n'y a rien à « dire; mais je m'accuse d'en avoir senti un mouvement d'orgueil. Vous « savez sûrement deux choses : l'une, le projet qu'on prétend avoir été « formé contre l'empereur Alexandre : ce sont les petites-maisons ou- « vertes; mais tout ce qui est absurde n'est pas roman : *Experto crede* « *Roberto* (1) : l'autre chose est la nouvelle venue de Sainte-Hélène : les « détails n'en sont pas encore bien connus, mais j'en sais assez pour « pouvoir dire comme Joas :

« Je vois que du saint temple on a fermé la porte,
« Tout est en sûreté.... »

« A propos de nouvelles, en voici une que vous serez le premier à ap- « prendre, car je n'en ai encore parlé à personne, j'ai envoyé l'ordre du « Saint-Esprit au duc de Richelieu.

« Mon fils, mon cher fils, je te remercie de tout mon cœur d'avoir fait « ma commission pour le roi de Prusse.

« D'aujourd'hui en quatre semaines, ce sera le 12 décembre. Je t'em- « brasse en attendant aussi tendrement que je t'aime. »

---

(1) Allusion à un complot récemment découvert à Bruxelles, et qui avait pour but l'assassinat de l'empereur Alexandre.

DU DUC D'ANGOULÊME.

« Colmar, 18 novembre 1818.

« Mon très cher oncle,

« J'ai eu l'honneur de recevoir hier en arrivant ici la lettre de Votre « Majesté du 14 : il m'est impossible de rendre l'effet qu'a fait sur mon « cœur tout ce qu'elle contient de bon et de paternel. J'espère que je té- « moignerai mieux par les faits que par les paroles toute la reconnais- « sance dont mon âme est remplie.

« J'avais entendu parler d'une manière si en l'air du projet formé con- « tre l'empereur Alexandre, que je n'y avais pas fait d'attention. L'exé- « cution d'un pareil attentat serait un des plus grands malheurs qui pût « nous arriver. C'est par la lettre de Votre Majesté que j'ai appris la « nouvelle de Sainte-Hélène.

« Je remercie mon oncle d'avoir bien voulu m'apprendre la grâce qu'elle « vient d'accorder au duc de Richelieu. Je crois qu'il est difficile d'en « avoir une mieux placée.

« Je parcours en ce moment un bien bon pays : leur amour pour Votre « Majesté ira chaque jour en croissant ; je suis persuadé qu'elle aura tou- « jours à se louer des Alsaciens. »

DU ROI.

« Paris, 22 novembre 1818.

« J'ai reçu, il y a huit jours, mon cher enfant, votre réponse télé- « graphique à ma lettre de même qualité du 12. Je n'y ai ma foi « pas répondu. Aujourd'hui j'ai reçu votre lettre du 18. Je vois avec « plaisir que vous approuvez mon présent au duc de Richelieu. Il ne « pense pas comme vous ; car il est tout étonné.....

« Tu vois que je suis assez *inspacto*, j'ai de bonnes raisons pour cela : « J'ai lu hier une lettre de Strasbourg où l'on parle d'un voyage qu'une « fille que j'aime de toute mon âme a fait dans ce pays-là, d'une manière

« qui a tellement remué mes entrailles paternelles que j'ai eu besoin de « mon mouchoir pour en achever la lecture.

« Sur ce, monsieur mon cher fils, je t'embrasse aussi tendrement que « je t'aime. »

DU DUC D'ANGOULÊME.

« Metz, 24 novembre 1818.

« Mon très cher oncle.

« J'ai eu l'honneur de recevoir ce matin la lettre pleine de bonté et si « aimable de Votre Majesté, du 22. Je suis heureux d'apprendre par « elle que j'ai bien rempli ses instructions. Je puis assurer mon oncle « que j'ai trouvé partout des sujets qui lui sont bien dévoués, bien atta- « chés et reconnaissants du gouvernement qu'il leur a donné.

« J'ai pris ce matin possession, au nom de Votre Majesté et à la tête « de la légion du Haut-Rhin, de la place de Thionville. J'y ai été reçu « avec enthousiasme. Tous les habitants bénissent la sagesse du gouver- « nement de Votre Majesté, à qui on doit la libération de notre territoire.

« M. Lainé (1) me mande que l'on paraît craindre que je ne traite mal « l'évêque de Cambray ; je le traiterai comme je traite tous les autres « évêques, à moins que je reçoive des ordres contraires de Votre Ma- « jesté. Je la supplie de me faire connaître ses intentions à cet égard.

« J'attends avec une vive impatience le 12 décembre pour pouvoir me « retrouver auprès de Votre Majesté, la remercier de ses bontés et lui « renouveler de vive voix l'hommage du profond respect, du dévoûmen « sans bornes et, si elle me permet d'ajouter, du bien tendre attachement « avec lesquels je suis, etc. »

DU ROI.

« Paris.

« Bravo, mon cher enfant. N'allez cependant pas vous imaginer que « mon bravo porte sur vos succès personnels, ni sur la conduite par-

(1) Il était ministre de l'intérieur, et l'administration des cultes était comprise dans son département.

« faite (au superlatif du superlatif) qui vous les vaut Vous m'avez tellement accoutumé à toutes ces bagatelles-là, que je n'y vois plus qu'une « faculté de votre esprit, comme de penser ou de *dormir*. Je veux parler « de l'aspect des pays que vous avez visités et qui me fait grand plaisir. « Je crois fermement, parce que vous savez voir et juger, et que jamais « mensonge n'approcha de vos lèvres ni de votre plume.

« L'évêque de Cambray est plus le successeur de MM. de Saint-Al..., « de Ch... et de R..., qu'il ne l'est (j'en demande pardon à certaines « personnes) de Fénelon; mais il est évêque. J'ai été sévère pour lui « en 1815; mais son péché était récent. Trois années se sont écoulées, « et j'ai usé d'indulgence envers d'autres qui n'avaient pas mieux agi « que lui. Vous ferez bien de le traiter comme tous les autres évê- « ques (1).

« Je compare un espace de temps fâcheux à une montagne qu'il « faut franchir. J'ai commencé à grimper le 2, et il y a eu diablement « à tirer. Je redescends depuis dimanche, et je commence à me sentir « soulagé.

« Adieu, mon cher fils, je t'aime de tout mon cœur, et je t'embrasse « de toutes mes forces » (2).

---

(1) L'évêque de Cambrai était alors le baron de Belmas qui est mort, je crois, au milieu de l'année 1841. C'était un homme très distingué par ses vertus et par ses lumières; il avait beaucoup d'esprit, et sa conversation était pleine d'agrément; mais il avait prêté le serment civil, il avait accueilli avec faveur le retour de l'île d'Elbe, et c'était la cause de l'animosité qu'on lui portait Elle était telle que l'on s'opposa à cause de lui à la restitution du titre d'archevêché au siége de Cambrai que le pape voulait faire, comme il en fit beaucoup d'autres en 1817. On ne voulut pas que M. de Belmas fût archevêque. Le siége de Cambrai a été rétabli, comme archevêché, quelques mois après la mort de M. de Belmas. L'abbé de Belmas était le dernier évêque *constitutionnel* et le doyen de l'épiscopat français. Dès 1814 ou 1815 on lui avait demandé l'abandon de son évêché, ce à quoi il n'avait pas voulu consentir.

(2) Cette lettre est du 27 novembre 1818. Le duc d'Angoulême était parti pour son voyage d'Alsace le 2 novembre; lorsque le Roi lui écrivait cette lettre, il se rapprochait de Paris. Ce voyage du duc d'Angoulême suivit de près la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, où fut convenue l'évacuation immédiate du territoire français par les armées étrangères.

DU DUC D'ANGOULÊME.

« Lille, 4 décembre 1818.

« Mon très cher oncle,

« Je profite avec empressement d'un moment que j'ai à moi pour me « mettre aux pieds de Votre Majesté. J'ai aussi besoin de lui dire avec « quel enthousiasme j'ai été reçu ici, et combien les Lillois sont bons, « attachés à Votre Majesté et à son gouvernement. Je dois beaucoup de « reconnaissance à mon oncle pour m'avoir chargé de visiter en son nom « un aussi bon pays à une époque aussi importante et aussi heureuse. « C'était une bien agréable commission. Malgré les véritables jouissances « que j'ai éprouvées pendant mon voyage, je n'en vois pas moins appro- « cher avec grand plaisir le moment où je pourrai lui renouveler de vive « voix l'hommage du profond respect, du dévoûment sans bornes et de « l'attachement inaltérable, avec lesquels je suis, etc. »

DU ROI.

« Paris, 7 décembre 1818.

« J'avais juré mon grand juron, mon cher fils; mais voilà une estafette « qui met ses bottes pour aller vous dire que la santé du pauvre Corvetto « ne lui permettant pas de faire la campagne qui s'ouvrira jeudi, j'ai « nommé ce matin à sa place M. Roy, de la Chambre des députés. Je suis « sûr que ce choix vous plaira; c'est un homme sage et bien dans la véri- « table ligne, ni à droite ni à gauche. Or vous voyez que la tentation est « irrésistible ; j'y cède donc.

« Aussi bien faut-il vous dire une fois pour toutes que, si vos lettres « m'ont rendu heureux par la tendresse filiale que vous m'y témoignez, « et qu'à la vérité je mérite un peu par mon amour paternel, par le bon « esprit qui y règne suivant votre usage, par les comptes bien doux à « recevoir que vous m'y rendez, la dernière qui réunit toutes ces quali- « tés, a de plus le mérite de me dire du bien de mes bons Lillois, qui ont « de *mon Samaritain* avec cette différence que les brigands étaient par- « tis lorsque le Samaritain rencontra le voyageur, au lieu que mes « consolateurs ont versé l'huile et le vin sur mes plaies aux yeux d'une « garnison mal disposée et voyant pour ainsi dire le chef à leurs portes (1).

(1) Allusion au séjour que Louis XVIII fit à Lille, avant de se rendre à Gand, en mars 1815.

« A samedi, mon cher fils, te figures-tu mon bonheur de penser qu'il « ne se passera plus ni samedi ni dimanche, et bientôt plus de lundi « avant que je puisse t'embrasser en personne aussi tendrement que je « t'aime. »

M. le duc de Berry était tout différent de son frère : bon, mais violent, obligeant et serviable, mais brusque et emporté; chez lui le cœur était excellent; mais les défauts de caractère cachaient souvent les qualités du cœur; il lui arrivait de faire oublier par ses façons ou ses paroles désobligeantes les services qu'il avait rendus. En politique, il penchait du côté de son père; son tempérament et ses habitudes l'éloignaient de l'esprit conciliant et modéré de Louis XVIII. Il est probable qu'il avait peu réfléchi sur les difficultés de la situation; il obéissait plutôt à la fougue de sa nature qu'à des opinions bien arrêtées. Le duc de Berry était cependant un bon camarade, un sincère ami, il s'occupait très peu des affaires publiques.

Après la première Restauration, le duc de Berry eut souvent de fâcheux procédés pour des personnes qu'il aurait dû ménager, et fit naître contre lui de profonds ressentiments qui persistèrent jusqu'après la seconde Restauration. Il ne fit rien pour panser les blessures qui saignaient encore. Beaucoup de haines personnelles s'étaient accumulées contre le malheureux prince, même dans les rangs de l'armée, parmi les soldats, et par les soldats dans les classes ouvrières. Après la seconde Restauration, les rapports de police indiquaient

des dispositions hostiles contre le duc de Berry ; plusieurs complots formés contre sa vie furent découverts et déjoués. Le gouvernement en prenait d'autant plus d'alarme que le prince, intrépide et imprudent, négligeait toutes précautions. Le ministre de la police et le préfet de police avaient averti le Roi, Monsieur, le duc et la duchesse d'Angoulême, et même plus tard la duchesse de Berry. Le prince ne tint aucun compte de ces avertissements, il se montra importuné des mesures prises pour sa sûreté personnelle, il s'en plaignit même un jour au duc d'Angoulême et le pria d'intervenir pour faire cesser la surveillance organisée autour de lui. Le duc d'Angoulême en parla, mais on lui répondit que cette surveillance était indispensable. « Personne n'ignore, dit le ministre, que monseigneur le duc de Berry sort toutes les nuits du château dans un cabriolet avec un petit groom, et le plus misérable assassin peut le surprendre et le frapper ; nous serons bien heureux si, avec toutes nos précautions, nous parvenons à éviter un malheur. » Le duc d'Angoulême ayant apporté cette réponse à son frère : « Je sais tout cela, répliqua le duc de Berry, et lorsque je sors, j'ai toujours des pistolets à côté de moi et je tirerais sur le premier qui m'approcherait. » Le duc de Berry était sujet à des boutades et l'on ne savait jamais comment il jugerait une mesure du gouvernement ; il blâma hautement la promotion de pairs qui fut faite par le Roi le 5 mars 1819 ; il s'emporta en propos amers contre le ministère et en injures

contre les pairs nommés; il dit à l'un d'eux : « C'est sans doute la récompense de votre infâme conduite dans les Cent-Jours. » Un peu plus tard le Roi signa une promotion supplémentaire; le duc de Berry l'approuva, il dit à tous ceux qui y figuraient : « Je vous fais mon compliment d'être sur cette liste à part, si vous étiez sur l'autre vous seriez sur une f..... liste. »

Tous ces torts de caractère ont été bien effacés par la mort chrétienne, pleine de noblesse, de courage et de générosité de ce malheureux prince.

La figure de madame la duchesse d'Angoulême inspirait à tous un secret respect; son mari l'aimait passionnément, son père s'inclinait devant elle ; devant elle le duc de Berry se contenait et se taisait. Le Roi l'aimait comme sa fille ; il la considérait comme une victime échappée au martyre, et qui portait encore la marque du fer de ses bourreaux. La fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette tenait en quelque sorte la première place au milieu des siens : elle y avait d'autres titres que sa naissance et ses malheurs. Cette princesse, qui avait vu accumulée sur sa tête une longue suite d'infortunes dépassant tout ce que l'imagination des poètes a jamais pu inventer, était d'une grande énergie et d'un invincible courage. Si elle eût vécu dans les mêmes temps que l'impératrice Marie-Thérèse, sa grand'mère, et dans les mêmes circonstances, elle eût montré le même héroïsme. A Bor-

deaux, en mars 1815, elle fit preuve de sang-froid et de résolution; mais elle comprenait que la question se déciderait ailleurs, et elle gémissait de l'insouciance et de l'incurie du gouvernement. Le 20 mars 1815, le jour même de l'entrée de Napoléon à Paris, elle écrivait la lettre suivante à Monsieur :

MADAME LA DUCHESSE D'ANGOULÊME A MONSEIGNEUR LE COMTE D'ARTOIS.

« Bordeaux, 20 mars 1815.

« MON CHER PAPA,

« J'ai reçu, samedi soir, votre lettre du 16, par mon secrétaire, qui a eu le bonheur de vous voir : je lui envie cette satisfaction. Vous m'annoncez que votre santé est bonne, malgré tout ce que vous éprouvez, et j'aime à le croire. Tout dépend des premiers coups de fusil; car enfin il n'y en a pas encore eu de tirés. J'attends tout de Ney, puisque c'est le seul qui combattra cet homme! Mon cher papa, j'ai peut-être tort, mais je ne puis pas vous cacher, ni cesser de vous répéter avec quelle peine mon cœur vous voit à Paris.

« Que servent ces revues? Tout cela est payé pour crier, tout cela jurait avec élan fidélité au bambin de Rome; deux jours après, on l'a abandonné.

« Vous vous êtes couvert de gloire à Lyon. On y a admiré votre fermeté; elle ne vous manquera jamais, ni le courage. Mais ne perdez pas le temps à ce vilain Paris, mon beau-frère est assez pour le contenir. Mais vous, pourquoi n'êtes-vous pas avec *Oudinot* ou *Ney?* vous rallieriez là tous les esprits qui peuvent être ébranlés. Si on se bat, si cet homme est battu, comme je l'espère, il n'y aura pas eu un seul prince contre lui.

« Mon mari est trop loin, ne peut pas l'atteindre; il n'a pas de troupes, au lieu que vous en avez. Il est déjà peut-être trop tard, tout sera passé, et vous ne vous serez pas trouvé dans les moments les plus intéressants.

Votre retour à Paris m'a causé la plus vive peine quand je l'ai appris; vous pouviez avoir de bonnes raisons, et n'y passer que vingt-quatre heures; voilà une semaine que vous y êtes, vous êtes accablé de fatigue, de petites affaires, et cependant les importantes n'avancent pas, votre gloire en souffre. Pardon, cher papa, ma tendresse pour vous me fait peut-être exprimer avec trop de vivacité ce que je sens, vous me le pardonnerez par le motif, et je vois avec peine que beaucoup de personnes pensent de même. Au nom de Dieu, quittez Paris, le Roi n'a pas besoin de vous!

« La garde nationale a le général Dessolles, et votre devoir est à une armée, non au conseil, où l'on ne fait que des sottises.

« Je n'ai point de nouvelles de mon mari depuis plus de huit jours. J'imagine que ses lettres ont été me chercher à Paris, où je regrette bien de ne pas me trouver maintenant. Ma présence n'est plus nécessaire ici; on a reçu tous les ordres tant du Ministère que du gouverneur général du Midi; tout s'enrôle, tout part avec un esprit excellent. J'ai appris par le public que mon mari avait ordre de s'établir à Toulouse. Si j'avais la confirmation qu'on ne me laisse pas encore retourner à Paris la semaine prochaine, j'irais faire une petite course pour trois ou quatre jours à Toulouse. Puissé-je après revenir ici pour deux fois vingt-quatre heures, et reprendre la route de Paris par où je me le proposais; elle est bonne à présent. Vous pouvez imaginer avec quelle impatience, jour et nuit, j'attends les nouvelles. Quelle joie vive j'éprouverais si j'apprenais que cet homme était battu, et par vous, comme je l'espérais quand vous êtes parti pour Lyon. Il ne faut pas se décourager, j'espère que cela viendra; mais si j'apprends que Ney l'a battu sans vous, cela m'ôtera une partie de ma satisfaction. Vous avez été sublime, cher papa, me mande-t-on, à la séance publique, quand vous avez prêté serment de fidélité au Roi, au nom de la nation; les larmes m'en viennent encore aux yeux, je crois vous voir. J'ai pris sur moi d'écrire une grande lettre au cousin Chouchou (1), qui commande dans l'Ouest, pour l'engager à entretenir une correspondance avec mon mari, en chercher les moyens. L'Ouest et le Midi étant bien disposés, il faut qu'ils s'entendent ensemble pour bien agir et de concert, ce qui est nécessaire pour opérer le bien; et

---

(1) Les membres de la famille royale se plaisaient à se donner entre eux des surnoms. *Chouchou*, c'était le duc de Bourbon.

comme il est nouveau, je lui ai indiqué ceux que je connais et que je sais bons et mauvais dans son gouvernement. Je lui demande en grâce de changer le préfet de Poitiers, qui est exécrable (1). Je lui fais porter ma lettre par quelqu'un de sûr. A l'arrivée des mauvaises nouvelles, j'avais demandé aux préfets d'alentour d'ici de me donner toutes les nouvelles de leurs départements; ils le font avec exactitude et elles sont satisfaisantes. Les deux régiments en garnison ici sont détestables, j'ai eu beau faire pour les gagner; mais le général, qui est bon, ne veut pas les braver.

« Je voulais aller à Blaye; le commandant est mauvais, n'a pas fait de soumission ni d'adresse, dont on se méfie beaucoup. La ville m'a fait toutes les représentations là-dessus, qui ne m'ont pas arrêtée. Alors elle a voulu me suivre tout entière; ayant peur d'un esclandre, j'y ai renoncé, mais j'ai forcé le général de faire venir le commandant pour qu'il rendît compte de sa conduite et de l'état de la place. Il vient de l'envoyer chercher.

« Je viens de recevoir l'estafette du 17. Je regrette toujours davantage, cher papa, que vous ne soyez pas à une armée, cela ferait le meilleur effet pour vous, et arrêterait, je crois, les insurrections et désertions. On est encore bien agité, je le conçois. Ma crainte est pour Paris; tant qu'il n'y aura pas plus de force dans le gouvernement, cela n'ira pas mieux. Puissent au moins les troupes se bien conduire et nous sauver.

« Il est bien étrange que dans les gazettes de Paris on ne dise rien de mon mari, qu'on le croie encore ici tranquillement à Bordeaux, avec moi, ou en chemin pour en repartir pour Paris.

« Adieu, cher papa, excusez-moi, je n'ai pas beaucoup ma tête et suis souvent interrompue.

« Recevez les assurances de mon bien tendre attachement. »

De Bordeaux, madame la duchesse d'Angoulême se rendit à Londres, où elle attendit la fin de la crise; elle rentra à Paris seulement le 27 juillet. J'ai sous les yeux

(1) M. de Malarmé, ancien conventionnel.

une notice écrite par l'homme qui a été initié aux pensées les plus intimes de la duchesse d'Angoulême : « Madame en quittant Bordeaux, dit cet écrivain, pouvait, aux yeux de tous, avoir emporté du moins ses espérances ; elle n'avait emporté que ses douleurs, et quand elle revint, après les Cent-Jours, elle ne retrouva ni sa confiance ni ses joies » (1).

Cependant, après les Cent-Jours, tous se préparaient pour les élections ; chacun comprenait que le résultat exercerait une décisive influence sur la marche du gouvernement et sur les destinées du pays. Une ordonnance du Roi avait désigné les présidents des colléges des départements ; on avait remarqué, sur cette liste, Monsieur comte d'Artois comme président du collége du département de la Seine, le duc d'Angoulême comme président du collége de la Gironde, et le duc de Berry comme président du collége du Nord. La direction de cette grande œuvre électorale avait été confiée à Fouché, mais sous la surveillance et le contrôle des chefs du parti de la réaction. Fouché était sous leurs ordres. Il y a lieu de s'étonner qu'une affaire aussi importante que les élections, qui se liait étroitement à toutes les attributions du ministre de l'intérieur, ait été livrée à Fouché, ministre de la police. N'est-ce point une preuve des influences qui pe-

(1) *Madame Marie-Thérèse de France, fille de Louis XVI*, par le marquis de Pastoret, aujourd'hui sénateur.

saient sur le gouvernement du Roi et qui accordaient plus de confiance à Fouché qu'à M. Pasquier, alors ministre de l'intérieur par intérim ?

M. de Bourrienne avait été nommé président du collége du département de l'Yonne.

« Aussitôt que j'appris ma nomination, dit-il dans ses Mémoires, je me rendis chez M. de Talleyrand pour lui demander mes instructions. Mais il me dit que, conformément aux intentions du Roi, il fallait que j'allasse chez le ministre de la police générale pour prendre ses ordres. Je dis à M. de Talleyrand que je ne voulais pas absolument aller chez Fouché, à cause de ma position vis-à-vis de lui (1). « Allez-y ! allez-y ! me dit M. de Talleyrand, soyez sûr que Fouché ne vous dira rien.

« Je ne saurais peindre la répugnance que j'éprouvais à revoir cet homme ; aussi n'allai-je chez lui qu'à contrecœur. Je m'attendais à une réception froide et bien réservée de sa part ; ce qui s'était passé entre lui et moi rendait, en effet, notre entrevue délicate. Je trouvai Fouché, à neuf heures du matin, se promenant dans son jardin et étant dans le plus complet négligé. Il était seul, et me reçut comme un intime ami que l'on n'a pas vu depuis longtemps. Je ne fus,

---

(1) J'ai dit plus haut que le 15 mars précédent M. de Bourrienne, alors préfet de police, avait été chargé de faire arrêter Fouché.

par réflexion, que médiocrement surpris de cet accueil, tant il savait faire céder sa haine aux calculs de sa position. Il ne me dit pas un mot de son arrestation, et l'on peut croire que, de mon côté, ce ne fut pas sur ce chapitre que je cherchai à diriger la conversation. Je lui demandai s'il avait quelques renseignements à me donner sur les élections de l'Yonne. « Ma foi non ! me dit-il. Faites-vous nommer, si vous pouvez ; tâchez seulement d'éloigner le général Desfourneaux ; tout le reste m'est égal. — Qu'avez-vous donc contre Desfourneaux ? — Le ministère n'en veut pas. »

Fouché était cependant parvenu à glisser, dans la liste des présidents des colléges, un petit nombre d'hommes de sa connaissance intime, et sur lesquels il pouvait compter.

On vient de voir, par le récit de M. de Bourrienne, que Fouché se montrait à peu près indifférent sur les choix que feraient les colléges. Lui qui devait diriger les opérations et les préparer, ne dirigeait et ne préparait rien. Cette absence de direction eut les plus fâcheuses conséquences : les élections furent abandonnées aux influences locales, qui obéissaient à un entraînement passionné. Dans les départements, les royalistes avaient le haut du pavé ; les préfets étaient dominés par ces influences, souvent même ils avaient été choisis parmi les réactionnaires les plus ardents et les plus exclusifs : une ordonnance royale leur avait donné la faculté de compléter les colléges électoraux en y

introduisant un certain nombre d'électeurs, choisis par eux parmi les sujets du Roi qui avaient rendu des services à l'Etat. Dans un pareil moment, on savait ce que cela voulait dire, et les colléges furent envahis par des intrus qui imposèrent leurs choix par la violence de leur langage et de leurs menaces.

Il était impossible que des élections faites dans de pareilles conditions n'amenassent pas à la Chambre presque exclusivement des hommes d'opinions exagérées, réactionnaires et vindicatifs, sans expérience des affaires et, comme on l'a dit, capables de tout et capables de rien. C'est ce qui arriva. La Chambre se réunit à Paris le 7 octobre; le Roi fit en personne l'ouverture de la session qui devait être pleine d'orages et de malheurs. Le Roi dans son discours parla avec tristesse et avec douleur du traité qu'il venait de conclure avec les puissances et auquel il ne manquait que la dernière forme; il parla aussi du respect et de la fidélité qu'on devait à la Charte constitutionnelle, qu'il déclarait cependant susceptible de perfectionnements. Il invita la Chambre à ne pas oublier qu'à côté de l'avantage d'améliorer est le danger d'innover; il recommanda le respect de la religion, la pureté des mœurs, la liberté, la stabilité du crédit, la recomposition de l'armée, en un mot tout ce qui pouvait contribuer à guérir les blessures qui avaient déchiré le sein de la patrie, à assurer la tranquillité intérieure, et la puissance du pays au dehors.

Ce programme était l'œuvre du Roi sans doute, mais c'était aussi l'œuvre de son ministère, non de celui qu'il avait formé le jour de sa rentrée à Paris, mais d'un cabinet nouveau formé peu de jours avant l'ouverture de la session. Le ministère était ainsi composé :

Le duc de Richelieu avait le département des affaires étrangères, avec la présidence du conseil ;

Le duc de Feltre, le portefeuille de la guerre ;

M. Dubouchage, le portefeuille de la marine ;

M. de Vaublanc, le portefeuille de l'intérieur ;

M. de Corvetto, le portefeuille des finances ;

Le marquis de Barbé-Marbois, le portefeuille de la justice ;

M. Decazes, le portefeuille de la police.

Ce nouveau ministère avait été constitué le 24 et le 26 septembre ; il avait remplacé le ministère Talleyrand et Fouché, qui s'était retiré sur la démission donnée par M. de Talleyrand. Quels avaient été les motifs de cette démission ? Les voici tels que je les ai trouvés exposés dans des documents authentiques qui m'ont été communiqués.

Lorsque le Roi, à son retour en France, avait confié le portefeuille des affaires étrangères à M. de Talleyrand, il avait fait le choix le plus indiqué. Le prince, avant les Cent-Jours, était chargé de ce département ; il avait représenté la France au congrès de Vienne, y avait même joué un rôle important, et obtenu, par la prépondérance de ses avis, des

conditions qu'on espérait peu. Le Roi ignorait en outre l'irritation récente de l'empereur de Russie contre M. de Talleyrand, mais les effets de cette irritation ne tardèrent pas à se produire. Aussitôt que s'ouvrirent les négociations pour régler les conditions que pouvaient imposer les armées ennemies, ramenées par les événements jusqu'au sein de la capitale, tout devint difficile pour M. de Talleyrand. S'agissait-il de fixer les nouvelles limites du territoire? on exigeait l'abandon de plus de la moitié de l'Alsace, d'une partie de la Franche-Comté, du département de la Moselle et de la presque totalité des Ardennes et du Nord. S'agissait-il de la contribution de guerre? on voulait qu'elle fût de huit cents millions. Enfin, on ne se montrait pas moins exigeant pour tout ce qui se rattachait à la résidence et à l'installation des armées étrangères dans nos places fortes. Ces conditions humiliantes n'étaient point acceptables; on était cependant placé entre deux extrémités : ou de les subir, ou de recommencer une guerre de désespoir. M. de Talleyrand avait épuisé toutes les ressources de son génie diplomatique. On ne discutait pas; on ne lui parlait que de résolutions arrêtées. Les arguments qui avaient entraîné tous les hommes réunis au congrès de Vienne étaient sans puissance à Paris. On écoutait à peine le ministre de Louis XVIII : il avait perdu tout prestige et toute autorité.

Réduit à la dernière extrémité, M. de Talleyrand se pré-

senta chez le Roi ; le duc de Dalberg et le marquis de Jaucourt l'accompagnaient. Il déclara qu'il venait demander au Roi de vouloir bien négocier directement avec les souverains étrangers ; le Roi refusa, craignant de voir sa dignité de souverain compromise : « Ces négociations, dit le Roi, sont le fait de mes ministres et non le mien. — Dans ce cas, Sire, reprit M. de Talleyrand, nous serons obligés de nous retirer. — Eh bien ! je ferai comme en Angleterre, je chargerai quelqu'un de former un nouveau cabinet. » Puis il congédia ces messieurs par un signe de tête auquel il n'avait recours que dans de graves circonstances et auquel personne n'a jamais résisté. La surprise de M. de Talleyrand fut grande, il était loin de s'attendre à ce parti pris de la part du Roi ; il se plaignit de la duplicité de Louis XVIII ; il se dit trahi, abandonné; on avait tendu un piége à sa sincérité et à son dévoûment. Le Roi fit appeler immédiatement le duc de Richelieu ; le désappointement de M. de Talleyrand s'en augmenta, il se laissa cette fois aller jusqu'à la colère ; il se souvenait que, trois mois auparavant, le duc de Richelien avait refusé avec obstination de faire partie de son ministère ; il ne doutait plus que le Roi n'eût voulu tenir le duc en réserve pour en faire son ministre des affaires étrangères dès que les circonstances le permettraient. La vérité était beaucoup plus simple : depuis longtemps le Roi ne supportait plus qu'avec peine les manières hautaines et presque insolentes de M. de Talleyrand ; le prince disait sans cesse au

Roi : « Sire, il le faut, cela est indispensable, et cela sera. » Le Roi se considérait comme placé sous la tutelle de son ministre, et cette pensée lui était insupportable. L'offre de démission était tout-à-fait inattendue ; elle surprit un moment Louis XVIII ; mais il se remit promptement, et comprit sur-le-champ les avantages d'un changement. Mais, quelque réels que fussent ces avantages, l'embarras était grand ; M. de Richelieu hésitait ; le Roi lui envoya M. de Polignac, qui ne réussit pas à le décider ; il lui envoya M. Decazes, qui fut plus heureux. M. de Richelieu consentit, enfin, à prendre la succession onéreuse de M. de Talleyrand, à la condition, cependant, que M. Decazes ferait partie du ministère et qu'il tiendrait le portefeuille de la police. Depuis trois mois, M. de Richelieu avait fait la connaissance de M. Decazes ; il l'avait souvent visité à la préfecture de police ; il avait appris de lui beaucoup de choses sur l'état des partis et sur les hommes ; il était enfin convaincu qu'il trouverait dans M. Decazes un concours loyal autant qu'efficace ; il ne se trompait pas. M. le duc de Richelieu et M. Decazes se convenaient sous tous les rapports, et bientôt ils furent unis par une amitié étroite qui n'a cessé que par la mort du duc de Richelieu.

Ce premier point étant arrêté, le ministère était fait : tous les choix cependant n'étaient pas également heureux ; le nouveau ministre de l'intérieur, M. de Vaublanc, n'avait aucune connaissance ni des personnes ni des affaires ; on a

dit de lui que c'était une outre remplie de vent : M. de Barbé-Marbois était sans énergie, humble avec ceux qu'il craignait, dur avec les autres. Dès qu'il eut repris le ministère de la justice, qu'il avait déjà occupé en 1814, il se laissa forcer la main par les députés les plus emportés de la droite, et il leur livra sans réserve les siéges de la magistrature. Telle était la faiblesse et la pusillanimité de ce ministre, qu'après l'évasion de M. de La Valette, il retint en prison madame de La Valette et voulut même la poursuivre comme complice. Le nouveau ministre des finances avait une grande mission, et il sut la remplir ; il étudia les questions financières, pour lesquelles il avait une vraie aptitude ; il tenait bien la tribune, il n'y redoutait aucune difficulté. M. de Corvetto eût été un homme d'Etat tout-à-fait remarquable, s'il avait eu plus de fermeté ; il sacrifia, au détriment du service, beaucoup d'agents qu'il aurait dû défendre, et qu'il aurait sauvés s'il les eût défendus. Tel était le nouveau ministère auquel M. le duc de Richelieu donna son nom. Il avait pour programme d'obtenir, des souverains étrangers, les concessions refusées à M. de Talleyrand (c'était la tâche de M. de Richelieu) et d'installer la nouvelle Chambre des députés, de la diriger dans ses travaux (c'était la tâche de M. Decazes, qui, lui-même, était député, ayant été élu, au premier tour de scrutin, par les électeurs de Paris). On ne saurait dire laquelle des deux tâches était la plus lourde, et s'il était plus difficile de traiter avec des vainqueurs irrités

et jaloux que de diriger des hommes imbus de préjugés et qui prétendaient imposer au gouvernement leurs plus absurdes volontés.

M. de Richelieu devait trouver un appui dans l'empereur Alexandre; il y comptait, et il avait raison d'y compter. M. de Richelieu, en prenant possession de son ministère, dut se mettre au courant des négociations; il fut si effrayé de la situation qu'un instant il voulut aller offrir sa démission au Roi. M. Decazes releva son courage. Le ministre des affaires étrangères se hâta d'aller rendre visite à l'empereur de Russie. La carte de la France était étendue devant lui; elle portait le tracé des nouvelles limites de territoire qu'on voulait imposer à la France et qui lui enlevaient tant et de si belles provinces; c'était cette carte que M. de Talleyrand n'avait pas pu faire modifier; mais ce qu'Alexandre avait refusé aux instances de M. de Talleyrand, il l'accorda sans peine au duc de Richelieu. Il lui remit une copie de la carte fatale: « Tenez, monsieur le duc, « lui dit-il, voilà la France telle que mes alliés la veulent « faire; il n'y manque plus que ma signature; je vous pro- « mets qu'elle y manquera toujours! » Alexandre tint parole; il résista seul au mauvais vouloir des souverains étrangers et de leurs ministres; et c'est ainsi que fut résolue, d'une manière à peu près satisfaisante, cette première question, la plus importante de toutes et la plus périlleuse. J'ai eu sous les yeux cette carte de la France, que les chancelleries

avaient préparée ; on doit en trouver une copie au ministère des affaires étrangères ; cet exemplaire n'est pas le seul qu'on puisse trouver à Paris. Le Roi, M. de Talleyrand et ses collègues en avaient plusieurs copies. Autour de la France, dans toute la longueur de sa frontière du nord, et dans la plus grande partie de la frontière de l'est, depuis Wissembourg jusqu'au département de l'Isère, est figurée une bande qui doit avoir une longueur d'environ deux cent cinquante lieues, et dont il m'a paru que la largeur moyenne doit être d'au moins six lieues, ce qui fait une surface de plus de quinze cents lieues carrées. C'est là ce qu'on voulait nous retrancher, c'est ce que M. de Richelieu nous a conservé, moins quelques échancrures qui ne sont pas sans importance, telles que la Savoie sur la frontière de l'est, et, sur la frontière du nord, les pays de Marienbourg, Philippeville et Charlemont, ceux de Sarrebruck et de Landau. Ces pertes sont grandes, sans doute, mais elles sont bien minimes, si on les compare à l'étendue et à la richesse du territoire dont on voulait nous dépouiller. La France aurait perdu Dunkerque, Lille, Valenciennes, Cambrai, Mézières, Metz, Colmar, Strasbourg, Mulhouse et une infinité d'autres villes importantes comme places militaires ou qui sont devenues le centre d'admirables industries.

La carte de 1815 n'existe pas seulement dans nos archives ; on la conserve précieusement, je le sais, dans celles de Berlin

et de Londres, de Saint-Pétersbourg et de Vienne, où elle excite les perpétuelles convoitises des chancelleries, qui croient toujours que la France est trop grande et trop puissante.

Le duc de Richelieu obtint un autre succès : les puissances étrangères consentirent à réduire de cent millions la contribution de guerre, qui fut définitivement fixée à sept cents millions; mais on fut inflexible sur les conditions de l'occupation de la France par l'armée étrangère; ces conditions furent exigées dans toute leur insolente rigueur; les plénipotentiaires de la Grande-Bretagne maintinrent, les premiers, leurs prétentions, disant que leur pays n'avait pas besoin d'une nombreuse armée, et que, puisque l'Europe avait jugé indispensable la permanence du séjour des armées étrangères en France, il était juste que la France en payât largement les frais.

Le duc de Richelieu ressentit vivement l'humiliation qu'on faisait subir au pays, et signa cependant la convention du 20 novembre. En la signant, il fit au Roi un grand sacrifice et rendit un grand service à la France; c'est ce dont personne ne doute aujourd'hui.

Les difficultés n'étaient pas moins grandes du côté de la Chambre des députés. Cependant, on avait obtenu la nomination de M. Lainé comme président; son concours était utile au ministère. Qui ne sait l'histoire déplorable de cette assemblée, *bien introuvable*, en effet; qui ne sait comment les proposi-

tions les plus sages y étaient dénaturées ou remplacées par les amendements les plus imprudents et les plus dangereux? On le vit surtout à l'occasion de la loi dite d'amnistie. En promulguant l'ordonnance du 24 juillet, le gouvernement avait pris l'engagement de consulter les Chambres sur la situation à faire aux personnes désignées dans l'article 2. C'est pour satisfaire à cette obligation que le ministère présenta un projet destiné à devenir une loi d'amnistie; mais le caractère primitif de ce projet disparut devant les amendements, et ce qui devait être une loi d'amnistie devint une loi de proscription. Le Roi la sanctionna cependant : le refus de sanction eût entraîné inévitablement la chute du ministère, et le ministère était encore la digue qui arrêtait le débordement des passions politiques de la majorité. Un amendement, entre autres, fut proposé qui souleva les objections les plus graves : le Roi fit dire qu'il repousserait la loi si l'amendement était adopté. La majorité ne tint aucun compte de cette menace; elle passa outre aux cris de : *Vive le Roi quand même!* Tout devenait impossible; les doctrines les plus subversives en fait d'impôts et de crédit public étaient portées à la tribune et développées aux applaudissements de la majorité dont les chefs ne s'apercevaient pas qu'ils conduisaient à une ruine infaillible la monarchie et la France. Cette majorité était considérable et compacte; la Chambre était composée d'environ quatre cents membres, sur lesquels il y avait à peine une cinquan-

taine de modérés. Ce désordre dura, sans aucune interruption, jusqu'à la clôture de la session, qui fut prononcée par une ordonnance du 28 avril 1816.

L'agitation que les discussions de la Chambre des députés avaient causée dans le public produisit bientôt l'effet qu'on devait en attendre. La session était à peine close, lorsqu'un mouvement insurrectionnel éclata subitement à Grenoble. C'était le 5 mai ; deux jours après, il survint une modification dans le cabinet : M. de Vaublanc fut remplacé, au ministère de l'intérieur, par M. Lainé, et M. Dambray, déjà chancelier de France et président de la Chambre des pairs, prit à titre provisoire le portefeuille de la justice que laissait M. de Barbé-Marbois.

J'ai déjà parlé de ce malheureux complot de Grenoble ; mais je veux relever une circonstance et rectifier une erreur qui s'est perpétuée et qui dure encore : Le département de l'Isère avait été mis en état de siége, et l'autorité militaire était saisie de tous les pouvoirs. Le conseil de guerre chargé de juger les accusés prononça de nombreuses condamnations ; mais en même temps il avait recommandé plusieurs des condamnés à la clémence du Roi. Cette demande en grâce fut rejetée après une délibération du conseil, à laquelle prirent part tous les ministres. Comme il s'agissait d'un jugement rendu par un conseil de guerre, l'exécution rentrait à la fois dans les attributions du ministre de la justice, M. Dambray, et dans celles du ministre de la guerre,

le duc de Feltre. Le premier se chargea de faire parvenir les ordres du gouvernement, qu'il transmit au procureur général par une dépêche télégraphique qu'il signa et qui existe encore dans les archives. Mais en même temps une autre dépêche, délibérée aussi en conseil, confirmait et étendait les pouvoirs extraordinaires déjà donnés aux autorités, et prescrivait des mesures spéciales de surveillance ; celle-ci rentrait dans les attributions du ministre de la police, M. Decazes : il la fit rédiger séance tenante et la signa. Les deux dépêches furent remises ensemble à l'administration des télégraphes qui les comprit dans une seule et même expédition, en indiquant toutefois l'intervention spéciale et personnelle des deux ministres, laissant par conséquent à chacun d'eux la responsabilité de leurs ordres respectifs. On a depuis fait une confusion très facilement explicable ; on a mis les deux dépêches sur le compte de M. Decazes : « Le ouvenir, dit un biographe, en restera éternellement attaché à son nom. » Ce biographe se trompe, et il a induit beaucoup d'autres personnes dans la même erreur ; je remplis ici une tâche que je me suis surtout imposée en écrivant ces mémoires, celle de rétablir la vérité.

Après la clôture de la session, le gouvernement eut à méditer sur les embarras que la Chambre des députés lui avait donnés, et cette question se posa naturellement : Faut-il courir la chance d'une autre session qui ne sera ni moins difficile, ni moins périlleuse, ni moins compromettante, ou

bien le Roi, usant de sa prérogative constitutionnelle, doit-il dissoudre la Chambre et en appeler aux colléges électoraux mieux éclairés? Cette question était des plus graves; c'est à M. Decazes que revient l'honneur, je voudrais dire la gloire, de l'avoir tranchée; c'est lui qui fit triompher le parti de la dissolution, malgré la résistance qu'il rencontra d'abord dans l'esprit du Roi, et ensuite dans les dispositions de ses collègues. Dès ce moment, l'influence de M. Decazes devint prépondérante; on peut dire, on doit dire que le pouvoir de ce ministre a été inauguré par cette grande mesure de la dissolution de la Chambre introuvable, à laquelle il avait pensé dès les premières séances de cette Chambre, et qu'il prépara dès la fin du mois de mai.

La Chambre introuvable avait été élue presque avec le caractère d'un pouvoir constituant; le Roi lui avait livré la Charte en l'invitant à la réformer. Par là tout était remis en question. M. Decazes pensait qu'il fallait se hâter de revenir sur cette imprudente concession, et de proclamer l'inviolabilité absolue de la Charte. La Chambre s'était montrée animée d'un ardent dévoûment monarchique, d'un dévoûment irréfléchi, déréglé, aveugle, et en même temps d'une haine violente, non-seulement pour les principes de la Révolution, mais pour les intérêts que la Révolution avait créés, pour les faits accomplis et pour les personnes qui avaient pris une part quelconque à l'administration du pays. M. Decazes entendait que le dévoûment au Roi et à la dynastie

fût sans bornes; mais il voulait le dévoûment à la monarchie fondée sur la Charte; il pensait qu'on devait admettre dans une certaine mesure certains principes déclarés en 1789, mais bien antérieurs à cette époque; qu'il fallait tenir compte du bien qui s'était fait, et attirer les personnes dont le concours pouvait être utile. M. Decazes avait porté à la tribune cette formule dont il fit la règle de sa conduite : « *Royaliser* la nation et *nationaliser* le royalisme. » Il disait encore : « Ceux qui viendront au Roi par la Charte, et ceux qui viendront à la Charte par le Roi, seront également les bien-venus. »

Les pensées de M. Decazes heurtaient donc tout ce parti violent, qui n'existe plus en France depuis longtemps, mais qui alors était plein de force, d'ambition et d'espérance. Le parti de l'émigration qui ne jugeait la Révolution que par les erreurs où les crimes de 1792 et de 1793, et par le souvenir des maux qu'elle lui avait causés, était d'ailleurs surexcité par la présence de l'armée d'occupation.

Ces pensées de M. Decazes devaient surtout alarmer Monsieur, qui s'était livré à de vieux et fidèles compagnons d'exil, passionnés et peu clairvoyants, et par lesquels, dès 1814, il s'était laissé entourer et diriger. La coterie du pavillon Marsan ne faisait point de reproches à la Chambre dont elle vantait au contraire le zèle et le bon esprit.

Le Roi lui-même n'était pas suffisamment préparé, et c'est vers lui que se dirigèrent les premiers efforts du minis-

tre. M. Decazes n'avait pas encore inspiré à Louis XVIII la confiance absolue qu'il obtint plus tard ; mais déjà il était écouté avec bienveillance et avec intérêt, et le Roi avait souvent accepté, après les explications de son ministre, des propositions ou des ouvertures qu'il n'avait d'abord reçues qu'avec répugnance. La tâche de M. Decazes était difficile et souvent pénible. Le Roi avait certainement un esprit très ouvert et d'une compréhension prompte ; mais il avait été élevé dans des sentiments bien différents de ceux qu'on lui exprimait ; mais il avait quitté la France en 1790 ; il l'avait revue après un exil de vingt-cinq ans, bien différente de ce qu'elle était au moment de son départ. Tout cela agissait nécessairement sur le Roi, et son premier mouvement était plutôt dans le sens de ses anciennes opinions que conforme à sa nouvelle situation. Le Roi était roi et Bourbon ; il avait l'orgueil de sa glorieuse race et de son autorité. Le Roi était jaloux des prérogatives de la couronne ; il voulait les conserver, sans les affaiblir, et autant que possible les transmettre à ses successeurs comme il les avait reçues de ses aïeux.

Toutes les fois que M. Decazes avait conçu un projet nouveau touchant à la politique du Roi, ou à l'administration du pays, il devait, avant tout, y ramener le Roi et s'assurer de son concours. Dans les premiers temps, le Roi résistait beaucoup ; puis il devint plus facile à mesure qu'il prit plus de confiance dans son ministre, qu'il finit par considérer et

par traiter comme le plus dévoué, le plus fidèle et le plus sûr de ses amis.

Ce tableau que je viens de tracer des rapports qui s'établirent entre Louis XVIII et M. Decazes est fidèle, et je pourrais le justifier par de nombreuses preuves écrites; la nature de ces relations explique la fortune ministérielle de M. Decazes et l'ascendant qu'il avait pris sur le Roi. Cet ascendant survécut à sa chute, quoi qu'on en ait dit; l'affection du Roi se maintint jusqu'à sa mort; j'en veux rapporter ici quelques témoignages.

M. Decazes était tombé en 1820, dans le mois de février, après l'assassinat du duc de Berry. Le Roi avait voulu qu'il fût nommé son ambassadeur à Londres : le ministère que M. le duc de Richelieu présidait y avait facilement consenti. Le Roi écrivit à cette occasion le billet suivant à George IV :

« Monsieur mon frère, en apprenant la douloureuse perte que V. M. a faite dans la personne du roi son père, mon premier mouvement fut de vous témoigner la part que je prends à votre juste douleur. Mais instruit presqu'au même instant que vos propres jours étaient menacés, je crus devoir suspendre toute démarche. Libre enfin de toute inquiétude, j'avais destiné le duc de Richelieu à porter à V. M. mes compliments de condoléance sur la mort d'un père et d'un frère, et de félicitation sur son avénement à la couronne. Il allait partir lorsqu'un horrible attentat est venu m'enlever dans la personne du duc de Berry un neveu, ou plutôt un fils tendrement chéri, et m'accabler de la plus profonde douleur. A peine revenu à moi-même, ce n'est plus au roi de la Grande-Bretagne que s'adresse le roi de France, c'est au cœur sensible de George que le cœur déchiré de Louis vient demander des consolations. J'ai jugé à propos de rappeler le duc de Richelieu à la présidence de mon conseil, et j'ai nom-

mé le comte (aujourd'hui duc Decazes) mon ambassadeur auprès de V. M. Il partira dans quelque temps pour se rendre à son poste, mais j'ose d'avance solliciter pour lui les bontés particulières de mon auguste ami. En quittant le ministère, le duc Decazes n'a rien perdu de ma confiance, et à ce titre je me flatte qu'il recevra de vous un accueil favorable. Je vous prie surtout d'ajouter foi à ses discours.

« 21 février 1820. »

Le Roi écrivit encore le billet suivant au roi George :

« Monsieur mon frère, le duc Decazes remettra ses lettres de créance à V. M., mais j'ose croire, espérer même, qu'elle serait étonnée si je ne le chargeais pas en même temps d'une lettre particulière. J'y vais ouvrir mon cœur tout entier à mon auguste ami.

« Dans ma lettre du 21 février je vous disais qu'en sortant du ministère le duc Decazes n'avait rien perdu de mon estime ni de ma confiance ; je disais bien vrai et je puis ajouter que si les choses étaient en France comme avant la Révolution, il serait resté mon ministre jusqu'à ma mort. Mais la Constitution qu'à mon retour dans ma patrie j'ai dû donner à mon peuple a trop d'analogie avec celle de la Grande-Bretagne pour que V. M. ne comprenne pas aisément qu'il est des cas où je dois immoler l'homme au roi : c'est ce qui est arrivé. Une suite de machinations ourdies par la haine, secondées par la faiblesse et la trahison, a fait perdre au duc Decazes la majorité dans les deux Chambres, pour des lois qui étaient son ouvrage, que je l'avais chargé de proposer, et auxquelles V. M. aura sans doute remarqué qu'on a fini par revenir. Cette majorité une fois perdue, ma conduite était tracée par celle que votre auguste père tint à l'égard de lord Bute ; mais plus heureux que ce vénérable monarque, j'ai pu adoucir ma peine en confiant au duc Decazes la mission la plus importante en politique, et la plus touchante pour mon cœur et pour le sien.

« Maintenant, ô mon cher George (passez-moi cette expression) ! trouvez bon que je sollicite, non pour mon ambassadeur, mais pour mon ami, les bontés dont votre lettre du 25 février me donne la douce assurance.

« Mon ambition va plus loin ; ce n'est pas seulement votre bienveillance que je vous demande pour lui, c'est encore votre estime raisonnée. Dai-

gnez l'admettre à converser librement avec vous, lui permettre de vous faire lire au fond de son âme, et je suis sûr que vous direz : Mon ami Louis n'avait mal placé ni sa confiance ni son amitié.

« 5 juillet 1820. »

J'ai sous les yeux une lettre écrite à la fin de l'année 1821 par le Roi à M. Decazes; j'y remarque cette phrase : « La source des épanchements s'est fermée au mois de février 1820, et hors un, nul homme ne la rouvrira : je ne peux vous blâmer de quitter votre ambassade, j'en préviendrai M. de Montmorency, mais pour que les choses se passent en règle, je crois nécessaire que vous lui écriviez pour qu'il prenne les ordres du Roi.

« Adieu, mon cher duc, il ne reste plus à ma main qu'un peu de faiblesse; je préviens le jour de l'an en envoyant souhaits, amitiés, bénédictions et embrassements à vous et aux vôtres, vous savez si vous êtes chers à

« LOUIS.

« 22 décembre 1822. »

Le jour même de la chute de M. Decazes, Louis XVIII avait fait placer le portrait de son ministre dans le cabinet où ils avaient coutume de travailler ensemble. Ce portrait y est resté jusqu'à la mort du Roi (septembre 1824) ; mais deux ans auparavant, le Roi avait passé l'été à Saint-Cloud, et on avait profité de son absence pour faire quelques réparations urgentes dans les appartements des Tuileries : le por-

trait avait été enlevé. Le Roi à son retour entra à ce sujet dans une violente colère et ordonna que le portrait fût remis à sa place. Le Roi n'était donc ni aussi indifférent, ni aussi égoïste, ni aussi oublieux qu'on l'a prétendu.

Le Roi lisait avec grand soin les rapports et les correspondances politiques que le ministre de la police lui communiquait exactement, selon un usage ancien. Les rapports revenaient sans cesse sur l'état politique de Paris et des départements; on y disait quelle irritation et quel trouble répandaient les discours des membres de la majorité et les votes de l'Assemblée; ces rapports étaient ensuite le sujet des conversations du Roi avec M. Decazes, et celui-ci avait ainsi de fréquentes occasions d'exprimer ses inquiétudes, et de faire sentir les dangers de la situation et la nécessité de ne pas la laisser se prolonger. La dissolution était la conclusion de ces conversations, mais seulement la conclusion implicite; car M. Decazes se gardait bien d'en formuler l'avis. Un jour que le Roi s'était emporté contre la violence du parti, M. Decazes lui adressa cette question : « Votre Majesté veut-elle être le roi de ce parti ou le roi de la France? » Le Roi répondit brusquement, et revint de lui-même sur la menace de dissolution qu'il avait fait entendre deux ou trois mois auparavant à la commission nommée pour examiner la proposition d'accusation faite par M. de Sesmaisons. La brèche était ouverte : un dernier vote de la Chambre la rendit praticable. La Chambre avait repoussé un projet de

loi convenu d'avance avec Monsieur et par l'intermédiaire de Monsieur avec les chefs de la majorité, MM. de Villèle et Corbière. Le Roi y tenait; il y comptait, d'après les engagements qu'on avait pris avec lui. Il fut donc blessé et irrité du vote, lorsque le ministre de la police le lui annonça : « Quelle a été la majorité? dit le Roi. — Sire, de trois cents voix. — Eh bien! je la briserai. » Dès ce moment la question était résolue entre le Roi et M. Decazes. Le premier pas était fait; mais il restait encore beaucoup de difficultés à vaincre.

A l'exception de M. de Corvetto, ministre des finances, M. Decazes ne devait trouver chez ses collègues que des volontés contraires à ses désirs et au but qu'il poursuivait. Il importait de gagner le duc de Richelieu; il importait surtout de garder le plus profond secret: le Roi le comprit et s'y engagea. Aussitôt que le duc de Richelieu eut connaissance par M. Decazes lui-même de cette parole du Roi : « Je la briserai, » il s'écria : « Dieu l'en garde! je n'y consentirai jamais. » M. Decazes, pour le moment, ne lui en dit pas davantage. Bientôt, M. de Vaublanc quitta le ministère, par suite d'une incartade qu'il s'était permise devant la Chambre, et dont M. de Richelieu se montra très offensé. Ce fut un succès pour M. Decazes. Le nouveau ministre de l'intérieur, M. Lainé, était un homme d'un esprit élevé et d'un cœur honnête, avec lequel il n'était pas impossible de s'entendre. Ayant eu à diriger les discussions et les délibé-

rations en sa qualité de président, M. Lainé n'avait pas tardé à s'apercevoir qu'il serait impossible de rien fonder avec une telle majorité. Mais il redoutait par dessus tout les envahissements du libéralisme; il était plein de déférence pour Monsieur et pour Madame, ce qui le conduisait à ménager la nuance la plus prononcée du parti royaliste.

Cependant la lecture des rapports continuait à agir sur le Roi. Ces rapports étaient particulièrement curieux lorsque la santé du Roi semblait plus atteinte : alors les folles joies éclataient; on avouait ses espérances, on annonçait ses projets. Le Roi sentait combien il devenait urgent de prendre une résolution énergique. Quant au chancelier Dambray, il s'effrayait des tendances de la majorité, et il s'en était ouvert loyalement au duc de Richelieu et à M. Decazes lui-même. Les choses en étaient là, lorsque la question fut portée au conseil dans le mois de juillet; le Roi l'ajourna plusieurs fois de huitaine en huitaine, en recommandant le secret, qui fut religieusement gardé. Un jour, le conseil fut unanime sur le principe de la dissolution; puis MM. Dambray, de Feltre et Dubouchage hésitèrent, puis encore M. Lainé et le duc de Richelieu : les uns, à cause de leurs amis, de leurs alliances, de leurs opinions; les autres, pour des considérations ou des impressions passagères. Le duc de Feltre revint le premier et resta inébranlable; le Roi lui ayant fait connaître son sentiment, il s'inclina en répétant

ces paroles qu'il avait déjà prononcées devant la Chambre des pairs : « Si veut le roi, si veut la loi. »

Enfin, dans les derniers jours du mois d'août, la mesure fut adoptée en principe, et le conseil n'eut plus à s'occuper que des dispositions de détail. L'ordonnance de dissolution devait porter plusieurs instructions et dispositions importantes. M. Dubouchage proposa la rédaction de l'article 1er, qui eut un si grand succès. « Aucun des articles de la Charte constitutionnelle ne sera révisé. »

L'ordonnance fut signée le 5 septembre dans l'après-midi. Elle fut immédiatement imprimée et expédiée par estafette aux préfets, pendant qu'on en préparait l'insertion dans *le Moniteur*. A onze heures et demie, après que le Roi se fut retiré dans son appartement et se fut couché, le duc de Richelieu se présenta par son ordre chez Monsieur, pour lui faire part de cette ordonnance. Rien ne peut donner une idée de la surprise de Son Altesse royale : elle fut frappée de la nouvelle comme d'un coup de foudre. Ce qui ajoutait à son étonnement, c'était le silence qu'avaient observé les trois ministres qui lui étaient acquis, il le croyait du moins, et sur lesquels il comptait entièrement : c'étaient le chancelier Dambray, le duc de Feltre et M. Dubouchage. A ses yeux, leur discrétion était une trahison, il ne pouvait y croire. Le prince voulait se rendre chez le Roi ; on eut beaucoup de peine à le retenir. Enfin, M. de Richelieu lui fit entendre qu'il

ne parviendrait pas à pénétrer chez le Roi, qui dormait déjà et qui avait donné les consignes les plus formelles.

J'ai voulu raconter les circonstances qui ont précédé cette grande mesure du 5 septembre 1816, parce qu'elle ouvrit pour la France une ère nouvelle, l'ère de la monarchie constitutionnelle. Sans parler de la Restauration avortée de 1814, la monarchie des Bourbons, depuis son rétablissement en juillet 1815, n'avait point cessé de lutter contre la violence du parti qui prétendait la servir exclusivement et comprendre seul ses vrais intérêts. Ce parti l'aurait perdue en 1815 ou 1816, comme il la perdit en 1830. M. Decazes la sauva. Cette justice peut lui être rendue aujourd'hui, sans exciter l'envie de personne et sans ranimer des haines que le temps a assoupies. L'histoire a commencé pour Louis XVIII et pour son ministre. Déjà, les erreurs répandues sur l'un et sur l'autre se dissipent; la vérité aura son tour.

On peut le dire, le 5 septembre, l'ordre légal fut rétabli et le gouvernement remis dans des voies régulières.

La nouvelle session des Chambres fut ouverte le 4 novembre, et le Roi renouvela ses engagements, en prononçant ces solennelles paroles : « Je ne souffrirai jamais qu'il soit porté atteinte à la loi fondamentale, mon ordonnance du 5 septembre le dit assez. » Aussitôt que les Chambres furent réunies, le ministère se mit en devoir de leur proposer les lois qui devaient régler la jouissance des droits politiques que la

Charte avait consacrés. En même temps, l'administration des finances, dirigée d'abord par M. de Corvetto et après lui par M. Roy, créait le système des contributions et des revenus publics, et fondait le crédit de l'État par sa fidélité à remplir les engagements si onéreux qu'elle avait pris en 1815. Enfin le duc de Richelieu complétait l'œuvre qu'il avait commencée en 1815, en obtenant des puissances étrangères, réunies à Aix-la-Chapelle dans un congrès célèbre, la libération définitive du territoire de la France, et le règlement de ses dernières obligations (octobre et novembre 1818). Le duc de Richelieu, qui avait signé le 20 novembre 1815 la douloureuse convention de paix, eut la satisfaction qui lui était bien due de signer trois ans après la convention d'Aix-la-Chapelle, pour laquelle les Chambres, interprètes de la reconnaissance publique, lui votèrent une récompense nationale dont il fit le plus noble usage (1). Ces trois années forment la glorieuse époque de la vie politique de M. de Richelieu. Après avoir terminé de si grandes choses, il devait éprouver le besoin de se reposer. A Aix-la-Chapelle déjà, il avait dit qu'il attendait la fin du congrès pour offrir au Roi sa démission : c'est ce qu'il fit après quelques incidents qui produisirent dans l'assiette du gouvernement des oscillations peu importantes. Toutes les incertitudes furent enfin fixées par la constitution

(1) M. de Richelieu appliqua la somme votée à la fondation d'un hôpital à Bordeaux.

définitive du cabinet, qui demeura composé de la manière suivante (29 décembre 1818) :

Le marquis Dessolles eut le portefeuille des affaires étrangères avec la présidence;

M. de Serre eut le portefeuille de la justice;

Le baron Portal, — de la marine;

Le baron Louis, — des finances;

Le comte Decazes, — de l'intérieur, auquel la police fut réunie;

Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr conserva le ministère de la guerre.

La faveur de M. Decazes n'avait point été ébranlée, son pouvoir s'était encore accru; et si un autre était le président du conseil, on peut dire qu'il en était l'âme par son influence toujours croissante. La session législative qui venait de s'ouvrir était la troisième depuis la dissolution de la Chambre de 1815 par l'ordonnance du 5 septembre; elle était destinée à compléter l'ensemble des institutions politiques. Déjà, en 1817, le gouvernement avait proposé, et les Chambres avaient voté la loi des élections; en 1818, on avait voté la loi sur le recrutement. Le code de la presse restait à faire : il fut l'œuvre de la session de 1819. Cette législation était grande, belle et éminemment libérale, il faut le dire; si la France n'a pas su la conserver, ce ne fut point la faute de ceux qui la lui donnèrent, mais la faute de ceux

qui en abusèrent et la firent tourner au profit des passions les plus désordonnées et les plus aveugles.

La loi électorale avait maintenu la disposition de la Charte selon laquelle la Chambre des députés devait être renouvelée chaque année par cinquième. Le premier renouvellement se passa assez bien ; on put prévoir cependant que les renouvellements successifs enlèveraient au ministère sa majorité et mettraient le pouvoir dans les mains de l'opposition de gauche. Ce n'était pas ainsi que le Roi l'entendait; il était aussi éloigné de la gauche qu'il l'avait été de la droite. Le second renouvellement fut encore plus significatif que le premier : le Roi et ses ministres commençaient à douter de la sagesse de la loi. Elle était devenue déjà le motif d'une violente attaque qui fut portée à la Chambre des pairs contre le ministère, et à laquelle la majorité de cette Chambre s'associa; il s'ensuivit cette grande promotion dont j'ai parlé, et que M. le duc de Berry traitait si cavalièrement. Le troisième renouvellement ne laissa plus aucun doute dans l'esprit du Roi et de ses ministres; ils jugèrent que la loi de 1817 était incompatible avec la monarchie, et qu'il fallait la modifier profondément. Le Roi dit à M. Decazes : « C'est assez comme « ça, je n'irai pas plus loin ; il faut aviser. » Des amis du ministère ne se trouvèrent pas suffisamment informés ; ils nièrent l'opportunité des modifications projetées et se séparèrent du gouvernement.

La loi sur le recrutement souleva les passions du parti de

1815 plus encore que la loi électorale. Ce parti ne pouvait supporter les entraves que la législation nouvelle mettait à l'avancement : le Roi ne pouvait plus distribuer les grades militaires que conformément à certaines conditions de temps et de services ; cette limite apportée aux prérogatives de la couronne blessait certaines prétentions et dérangeait beaucoup de calculs.

Enfin, le code de la presse assurait à tous les partis indistinctement l'usage de la liberté de parler et d'écrire, en combinant heureusement les droits des citoyens avec les nécessités du gouvernement.

De toute cette législation, il ne reste plus aujourd'hui que la loi du recrutement ; les autres ont péri, les révolutions les ont tuées : elles ont succombé par les abus que tous les partis en ont faits, l'un après l'autre.

Je me borne à rappeler ces souvenirs historiques. Il est cependant deux circonstances dont je veux dire quelques mots, parce qu'elles donnèrent lieu à des échanges de lettres intéressantes pour l'histoire, et dont j'ai pu prendre connaissance.

On a beaucoup dit que l'empereur Alexandre avait insisté, en 1814, sur la concession d'une constitution libérale, soit qu'il y fût poussé par M. de Talleyrand, soit qu'il obéît à ses propres penchants ; on a ajouté qu'en 1815 il avait fait des représentations sur la marche suivie par le gouvernement du Roi avant les Cent-Jours, attribuant en quelque

sorte à cette marche le succès de l'entreprise de Napoléon. Voici deux lettres qui peuvent jeter quelque lumière sur ce point.

Le Roi écrivait, le 30 avril 1819, à l'empereur Alexandre, une lettre particulière et confidentielle, dans laquelle j'ai lu le passage suivant :

« Je ne parle pas à Votre Majesté de la situation de mon gouvernement. Le comte de Nesselrode a été témoin oculaire du commencement de la crise, et la sagacité de Votre Majesté lui aura fait juger avec sa pénétration ordinaire les difficultés que j'ai eu à vaincre et les mesures que j'ai dû employer. Les principes que je lui ai développés, lorsque j'ai eu le plaisir de le voir, ont dirigé et dirigeront toujours ma politique. Abandonné par le duc de Richelieu, malgré tous les sacrifices que je faisais pour le conserver, et forcé d'accepter sa démission donnée trois fois en huit jours, j'ai dû composer un ministère étranger aux deux partis extrêmes et cependant ayant la confiance publique ; il a été fort calomnié et jugé avec injustice, même avant ses actes : il a répondu aux calomnies de manière à justifier ma confiance. Aussi le calme le plus complet règne-t-il dans mon royaume, et n'ai-je à concevoir aucune espèce d'inquiétude. »

L'empereur lui répondit, le 15 juin :

« Votre Majesté connaît la sollicitude que, de concert avec mes alliés, j'ai vouée à l'affermissement d'un ordre de cho-

ses légitimement constitutionnel dans un pays dont la tranquillité est si intimement liée à celle du reste de l'Europe. Sous ce rapport, j'ai partagé le regrèt que Votre Majesté exprime sur la retraite du duc de Richelieu, quoiqu'elle doive se rappeler que j'ai été entièrement étranger au choix qu'elle a fait de lui en 1815, et qu'à Aix-la-Chapelle, je n'ai cherché à le faire renoncer au projet qu'il avait formé dès lors de quitter le ministère que d'après le désir très pressant que Votre Majesté m'en avait elle-même témoigné par la lettre que le duc de Wellington m'a remise de sa part.

« Quelles que soient, au reste, les circonstances qui ont amené ce changement, je ne cesserai de faire des vœux pour que les efforts de Votre Majesté, comme toutes les mesures qu'elle prendra dans le but de maintenir la tranquillité de la France et d'assurer le bonheur de son peuple, soient couronnés du succès le plus complet. »

J'ai dit que la loi sur le recrutement de l'armée avait, plus que toute autre, soulevé les passions du parti de 1815: ce soulèvement donna lieu à un très grave incident peu connu jusqu'ici, et qui prit de singulières proportions. Le projet de cette loi fut présenté à la Chambre des députés dans les premiers jours de la session qui s'ouvrit le 5 novembre 1817 (1). Le Roi l'avait annoncé en ces termes

(1) Le 29 novembre.

dans le discours d'ouverture de la session : « Je veux qu'au-« cun privilége ne puisse être invoqué; que l'esprit et les « dispositions de cette Charte, notre véritable boussole, qui « appelle indifféremment tous les Français aux grades et « emplois, ne soient pas illusoires, et que la carrière du sol-« dat n'ait d'autres bornes que celles de ses talents et de ses « services. » La discussion s'ouvrit devant la Chambre le 14 janvier; elle se prolongea jusqu'au 5 février 1818. Au milieu de cette discussion, Monsieur, entraîné par des influences qu'il a jugées diversement plus tard, écrivit au Roi son frère une lettre qui n'était autre qu'un exposé des griefs et des regrets du parti dont il voulait bien être l'organe en cette triste conjoncture. Voici cette lettre :

MONSIEUR, COMTE D'ARTOIS, AU ROI LOUIS XVIII.

« Paris, ce 23 janvier 1818.

« Sire, mon frère et seigneur,

« Un plus long silence de ma part, dans les circonstances actuelles, me semblerait contraire *à mes devoirs*.

« Si le contenu de cette lettre présente un tableau affligeant pour le cœur du Roi, qu'il juge, d'après l'attachement tendre et profond que j'ai pour sa personne, combien sont puissants à mes yeux les motifs qui me forcent de détruire le bonheur *momentané* qui résulte pour lui d'une trompeuse sécurité.

« Il est temps de le dire, le danger imminent auquel est exposée la monarchie est le résultat inévitable de la conduite adoptée par le ministère. Un système suivi avec persévérance malgré les maux évidents qui en découlent, l'emploi des moyens incompatibles avec le but qu'il est

question d'obtenir, la persécution exercée contre les amis du Roi et de la Royauté, le mépris des institutions monarchiques, l'accueil fait par le pouvoir aux doctrines subversives de l'ordre social; la faveur dont jouissent les idées démocratiques d'une part ou despotiques de l'autre, la protection accordée à ceux qui en font l'apologie; les efforts dirigés contre la partie saine de l'opinion publique à l'aide des pamphlets, des journaux et des pièces de théâtre; les succès déjà obtenus par les révolutionnaires, résultat de concessions arrachées à la faiblesse ou soustraites à l'imprévoyance; enfin, l'agitation générale qui règne dans les esprits : tout semble faire une loi au Roi de méditer sur le péril qui menace à la fois la France, le trône et l'avenir de sa famille.

« De si terribles effets ne peuvent exister sans causes, et ces causes se retracent toutes dans le système adopté par le ministère, système dont j'ai prévu depuis longtemps les funestes conséquences. Vos ministres, mon frère, doivent vous l'avoir dit, je leur ai plus d'une fois développé franchement mes opinions et confié mes craintes. La source de toutes leurs erreurs provient d'avoir confondu les effets de la révolution avec ses causes morales. Ils ont cru que la sanction accordée par la Charte aux intérêts matériels de la révolution les autorisait à garder un ménagement qu'ils ont souvent poussé jusqu'au respect envers les causes qui ont donné naissance à ces intérêts. Ils ont, dis-je, confondu le *principe* et la *conséquence:* de là viennent tous nos maux; cette méprise formant la base de leur système, toute opposition contre un développement du *principe* leur a paru attaquer la *conséquence.* De là, les accusations dirigées au commencement de leur administration contre les royalistes, accusations imprudentes, tendant à les représenter comme repoussant les bienfaits de la Charte, et dont les discussions qui ont eu lieu dans les Chambres pendant les dernières sessions ont démontré le peu de fondement. Un hommage semblable rendu à l'idole de la révolution devait placer la force ministérielle hors de *sa* ligne naturelle et légitime; elle *s'appuya* donc sur le colosse révolutionnaire; elle choisit la plupart de ses auxiliaires *parmi ceux* dont ce colosse était l'ouvrage. Ceci vous explique, mon frère, comment les *ennemis naturels* du trône *devinrent* bientôt les plus ardents soutiens du système de vos ministres; ceci vous explique encore les motifs de l'opposition que le ministère rencontra dans ceux que le trône légitime avait regardés comme ses plus zélés partisans. Ces derniers pénétrèrent bientôt les intentions perfides que leurs adversaires *voilaient* aux yeux de vos ministres sous le *masque* d'un dévoûment *apparent.* Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que si ces apôtres insidieux de la conduite ministérielle se pressaient autour du trône, en gar-

daient les avenues, ce n'était que pour rendre sa chute plus facile et plus certaine. Ils prévirent que les ministres seraient bientôt forcés d'acheter des services que des cœurs vraiment français devaient offrir gratuitement. Ils ne se trompèrent point.

« Les soutiens du système ministériel demandèrent des garanties, exigèrent des concessions : tout leur fut accordé. L'ordonnance du 5 septembre brisa la digue qui mettait un frein à leur impatience ; à dater de cette époque, ils envahirent les places, les emplois. Habiles à profiter de leurs succès, ils voulurent fortifier leur influence du suffrage de la multitude, et la loi sur les élections leur fut donnée. Effrayés encore de tout ce qu'ils laissaient de puissance au trône, ils voulurent ébranler la juste confiance du peuple dans les promesses de son Roi ; ils voulurent enlever à la couronne ses prérogatives sur l'armée, et le projet de loi sur le recrutement fut présenté aux Chambres.

« C'est ainsi que s'est trouvé creusé par degrés l'immense abîme au bord duquel est aujourd'hui placé le trône. On ne saurait plus maintenant se méprendre sur le but auquel tend l'influence révolutionnaire ; cette influence couvre toute la France. Elle s'est parée pendant un temps de la couleur royale pour mieux parvenir à ses fins ; mais plus audacieuse, elle reprend chaque jour sa couleur naturelle. Sous son égide se cachent les chefs de qui elle tire toute sa force. Les conspirations, dont les meneurs ont échappé à la surveillance d'une police soupçonnée, attestent cette vérité. Cette influence, dis-je, s'agite dans tous les sens et *sous* toutes les formes ; elle s'alarme des trophées militaires de la Vendée, dont elle voudrait désarmer les fidèles et paisibles habitants, tandis qu'elle obtient le réarmement des agitateurs du département de l'Isère sur des prétextes puérils et ridicules ; elle travaille à désorganiser la gendarmerie, frappe de destitution des officiers de nos armées dont les sentiments et le dévoûment leur donnaient droit d'espérer une récompense à leurs travaux, et enfin, menace le trône dont elle éloigne les défenseurs naturels.

« Il est donc temps, Sire, de mettre fin à un système qui mène à de semblables résultats. J'ai jusqu'à ce moment gémi en secret sur le déplorable aveuglement dans lequel le ministère est plongé ; mais le cri public s'élève trop haut pour que, placé sur les marches du trône, je puisse paraître rester plus longtemps indifférent ; ma voix doit aussi se faire entendre, mon frère lui-même blâmerait un jour mon silence.

« La peinture que je viens de faire de l'état des choses est conforme à la vérité. Mes craintes se trouvent donc justifiées : l'audace révolution-

naire croît tous les jours; les moyens répressifs diminuent; l'époque fatale d'une catastrophe pourrait presque se calculer, et quand j'interroge l'avenir, le passé me répond.

« Sire, j'ai signalé le danger, je dois maintenant indiquer les moyens d'y parer. Replacer le système ministériel dans sa ligne naturelle et légitime; lui imprimer un mouvement uniforme, mesuré d'après la gravité des circonstances, mais toujours conséquent au principe qui le détermine; arrêter le progrès des doctrines révolutionnaires sans s'écarter néanmoins des engagements pris envers les institutions monarchiques, ainsi qu'elles se trouvent consacrées par nos lois actuelles, dans lesquelles elles puisent cette force et cette autorité qui peuvent seules en garantir la stabilité; faire aimer et respecter la Charte, comme on aime et respecte le Roi : telles sont les bases principales du système nouveau dont l'adoption peut encore détourner l'orage qui nous menace.

« Mais il ne faut point se le dissimuler, le bien maintenant ne peut plus se faire par un ministère usé dans l'opinion publique, qui, prenant des mouvements d'humeur pour des coups d'autorité, l'arbitraire pour la force, et fatiguant la nation par les effets d'une funeste imprévoyance, a réveillé les haines révolutionnaires, et a livré le trône à leur redoutable influence.

« Vos ministres, Sire, il m'est pénible de le dire, forment donc le principal obstacle au seul bien qui puisse se faire : la fausse position dans laquelle ils se sont placés les prive désormais du périlleux honneur de sauver la monarchie. Trop engagés dans la route qu'ils se sont tracée, ne pouvant abandonner sans regret des principes auxquels ils ont tout sacrifié, pour en adopter d'autres qu'ils ont sans cesse combattus, leur marche serait flottante, leur conduite incertaine. Deux d'entre eux cependant conservent une part honorable dans l'opinion publique.

« Vos fidèles sujets ont pu gémir sur les mesures auxquelles vos ministres aux départements des affaires étrangères et de l'intérieur se sont laissé entraîner; mais ils rendent justice à leurs sentiments de loyauté et de dévoûment. Ils les verront avec plaisir continuer à jouir de votre confiance et rester au timon des affaires; mais, Sire, le salut de l'État exige l'éloignement de leurs collègues, et ce n'est que par ce prompt sacrifice d'un intérêt personnel que ces derniers acquerront un droit à la reconnaissance publique.

« J'ai tracé au Roi le tableau rapide de la situation effrayante où se trouve la monarchie; j'ai signalé la cause des malheurs qui nous menacent, le remède à apporter aux progrès du mal, l'obstacle qui s'oppose

au bien qui peut se faire. J'ai donc droit d'espérer, Sire, que mes efforts comme mes vœux ne seront point stériles. Nos dangers, nos intérêts, sont communs : unissons-nous pour braver les uns et soutenir les autres. Dans la crise qui nous menace, je dois à mon Roi, à ma famille, à la France, de faire connaître hautement mes craintes et mes espérances. Mes craintes se trouvent justifiées dans l'esquisse fidèle que je mets sous les yeux du Roi ; mes espérances reposent sur ce sentiment d'honneur qui ne s'éteindra jamais dans le cœur des vrais amis de la monarchie, sur l'amour religieux que la généralité des Français porte au trône de saint Louis ; elles reposent surtout, Sire, sur cette tendresse paternelle que votre cœur éprouve pour vos sujets, et qui ne lui permettra pas d'hésiter, dans la lutte de si hauts intérêts, à adopter les seuls moyens que prescrit le salut de la monarchie. Ces moyens adoptés, Sire, tout alors changera de face : le calme succédera à l'inquiétude, l'oubli au ressentiment. Les Français, heureux et forts, ne formeront plus qu'une même famille autour du trône, et le règne de Votre Majesté s'embellira de tout l'éclat de leur bonheur.

« Je suis avec respect, Sire, mon frère et seigneur, de Votre Majesté le très humble, très obéissant frère, sujet et serviteur,

« CHARLES-PHILIPPE.

« Paris, 23 janvier 1818. »

Le comte d'Artois ne se borna pas à adresser cette lettre au Roi son frère : il voulut encore avoir un entretien sur le même sujet. Le Roi y consentit. Monsieur reproduisit avec des développements les considérations qu'il avait exposées par écrit, il y en ajouta de nouvelles, il toucha des points fort délicats dont il s'était abstenu d'abord. Dans cette conversation il se relâcha de sa sévérité envers M. Decazes, qu'il voulut bien placer dans la même catégorie que MM. Lainé et de Richelieu ; c'est aussi dans cette conversation que Monsieur annonça que si le Roi conservait ses

ministres, il ferait publiquement connaître sa façon de penser.

Il est démontré aujourd'hui que cette démarche de Monsieur, sa lettre aussi bien que son langage, lui avait été inspirée par la coterie dont il était entouré et qui abusait de son influence.

Le prince de Polignac a publié il y a quelques années un premier volume d'*Études historiques* où l'on trouve de curieuses révélations (1). C'est le prince de Polignac qui le premier a fait connaître la lettre de Monsieur; mais il n'en donne qu'un fragment; ce fragment m'a aidé à retrouver une copie complète de la pièce; en sorte que je fais mieux que M. de Polignac, je la publie sans en rien retrancher. M. de Polignac excuse la démarche du comte d'Artois. « Mais Louis XVIII, « dit-il, pouvait-il reprocher une semblable intervention, « lui qui, sous le règne de Louis XVI, et alors fort éloigné du « trône, se permettait de tracer par écrit et de remettre au « monarque de fréquentes notes, renfermant ses propres « observations sur la situation de la France. Monsieur, hé« ritier présomptif de la couronne, ne devait-il pas songer « à l'avenir de ses enfants? Et lorsqu'il voyait cet avenir « compromis, sa position ne lui imposait-elle pas le devoir « d'en prévenir son frère? » M. de Polignac dit encore :

(1) *Études historiques, politiques et morales sur l'État de la Société européenne vers le milieu du dix-neuvième siècle*, 1845.

« J'ai en ma possession la copie originale, avec les correc-
« tions faites de la main de Charles X, de la lettre qu'il
« écrivit à son frère Louis XVIII en l'année 1818. » Sur quoi je ferai deux observations.

Premièrement, la lettre de Monsieur n'était pas l'œuvre de ce prince, mais celle de ses conseillers; voilà pourquoi la copie originale n'est pas écrite par lui, et pourquoi les corrections seules sont toutes de sa main.

Deuxièmement, M. de Polignac ne dit riende l'entretien qui eut lieu entre les deux frères; mais il rapporte fidèlement ce que le comte d'Artois dut dire à Louis XVIII, en addition à sa lettre. M. de Polignac était donc dans la confidence de la lettre et de l'explication qui la suivit : en pareil cas, les confidents sont certainement des conseillers.

Oui, M. de Polignac dit vrai, le comte d'Artois s'excusa sur l'exemple que Louis XVIII lui avait donné, lui qui avait remis fréquemment des notes et des mémoires à Louis XVI; et il se prévalut de son droit héréditaire et de l'avenir de ses enfants. La réponse que Louis XVIII fit à la lettre de Monsieur ne laisse aucun doute à cet égard; car le Roi répondit. M. de Polignac était trop dans le secret de M. le comte d'Artois; il s'était trop mêlé de cette affaire pour qu'il n'ait pas connu la réponse du Roi; pourquoi donc ne l'a-t-il pas publiée? il était digne de sa loyauté de placer la défense à côté de l'attaque. La réponse du Roi n'est pas plus perdue

pour l'histoire que la lettre du comte d'Artois. J'en ai lu, dans les mémoires inédits d'un personnage qui a servi plus d'une fois d'intermédiaire aux deux frères, une analyse que j'ai toute raison de croire très fidèle et très complète, et dans laquelle on retrouve des passages textuels de la lettre vraiment remarquable de Louis XVIII. C'est aussi dans ces mémoires que j'ai trouvé la lettre de Charles X, dont M. de Polignac n'a donné qu'un fragment; mais ce fragment, dont j'ai reconnu la parfaite identité, donne de l'authenticité à tout le reste. Voici comment s'exprime l'auteur des mémoires.

« Le roi Louis XVIII répondit le 29 janvier à la lettre que Monsieur lui avait adressée avec la date du 23 :

« Je n'ai pas besoin, mon cher frère, de vous parler du sentiment douloureux que m'a fait éprouver votre lettre; vous l'aviez prévu d'avance, et vos yeux en ont été les témoins. Ce que je désire, c'est raisonner le plus froidement qu'il me sera possible, et tâcher de vous démontrer l'erreur dans laquelle vous êtes sur des points essentiels.

« Le système que j'ai adopté et que mes ministres suivent avec persévérance, est fondé sur cette maxime qu'il ne faut pas être roi de deux peuples, et tous les efforts de mon gouvernement tendent à faire que ces deux peuples qui n'existent que trop finissent par n'en former qu'un seul. L'entreprise n'est pas aisée; vous devez vous rappeler avec quelle force, dans un conseil tenu à Cambrai, quelqu'un en peignit les difficultés, et conclut à se jeter du côté qu'il regardait comme le plus nombreux. Je n'adoptai point son avis; je n'en aurais pas davantage adopté un qui eût tendu à me jeter dans l'extrémité opposée : l'un ou l'autre eût conduit à la guerre civile, le plus horrible des fléaux... Encore une fois je ne me dissimule pas combien est difficile la route moyenne que je me suis tracée : je sais qu'à mon âge je ne puis raisonnablement me flatter de parvenir au terme Je sais une chose plus pénible, c'est qu'il faut souvent froisser des intérêts légitimes; c'est que je ne puis espérer de plaire à tous..... Henri IV, auquel je n'ai assu-

rément pas le sot orgueil de m'assimiler, suivit la même route, et ne recueillit en chemin qu'amertume. Voyez-le sans cesse accusé d'ingratitude par ses anciens amis, de fausseté par ses ennemis Il répondait : « Ils me regretteront quand je n'y serai plus. » Je n'ose en dire autant; je crois pourtant que la mémoire d'un homme dont on sait que le cœur n'est pas mauvais, et dont les intentions sont bonnes, doit être honorée de quelques regrets Voilà pour le système; passons aux moyens d'exécution »

« Le Roi discute l'un après l'autre tous les reproches que le comte d'Artois a adressés à son ministère, c'est-à-dire à son gouvernement, c'est-à-dire à lui-même. Il nie ce que le comte d'Artois affirme : il rétablit la vérité des faits, et de ces faits ressort une justification complète : il n'est pas vrai que les intérêts moraux de la révolution soient caressés. Toutes les fois que des doctrines dangereuses ont été publiées, les écrits ont été dénoncés aux tribunaux, et cependant la presse est restée libre. Que si on a demandé et obtenu des lois d'exception, cela s'est fait légalement et constitutionnellement.

« Si le pays est agité, si les jacobins relèvent la tête, c'est qu'ils sont encouragés par les alliances monstrueuses qu'un certain parti a contractées avec eux. Les hommes dont ce parti est formé ont de bonnes intentions sans doute ; mais ils ne savent point où on les mène ; les vrais ennemis y voient plus clair. Le Roi nie formellement que des garanties aient été données, que des concessions aient été faites au parti de la révolution.

« Il défend ainsi l'ordonnance du 5 septembre :

« L'ordonnance du 5 septembre 1816 exige un historique que j'abrégerai le plus qu'il me sera possible. Il est très possible, quoique je ne m'en souvienne pas, que j'aie qualifié d'*introuvable* la Chambre de 1815. Enivré des marques d'amour que me donnaient à l'envi tous les collèges électoraux, je crus que les députés nommés par eux arrivaient avec quelque confiance en moi, et allaient de tous leurs moyens aider mon gouvernement. Ma joie ne fut pas de longue durée La manière dont la Chambre se fit valoir en adoptant la loi contre les écrits séditieux commença à m'inspirer de tristes réflexions. Bientôt vint celle d'amnistie : plus de confiance, plus même de respect. On devait s'arrêter à la mesure que le vœu unanime des royalistes restés à Paris m'avait arrachée le 7 juillet précédent : on passe outre; la délibération n'était pas douteuse. Mais pour que rien n'y manquât, ce fut un trait d'éloquence insultant pour la majesté royale qui entraîna le vote de la Chambre... A dater de cette époque, la Chambre avec des intentions pures, je n'en doute pas... marcha d'empiétement en empiétement sur la prérogative royale... Je me déterminai à rendre cette ordonnance qui, je le dirais devant le trône même de Dieu, m'a mis hors de pair. »

« Le Roi discute le grief de prétendues persécutions contre les fonctionnaires royalistes.

« Ce grief est injuste. S'il y a eu des déplacements et des destitutions, c'est que ces mesures étaient indispensables. Un gouvernement peut se comparer à une vaste machine dont le ministère est le ressort principal et dont les autorités sont les rouages : si l'un de ces rouages arrête ou seulement contrarie le mouvement imprimé, la machine ne fonctionne plus ; si vous voulez qu'elle puisse vous servir, il faut changer le rouage. C'est ce qui est arrivé, et ce qui ne pouvait pas ne pas arriver, à peine d'inconséquence. Au reste, les fonctionnaires révoqués ont été remplacés par des royalistes dont le dévoûment et la fidélité étaient incontestables et n'ont point été contestés. Le Roi continue ainsi :

« — La loi d'élections eût été meilleure si, par le faux principe qu'il faut rendre pire ce qu'on croit mauvais, la minorité de l'année passée n'eût pas fait passer un article qui paralyse l'action du gouvernement; malgré cela, les élections de cette année ont-elles été mauvaises! »

« Le Roi reconnaît qu'il y a eu des choix regrettables; mais cela se voit tous les jours en Angleterre, et ce sont des accidents dont il faut prendre son parti. On ne saurait sans injustice faire peser sur le gouvernement la responsabilité de ces choix; sa conduite à Lyon a prouvé que, lorsqu'il avait à choisir entre des amis trop ardents et des candidats suspects, il n'hésitait jamais à préférer les premiers. La loi d'élections a des défauts sans doute: c'est le sort de toutes les institutions humaines; la manière dont on y remédiera fera connaître la pureté des intentions du ministère.

« Quant à la loi sur le recrutement, le seul point vraiment important, c'est celui qui concerne le mode d'avancement. Nous ne sommes plus au temps où la plus grande ambition du soldat se bornait à entrer dans le corps privilégié des hallebardiers; aujourd'hui, dès qu'un homme prend le mousquet, il voit devant lui les épaulettes, les plaques, les habits brodés, le bâton de maréchal : c'est un véhicule puissant auquel les armées françaises ont dû une partie de leur gloire. Ce régime a pour lui les lois existantes: on ne peut les violer, et quiconque tenterait de les abroger formerait une entreprise hasardeuse qui à coup sûr mécontenterait le soldat, dont il faut être le maître, sans doute, mais qu'il faut savoir s'attacher. La loi rend à la prérogative royale,

non pas tout ce qu'elle avait avant 1789, mais une grande partie des avantages dont elle était privée depuis 1791.

« Après avoir ainsi justifié, dit ensuite le Roi, et le système et les actes et les principes de mon gouvernement, je ne vous surprendrai pas en vous disant que je ne veux changer ni de système ni de ministres; et que je suis au contraire résolu à prouver d'une manière éclatante que je veux les soutenir. Je dois ajouter que vous êtes dans l'erreur, si vous croyez qu'il en existe parmi eux qui sont plutôt entraînés que guidés par leur propre sentiment dans la route qu'ils suivent. Il n'existe nulle diversité d'opinions dans mon conseil, et ni les ministres désignés dans votre lettre ni celui en faveur duquel vous m'avez semblé, dans la conversation, porté à me faire une exception, ni aucun des autres n'entreraient dans une administration qui suivrait d'autres principes.

« Vous m'avez annoncé que si vous ne parveniez pas à me persuader, vous feriez publiquement connaître votre façon de penser... Aux représentations que je vous ai faites, vous avez opposé l'exemple du mémoire que vous fîtes imprimer à la fin de 1788..... mais cet exemple, je vous l'ai dit et je vous le répète, cet exemple ne prouve rien. Par un arrêt du conseil du mois de juillet précédent, le Roi avait invité tout le monde à faire publiquement connaître son opinion sur la future composition des états-généraux. L'Assemblée des notables avait été convoquée dans cette intention : la clôture eut lieu le 12 décembre, le jour où vous présentâtes votre mémoire au Roi ; il fut publié le 15, et l'arrêté du conseil qui décida la question ne fut pris que le 27. Vous étiez donc, ainsi que les autres princes signataires du mémoire, parfaitement libre de la faire connaître au public. Certes les circonstances ne sont pas les mêmes aujourd'hui. Votre devoir est sans contredit de me faire primitivement connaître, avec toute la force et l'énergie que vous jugerez à propos d'y mettre, ce que vous trouvez de répréhensible, soit dans le système général du gouvernement, soit dans la conduite personnelle des ministres; mais rien ne vous impose le besoin d'aller plus loin... Feu M. le prince de Conty disait · « *La couronne nous appartient à tous, notre aîné la porte.* » Et il avait toute raison : la couronne appartient à tous, c'est-à-dire que tous, depuis l'héritier présomptif jusqu'au dernier rejeton de la branche la plus éloignée, y ont également un droit sacré, inaliénable, imprescriptible. Mais l'aîné la porte, c'est-à-dire que seul il en exerce les droits, et que seul il est juge et responsable de la manière de les exercer, enfin qu'il peut et doit s'appliquer les dernières paroles de Nelson : « *Tant que*

je vis, il n'y a que moi qui commande ici. » Plus le rang d'un prince l'approche de la couronne, plus le devoir et son intérêt exigent de lui de fortifier et de faire respecter l'autorité de celui qui la porte..... »

« Le Roi examine les dangers du système dans lequel on voudrait l'entraîner :

« Je ne puis sans frémir envisager l'instant où je fermerais les yeux. Vous vous trouveriez alors entre deux partis, dont l'un se croit déjà opprimé par moi, et l'autre appréhenderait de l'être par vous. Embrasseriez-vous l'un des deux ? Ne vous le dissimulez pas, la guerre civile et tous ses maux en seraient la suite inévitable. Chercheriez-vous à tout concilier ? je vous le dis avec douleur, mais avec vérité, vous seriez comme Henri IV, et avec plus d'apparence, accusé d'ingratitude d'un côté et de duplicité de l'autre. Et si le succès m'est difficile, ayant toujours suivi la ligne moyenne, il vous le serait bien davantage, vous étant d'avance prononcé pour un des côtés de la question.....

« Je ne vous demande pas encore d'approuver l'invariable résolution que je vous ai déclarée : le temps, les réflexions, vous y amèneront ; et les derniers moments de ma vie, enveloppés aujourd'hui d'images si sombres, pourront voir encore quelques beaux jours.

« Votre bon frère

« LOUIS.

« Ce 29 janvier 1818. »

Je l'ai déjà dit, Monsieur était le plus loyal des princes et le sujet le plus fidèle : il lut avec une émotion profonde la réponse du Roi ; il se pénétra de ses conseils et de ses avis, et il ne fut plus question de ce triste incident. Il en résulta cependant la certitude pour tous que le système suivi et appliqué par le ministère était bien celui du Roi, soit qu'il en eût pris l'initiative, soit qu'il l'eût accepté de celle de ses ministres. Mais dans ce cas, il l'avait adopté sans réserve,

et il le soutenait avec sincérité. Une autre conséquence, c'est que Monsieur finit par se rallier à la Charte et au gouvernement constitutionnel ; il y eut même un moment où il se rapprocha de la politique de M. Decazes et de sa personne, et il aurait donné à ce ministre un appui cordial, s'il eût consenti à apporter dans la composition du cabinet certaines modifications qui n'en auraient point altéré essentiellement l'esprit, le caractère et la politique.

Au commencement de l'année 1820, un assassin frappa le duc de Berry. Les partis veillent toujours ; celui qui depuis cinq ans poursuivait à outrance le ministre qui gouvernait selon la Charte constitutionnelle, osa porter contre ce ministre une accusation de complicité dans le crime de Louvel ; odieuse et stupide calomnie qu'on ne craignit pas de reproduire dix ans après et dans laquelle on osa impliquer le duc d'Escars et le duc de Maillé (1). Dans ce moment, le ministère avait annoncé un projet de loi qui devait modifier la loi des élections et qui avait rencontré une certaine opposition dans le centre gauche. Les deux oppositions constituaient le ministère en minorité. Dans ces graves circon-

(1) Le tribunal de police correctionnelle en fit justice par un jugement du 30 mars 1830. J'ai peine à comprendre que des hommes si haut placés dans l'estime et la considération publiques aient cru devoir descendre jusqu'à demander aux tribunaux la réparation de cet indigne outrage, dont un étranger inconnu s'était rendu l'organe.

stances, M. Decazes crut devoir se retirer afin de ne pas creuser l'abîme qui semblait près d'engloutir la monarchie. Il fut remplacé par une sorte de ministère transitoire dont le duc de Richelieu consentit à être le chef. Ce ministère fit adopter la nouvelle loi électorale; on lui donna aussi les lois d'exception que la situation réclamait. A la fin de 1820, on fit de nouvelles élections qui changèrent le caractère de la majorité; on louvoya quelque temps encore, en inclinant tous les jours un peu plus vers le côté droit, et le 14 décembre 1821, le Roi forma le ministère dont M. de Villèle était le chef. Le parti qui constituait la majorité de la Chambre introuvable s'était enfin chargé du gouvernement de la France. Son ambition était satisfaite.

Mêlé aux affaires du pays dans les temps les plus difficiles, M. Decazes eut le courage de prendre l'initiative des plus sages et des plus périlleuses résolutions; il eut l'honnête audace de lutter contre tout un parti passionné, violent, qui ne lui épargna ni les calomnies ni les vengeances. Les passions de ces jours orageux se sont éteintes, et l'heure de la justice est venue pour tous.

D'après les faits que j'ai résumés ici, M. Decazes a cherché autant qu'il l'a pu à prévenir de bien ardentes réactions et bien des malheurs. Il a fait que le roi Louis XVIII est mort sur le trône, honoré et regretté. Par ses alliances sympa-

thiques avec des hommes d'une haute raison et par conséquent d'une politique modérée, M. Decazes a certainement rendu d'importants services à la France.

CHAPITRE VI.

MONSIEUR DE VILLÈLE.

Jeunesse de M. de Villèle. — Les réfractaires de Villefranche. — M. Romiguière. M. Espinasse. — M. de Villèle nommé maire de Toulouse et élu député. — M. Corbière. — MM. de Villèle et Corbière, ministres. — Nomination d'agents de change. — Le trois pour cent. — Le milliard d'indemnité. — Le suffrage universel. — Les annonces payées indiquées par M. de Villèle. — Licenciement de la garde nationale.

Tout le monde sait comment se passa la jeunesse de M. de Villèle. Jeté sur la plage de l'île Bourbon, ayant pour tout bien les vêtements qu'il portait sur lui, il fut agréé comme régisseur dans la sucrerie de M. Panon, qui le prit pour gendre ; c'est ainsi qu'il fut nommé membre de l'assemblée coloniale. Il revint avec une certaine aisance dans son pays natal, y acheta une propriété importante, le château de Mourville, arrondissement de Villefranche, dans les environs de Toulouse. Il fut nommé maire de Mourville. Sa fortune s'élevait à douze ou quinze mille livres de rente.

Un événement assez grave devint pour M. de Villèle l'occasion de relations importantes et utiles à son avenir.

Dans l'arrondissement de Villefranche et surtout à Mourville, se cachaient un assez grand nombre de conscrits réfractaires. En 1810 on ne leur faisait pas grâce. Des gendarmes déguisés arrivent à Mourville ; ils pénètrent pendant la nuit par escalade dans l'habitation de M. de Villèle, croyant pouvoir y surprendre et y appréhender au corps quelques réfractaires. Un domestique dévoué, entendant du bruit, se lève, prend un fusil, ajuste, tire et tue un des gendarmes. A cette époque, M. de Villèle était déjà membre du conseil général du département de la Haute-Garonne, et il y comptait pour collègue M. Romiguière, père du jurisconsulte qui fut député sous les Cent-Jours et plus tard membre de la Cour de cassation et pair de France. M. Romiguière fils était alors un simple avocat au début de sa carrière. Ses études le portaient à s'occuper surtout des affaires criminelles. M. de Villèle, inquiet du sort de son domestique arrêté, mis en prison et traduit devant la cour d'assises, alla trouver M. Romiguière fils et lui dit : « Je compte défendre moi-même mon domestique, et voici un mémoire que j'ai voulu rédiger à l'avance pour ses juges : lisez-le et donnez-m'en votre avis. » M. Romiguière fils lut le mémoire et n'y trouva qu'une argumentation déplorable, imprévoyante : tous les faits étaient mal présentés ; mais, plein de déférence pour le collègue de son père au conseil général du département, il n'osa pas dire à M. de Villèle ce qu'il pensait ; il l'engagea seulement à aller

consulter M. Espinasse, jurisconsulte très distingué de Toulouse et père de l'ancien député de ce nom. M. Romiguière accompagna M. de Villèle chez M. Espinasse. Ce dernier, d'un âge déjà très avancé, eut moins de ménagements, et quand M. Romiguière eut achevé la lecture du mémoire : « Vous voulez donc, dit-il à M. de Villèle, faire condamner à mort votre domestique? Déchirez ce *factum*, soyez témoin à décharge, dites aux juges tout le bien que vous pensez de l'accusé, et chargez M. Romiguière que voilà de la défense ; je vous réponds de son savoir et de son talent. » M. de Villèle, dans sa déposition comme témoin, se laissa aller à réciter son mémoire. Le président du tribunal l'arrêta et lui adressa cette espèce de réprimande : « Vous nous dites ce que nous ne vous demandons pas et vous ne nous dites pas ce que nous vous demandons. »

Nous verrons plus tard M. de Villèle, ministre, ne répondre jamais, à la tribune, aux questions posées, et chercher toujours à égarer plutôt qu'à éclairer la discussion.

Pour cette fois, M. de Villèle rentra enfin dans son rôle de témoin à décharge.

M. Romiguière plaida avec talent ; l'accusé fut acquitté.

Des relations assez intimes s'établirent entre M. de Villèle et M. Espinasse, et ce fut surtout dans ces relations que le ministre futur acquit des notions assez précises sur les finances, sur l'administration et sur le droit public. M. de Villèle était

fort peu connu à Toulouse et dans le département de la Haute-Garonne en 1814. Il ne fut pas élu député dès 1814; mais il publia à cette époque une brochure politique dans laquelle il se déclara l'ennemi de la Charte. Après les Cent-Jours, le duc d'Angoulême était à Toulouse, entouré de royalistes violents qui approuvèrent de tout leur cœur la brochure de M. de Villèle. Bientôt la mairie de Toulouse devint vacante, le maire de Mourville, protégé par le duc d'Angoulême et par tous les royalistes qui l'entouraient, fut nommé maire de Toulouse. C'est ainsi que commença la fortune politique de M. de Villèle. Il fut bientôt après élu député de Toulouse en 1815. Il était déjà installé au Capitole le 15 août 1815, lorsque le général Ramel fut assassiné.

M. de Villèle, par ses antécédents, par ses opinions, par la netteté de son esprit, par son caractère sans aspérités, plut tout d'abord aux députés royalistes des diverses provinces et même à ses collègues les plus violents. On venait volontiers le matin causer avec lui dans son appartement de la rue de Provence ; quoique siégeant depuis peu de temps à la Chambre, il était le centre d'une foule d'intrigues. Autour de lui se groupaient déjà beaucoup de petites espérances et d'ambitions subalternes. M. Corbière s'était attaché à sa fortune. M. Corbière et M. de Villèle, à qui la Révolution n'avait enlevé ni titres ni biens, s'étaient dévoués, en bourgeois ambitieux, aux intérêts aristocratiques de la Restauration.

Les amis de M. de Villèle formaient la majorité dans la Chambre ; son nom fut alors prononcé en public et dans les alentours du trône. Louis XVIII ne le connaissait pas personnellement. Un jour enfin, M. de Richelieu, ministre des affaires étrangères, lui écrit que le Roi veut le voir. M. de Villèle se rendit aux Tuileries, accompagné de son ami Corbière, qui avait aussi sa clientèle dans la Chambre. Louis XVIII reçut d'abord avec froideur et avec une dignité hautaine ces deux représentants bourgeois et roturiers du parti aristocratique. Il leur demanda presque avec humeur où s'arrêteraient les prétentions des royalistes, et quelle sorte de ministère ils avaient dessein de lui imposer. M. Corbière ouvrait la bouche pour répondre sérieusement au roi, quand M. de Villèle, d'un ton léger et spirituel, se hâta de faire bon marché de ses amis, se moqua en homme de cour de l'aveugle opiniâtreté des députés les plus emportés et les plus violents. Ce langage inattendu plut au Roi. Le lendemain, M. Corbière fut nommé président du conseil de l'instruction publique, et M. de Villèle entra avec MM. Corbière et Lainé dans le cabinet sans portefeuille.

M. de Villèle n'était pas fâché d'essayer le banc des ministres dans une position presque sans importance et sans responsabilité. Il laissait le cabinet de M. de Richelieu agir et se compromettre.

Les chefs de l'opposition royaliste s'entendaient avec M. de

Villèle, et le consultaient sur leurs plans d'attaque contre ce ministère, dont il savait tous les secrets. M. de Villèle se laissait reprocher par eux son peu d'action, leur disait de *savoir attendre,* les engageait mollement à se modérer, défendait ses collègues du conseil avec les plus mauvaises raisons qu'il pût trouver, avouait comme malgré lui leurs côtés faibles ; et quand MM. de Castelbajac, de Bonald et Delalot avaient rudoyé de toute leur éloquence MM. de Richelieu, Roy et Siméon, alors ministres à portefeuille, il abordait ces personnages d'un air chagrin et se plaignait presque la larme à l'œil du caractère indisciplinable de ses amis. M. de Richelieu parla un jour avec candeur à M. Decazes des embarras de ce bon M. de Villèle avec son parti et de ses efforts impuissants à le calmer. M. Decazes savait par cœur le député de Toulouse ; il fit voir clair à M. de Richelieu. A peu de temps de là, dans une séance de la Chambre, après de nouvelles et violentes sorties de MM. de Castelbajac et de Salaberry, M. de Richelieu se pencha vers M. de Villèle, assis près de lui au banc des ministres : « Vraiment, lui dit-il, ils vous attaquent trop. Je vais me dévouer pour vous : je me retire. » Le soir même, M. de Richelieu alla chez le Roi, lui donna sa démission et lui remit une nouvelle liste de ministres. En tête figuraient MM. de Villèle et Corbière. A toutes les instances du Roi et de Monsieur, le duc répondit que les amis de M. de Villèle l'avaient trop offensé ; mais il ne laissa pas percer le moindre soupçon sur la complicité hostile de M. de Villèle. Dès que le mi-

nistère Villèle fut formé, les royalistes et le comte d'Artois crurent que la contre-révolution était faite.

Lorsque le nouveau cabinet prit le pouvoir, la situation extérieure de la France était difficile et compliquée. Le congrès de Vérone venait de s'ouvrir. Sous un gouvernement qui n'aurait point eu des engagements de sympathies et de reconnaissance avec l'étranger, c'était le moment et l'occasion de ressaisir un grand crédit en Europe. L'insurrection grecque, pour laquelle se passionnaient tous les peuples et que combattaient plus ou moins ouvertement tous les souverains, avait créé des centres d'opposition et de résistance dans la plupart des États de la Sainte-Alliance. Le Piémont et Naples, volcans qui venaient de produire une éruption nouvelle, tenaient en éveil et en émoi le cabinet autrichien ; une partie des forces de l'Autriche surveillait ces deux États. L'Angleterre surveillait la Russie, qui n'a jamais cessé d'exécuter sourdement le testament politique de Pierre Ier et semblait déjà franchir cet arc-de-triomphe de Cherson où Catherine avait fait inscrire ces trois mots menaçants : *Route de Byzance !* La Pologne et l'Allemagne n'étaient contenues que par des baïonnettes. L'Espagne venait de faire sa révolution.

M. de Metternich et lord Castlereagh avaient cherché à entraîner le ministère français contre la Russie, dont les armées couvraient déjà les rives du Pruth. Mais ce plan de M. de Metternich et du ministère anglais échouait contre le duc de Richelieu, resté reconnaissant envers la Russie, sa

patrie adoptive; aussi M. de Metternich se rejouit-il de la retraite de M. de Richelieu et de l'arrivée au pouvoir de M. de Villèle. Il croyait la triple alliance faite, quand lord Castlereagh, pour sortir des embarras de sa politique, ne trouva d'autre moyen que de se couper la gorge.

M. de Villèle, installé dans son fauteuil de ministre, demanda *de quoi il était question.* Son parti fut bientôt pris, ce fut celui de ne rien faire.

Mais M. de Metternich avait une grande supériorité sur M. de Villèle : il avait des convictions ; il était dévoué au parti de la monarchie absolue. Il travailla sourdement, par l'intermédiaire de M. de Montmorency, ministre plénipotentiaire au congrès, à pousser le paisible et immobile M. de Villèle dans la guerre d'Espagne, pour y étouffer la révolution. Celui-ci, pressé de tous côtés, par Monsieur, par le duc d'Angoulême et par le parti royaliste, se débattait et croyait opposer un argument victorieux et décisif en disant : « La guerre d'Espagne va faire baisser les fonds ! »

M. de Villèle fit donc la guerre d'Espagne malgré lui ; il fut même forcé de soutenir et de défendre le principe de cette guerre contre l'opposition, de combattre le général Foy et tous ceux qui l'accusaient d'entraîner le pays dans une entreprise qui deviendrait désastreuse, de subir enfin les reproches de ceux dont il partageait secrètement l'opinion, et de subir aussi avec non moins d'embarras les éloges bien peu sincères de ses amis. Il se tira sans efforts des dif-

ficultés d'un pareil rôle. Il eut une déception qui pour lui fut une joie : la rente ne baissa pas.

C'est que déjà toute sa politique s'était concentrée à la Bourse. Dès les premiers temps de la Restauration, on avait cherché à substituer les préoccupations ardentes des intérêts aux passions politiques. Sous le ministère de M. de Richelieu, en 1817, M. de Corvetto étant ministre des finances, une ordonnance du Roi ainsi conçue avait donné huit charges gratuites d'agent de change :

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ETC.

Informé que la Compagnie des agents de change de la place de Paris, bornée provisoirement à cinquante membres, peut aujourd'hui recevoir par la nomination de dix membres nouveaux le complément prévu par notre ordonnance du 29 mai 1816;

Vu la liste triple que la chambre syndicale a formée, en exécution de ladite ordonnance, pour indiquer les candidats soumis à notre choix;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État des finances;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Sont nommés agents de change de notre bonne ville de Paris, pour compléter le nombre déterminé par notre ordonnance du 29 mai dernier,

Les sieurs : L'HUILIER,
DEMACHY,
BOSCARY,
BAUDELOT,
GUBLIN,
TATTET,
LEFÈVRE (Charles-Marie-Gabriel),
DOSNE.

Ajourné pour les deux derniers.

ART. 2.

Les susnommés seront admis à prêter serment au tribunal de commerce, et à entrer en exercice, après avoir versé au Trésor royal la totalité du cautionnement auquel ils sont tenus.

ART. 3.

Notre ministre secrétaire d'État des finances est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Paris, le 22 octobre de l'an de grâce 1817, et de notre règne le vingt-troisième.

Signé : LOUIS.

Par le roi :

Le ministre secrétaire d'État des finances,

Signé : Comte CORVETTO.

Le premier porté sur la liste complémentaire des agents de change, nommés par M. Corvetto, M. L'Huilier, obtint cette faveur par une circonstance assez singulière. Le peintre Gérard venait d'exposer au Louvre son tableau de *l'Entrée de Henri IV à Paris.* A plusieurs reprises le Roi vint étudier et admirer l'œuvre de Gérard ; il fut frappé de la belle figure du prévôt de Paris à genoux devant Henri IV, et lui offrant les clefs de sa bonne ville. On fit connaître au Roi que ce personnage historique était un certain L'Huilier, prévôt de Paris sous Henri IV, premier président de la Cour des comptes, comte de La Malmaison. — Existe-t-il encore de ses descendants ? demanda le Roi. — Il lui fut répondu affirmativement, et on ajouta même que le dernier représentant de cette famille était en instance

pour obtenir une charge gratuite d'agent de change. Le Roi avait bonne mémoire, et M. L'Huilier fut porté le premier sur la liste.

Une seconde ordonnance, du 26 novembre 1820, nomma le sieur Frochot à une des deux places d'agent de change qui étaient restées vacantes. Cette ordonnance fut signée par M. Roy, alors ministre des finances.

Une troisième ordonnance, du 16 février 1821, nomma le sieur Chomel, le frère du célèbre médecin, à la dernière place complémentaire d'agent de change. Cette ordonnance fut signée, comme la précédente, par M. Roy.

Les hommes d'État de notre temps semblent n'avoir ni assez observé, ni assez étudié le caractère, je dirai presque le tempérament, du peuple français. Lorsque le gouvernement ou l'opposition en France penchent vers une idée ou vers des entreprises, notre société est bientôt saisie d'une passion fébrile pour les idées propagées ou pour les spéculations en faveur. Le peuple français ne marche pas ; il ne sait que courir. Qu'on nous passionne pour la liberté, ce subit amour nous rend bien vite fous et nous pousse à tous les effroyables désordres d'une révolution. Que le gouvernement cherche à soutenir le crédit public, notre cupidité surexcitée nous jette aussitôt dans tous les scandales de l'agiotage le plus effréné. Les protections et les sollicitudes de M. de Villèle pour les fonds publics firent accourir à la Bourse les

cultivateurs, les manufacturiers, les généraux, les magistrats, les gens de cour et les gens de lettres, voire même des actrices et des danseurs de l'Opéra ; les femmes elles-mêmes avaient leur coin. Le maître et le valet, comme on l'a dit, se coudoyaient et se rudoyaient pour donner des ordres au parquet. Comme M. Périer se plaignait un jour à la tribune de n'être entouré à la Bourse que de comtes, de ducs et de grands-officiers de la couronne : « Hé ! plaignez-vous ! c'est l'égalité que vous demandez tant, » répondit gaîment M. de Villèle.

Cette réponse du ministre fut très applaudie par les bancs du centre droit. Il est vrai que sur ces bancs siégeaient les amis du ministère, qui venaient, chaque matin, chercher les nouvelles du télégraphe que leur livrait le ministre.

M. de Villèle ne porta dans la direction du gouvernement de la France aucune vue philosophique : ce n'était qu'un homme d'affaires ; ce n'était qu'un comptable honnête ; il montrait dans toutes les discussions l'entêtement et l'insensibilité d'un chiffre. Son langage était à la hauteur de son âme. En parlant de la Grèce, il dit un jour à la tribune : *cette localité.*

Lorsque Casimir Périer ou le général Foy, le comparant à Law ou à l'abbé Terray, invoquaient contre lui l'opinion et la morale publique, M. de Villèle demandait tranquillement la parole d'un signe de tête, gagnait la tribune en se dandinant, attendait sans émotion que l'agitation fût calmée, et commandait le silence en exagérant la faiblesse de sa voix.

Il montait à la tribune sans passion, sans un battement de cœur; il y montait vingt fois dans une séance, toujours habile à égarer la discussion, et n'ayant d'autre but que de la prolonger et de l'entraver pour la rendre fatigante et inutile.

Après les séances les plus chaudes et les plus tapageuses, M. de Villèle rentrait chez lui toujours calme et se remettait immédiatement au travail. Il avait une faculté de travail très rare.

La Restauration sut raffermir et consolider le crédit de la France en reconnaissant et en payant toutes les dettes des deux invasions et les créances de l'Empire. M. de Villèle voulait encore élever et accroître le crédit public et la fortune du pays par de bonnes institutions commerciales; mais il fut entravé dans ses grandes mesures financières par la nécessité de satisfaire le parti auquel il devait obéir sous peine de perdre le pouvoir. La vie ministérielle de M. de Villèle ne fut, en effet, qu'une lutte intime et secrète contre la congrégation, qui ne se sentait pas assez puissante pour prendre le pouvoir à visage découvert. La congrégation avait placé auprès lui un de ses membres les plus actifs et les plus intelligents, M. de Renneville.

M. de Renneville, qui n'avait que le titre de conseiller d'État attaché au comité des finances, était cependant le maître absolu de tout le personnel chargé de la perception des impôts et du recouvrement des revenus publics. Il était craint

de M. de Villèle. La congrégation, placée, pour ainsi dire, derrière le fauteuil du ministre des finances, le surveillait et le forçait d'obéir à toutes ses volontés, d'exécuter à heure et à jour fixes tous ses ordres. C'est ainsi qu'elle le contraignit à faire la guerre d'Espagne, et, pour payer les frais de cette guerre, à des emprunts qui le jetèrent dans les intrigues scandaleuses du syndicat; c'est ainsi qu'elle le poussa dans les mauvaises affaires du trois pour cent, en lui demandant un milliard d'indemnité pour les émigrés. Il y eut alors, à l'occasion du trois pour cent, bien des désastres à la Bourse, et plusieurs amis de M. de Villèle, agioteurs crédules et dévoués, purent lui dire, comme ces gentilshommes ruinés, à Louis XV : « Nous avons fait tout ce que nous devions; mais nous devons tout ce que nous avons fait. »

Ce milliard d'indemnité réveilla dans la bourgeoisie des sentiments d'envie et de haine contre les émigrés; il eut cependant aussi pour effet de rassurer à toujours les propriétaires de biens nationaux.

La congrégation semblait dire tous les jours à M. de Villèle : Marche! marche! Elle l'entraîna impitoyablement et sans le laisser respirer, de la loi du sacrilége à une loi en faveur des communautés religieuses, de cette loi en faveur des couvents à une loi contre les journaux, de la loi contre les journaux à la loi du droit d'aînesse. Le général Foy traita un jour avec fureur et avec injustice M. de Villèle de maître insolent. M. de Villèle n'était point insolent, et ce n'était qu'un

pauvre esclave soumis et cependant surveillé. De tous les actes de son ministère, la loi de septennalité fut la seule qu'il proposa volontairement. En immobilisant la Chambre pendant sept ans, il espérait immobiliser son pouvoir, et échapper ainsi à l'activité exigeante de la congrégation.

En 1823, M. de Villèle conçut aussi un projet qui, selon lui, pouvait faire durer son ministère tout en consolidant la monarchie. Il réunit presque secrètement dans son salon un certain nombre de députés et de pairs de France, choisis parmi les chefs les plus avancés du parti royaliste, pour leur soumettre un projet de loi électorale : c'était pour ainsi dire le suffrage universel qu'il voulait leur proposer. Dans ce projet de loi, il maintenait pour les députés l'élection à deux degrés ; mais il ne soumettait les électeurs primaires qu'à un cens de dix francs, voulant ainsi faire concourir aux élections les cultivateurs et les paysans. A cette proposition, l'assemblée fut saisie d'étonnement et presque d'indignation. Vous voulez donc, dit-on à M. de Villèle, donner le pouvoir à la révolution ? M. de Villèle, de sa voix tranquille et nasillarde, s'expliqua ainsi : « Je comprends que ma loi vous déplaise : avec ma loi nouvelle, pour vous faire élire députés, il vous faudrait vivre sur vos terres au milieu de vos fermiers, vous préoccuper de leurs intérêts et conquérir sur eux une certaine autorité, en exerçant dans vos cantons une magistrature de père de famille. Je sais que tout cela ne vous plaît guère :

vous aimez mieux liarder dans vos départements et arracher le plus d'argent possible à vos fermiers pour venir le dépenser à Paris. Vous perdez ainsi en province toute l'influence qu'il vous serait si facile d'acquérir et de conserver, pour vivre à Paris, où vous ne pouvez jamais en avoir aucune. »

M. de Villèle avait raison. Faire intervenir dans la politique les cultivateurs et les paysans, qui ne demandent au gouvernement que d'imiter dans sa marche l'harmonieuse régularité des jours et des nuits, des printemps et des hivers ; qui ne demandent que le calme pour le travail et que de faibles impôts pour pouvoir faire des économies, c'est y faire intervenir l'élément le plus conservateur. Ecrivain politique, je me félicite d'avoir, de concert avec MM. de Girardin et de Lourdoueix, attaqué et renversé la loi du 31 mai, d'avoir défendu et fait maintenir en France le suffrage universel.

M. de Genoude, qui eut de fréquentes relations avec M. de Villèle, fut le premier à mettre en avant, dans *la Gazette de France*, et à conseiller cette grande mesure du suffrage universel ; il avait sans doute étudié et plus d'une fois discuté cette grave question avec le ministre des finances de la Restauration. M. de Villèle, devant l'opposition obstinée de ses collègues, renonça à son projet.

Il avait été porté au ministère par le comte d'Artois ; mais c'était une grande difficulté de se maintenir au pouvoir en obéissant à la fois à Louis XVIII et à Monsieur. M. de Villèle

courut au plus pressé, et il ne craignit pas de s'exposer quelquefois, sous Louis XVIII, au ressentiment du comte d'Artois. La congrégation se chargeait de plaider et de gagner sa cause au pavillon Marsan.

Louis XVIII mort, ces difficultés n'existèrent plus.

Toutes les lois présentées par M. de Villèle : l'indemnité des émigrés, la loi du sacrilége, la loi contre la presse, la loi en faveur des communautés religieuses, exaspérèrent le parti libéral dans la Chambre et hors la Chambre.

On ne peut guère se faire aujourd'hui une idée de ces discussions passionnées et orageuses. Comme dans toutes les controverses ardentes, les deux côtés de la Chambre se laissaient aller à l'exagération, à la violence et jusqu'à l'injure. Les traits les plus acérés venaient s'amortir sur l'âme pour ainsi dire matelassée de M. de Villèle. Pourtant, dans la discussion de la loi de l'indemnité pour les émigrés, il montra de l'attendrissement et eut presque un mouvement d'éloquence. A ceux qui attaquaient les émigrés, il répondit : « Si l'auguste monarque fondateur de la Charte, si le roi qui règne aujourd'hui n'avait pas émigré.... » Là M. de Villèle s'arrêta, laissant deviner par son silence le sort qui eût attendu les deux frères de Louis XVI. Le côté droit répondit à cette insinuation par un gémissement approbateur. « Mais nous-mêmes, reprit M. de Villèle, nous-mêmes, que serions-nous devenus sans l'émigration de nos princes? Sans l'émigration de nos rois, qu'aurions-nous eu, après 1814 et après

les Cent-Jours, à opposer aux armées de l'Europe établies dans la Capitale? Notre affranchissement de l'étranger, nos libertés publiques, la prospérité et le bonheur dont nous jouissons, nous le devons à l'émigration qui nous a conservé nos princes! Qu'on cesse donc de faire un crime de leur dévoûment et de leur fidélité à ceux qui ont tout perdu pour les suivre. »

Dans la discussion de la loi de la presse, M. de Villèle déclara *qu'il ne voulait pas tuer les journaux;* il montra une grande capacité de comptable en faisant à la tribune le bilan financier des journaux et en prenant pour exemple la situation du *Constitutionnel:* M. de Villèle était là sur son terrain. Malgré tout ce qu'avait de rigoureux cette loi sur la presse, il indiqua aux journaux une source nouvelle de revenus considérables, le revenu des annonces.

La discussion de la loi contre la presse, traversée par un petit incident, ajouta encore à l'impopularité du ministre. Voici quel fut cet incident. L'ambassadeur d'Autriche, par ordre de sa cour, avait défendu à ses gens de service d'annoncer dans son salon les maréchaux de l'Empire par leurs titres nobiliaires. Le comte Appony consentait à recevoir chez lui le maréchal Oudinot, le maréchal Soult et le maréchal Mortier; mais il refusait de recevoir les ducs de Reggio, de Dalmatie et de Trévise. L'opposition en masse prit fait et cause pour les maréchaux, et M. de Villèle fut sommé par

la Chambre de demander réparation de cette offense faite à la nation. Le lendemain, le ministre vint déclarer qu'il était heureux d'annoncer que le maréchal qui avait été l'objet des refus de l'ambassadeur avait reçu une ample et complète satisfaction. Deux jours après, on sut que M. Appony n'avait point voulu reconnaître les titres du maréchal Soult et du duc de Trévise, et qu'il n'avait admis que le titre du duc de Reggio; mais la clôture était prononcée, l'affaire en resta là.

Bientôt, M. de Villèle fut amené à dissoudre la Chambre qui l'avait vaillamment soutenu par ses votes ; à licencier la garde nationale, qui n'avait pas craint de l'outrager, lui, M. de Villèle, en criant : A bas les ministres! et à faire enfin cette fournée de pairs qui lui inspira ce mot d'un spirituel cynisme : « J'en ferai tant, qu'il sera honteux de l'être et honteux de ne l'être pas. »

La Chambre dissoute, le premier ministre ne s'occupa que des élections. — La Chambre nouvelle devait-elle le jeter sans réserve dans le parti royaliste, devait-elle le pousser vers le centre gauche; le forcer à modifier son ministère en y faisant entrer M. de Polignac ou M. Casimir Périer, en renvoyant M. de Peyronnet ou son ami Corbière? Le premier ministre était décidé à tout. Chaque courrier changeait ses résolutions et ses projets. La réélection d'un grand nombre de députés de l'opposition le décida à faire proposer

secrètement à Casimir Périer le ministère de l'intérieur et du commerce. M. de Pastoret et M. de Portalis reçurent aussi des ouvertures. M. de Villèle était vaincu personne n'accepta, la place n'était pas tenable. Il se résigna donc à entrer dans la Chambre des pairs; car ceux qu'on chargeait de le remplacer lui firent l'honneur de craindre à ce point son opposition, qu'ils refusaient tous de composer un ministère si l'ancien premier ministre continuait de siéger dans la Chambre des députés.

Le seul acte important d'une violence imprudente et d'une légalité contestable qui fut commis par le ministère Villèle, dans les derniers jours de son existence et à la veille de nouvelles élections générales, ce fut la dissolution de la garde nationale de Paris.

Le 29 avril 1827, toutes les légions de la garde nationale de Paris furent passées en revue par le Roi; leur tenue était excellente, le temps était magnifique. Les cris de *Vive le Roi!* ne firent pas défaut; mais d'autres clameurs: A bas les ministres, à bas Villèle! se firent entendre, et surtout au moment où plusieurs légions, regagnant leurs quartiers, passèrent devant le ministère des finances. Cependant lorsque le Roi fut rentré aux Tuileries, immédiatement après la revue, il parla en ces termes au duc de Reggio, maréchal commandant en chef de la garde nationale, et très en faveur à la cour: « Vous exprimerez, lui dit-il, toute ma satisfaction aux treize légions dans l'ordre du jour de demain. Vous leur direz que

je ne les ai jamais vues plus belles ni animées d'un meilleur esprit. J'ai bien entendu quelques cris fâcheux, mais en très petit nombre, et je les ai déjà oubliés. Telle est d'ailleurs ma confiance dans la garde nationale, que je veux lui laisser à elle-même le soin de faire justice de ceux qui, dans cette occasion, viennent de se montrer indignes de lui appartenir.» Ces paroles furent transmises aux officiers de la garde nationale par le commandant en chef.

Le lendemain matin une ordonnance insérée au *Moniteur* prononçait le licenciement de la garde nationale de Paris. Entre les paroles adressées par le Roi, après la revue, au duc de Reggio et l'ordonnance du licenciement, voici ce qui s'était passé : Le maréchal commandant de la garde nationale avait été invité à venir le soir aux Tuileries ; au moment où il était entré, M. de Villèle entretenait le Roi avec chaleur et vivacité dans un coin du salon. Sa Majesté fit informer alors M. le duc de Reggio qu'elle n'avait rien à lui dire, et qu'il pouvait se retirer ; M. de Villèle avait gagné sa cause, la garde nationale était dissoute. Lorsque la nouvelle s'en répandit dans la capitale et dans les départements, elle ne trouva que des incrédules.

Cette mesure ministérielle était certainement d'une violence bien imprudente. Licencier trente mille hommes sans les désarmer, c'était montrer autant d'audace que d'imprévoyance et de faiblesse ; bien que dépouillés de leurs épaulettes, mais toujours armés, les bourgeois de Paris n'en con-

servèrent pas moins une attitude calme et circonspecte. Ils ne pouvaient cependant oublier les éloges mérités dont les princes de la maison de Bourbon les avaient comblés dans d'autres temps.

Le 5 août 1814, dans un ordre du jour, Louis XVIII s'exprimait ainsi sur la garde nationale de Paris : « Après avoir étouffé tous les germes de désordre, elle a contribué à la restauration de la monarchie et à la conclusion de la paix, et elle a donné à la famille royale la consolation de n'être à sa rentrée et pour sa garde environnée que de Français. »

Le 7 septembre 1814, à la bénédiction des drapeaux, dont les cravates avaient été brodées par madame la duchesse d'Angoulême, Son Eminence Monseigneur le cardinal de Périgord avait adressé le discours suivant à la garde nationale rassemblée au Champ-de-Mars :

« Messieurs,

« La cérémonie religieuse qui nous réunit en ce jour aux pieds des autels nous rappelle des souvenirs glorieux pour vous, elle vous offre le témoignage le plus honorable de l'estime et de l'affection de notre Roi. Elle est pour nous tous une garantie solennelle des plus heureuses espérances. Par votre courage et le bon esprit qui vous anime, vous avez contribué à arrêter les efforts d'une armée puissante, et à changer en alliés généreux des ennemis qui semblaient ne respirer que la vengeance.

« C'est à ce même esprit, à ce même courage, que cette capitale est principalement redevable de la paix et du bon ordre qui n'ont cessé de régner dans son enceinte. . . . .
. . . . »

Le 12 mars 1815, après le débarquement de Napoléon au golfe Juan, dans un ordre du jour, « le Roi, plein de confiance dans les sentiments des légions parisiennes, avait exprimé le désir que le poste du château des Tuileries fût augmenté, de manière qu'on vît que Sa Majesté ne se trouvait nulle part plus en sûreté qu'au milieu des citoyens. »

Une ordonnance du 5 février avait institué un ordre spécial, pour perpétuer le souvenir de fidélité et de dévoûment de la garde nationale de Paris. Le ruban était blanc avec deux larges lisérés bleus; la décoration était à quatre branches, surmontée de la couronne royale; cette décoration s'obtenait assez facilement sur des états de service attestant la bonne tenue, le respect de la discipline, et l'attachement à la famille royale des gardes nationaux qui la sollicitaient. Une lettre, peut-être oubliée ou peu connue du général en chef Sacken, adressée au général Dessoles, commandant la garde nationale de Paris, nous paraît assez curieuse pour la reproduire ici. Voici cette lettre :

« Monsieur le général,

« Au moment où mes fonctions de gouverneur cessent dans la ville de Paris, je ne puis m'empêcher de vous exprimer ma sensibilité pour les heureux rapports qui ont si intimement régné entre la garde nationale de cette capitale et les troupes alliées. Cette association de braves de la France deviendra un jour pour la postérité un objet d'admiration, comme elle sera pour les peuples actuels un lien durable d'estime et de bienveillance réciproques.

« Votre sagesse, général, a si puissamment contribué à entretenir cette

bonne harmonie, que je ne puis m'éloigner de Paris sans vous en offrir ma reconnaissance.

« Agréez, etc.

« *Le général en chef*,

« SACKEN. »

Le licenciement de la garde nationale de Paris fut un grand événement et fit grand bruit. La tribune de la Chambre des pairs et celle de la Chambre des députés retentirent de doléances, de plaintes et de pétitions pour le rappel de l'ordonnance de licenciement.

Certes la couronne avait le droit de faire cesser le service actif de la garde nationale ; mais l'ordonnance du 29 avril était pour ainsi dire une punition. Cette mesure ministérielle, dangereuse et provoquante, devait avoir pour résultat de défendre momentanément M. de Villèle aux risques et périls de la monarchie. Le licenciement brutal de la garde nationale ne semblait-il pas payer d'ingratitude treize années de fidélité, de dévoûment et de sacrifices? Cette mesure était bien certainement contraire aux intentions du Roi et aux intérêts de la royauté.

Le service de la garde nationale fut sans doute une occasion de dépenses et de fatigues pour les bourgeois de Paris; mais tous les jours et dans les occasions solennelles, ce service actif rapprochait les citoyens des princes de la maison de Bourbon et des hommes influents du gouvernement. Les états de service comme garde national pouvaient faire obtenir la décoration de la Légion-d'Honneur, un certain

avancement dans les administrations publiques, en un mot une certaine protection du pouvoir. Il se fit sous la Restauration plus d'une fortune, il se créa plus d'une grande position par la garde nationale, moins cependant que sous la monarchie de juillet. Dès que le bourgeois de Paris est arrivé à une certaine aisance, il se montre impatient d'obtenir des distinctions et des honneurs. On comprend donc que le licenciement de la garde nationale, renversant de prochaines espérances, et désappointant d'ardents désirs, ait produit un vif et public mécontentement. La dissolution de la garde nationale de Paris fut comme la préface des ordonnances de juillet. Aussi, à la chute du ministère de M. de Villèle, se fit-il une première démonstration presque révolutionnaire; on illumina surtout dans les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin, et il s'y produisit quelques troubles qu'il fallut réprimer.

M. de Villèle était d'une habileté et d'une intelligence rares; son esprit sagace, positif, ne manquait pas d'une certaine pratique et d'une certaine connaissance des hommes et des choses, mais il n'avait point de vues lointaines, d'élévation ni de grandeur. Premier ministre, il était resté petit bourgeois de Toulouse. L'orgueil, la vanité, la rancune et la colère étaient des hôtes inconnus à son cœur. Tous ceux qui entouraient le ministre le trouvaient, dans la vie intime et familière, bienveillant et d'une bonté paternelle.

Son ami M. Corbière lui ressemblait peu. M. Corbière

comptait ses ennemis, les haïssait et les persécutait. M. de Villèle ne haïssait personne; dans le laisser-aller de son système politique, suivi d'ailleurs par plus d'un homme d'État sous le gouvernement parlementaire, l'ennemi de la veille pouvait être l'ami du lendemain. L'opposition de la Chambre exaspérait l'humeur bretonne de M. Corbière, les journaux le mettaient hors de lui, et il ne se calmait sur la politique qu'en rangeant et en dérangeant les livres de sa bibliothèque. Un député d'une certaine importance à qui il avait donné audience arrive à l'heure indiquée: il est introduit chez le ministre. Il le cherche partout, et le trouve enfin dans sa bibliothèque au haut d'une échelle double, occupé de ses livres. Le député, pour ne pas contrarier le ministre en le forçant de descendre, n'hésita pas à monter de l'autre côté de l'échelle jusqu'à ce qu'il se trouvât face à face avec M. Corbière. C'est ainsi que se passa l'audience. Rien n'était plus plaisant et plus grotesque que de voir le ministre et le solliciteur au haut de l'échelle, gesticulant et s'adressant à bout portant des demandes et des réponses.

Depuis leur sortie des affaires, MM. de Villèle et Corbière ont su se faire oublier; ils vécurent au fond de leur province dignes et prudents. M. de Villèle, depuis qu'il a cessé d'être ministre, n'est venu qu'une seule fois à Paris pour affaires et il y est resté seulement quelques jours.

CHAPITRE VII.

MONSIEUR DE MARTIGNAC.

M. de Martignac, secrétaire de l'abbé de Sieyès. — M. de Martignac, vaudevilliste. — Ses débuts au barreau de Bordeaux. — M. de Martignac, député de Marmande, commissaire civil à l'armée d'Espagne, ministre de l'intérieur. — *Le Messager des Chambres*. — Voyage de Charles X à Strasbourg. — Lettre de M. Dupin à M. de Martignac. — M. Debelleyme, préfet de police.

Nous avons déjà dit que, pendant ses transes électorales, M. de Villèle fit des ouvertures à plus d'un homme important de la Chambre des députés, soit du centre droit, soit du centre gauche, pour venir prendre place, sous sa présidence, dans un cabinet nouveau. M. de Villèle chargea M. de Chabrol de porter des paroles à M. de Martignac. M. de Martignac avait le sentiment de sa situation et de son importance : « Puisqu'on m'offre un portefeuille, répondit-il, c'est qu'on me croit quelque valeur ; cette valeur, je dois la garder pour un ministère qui s'élève, au lieu de la perdre dans un ministère qui tombe. » Ainsi, M. de Martignac refusa de

devenir le collègue de M. de Villèle, dont il devait être le successeur.

A l'époque où M. de Martignac devint ministre, j'étais déjà directeur de *la Revue de Paris*, et j'eus alors l'occasion de quelques relations avec ce ministre, plein de bienveillance, du plus charmant esprit, et avec M. Emile de Barateau, homme aimable, obligeant et lettré, qui fut son chef de cabinet et son ami. Plus tard, je dînai souvent chez le général Claparède avec M. de Martignac, et lorsqu'il ne fut plus au pouvoir, j'eus l'honneur de lui faire plusieurs visites dans sa retraite. J'ai donc vu et connu d'assez près l'illustre avocat de Bordeaux pour consigner ici des renseignements vrais sur ses qualités d'esprit et de cœur et sur sa vie politique.

Dès sa jeunesse, M. de Martignac fut placé comme secrétaire auprès de l'abbé Sieyès, ambassadeur en Prusse. M. de Martignac était né, en 1776, d'une famille noble, dont est issu Etienne de Martignac, connu par des traductions estimées de plusieurs poètes latins.

Vers 1797 ou 1798, le jeune Bordelais se sépara de l'abbé Sieyès pour retourner, à Bordeaux, dans la maison paternelle. Mais Paris était sur la route : Paris, ses plaisirs et toutes ses séductions arrêtèrent et retinrent le jeune de Martignac au milieu de son voyage. Ses goûts littéraires le rapprochèrent des vaudevillistes en faveur auprès du public. Quoique plus jeune qu'eux, il devint l'ami de MM. de Piis,

Barré, Joseph Pain, Alissan de Chazet. Il fit bientôt représenter un vaudeville ayant pour titre *Esope et Xantus.* Le jeune vaudevilliste reçut les éloges et les encouragements du critique Geoffroy, qui n'en donnait guère. Il obtint sur la scène du Vaudeville plusieurs autres succès ; et il fût peut-être devenu , comme M. Scribe, la providence de nos théâtres de Paris et une des célébrités de l'Académie Française, si son père, ancien avocat au parlement de Bordeaux et savant jurisconsulte, usant de son autorité paternelle, n'eût rappelé son fils auprès de lui, pour qu'il eût à compléter ses études de droit. Le jeune vaudevilliste rentra à Bordeaux en 1799. En 1813, M. de Martignac fut nommé officier dans la garde urbaine. En 1814 , il aida de tous ses efforts le comte Linch à décider un mouvement en faveur des Bourbons dans la Gironde. Il fit même représenter alors, sur le théâtre de Bordeaux, un vaudeville de sa composition ayant pour titre *la Saint-George*, en l'honneur du roi George qui rendait les Bourbons à la France.

On a beaucoup reproché à M. de Martignac ce vaudeville en l'honneur de l'Angleterre. L'enthousiasme de Bordeaux en faveur de la Restauration est facile à expliquer, et M. de Martignac, un des hommes importants de cette ville, ne pouvait rester à l'écart : la guerre avait été la ruine de Bordeaux, dont elle fermait le port ; la Restauration, c'était la paix et la prospérité de cette cité commerçante !

Ce fut dans sa ville natale que M. de Martignac plaida sa

première cause ; il eut pour auditeurs MM. Ferrère, Lainé et Ravez. M. Ferrère, moins connu que ses deux collègues, qui tinrent une si grande place dans nos luttes politiques, était savant, disert et d'une bonté proverbiale. Tout en écoutant le jeune avocat à son début, M. Ferrère écrivit, sur la première page du volume des *Cinq Codes*, qui appartenait à M. de Martignac, ces vers bienveillants et improvisés :

« Un des soutiens du Vaudeville
A quitté le sacré vallon,
Pour *la procédure civile*
Et le *Code Napoléon*...
Puisse du goût ce jeune apôtre,
Dans la carrière de Thémis,
Cueillir, un jour, autant de fruits ;
Qu'il a semés de fleurs dans l'autre. »

Les Bordelais aiment avec passion beaucoup de choses ; ils aimaient surtout alors les vers et les chansons. Bordeaux, à l'instar de Paris, avait tous les mois ses dîners du Caveau. MM. Ferrère, Emérigon, Lainé, l'ancien ministre, Edmond Géraud, Gradis, Lorrando, de Peyronnet, l'ancien ministre, et le jeune de Martignac étaient tous membres de cette société gastronomique et chantante. La digne et noble veuve de M. de Martignac possède un recueil de ses chansons.

M. Ferrère mourut ; M. Lainé fut envoyé sous l'Empire au Corps législatif, et plus tard M. Ravez, sous les Bourbons, fut élu membre de la Chambre des députés, où il prit place au fauteuil de la présidence. M. de Martignac devint alors

le chef du barreau de Bordeaux. Le roi Louis XVIII le nomma premier avocat général à cette même cour royale, où sa parole éloquente et probe était si aimée ; il fut bientôt appelé comme procureur général à la cour de Limoges. Le collége de Marmande le nomma député en 1821. Il siégea au côté droit et soutint les projets de lois de M. de Villèle. Dans les vives discussions que ces projets suscitèrent, il se montra un des plus ardents adversaires de l'opposition. Son talent et son zèle eurent leur récompense; lors de l'expédition d'Espagne, il fut appelé au poste éminent de commissaire civil. Il était ainsi le conseiller du prince généralissime ; sa mission était d'apporter la paix à côté de la guerre, d'organiser et d'administrer le pays à mesure que l'armée s'y avançait. Tous les actes importants du prince devaient être contresignés par le commissaire civil. Un fait que je tiens de M. de Martignac, et qui surprendra, c'est que le commissaire civil eut souvent à lutter contre l'esprit trop libéral du duc d'Angoulême, alors loin de la cour.

La guerre finie, M. de Martignac rentra en France. Il fut successivement nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur, ministre d'État et directeur général de l'enregistrement et des domaines. Enfin il fut chargé, lorsque M. de Villèle eut donné sa démission, de composer un cabinet. Ce ministère n'eut point de président du conseil ; mais il fut appelé dans la Chambre et dans tous les journaux le ministère Martignac.

Le député de Marmande avait, je l'ai déjà dit, soutenu le ministère Villèle; ce ministère tombé devant une opposition qui avait la majorité, M. de Martignac devenait libre et indépendant. Il se plaça au centre droit, où l'appelaient ses antécédents, sa politique modérée et son caractère conciliant. Mais ce centre droit était isolé au milieu des deux partis extrêmes de la Chambre; il ne représentait pas la majorité. Le nouveau ministre de l'intérieur n'arriva donc pas au pouvoir comme l'homme de la majorité parlementaire, mais comme l'homme d'État conciliant, bon et honnête, au langage élégant et poli, et d'un dévoûment éprouvé à la famille des Bourbons.

En prenant possession de son département, et à la première visite qu'il fit à l'hôtel de la rue de Grenelle, M. de Martignac fut informé que Pichat, l'auteur de *Léonidas*, tragédie représentée au Théâtre-Français, était malheureux et souffrant : il s'empressa de lui accorder une pension, qui fut bientôt continuée à la veuve du poète. Sous M. de Martignac, les hommes de lettres n'avaient plus à craindre, comme sous M. de Corbière, le sort de Magalon. La littérature n'était plus mise hors la loi. C'était déjà un changement notable et rassurant dans le gouvernement de Charles X.

Une des premières pensées de M. de Martignac fut aussi de fonder un journal du soir, auquel il donna le nom de *Messager des Chambres;* la direction politique de ce journal fut confiée à MM. Capefigue et Malitourne, qui avaient

soutenu dans *la Quotidienne* une spirituelle et vive opposition contre M. de Villèle.

M. Labiche, ancien chef de bureau au ministère de l'intérieur, fut choisi et appelé à Paris, par Rosman, pour être le gérant signataire de ce journal et pour en surveiller l'administration. Bien que directeur de *la Revue de Paris*, et peut-être à cause de mon pouvoir absolu sur ce recueil littéraire, je fus chargé, dans *le Messager des Chambres*, de la rédaction du feuilleton des théâtres. On ne signait point ses articles à cette époque. Est-ce par cette circonstance, est-ce par l'absence de talent et d'esprit qu'il faut expliquer le peu de bruit que fit mon feuilleton? On en pensera ce qu'on voudra, sans que les opinions les moins bienveillantes puissent causer de douleur à mon peu d'amour-propre littéraire. *Le Messager des Chambres* survécut au renversement du ministère Martignac. M. Romieu fut chargé un instant de la direction politique de ce journal, devenu sous M. de Polignac journal d'opposition. M. Jules Janin y écrivit alors les *premiers-Paris*. La carrière administrative de M. Romieu ne commença qu'après 1830; il fut d'abord nommé sous-préfet de Quimperlé.

Après 1830, M. Aguado acheta toutes les actions du *Messager* et en devint propriétaire; ce journal fut cédé ensuite à M. Boulé, imprimeur, qui le vendit à M. le comte Walewski, aujourd'hui ambassadeur à Londres. Que de

hautes destinées politiques ont commencé par le journal ! Le journal est pour l'avenir des vives intelligences ce que le théâtre est pour l'avenir des jolies femmes.

Le Messager, fondé par M. de Martignac, fut racheté par le gouvernement, et redevint ministériel sous M. Thiers en 1840. Il rendit le dernier soupir sous le ministère de M. Duchâtel.

M. de Martignac, plus ménagé dans les journaux et dans les Chambres que M. de Villèle, ne put cependant pas y recruter une majorité puissante et fidèle. Il résistait d'ailleurs avec fermeté aux exigences déraisonnables de l'extrême droite. Un marquis, ancien émigré, d'une incapacité bien établie, vint un jour demander une préfecture de première classe à M. de Martignac, ministre de l'intérieur. Sur un refus plein de politesse et de convenance, ce solliciteur s'emporta jusqu'à être impoli. « Sachez bien, s'écria t-il, monsieur le vicomte, que je suis du bois dont on fait les préfets !... — Quand j'en ferai de bois, répondit le ministre, je vous promets de penser à vous, monsieur le marquis. »

Sous le ministère Martignac, les orateurs apportaient peut-être un peu plus de modération dans les discussions; mais malgré les efforts de l'habile et spirituel député de Marmande, aucun parti ne céda un pouce de terrain ; M. de Martignac rendit seulement les discussions plus littéraires. Dans la séance du 30 mars 1829, à propos de la loi relative aux conseils d'arrondissement et de département, M. Étienne

monta à la tribune : « Le défaut de franchise de cette loi, dit-il, cette générosité apparente qui censure ce qu'elle semble céder, qui retire en même temps qu'elle accorde... *ce désaccord choquant entre les motifs et les articles de la loi, cette politesse des mots et cette injure des choses*, rangent parmi les plus malheureuses conceptions qu'aient enfantées les préventions ou l'aveuglement le projet de loi, tel qu'il est sorti des mains du ministère. »

Dans la séance du mercredi 1er avril 1829, M. de Martignac répliqua ainsi : « J'ai souvent entendu appeler la loi que nous discutons une œuvre de déception, un tissu de combinaisons insidieuses ; j'ai souvent entendu se plaindre d'un désaccord choquant qui se remarquait entre les motifs de la loi, de cette politesse dans les mots et de cette injure dans les choses, dont on m'accusait *avec plus d'élégance dans l'expression que de justice dans les reproches.* »

Je ne crains pas de dire ici que l'opposition d'alors se montra imprudente et tint une mauvaise conduite. M. Benjamin Constant, qui publia plusieurs articles dans *la Revue de Paris* et que je voyais souvent alors, gémissait de l'opposition aveugle et imprudente de son parti, repoussant les avances et décourageant les efforts d'un ministre loyal et conciliant ; mais le siége du centre gauche et de la gauche contre la royauté était fait.

Il eût fallu, à cette époque, plus qu'un Richelieu pour

contenir les passions de la Chambre, et les passions non moins ardentes des conseillers secrets de la couronne.

M. de Martignac fit cependant tout ce qu'il put pour ramener la Chambre et la royauté à un esprit de sagesse et de modération. On se rappelle qu'il décida le roi Charles X à faire un voyage dans les départements de l'Est, qui passaient pour tenir plus à la Charte que les départements de l'Ouest et du Midi. Le ministre de l'intérieur accompagna le Roi et M. le Dauphin. Le Roi fut partout accueilli avec le plus vif enthousiasme. En Alsace, quatre cents voitures à quatre chevaux, couvertes de feuillages et de fleurs, remplies de jeunes filles parées de leur costume national, si pittoresque et si éclatant, vinrent à Saverne au devant du Roi. Les maires de cinquante communes et leurs conseillers municipaux, tous vêtus selon la mode du pays, escortaient ces quatre cents voitures, au nombre de deux mille cavaliers. Ce nombreux et brillant cortége précédait et suivait le Roi, et remplissait l'air d'acclamations et de cris d'allégresse.

Le soir, à une heure convenue, ces cinquante communes allumèrent des feux de joie et, à force de falots et de feux du Bengale, éclairèrent toute l'Alsace. La cathédrale de Strasbourg, illuminée, semblait une gerbe de feu à l'horizon. Ce spectacle était féerique. Le lendemain, tout ce cortége, toute cette cavalcade demanda et obtint la faveur d'accompagner le Roi. A Strasbourg, tout ce monde défila

sous le balcon du palais où se trouvaient réunis le Roi, M. le Dauphin, le prince de Solre et M. de Martignac. Les maires et leurs escortes agitaient les drapeaux de leurs communes aux cris mille fois répétés de *Vive le Roi!* toute la population de Strasbourg y répondait par ses acclamations. L'enthousiasme était au comble. Le Roi, vivement ému, se retourna vers M. de Martignac en quittant le balcon. Lui pinçant amicalement le bout de l'oreille et prenant un accent gascon : « Eh bien ! monsieur de Marmande (le Roi appelait souvent ainsi en riant M. de Martignac), eh bien! monsieur de Marmande, ces gens-là crient-ils *Vive la Charte?* Puis, haussant le ton naturel de sa voix, il ajouta : « Non, monsieur, ils crient Vive le Roi! » M. de Martignac, en conseillant le voyage dans l'Est, cherchait à convertir le Roi aux idées constitutionnelles; il obtint un effet contraire. M. Benjamin Constant lui-même, député de Strasbourg, qui ne paraissait jamais aux Tuileries, ne quittait pas le salon du Roi au palais de Strasbourg; il cherchait même les occasions de s'entretenir avec Sa Majesté, peut-être dans le seul but de se donner un air d'importance et de crédit aux yeux de ses commettants. Les adversaires de M. de Martignac eurent donc gain de cause, et Charles X se crut plus roi que Louis XIV venant de conquérir le Palatinat. Le voyage du Roi dans l'Est fit certainement une grande impression sur l'esprit de Charles X et servit à appuyer les déterminations ultérieures de ses conseil-

lers; il augmenta les difficultés de la situation de M. de Martignac.

Pour pouvoir exercer une sympathique action sur la Chambre et sur le pays, il fallait que la conduite et les actes de M. de Martignac offrissent des différences bien tranchées avec les actes et la conduite de M. de Villèle; pour plaire au Roi et pour conserver sa confiance, il fallait, au contraire, que M. de Martignac continuât le système politique de M. de Villèle, qui était celui du Roi. M. de Martignac, dans son dévoûment, rêvait un rapprochement, une réconciliation durable entre les pouvoirs parlementaires et la dynastie, entre la France et les Bourbons; il s'usa vite et s'épuisa en efforts impuissants, placé qu'il était entre la Chambre, qui lui reprochait de ne pas faire assez, et la royauté, qui lui reprochait de faire trop.

La droite, sans doute influencée par la Cour, attaqua M. de Martignac et vota contre lui. Effrayé des concessions de M. de Martignac, que le parti pris du centre gauche et de la gauche rendait inutiles, encore enivré des acclamations de Strasbourg, le Roi avait déjà résolu d'opposer à l'anarchie menaçante un ministère résistant. Ce ministère fut celui du 8 août.

Cependant, M. de Martignac, comme tous les hommes qui sont au pouvoir et qui, dans des pensées patriotiques et honorables, veulent y rester, se faisait d'étranges illusions. Il espérait éclairer l'esprit et vaincre les résolutions du Roi.

Une concession de quelque importance, que M. de Martignac regardait comme une première victoire remportée sur l'esprit du Roi, affermit cette confiance.

La Chambre de 1828 venait de rédiger l'adresse qui précéda celle des 221. Dans cette adresse de 1828, le ministère de M. de Villèle était qualifié de *déplorable*. Le Roi éprouva presque un mouvement de colère contre ce jugement, qui condamnait ses opinions et ses tendances personnelles; il assembla ses ministres en conseil et il déclara qu'il n'entendrait pas la lecture de l'adresse, qu'il la prendrait des mains de M. Royer-Collard, président de la Chambre, et qu'il congédierait la Chambre et son bureau. Tout le conseil des ministres fut frappé de stupeur. M. de Martignac, de cette voix accentuée qui n'était pas sans charme, prit la parole. « Votre Majesté, dit M. de Martignac, a sans doute alors songé aux mesures nécessaires pour soutenir une telle politique; elle a sans doute arrêté le choix d'un nouveau ministère, et pensé à faire avancer des troupes sur Paris? — Vous croyez, répondit le Roi, que la chose est aussi sérieuse? — Oui, Sire, et tous mes collègues en sont convaincus comme moi. » Tous les membres du cabinet firent un signe d'assentiment. Après un moment de réflexion, le Roi répondit qu'il recevrait l'adresse. M. de Martignac fut chargé de rédiger la réponse du Roi, qui, plus calme, en adoucit lui-même quelques expressions sévères.

Les idées et les projets du Roi n'en étaient pas moins bien arrêtés : son esprit courtois et bienveillant le faisait céder sur la forme, mais il ne cédait rien sur le fond ; et quand le jour fut venu, le Roi n'en dit pas moins à M. de Martignac : « Vous n'avez pas su vous faire une majorité dans la Chambre, malgré toutes vos concessions. Des mesures nouvelles sont à prendre pour gouverner : j'aviserai à former un nouveau cabinet. » On assure que la veille même de sa chute, plein de confiance dans le Roi, M. de Martignac plantait lui-même dans le jardin du ministère de l'intérieur des dahlias aux riches couleurs.

Comme orateur, le député de Marmande montra un charmant talent de tribune, plein d'esprit et d'élégance; comme ministre, M. de Martignac a servi la Restauration et le pays, autant qu'il l'a pu ; il s'interposa entre la Chambre et la Royauté, sans pouvoir rapprocher ni concilier ces deux adversaires, tous deux passionnés, résolus et imprudents.

J'ai vu M. de Martignac, retiré dans un appartement modeste, après son éloignement du pouvoir : il riait de tout son cœur de l'incapacité et du peu de talent du ministre impopulaire qui lui avait succédé ; mais à ces rires succédaient la réflexion et la tristesse. Il connaissait les arrière-pensées de la Cour, et il me prédit plus d'une fois d'inévitables catastrophes.

M. de Martignac, vers la fin de sa vie politique, redevint avocat et consacra le reste de forces d'une santé délabrée

à la défense du ministre imprévoyant et malheureux qui l'avait remplacé; et lorsqu'une loi de bannissement, avec la peine de mort pour sanction, est proposée contre la branche aînée, l'ancien ministre de Charles X, qui assistait languissant aux séances de la Chambre, y prononce le plus éloquent et le plus décisif discours qui ait honoré la tribune : cette terrible pénalité de la mort est abandonnée dans la loi. M. de Martignac avait déjà sauvé la vie en péril du premier ministre du 8 août.

Lorsque M. de Martignac quitta le ministère, il reçut mille témoignages d'estime et de regrets de la part des royalistes sensés et des hommes qui représentaient plus particulièrement ce qu'on appelait *le parti libéral constitutionnel.*

Le 12 août 1829, M. Dupin aîné lui écrivit cette lettre, qui montrait peut-être une certaine incertitude dans l'opposition, et le besoin de se rapprocher :

« MONSIEUR LE VICOMTE,

« Sans entrer dans tous les détails des sentiments pénibles que fait naître en moi un changement si brusque et si complet d'hommes et probablement de système, je ne puis résister au désir de vous exprimer plus nettement aujourd'hui que je n'aurais voulu le faire pendant que vous étiez au pouvoir mon regret de voir que le Roi s'est privé de vos services au moment peut-être où ils allaient lui devenir plus que jamais nécessaires.

« Personne, soyez-en sûr, n'a rendu plus que moi justice à la puissance et au charme infinis de votre talent oratoire; et malgré la contradiction, *quelquefois peut-être trop vive de ma part*, que la différence de nos positions a fait naître entre nous, j'avoue qu'un attrait invincible me rapprochait toujours de votre personne, lors même que je croyais

m'éloigner de vos opinions. — Peut-être n'étions-nous pas très loin de nous accorder.

« Je ne sais si nous nous retrouverons collègues, et si votre place à la Chambre sera loin de celle que j'y occupais ; mais c'est toujours avec empressement que j'aimerai à vous y donner des marques de la plus haute considération, et à mériter votre bienveillance.

« J'ai l'honneur d'être avec respect,

« Monsieur le vicomte,

« Votre très affectionné collègue,

« DUPIN aîné. »

Les jours de réception, les salons de M. de Martignac étaient encombrés de pairs de France et de députés, et ceux même qui votaient contre son ministère s'empressaient de lui prouver ainsi combien ils aimaient et estimaient le ministre.

M. de Martignac me raconta une scène assez comique qui, un de ses jours de réception, eut lieu entre lui et l'abbé de Pradt. Le ministre avait, la veille, parlé à la Chambre des pairs avec un grand succès : « Monsieur le vicomte, lui dit M. de Pradt (en parlant de ce discours de la veille), j'ai lu ce matin dans *le Moniteur* ce que vous avez *dit* hier à la Chambre des pairs. C'est bien, ajouta-t-il, avec une sorte de bienveillance protectrice. — Moi, monseigneur, répliqua M. de Martignac, j'ai lu ce matin aussi la brochure que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser..... C'est très bien, très bien. — *Une brochure !* monsieur le vicomte, reprit M. de Pradt ; c'est pardieu bien

un bel et bon livre ! — Pardon, monseigneur, à Bordeaux, nous avons l'habitude d'appeler *brochure* tout ce qu'on ne *relie* pas. »

Ce même abbé de Pradt, dînant un *vendredi* chez la belle madame Michel de Civrieux, répondit au maître-d'hôtel qui l'avertissait que le potage était au gras : « Qui te le demande, imbécile ? »

M. de Martignac, pendant son court ministère, trouva le moyen de s'occuper des plus minutieux détails de l'administration et de faire d'excellentes choses. Une ordonnance du 24 octobre 1814 avait fixé à cinq le nombre des exemplaires des écrits imprimés et des épreuves des planches et estampes dont le dépôt est exigé par la loi : une ordonnance rendue le 9 janvier 1829, sur le rapport de M. de Martignac, a réduit ce nombre à deux pour les exemplaires, et à trois pour les épreuves de planches et estampes.

Ayant reconnu que la surveillance de la douane de Paris sur les livres exportés à l'étranger apportait des entraves au commerce de la librairie, sans utilité pour l'ordre public, M. de Martignac décida qu'elle n'aurait plus lieu à l'avenir.

Il réorganisa aussi la censure théâtrale, et confia la mission délicate de censeur à des hommes de lettres connus par la sage indépendance de leur caractère.

La dernière loi qu'il présenta et qu'il soutint à la Chambre des députés coordonnait l'organisation municipale. Attaquée par toutes les oppositions, cette loi fut retirée, et la

chute du ministère Martignac s'ensuivit. M. de Martignac eut pour collègues MM. de La Ferronays, Hyde de Neuville, d'Hermopolis, de Caux.

M. de Martignac avait appelé à la préfecture de police un homme appartenant à ce corps honoré qui *rend des arrêts et non des services.* Ce magistrat, M. de Belleyme, s'occupa des plus graves questions de l'édilité parisienne. Il créa le corps des sergents de ville, qui ont rendu et qui rendent encore tous les jours avec politesse, dévoûment et courage, les plus grands services à la tranquillité et à la sécurité de la ville de Paris. Ce fut sous M. de Belleyme, en 1829, que s'allumèrent dans la capitale, pour l'éclairage public, les premiers becs de gaz, sur la place Vendôme, rue Vivienne et rue du Coq. Cette heureuse innovation excita vivement l'admiration et l'étonnement des bourgeois de Paris. L'active vigilance du préfet de police d'alors fit chasser du Palais-Royal les Vénus aux scandaleuses nudités, et créa pour les malheureux des maisons de refuge. Ce fut sous M. de Belleyme que parurent et roulèrent les premiers omnibus.

La politique honnête et loyale de M. de Martignac, la fécondité de son spirituel talent de tribune et les nombreux services administratifs qui signalèrent son passage aux affaires lui assurent la place la plus honorable et la plus respectée dans l'histoire de la Restauration.

CHAPITRE VIII.

MONSIEUR DE POLIGNAC.

M. de Polignac, ambassadeur à Londres. — Formation du ministère Polignac. — Numéro prophétique du *Figaro*. — Fête donnée par le duc d'Orléans au Roi de Naples. — Prise d'Alger. — M. de Chateaubriand entre dans l'opposition. — Dissolution de la Chambre des députés. — Les ordonnances. — Charles X. — Conclusion.

Sous le ministère Martignac, vers les premiers jours de juin 1829, M. de Polignac, ambassadeur à Londres, fut appelé secrètement par le Roi, et se rendit à Paris. On annonça son arrivée le soir, au jeu de madame la Dauphine. Elle prit aussitôt un air de mauvaise humeur et dit assez haut : « Qu'est-ce qu'il vient faire ici ? Apparemment, c'est encore pour intriguer. » Le Roi fit connaître à M. de Polignac qu'il le chargerait très prochainement de composer un cabinet, et l'engagea à prendre ses mesures à l'avance. M. de Polignac, dans de longues conversations, pressentit le

Roi sur toutes les questions du moment et sur le choix des collègues qu'il pourrait s'adjoindre. Il se mit en campagne, et sa première démarche fut de charger son neveu le duc de Guiche de lui ménager une entrevue avec M. Decazes. Le premier menin du Dauphin était lié avec ce dernier. A une heure convenue, M. de Polignac et M. Decazes se réunirent mystérieusement chez le duc de Guiche. « Je suis chargé par le Roi, dit M. de Polignac, de vous demander si vous voudriez prendre la direction des affaires. — Vous m'étonnez fort, répondit M. Decazes; je ne puis avoir oublié toutes les répugnances du comte d'Artois contre ma politique et contre mon ministère. — Eh bien, le Roi a oublié tout cela. Il est las d'essayer de vos doublures et, pour juger en dernier ressort votre système politique, il veut vous donner le premier rôle. » La conversation prit alors de grands développements. M. Decazes pensa qu'il serait utile de dédoubler plusieurs ministères, le ministère de l'intérieur, le ministère des finances, le ministère de la justice, afin de pouvoir faire entrer dans le conseil tous les hommes les plus importants du parlement, afin de donner plus de force au pouvoir. M. Decazes citait déjà les noms de MM. Casimir Périer, Humann, Pasquier, Royer-Collard.

M. de Polignac admettait tous ces noms.

Bientôt M. Decazes désigna M. Sébastiani comme pouvant faire un ministre de la guerre. « Ah! celui-là n'est pas possible: c'est le seul nom que repousse le Roi. »

M. Decazes, sans plus d'explications, trouva facilement un autre ministre de la guerre, et son ministère était à peu près fait. « Mais vous ne me parlez pas de moi! dit M. de Polignac : je veux être au moins ministre de la maison du Roi avec entrée au conseil. — Un ministre de la maison du Roi ne doit pas s'occuper des affaires politiques; il ne doit s'occuper que des affaires du Roi. Je ne vous cacherai pas d'ailleurs que votre présence dans le cabinet inspirerait des défiances, et qu'on exigerait alors de moi de plus grandes concessions. Les concessions de choses ont plus d'inconvénients que les concessions de personnes : les choses restent, une fois faites. —Mais le Roi, répliqua M. de Polignac, veut avoir dans le cabinet quelqu'un à lui, quelqu'un qui ait toute sa confiance. — Ah! je n'aurai donc pas la confiance du Roi? dit M. Decazes. —Voulez-vous prendre à ma place M. de La Bourdonnais? » M. Decazes pénétra les secrètes arrière-pensées de la Cour, et rompit dès lors toute négociation. « Promettez-moi au moins, lui dit M. de Polignac, de ne pas vous absenter de Paris, je vais retourner pour quelques jours à Londres. — Eh pourquoi retournez-vous à Londres? — Le ministère a pris ombrage de mon arrivée, et je repars pour mon ambassade. »

Bien édifié sur les projets du Roi, M. Decazes quitta Paris et se rendit à Lagrave, aux environs de Libourne. M. le duc de Guiche lui fit d'abord porter les meilleures paroles et qui semblaient vouloir renouer la négociation commen-

cée; mais bientôt il fit connaître à M. Decazes que le ministère Polignac était formé et qu'il serait le lendemain dans *le Moniteur.*

Je tiens toute cette conversation de bonne source, ainsi qu'une anecdote assez piquante qui se rattache à cette entrevue chez le duc de Guiche. Immédiatement après sa conférence et avant de partir pour Lagrave, M. Decazes se rendit auprès de M. de Martignac; il avait à lui demander un secours de deux mille francs pour plusieurs petites communes de son département. M. de Martignac, très disposé à être agréable à M. Decazes, lui fit connaître que le crédit des secours aux communes était presque épuisé : « Je regrette bien, lui dit-il, de ne pouvoir faire ce que vous désirez; mais je vous promets ces deux mille francs pour l'année prochaine. » Cet ajournement ne pouvait convenir à M. Decazes, qui venait d'apprendre combien M. de Martignac était menacé. « Mais dans des temps comme ceux-ci, dit M. Decazes, croyez-vous rester encore ici jusqu'à l'année prochaine? » M. de Martignac était dans une complète illusion : « Le Roi ne peut pas gouverner sans moi, et je saurai bien obtenir de lui toutes les concessions raisonnables exigées par la Chambre. Comptez donc sur les deux mille francs pour l'année prochaine.» Sur les instances réitérées de M. Decazes, plus au courant des choses que M. de Martignac, on prit un terme moyen : le ministre accorda tout de suite mille francs et, croyant ferme-

ment à la longue durée de son pouvoir, promit les autres mille francs pour l'année suivante.

Le 8 août 1829, M. de Polignac fut nommé ministre des affaires étrangères, président du conseil ; M. de Montbel, ministre de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques ; M. de La Bourdonnais, ministre de l'intérieur ; M. de Bourmont, ministre de la guerre ; M. de Courvoisier, ministre de la justice. M. Chabrol de Crussol, ancien ministre de la marine, fut chargé du portefeuille des finances.

Dès qu'on connut par *le Moniteur* la retraite de M. de Martignac et la composition du nouveau cabinet, l'émotion dans Paris fut grande. Le 3 0/0 baissa de près de quatre francs. Je rencontrai ce jour-là à dîner chez Véry M. Victor Bohain, directeur-propriétaire du *Figaro*, M. Armand Bertin, M. Nestor Roqueplan, M. Etienne Béquet, M. de Wailly, M. Romieu. Nous nous plaçâmes à une table voisine de celle où dînait M. de Laplace, général d'artillerie et pair de France, qui semblait sourire de tout ce que nous disions. La composition du nouveau cabinet devint le sujet unique de la conversation, et, tout en dînant, M. Victor Bohain décida que *le Figaro* paraîtrait le lendemain entouré d'une bande noire. On demanda des plumes, du papier et de l'encre, et chacun de nous rédigea, sous forme de *faits-Paris* prophétiques, les actes futurs du ministère Polignac. Entre autres nouvelles inventées, on lisait le lendemain dans *le Figaro* :

⁂ M. de Martignac est parti ce soir pour Chanteloup.

*** Le *Journal des Débats* a été mis, ce matin, au pilori devant la Chambre ardente. M. Bertin a été admonesté par le président à mortier, qui lui a enjoint de prendre à l'avenir M. Deliége pour collaborateur.

*** L'Ecole polytechnique va prendre le titre d'École des Cadets.

*** Le ballet des *Éléments* doit être repris mercredi à l'Opéra. Le nouveau directeur, l'infatigable M. Marcellus, poursuit les répétitions de *Cythère assiégée.*

*** M. Véron, directeur de *la Revue de Paris*, recueil littéraire brûlé ce matin au pied du grand escalier, vient de chercher asile en Hollande, par suite d'une descente de justice faite à son domicile. On est sur les traces de ce gazetier.

*** M. Roux, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, doit incessamment opérer de la cataracte un auguste personnage.

*** Au lieu d'illuminations à une solennité prochaine (la fête du Roi), toutes les maisons de France doivent être tendues en noir.

Ce numéro du *Figaro* fut saisi, et les deux derniers faits-Paris que nous venons de citer firent condamner M. Victor Bohain à six mois de prison. Avant la saisie, qui n'eut lieu que le lendemain, il se vendit plus de dix mille exemplaires de ce numéro prophétique du *Figaro ;* des exemplaires furent achetés jusqu'à dix francs.

Toute la presse de l'opposition annonçait un coup d'État prochain et confondait dans ses attaques incessantes le ministère Polignac et la royauté. Avant d'apprécier et de juger la conduite de M. de Polignac, rappelons ce qui se passait à la cour de Charles X et dans quelle situation était la France au moment où furent publiées les ordonnances.

La famille royale de Naples venait de passer six semaines

à Paris. Elle y était arrivée le 14 mai 1830 ; elle eut pour résidence l'Élysée-Bourbon. Elle ne quitta la capitale que dans les premiers jours de juillet. La fête donnée le 1er juin par le duc d'Orléans au roi de Naples fit grand bruit. Charles X voulut aller comme roi chez son cousin. La famille d'Orléans lui témoigna la plus vive reconnaissance pour cette faveur inusitée ; tout le cérémonial, sans antécédent, fut réglé à l'amiable. Seize gardes-du-corps en grande tenue firent le service de l'intérieur des appartements ; les Cent-Suisses montèrent la garde dans les antichambres ; la garde royale occupait les postes du dehors. Les gardes-du-corps furent comblés de soins et de prévenances.

Le Roi arriva au bal vers neuf heures, accompagné du Dauphin, de madame la Dauphine et de madame la duchesse de Berry. Il ne se retira que vers minuit, et donna les marques les plus cordiales de sa satisfaction. Madame la duchesse de Berry ne se retira qu'à cinq heures du matin. Plus de dix-huit cents personnes prirent part au souper.

Pendant le bal, au moment où le Roi, les princes et la famille royale de Naples se montraient du côté du jardin sur la terrasse de la galerie d'Orléans, récemment construite, quelques cris de *Vive le Roi!* se firent entendre ; mais ils furent couverts par les cris de *Vive la Charte!* On n'était plus à Strasbourg. Il y eut des rixes, la garde intervint. Pendant ce temps, on avait amoncelé des chaises dans un des parterres ; le jardin du Palais-Royal était illuminé : on

se servit des lampions pour incendier les chaises. Le piédestal de la statue la plus voisine de la galerie d'Orléans portait encore, plusieurs années après, les traces de la fumée de cet incendie. Les troupes firent évacuer le jardin, les grilles furent fermées et la fête continua.

Le mot de M. de Salvandy : *Nous dansons sur un volcan*, fut-il dit dans cette soirée ou, comme beaucoup de mots historiques, ne fut-il inventé qu'après coup?

Tout le monde se rappelle ce mot historique prêté à Charles X, alors MONSIEUR, comte d'Artois : *Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Français de plus.* Ce mot n'a pas été dit par ce prince ; il est de M. Beugnot. Le soir de l'entrée du comte d'Artois à Paris, le 12 avril 1814, il y avait réunion dans le salon de M. de Talleyrand. « Le prince a-t-il dit quelque chose ? » demanda-t-il. Sur la réponse négative de personnes qui avaient escorté MONSIEUR : « Mais il faut qu'il ait prononcé quelques paroles, reprit M. de Talleyrand. Beugnot, vous qui avez de l'esprit, allez dans mon cabinet, et faites donc un mot pour le comte d'Artois. » M. Beugnot prit une bougie et se retira dans le cabinet de M. de Talleyrand. A deux reprises, il revint au salon, avec des phrases écrites qui n'eurent aucun succès. Il alla se recueillir une troisième fois et bientôt, entr'ouvrant la porte du salon et avant d'entrer, il s'écria triomphant : *Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Français de plus !* Le mot fut imprimé le lendemain, et il est resté comme

l'expression de la pensée du prince, tandis qu'il n'était que l'expression des pensées et des vœux du salon de M. de Talleyrand.

Pendant les fêtes que le duc d'Orléans et Charles X donnaient à Paris à la famille royale de Naples, une conquête que Charles-Quint n'avait pu faire avec les troupes espagnoles fut accomplie par des troupes françaises : le 4 juillet, après la bataille de Staouli, Alger fut pris. On chanta, le 11 juillet, un *Te Deum* d'actions de grâces à Notre-Dame de Paris. Toute la famille d'Orléans avait été invitée à cette cérémonie. Pour la première fois, le duc d'Orléans, madame la duchesse et les princesses Louise et Marie se mêlèrent au cortége de la cour dans la cathédrale. L'archevêque de Paris, monseigneur de Quélen, selon l'usage, adressa un discours au Roi en lui offrant l'eau bénite. Voici ce discours :

SIRE,

« Que de grâces en une seule! quel sujet plus digne de notre reconnaissance, aussi bien que de notre admiration, que celui qui amène aujourd'hui Votre Majesté dans le temple de Dieu et au pied des autels de Marie.

« La France vengée apprenant encore une fois qu'elle peut se reposer sur vous du soin de sa gloire comme de son bonheur ; l'Europe affranchie d'un odieux tribut, bénissant votre sagesse et votre puissance ; la mer purgée de pirates, abaissant sous vos voiles ses flots paisibles ; le commerce tranquille, saluant avec amour votre pavillon partout respecté : l'humanité triomphant de la barbarie ; la Croix victorieuse du Croissant ; les déserts de l'Afrique retentissant des hymnes de la foi ; la religion, longtemps captive sur une terre désolée, vous proclamant son li-

bérateur!!! Fils de saint Louis, quel motif plus légitime de consolation et de joie pour votre cœur noble et généreux! et pour nous, vos sujets fidèles, quelle juste cause d'allégresse et de transports!

« Ainsi, le Tout-Puissant aide au Roi très chrétien, qui réclame son assistance. Sa main est avec vous, Sire; que votre grande âme s'affermisse de plus en plus; votre confiance dans le divin secours et dans la protection de Marie, mère de Dieu, ne sera pas vaine. Puisse Votre Majesté en recevoir bientôt encore une nouvelle récompense! Puisse-t-elle bientôt venir encore remercier le Seigneur d'autres merveilles non moins douces et non moins éclatantes! »

Ce discours produisit une grande émotion. Les paroles de monseigneur de Quélen devinrent un des griefs du libéralisme contre ce prélat; les partis s'en vengèrent plus tard par le pillage et par la démolition de l'archevêché. Cette manifestation publique de l'archevêque fut généralement désapprouvée à la Cour et même par les partisans des ordonnances. « C'était, disaient-ils, faire feu avant le commandement. »

La température très élevée, la durée de l'office, l'encens brûlé au pied des autels, causèrent une indisposition à mademoiselle Louise d'Orléans, agenouillée sur un carreau de velours: elle pâlit, chancela et fut transportée à la sacristie. La princesse Louise, qui plus tard fut reine des Belges, revint à elle. La nouvelle en fut portée aux sept membres de la famille d'Orléans, réunis à cette cérémonie sous le dais royal.

Après l'office divin, le Roi, déjà remonté dans son carrosse, ne voulut point partir avant d'avoir reçu des nouvelles

de la princesse. Le duc et la duchesse d'Orléans n'allèrent retrouver leur fille qu'après le départ de Sa Majesté.

Il est donc bien établi que, peu de temps avant les ordonnances, les meilleurs sentiments et les plus tendres relations unissaient la branche aînée et la branche cadette.

Quant à la situation de la France, elle était alors heureuse et prospère. Une administration éclairée avait comblé les déficits légués par les gouvernements précédents. Les capitaux, devenus confiants, soutenaient le crédit public, et fournissaient de fructueuses ressources à l'industrie et au commerce. Nos flottes parcouraient toutes les mers ; notre armée, sans troubler la paix du monde, avait pu remporter de nouvelles victoires, rendre en Espagne une couronne à Ferdinand, délivrer la Grèce du joug musulman et abolir l'esclavage des chrétiens sur les plages africaines.

Sous Charles X, la liste civile du Roi, des princes et des princesses consacrait annuellement dix millions à secourir toutes les infortunes. Ainsi, gloire au dehors, crédit, prospérité à l'intérieur, des finances en bon état et la bienfaisance sur le trône : telle était la situation de la France.

Un fait d'une grande importance à mes yeux vint donner une nouvelle force aux ennemis des Bourbons et un décisif appui aux entreprises des partis. M. de Chateaubriand, *mortellement blessé* (1) du ton de la lettre qui, sous M. de

---

(1) *Histoire du Congrès de Vérone*, 2e volume, chapitre XXII.

Villèle, lui annonçait son renvoi du ministère, crut remplir un devoir *en combattant à la tête de l'opposition.* Cette résolution de M. de Chateaubriand jeta la division dans les rangs des royalistes les plus dévoués au trône. Plusieurs d'entre eux, et des plus influents, suivirent l'exemple de celui qui avait le plus puissamment contribué à la Restauration par un pamphlet, où il n'avait pas craint d'injurier Napoléon, le jour même de sa défaite et de sa chute.

On a pu accuser M. de Chateaubriand, brutalement renvoyé du ministère, d'avoir obéi à une douleur d'amour-propre en se mettant à la tête de l'opposition; mais à cette occasion je ne craindrai pas d'aborder une question très délicate. En manquant, même de politesse, envers M. de Chateaubriand, le pouvoir ne faisait-il pas, lui aussi, un acte impolitique d'ingratitude? Les princes accusent de honteuses trahisons tous ceux qui les abandonnent au jour des malheurs : mais les princes, eux aussi, enivrés par le pouvoir lorsqu'ils en sont maîtres, ne dédaignent-ils pas trop souvent ceux dont ils ont réclamé les secours et l'appui dans des jours difficiles? Les partis sont plus habiles et suivent une meilleure politique. L'homme, même taré, qui leur a été bon à quelque chose, les trouve reconnaissants et dévoués : ils le défendent, ils le glorifient, et font une guerre implacable à tous ceux qui osent l'attaquer. Les gouvernements, au contraire, vont même souvent jusqu'à trouver un texte d'exclusion et de disgrâce dans

l'impopularité injuste et factice qu'on a bravée pour les servir et pour les appuyer. De là, peut-être plus souvent qu'on ne le pense, les forces sans cesse croissantes des partis, toujours très habiles à se rendre populaires, et l'affaiblissement progressif du pouvoir, heureux et désireux de s'isoler.

La désertion de M. de Chateaubriand, qu'on sembla provoquer comme à plaisir, l'éclat de son talent, donnèrent certainement une grande autorité aux accusations passionnées et ardentes de l'opposition. Les royalistes opposants ne voulaient, il est vrai, que renverser le ministère à la plus grande gloire de la monarchie ; mais la gauche voulait renverser l'un et l'autre, et les royalistes l'aidaient puissamment dans son entreprise.

Lorsque, le 8 août, le ministère Polignac fut constitué, il ne trouva pour la défense de la monarchie aucun moyen d'action sur les Chambres, et une presse ardente, accusatrice, le harcela et le provoqua ; les fonctionnaires publics, devenus craintifs devant une telle situation, ne servirent plus qu'avec découragement et timidité. Il se manifesta des dissentiments et des divisions dans le sein même du ministère.

M. le comte de Rigny, nommé ministre de la marine dans le *Moniteur* du 8 août, refusa d'entrer dans ce cabinet par les conseils de son oncle, le baron Louis. Le comte de La Bourdonnais, nommé ministre de l'intérieur, sur une proposition de rétablir la présidence du conseil, se sépara

aussi de M. de Polignac, et remit immédiatement sa démission au Roi. Le comte de Montbel dût donc remplacer M. de La Bourdonnais, comme M. d'Haussez avait remplacé M. de Rigny.

M. de Polignac, en composant le cabinet du 8 août, avait-il déjà résolu, soit dans son for intérieur, soit de concert avec le Roi, les ordonnances de juillet? Voici ce que répond à ce sujet M. de Polignac, dans ce premier volume des *Études historiques* que j'ai déjà cité.

« Depuis quinze ans, la Charte de 1814 était le terrain sur lequel les partis avaient lutté les uns contre les autres : ministres, royalistes, libéraux, tous en étaient venus aux mains en invoquant cet acte fondamental; mais, dans ces luttes incessantes, on s'était de part et d'autre un peu écarté du terrain primitif du combat. Je conçus le projet, d'après un plan qui me fut présenté, de rentrer franchement et complétement dans les anciennes limites fixées par la Charte elle-même : plusieurs des articles de cette loi politique avaient été enfreints ou étaient tombés en désuétude; il s'agissait donc de rendre aux premiers leur force, et de remettre en vigueur les autres. D'après ce plan, la conscription eût été définitivement abolie, conformément à l'article 12. Le vote direct, dans les élections, eût été rétabli d'après l'article 35. La Chambre des députés, au lieu d'être septennale, se fût renouvelée par cinquième, tel que l'indiquait l'article 37. Enfin l'adoption des amendements eût été soumise aux règles posées dans l'article 46. Le retour à l'exécution de ce dernier article était, il faut le dire, de la plus grande importance pour la couronne : il lui rendait un droit qu'elle s'était laissé enlever, celui de ne permettre l'adoption d'aucun amendement dans une loi avant qu'elle ne l'eût consenti L'usage contraire s'était introduit dans la Chambre des députés : les lois y étaient fréquemment amendées sous l'impression de brillantes improvisations; elles perdaient ainsi leur caractère et leur couleur, et souvent même se détournaient du but que voulait atteindre le législateur (1).

---

(1) L'art. 46 de la Charte de 1814 disait : « Aucun amendement ne peut

« J'entretins le Roi du projet que j'avais médité ; il l'approuva chaudement, et me donna l'ordre de l'exposer au conseil des ministres, ce que je fis. Nous étions vers la fin de janvier 1830, la session devait s'ouvrir dans quelques semaines; ce court espace de temps nuisit peut-être à l'adoption de ce plan; toutefois, je dois convenir que le garde-des-sceaux (1) y fit de sérieuses objections. En annonçant dans le discours d'ouverture l'intention de la couronne de rentrer strictement dans les dispositions écrites de la Charte, j'avais conçu l'espoir de concilier les esprits, et d'apporter plus de calme dans les délibérations de la Chambre élective ; mais le garde-des-sceaux soutint, peut-être avec raison, que les discussions soulevées à l'occasion des changements proposés, surtout de celui qui se rapportait à l'exécution de l'article 46, ne pouvaient au contraire qu'être très orageuses ; d'un autre côté, la substitution du mode de recrutement différent de celui que présentait la conscription exigeait de mûres réflexions. Tant est que le projet fut évincé ou pour le moins ajourné.

« Je voulus, néanmoins, savoir jusqu'à quel point les craintes manifestées par M. le garde-des-sceaux étaient fondées. Je sondai les dispositions des membres du côté droit et du centre droit de la Chambre des députés. Tous, à l'exception de quatre ou cinq, me parurent favorables au projet. Restait à connaître les intentions du centre gauche et surtout celles du côté gauche qui, tout en s'effaçant, dirigeait l'opposition contre la couronne et seul avait le secret de notre avenir. J'avais en vain fait dire aux membres appartenant à ce dernier côté que, considérant l'hôtel des affaires étrangères comme un terrain neutre, je serais charmé de les y recevoir et de m'entretenir avec eux de questions d'intérêt public ; nul n'y vint, à l'exception de M. Ternaux, avant l'ouverture de la session. Après cette époque, je vis successivement M. Laffitte, dont les manières douces et prévenantes se conciliaient peu, dans ma pensée, avec ses projets hostiles contre la légitimité ; il évita de me parler de questions politiques, et ne fit rouler ses conversations que sur des sujets de finances. C'était me forcer de reconnaître sa supériorité. Je vis encore MM. Baude, Mauguin et Cordier, puis finalement M. Humann, apparte-

---

« être fait à une loi, s'il n'a été *proposé* ou consenti par le Roi et s'il n'a « été renvoyé dans les bureaux. »

(1) M. de Courvoisier.

tenant plutôt à l'opinion du centre gauche proprement dite ; il venait me remercier de l'avancement, justifié par le mérite, que j'avais donné au baron de Bussières, ce qui avait facilité le mariage de sa fille avec ce jeune diplomate. Les entretiens politiques que j'avais eus avec les personnes indiquées avant M. Humann n'ayant amené aucun résultat, il devient inutile de les rapporter dans l'esquisse que je trace en ce moment.

« M. Ternaux (1) étant donc le seul d'entre les membres du côté gauche que je visse avant l'ouverture de la session, je lui fis part du projet que j'avais conçu : il parut abonder dans mon sens; il prit note *par écrit* des divers articles de la Charte dans lesquels je faisais la proposition de rentrer franchement ; il me promit de consulter ses collègues et de me rapporter le résultat de leur opinion assez à temps pour que ce résultat, s'il était favorable, pût influer sur la rédaction du discours du trône. Mais M. Ternaux ne revint qu'un mois après, c'est-à-dire l'avant-veille du jour fixé pour la séance royale (2). Il m'apportait, disait-il, l'approbation de ses collègues à mes propositions ; je ne vis dans cette réponse tardive qu'une ruse de guerre qui m'étonna peu. Elle me confirma dans la pensée que le côté gauche de la Chambre élective n'avait nul souci pour le maintien ou la stricte exécution de la Charte, et qu'il n'en appelait à l'exacte observance des dispositions de cet acte politique que pour mieux cacher ses projets hostiles contre la monarchie.

« Je conçus alors le projet de chercher dans la Chambre des pairs l'appui que la Chambre des députés refusait au trône. Je soumis mon plan au marquis de Sémonville, qui, en qualité de grand-référendaire, avait des communications journalières avec tous les pairs. Il feignit d'entrer dans mes vues, déplora avec moi l'abaissement dans lequel le second pouvoir de l'État était tombé dans l'opinion publique; il me promit de consulter ses collègues. Le peu de confiance que j'avais dans la sincérité de M. de Sémonville devait céder devant la nécessité de l'em-

---

(1) M. Ternaux suivait, près du ministère, l'affaire relative au navire espagnol *la Veloz Marianna*, pris par les Français dans la guerre d'Espagne. Soit prétexte, soit motif réel, la réclamation dont il s'était chargé expliquait naturellement ses visites assez fréquentes à l'hôtel des affaires étrangères.

(2) L'ouverture de la session eut lieu le 2 mars 1830.

ployer en cette occasion : il était le seul intermédiaire naturel entre la Chambre des pairs et moi. Il revint et me remit une note, laquelle indiquait, comme moyen d'*influence sociale* à donner à la Chambre des pairs, et comme étant l'*expression* du désir de ses membres, l'autorisation, pour leurs fils aînés, *d'entrer dans la salle du trône* avec un habit *vert-pomme*. M. de Sémonville, sans doute, voulait rire. Je n'étais guère d'humeur à me joindre à lui : j'envoyai sa note au premier gentilhomme du Roi, dans le ressort de qui elle tombait. C'était la condamner au feu » (1).

Une ordonnance royale du 16 mai 1830 prononça la dissolution de la Chambre des députés; un grand nombre de préfets promettaient des élections favorables au gouvernement. La conduite des préfets, dans les moments de crise, est toujours la même; ils savent bien qu'ils déplairaient au pouvoir, qu'ils seraient accusés d'incapacité et frappés de disgrâce, s'ils disaient la vérité.

Les colléges électoraux, outre les deux cent vingt-un déjà célèbres par le refus de concours, envoyèrent surtout

(1) Les journaux libéraux de l'époque, et surtout le *Journal des Débats*, m'ont attribué l'invention de ce plan, dont ils se sont, avec raison, fort amusés. Lors du procès des ministres, M. de Sémonville, dans sa première déposition écrite contre moi, déclara que je lui avais proposé de sonder la Chambre des pairs sur la question de savoir si elle consentirait à voter le budget que lui enverrait directement le Roi, sans le soumettre à la Chambre des députés. C'était faux. Dans sa déposition publique à la Cour des pairs, il rappela cette circonstance : il prétendit alors que sa mémoire avait été infidèle, que je ne lui avais jamais fait la proposition mentionnée dans sa première déposition; mais que je l'avais seulement entretenu d'un projet qui devait avoir pour but de donner à la Chambre des pairs une plus grande influence. C'est vrai.

(*Note de M. de Polignac.*)

à la Chambre des députés prêts à marcher dans la même voie.

La royauté eut donc recours à l'article 14 de la Charte, qui, à diverses époques et dans des circonstances diverses, avait été interprété différemment. M. de Polignac, dans ses *Études historiques*, s'écrie : « C'était son droit ; je dis « plus : c'était son devoir. »

De ces paroles on peut conclure que M. de Polignac ne dut pas seulement conseiller, mais exiger les ordonnances ; elles furent décidées par Charles X vers la mi-juillet 1830.

Le maréchal Maison, quelques jours avant, s'était présenté chez M. de Polignac : « Prince, lui avait-il dit, je ne viens pas vous demander quels sont les projets du gouvernement ; mais vous remplissez les fonctions de ministre de la guerre par intérim : j'ai donc cru de mon devoir d'appeler votre attention sur un point très important, c'est de songer d'abord aux munitions de guerre et aux vivres de l'armée, si l'on devait avoir à réprimer des troubles dans Paris. » M. de Polignac reçut assez dédaigneusement les avis du maréchal et le renvoya à M. de Champagny, directeur du personnel au ministère de la guerre. Le maréchal, blessé d'une pareille réception, en sortant de l'hôtel des Capucines, traversa le boulevart et se rendit chez M. Laffitte. Le maréchal se préoccupait ce jour-là de la défense de la royauté : il fut bientôt après chargé de la conduire en exil.

Le samedi 24 juillet, la veille des ordonnances, M. de

Polignac fit demander à M. le commandant Brahaut, chef du mouvement des troupes au ministère de la guerre, l'effectif de la garnison de Paris; on lui fit répondre que l'effectif se montait à environ dix-neuf mille hommes, en y comprenant les garnisons les plus voisines de Paris. Mais le prince ignorait que le service des casernes, le service des postes de Saint-Cloud et de Paris, les corvées, les maladies, réduisaient ce chiffre effectif de moitié. Le comte Coutard, lieutenant-général commandant la première division militaire, était parti pour Dieppe. Arrivé le 30 juillet à Paris, il n'y put même rentrer, il resta à Vaucresson. Le baron Gazan, major de la place de Paris, homme capable et intelligent, mort dans ces temps derniers, était forcé de garder le lit, malade de la gravelle. Le prince de Polignac, ministre de la guerre si peu expérimenté, ignorait surtout comment se faisait la fourniture de l'approvisionnement en vivres et en fourrages de la garnison de Paris et de celle de Saint-Cloud. Ces différents services étaient confiés à des adjudicataires au rabais, lesquels cédaient souvent leurs marchés à des sous-traitants. En temps ordinaire, rien ne manquait; mais en temps de troubles, comme tout venait de Paris, la première barricadele service arrêtait de Paris et de SaintCloud.

M. de Polignac approuva donc hautement les ordonnances; mais, inexpérimenté et incapable, il ne sut pas les faire exécuter.

Ce ne fut pas le courage qui manqua à M. de Polignac, il avait fait depuis longtemps le sacrifice de sa vie à la royauté. Dévot et grand seigneur, il avait toute la confiance de Charles X. Un homme de la cour, que je consultais sur la situation de M. de Polignac près du Roi, me disait : « Il a tout ce qu'il faut pour plaire à Charles X ; il a de l'aide-de-camp et de l'aumônier. »

Charles X au cœur chevaleresque, à l'esprit français, avait vécu dans ces temps où on n'essayait pas de toutes choses pour venir à bout de la vie ; on ne passait alors des folies de la jeunesse qu'aux austérités de la religion. On était libertin ou dévôt, et souvent même dévot et libertin tout à la fois ; le comte d'Artois était déjà dévot lorsqu'il rentra en France, et lorsqu'il eut à régner sur une société dont Napoléon avait intimidé et comprimé l'esprit révolutionnaire, mais dont le génie fécond de Voltaire refléta si bien et encouragea le scepticisme, les goûts de moqueries et les mœurs licencieuses. Charles X sur le trône s'entoura surtout des grands dignitaires de l'Église et des conseils de la religion dont les dogmes et les règles immuables ne permettent ni transactions ni concessions, et sont, par cela seul, si peu applicables aux opportunités changeantes de la politique.

Charles X prétendit réformer et moraliser la nation française du jour au lendemain. Il voulait, non sans raison et sans prévoyance peut-être, tâcher de la sauver des périls

qu'elle a courus dans ces dernières années et qui certainement renaîtront un jour. Charles X, roi, n'eut pas la gloire et les éblouissements de Louis XIV; dans l'adversité, il en eut la dignité et la grandeur. Après la mort de Louis XVIII, Monsieur, en prenant la couronne, fit asseoir sur le trône toutes les vertus chrétiennes; mais il retint, des mœurs du XVIII[e] siècle, une certaine légèreté imprévoyante; il s'en remettait à ses ministres favoris, sinon de la direction des affaires publiques, du moins de l'exécution de toutes choses, comme les grands seigneurs de son temps qui confiaient aveuglément le soin de toute leur fortune à des intendants prévaricateurs ou incapables.

En face de cette royauté mal conseillée et imprudente, s'agitait toute une génération qu'elle ne connaissait pas, génération nouvelle qui, après quinze ans de guerre et d'un glorieux despotisme, se passionna pour la liberté, s'arma contre tout retour à l'ancien régime et sut, à force d'habiles manœuvres et de courageuses luttes, renverser un trône et une dynastie.

Je raconterai, dans le troisième volume de ces Mémoires, les événements et les tristesses des derniers jours et des dernières luttes de la Restauration; je suivrai, du palais de Saint-Cloud, les péripéties des 26, 27, 28, 29 et 30 juillet; les renseignements les plus exacts et les plus détaillés m'ont été fournis à ce sujet, par diverses personnes qui n'ont point quitté Charles X pendant ces jour-

nées, et qui l'ont escorté jusqu'à Cherbourg. Je conduirai la famille royale à Lullworth, à Holyrood, et jusqu'à Goritz. Puis, pour reproduire dans ces mémoires les contrastes étranges de ma vie, je réunirai aussi dans ce troisième volume les souvenirs de ma direction de la *Revue de Paris* et de ma direction de l'Opéra.

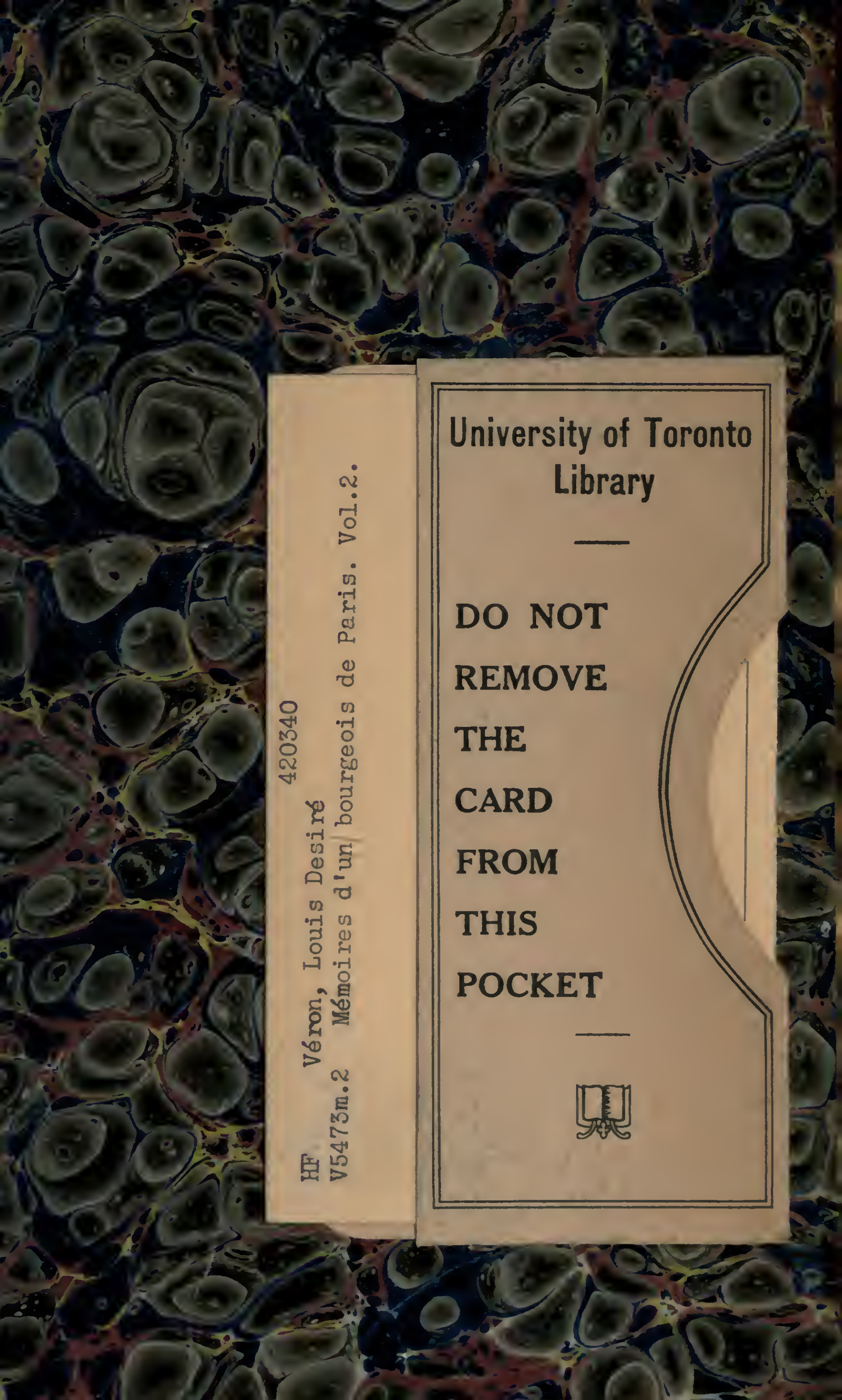
FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

PARIS. — Impr. LACOUR ET Cᵉ, rue Soufflot, 16.





University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
HF
V5473m.2
Véron, Louis Desiré
Mémoires d'un bourgeois de Paris. Vol.2.
420340

